

# Plan à moyen terme 2010-13

et

# Programme de travail et budget 2010-11

présentés par le Directeur général





C 2009/15

**Août 2009**

Trente-sixième session

de la Conférence

18-23 novembre 2009

## **Plan à moyen terme 2010-13**

*et*

## **Programme de travail et budget 2010-11**

présentés par le Directeur général

.....  
Organisation  
des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture

*Rome, 2009*

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l' Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés. Les informations contenues dans ce produit d'information peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au:

Chef

Sous-division des politiques et de l'appui en matière de publications électroniques

Division de l'information

FAO

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie

ou, par courrier électronique:

[copyright@fao.org](mailto:copyright@fao.org)

## Table des matières

Avant-propos du Directeur général	1
Résumé d'orientation	3
<i>Ce qu'il faut savoir sur le document regroupant le Plan à moyen terme et le Programme de travail et budget</i>	6
<b>Plan à moyen terme 2010-13</b>	<b>7</b>
A. Contexte global	8
B. L'approche fondée sur les résultats de l'Organisation	10
C. Formulation de cadres fondés sur les résultats	13
D. Fonctions essentielles	16
E. Mobilisation de ressources	22
<b>Programme de travail et budget 2010-11</b>	<b>25</b>
I. Aspects principaux du Programme de travail et budget	26
A. Présentation intégrée des ressources	26
B. Domaines prioritaires du programme	31
II. Incidence des réformes dans l'Organisation	36
A. Mise en œuvre du Plan d'action immédiate (y compris des recommandations convenues dans l'examen détaillé)	36
B. Nouvelle structure du Siège	38
C. Évolution des postes	43
D. Programme de coopération technique (PCT)	44
E. Réseau des Bureaux décentralisés	44
F. Services linguistiques	47
G. Économies et gains d'efficacité	47
III. Autres dimensions financières et budgétaires essentielles	51
A. Besoins supplémentaires pour exécuter le programme de travail	51
(1) <i>Augmentations de coûts prévus</i>	51
(2) <i>Plan d'action immédiate et dépenses de sécurité</i>	56
B. Éléments destinés à améliorer la situation financière, les liquidités et les réserves de la FAO	57
C. Synthèse des besoins	64
D. Structure par chapitre	69
E. Projets de résolutions soumis à la conférence, pour adoption	71
<i>Projets d'ouvertures de crédits budgétaires 2010-11</i>	71
<i>Montant du Fonds de roulement</i>	74
<i>Reconstitution du Compte de réserve spécial</i>	75
IV. Cadres de résultats et allocations de ressources pour 2010-11	76
<i>Objectifs stratégiques A – L</i>	77-150
<i>Objectifs fonctionnels X et Y</i>	151-161
<i>Programme des représentants de la fao</i>	162
<i>Programme de coopération technique</i>	163
<i>Imprévus</i>	164
<i>Dépenses d'équipement</i>	165
<i>Dépenses de sécurité</i>	168
<i>Virement au Fonds de péréquation des impôts</i>	169
Annexes:	
I. Dimensions régionales	170
II. Proposition de budget 2010-11 par objectif stratégique/fonctionnel et par source de financement	178
III. Proposition de budget 2010-11 par objectif stratégique/fonctionnel et par résultat de l'Organisation	180
IV. Proposition de budget 2010-11 par objectif stratégique/fonctionnel et par département/bureau	188
V. Proposition de budget 2010-11 par objectif stratégique/fonctionnel et par région	193
VI. Proposition 2010-11 par unité organisationnelle	194
VII. Ouvertures de crédits nets par unité organisationnelle 2008-09	198

VIII.	Contributions volontaires de base	201
IX.	Organigrammes du Siège et des Bureaux décentralisés	204
X.	Effectifs par groupe de classes et par unité organisationnelle	206
XI.	Crédits budgétaires nets par résultat de l'organisation avant et après les augmentations de coûts	210
	Liste des sigles	212

---

## AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

---

*Le présent document, qui complète le Cadre stratégique 2010-19, contient des propositions relatives au Plan à moyen terme 2010-13 (PMT) et au Programme de travail et budget 2010-11 (PTB) qui doivent être examinées par les Organes directeurs. Si le Cadre stratégique et le PMT/PTB constituent des documents distincts, conformément à la décision prise par le Conseil à sa session de juin 2009, ils n'en sont pas moins étroitement liés en tant que moyens tendant vers des finalités. Cela est conforme aux attentes figurant dans le Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO (PAI), relatives à une "famille" redynamisée de documents de planification ayant des horizons temporels différents, mais s'appuyant sur les mêmes principes de gestion axée sur les résultats. Les propositions figurant dans le PMT/PTB sont le bras "opérationnel" du vaste projet d'action que représente le Cadre stratégique.*

*Dans l'avant-propos au Cadre stratégique, l'accent était mis sur les débats extrêmement approfondis qu'avaient mené les Membres eux-mêmes – avec un appui actif du Secrétariat, selon les besoins – pour déterminer la meilleure combinaison d'objectifs stratégiques et fonctionnels de haut niveau en vue de leur approbation finale par la Conférence de la FAO en novembre 2009. Allant bien au-delà de l'évolution progressive des "éléments", qui ont été soumis à la dernière Conférence, le présent document offre aux Membres la possibilité de prendre connaissance d'un ensemble pleinement détaillé, prenant en compte l'aspect critique des ressources, et d'y réagir.*

*Deux principaux signaux constituent le contexte très particulier de la formulation des présentes propositions. Le premier est la très mauvaise nouvelle de la reprise de la progression de la faim, le nombre estimatif de personnes souffrant de malnutrition dépassant le milliard. Le second est que les Membres et le personnel de la FAO peuvent être grandement encouragés par le fait que l'agriculture est revenue au premier plan.*

*Il est en effet très gratifiant – et peut-être la FAO n'y est-elle pas étrangère – d'observer la sensibilité beaucoup plus grande à tous les niveaux (international, régional et dans les pays) à la nécessité d'agir d'urgence pour trouver des solutions à l'inacceptable progression de la faim. La récente Déclaration commune de L'Aquila sur la sécurité alimentaire mondiale témoigne d'une réorientation positive et encourageante des politiques, celles-ci consistant maintenant à aider les pauvres et les personnes souffrant de la faim à produire leurs propres aliments. Et le Sommet mondial sur la sécurité alimentaire, qui se tiendra immédiatement avant la Conférence, va indéniablement aider à cristalliser davantage cette volonté d'agir.*

*Mais la faim et la malnutrition ne constituent que le défi le plus incontournable auquel sont confrontés les Membres dans les domaines relevant du mandat de la FAO. Le Cadre stratégique présente une analyse complète des tendances, défis et autres principaux facteurs ayant une incidence sur la FAO à moyen et à long termes et dont il a été tenu compte dans la formulation des objectifs et des résultats de l'Organisation sur lesquels il s'appuie.*

*Comme le préconise le PAI et afin d'établir un lien clair entre les résultats qui doivent être obtenus et les ressources nécessaires, le Plan à moyen terme et le Programme de travail et budget sont, pour la première fois, présentés dans un document commun. Le Plan à moyen terme met l'accent sur la formulation de cadres de résultats des Objectifs stratégiques et fonctionnels, accompagnés d'indicateurs et de cibles pour l'obtention des résultats, que l'Organisation s'engage à obtenir pendant les quatre prochaines années. La formulation de ces cadres nous a tous aidés, les uns et les autres à commencer à focaliser et à classer par ordre de priorité les travaux de l'Organisation, ce que nous poursuivrons pendant le prochain exercice.*

*La partie consacrée au PTB, par ailleurs, indique les ressources qui seront nécessaires – qu'elles proviennent des contributions*

ordinaires ou de contributions volontaires – pendant les deux premières années du Plan à moyen terme. Le processus de formulation a été particulièrement complexe, le PTB 2010-11 constituant en effet un ensemble complet de réformes et un programme de travail. Sur la base des propositions qu'il contient, les Membres devraient être en mesure de veiller à ce que l'Organisation puisse opérer sur une base solide à partir dès le début du prochain exercice.

Parmi les principaux aspects, les incidences des réformes de grande ampleur en cours à la FAO dans le cadre du PAI et des résultats de l'Examen détaillé doivent être prises en compte comme il convient; une nouvelle structure organisationnelle au Siège doit être mise en place en temps utile et avec méthode; les problèmes de longue date que connaît l'Organisation en ce qui concerne les mécanismes financiers essentiels et les réserves n'ont pas disparu et requièrent toujours l'attention des Membres en vue d'identifier ou de mettre en œuvre des solutions viables; et la nouvelle approche axée sur les résultats doit être incorporée avec toutes ses ramifications. Comme il est également précisé dans le PAI, une présentation plus intégrée des ressources a été adoptée, qui met en lumière le rôle important joué par les contributions volontaires de base à l'appui du programme de travail dans son ensemble.

Par conséquent, des changements considérables sont maintenant en jeu et doivent apparaître dans ce PTB, et en particulier dans la Résolution portant ouverture de crédits budgétaires qui doit être adoptée par la Conférence.

Au moment de la rédaction du présent document, le CoC-EEI examine encore le concept de "réforme dans la croissance" et il présentera ses conclusions directement à la Conférence. Le Secrétariat ne peut pas et ne souhaite pas préjuger de ces conclusions. Il est cependant confronté à un grave dilemme. D'une part, la Direction et le personnel peuvent-ils renoncer à un sens profond du devoir qui les conduit à souhaiter que la FAO ait les moyens de faire face aux responsabilités que la communauté internationale souhaitera peut-être lui confier à la suite des débats relatifs aux politiques de haut niveau visant à lutter contre l'insécurité alimentaire? D'autre part, alors que la crise économique et

financière mondiale n'est pas encore terminée, peut-on ignorer les difficultés exceptionnelles que connaissent la totalité ou presque des pays en ce qui concerne les budgets publics nationaux?

Le présent PTB envisage un programme de travail unifié et les ressources totales nécessaires pour le prochain exercice (contributions ordinaires et volontaires incluses) sont de l'ordre de 2 300 millions d'USD. Toutefois, compte tenu de la part de ce montant total provenant des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres, le différentiel budgétaire proposé est limité aux augmentations de coûts estimatives liées à la nécessité de préserver le pouvoir d'achat et de tenir compte des besoins supplémentaires critiques pour le Plan d'action immédiate et les dépenses de sécurité.

Avant d'arrêter le PTB, les hypothèses qui sous-tendent les coûts de la mise en œuvre du PAI en 2010-11 ont été examinées avec soin, en tenant compte également de la portée et de l'échelonnement des actions envisagées. Les réductions de coûts qui en résultent permettent de financer un peu plus de la moitié du coût du PAI par les contributions ordinaires, sans que le programme de travail en soit affecté.

À l'intention de limiter le plus possible l'appel à contributions correspond la conviction que les signaux positifs actuels concernant des contributions volontaires de diverses sources de financement se confirmeraient à l'avenir. La récente approbation d'un programme substantiel d'aide aux pays vulnérables par l'Union européenne devant être exécuté sous les auspices de la FAO témoigne de la confiance renouvelée faite à l'Organisation.

La Direction et le personnel réaffirment naturellement leur engagement à mettre en œuvre avec la diligence requise les directives des Organes directeurs qui découleront de leur examen de ces propositions du Plan à moyen terme et du Programme de travail et budget et des débats y afférents.



**Jacques Diouf**  
Directeur général



## RÉSUMÉ D'ORIENTATION

Le présent document comprend le projet de Plan à moyen terme (PMT) quadriennal et de Programme de travail et budget (PTB) biennal soumis par le Directeur général pour orienter les activités de l'Organisation à partir de l'année 2010. Sa portée et sa présentation sont conformes à la nouvelle approche intégrée axée sur les résultats, approuvée dans le Plan d'action immédiate (PAI) pour le renouveau de la FAO. Le PMT /PTB établit des liens moyens-finalités clairs entre les résultats mesurables que la FAO s'engage à obtenir avec toutes les ressources mises à sa disposition, qui contribuent à des impacts précis dans les États membres. Ils ont également pour but d'améliorer l'efficacité et l'efficacé de l'Organisation en mettant en œuvre les réformes prescrites par le PAI et en fournissant une assise solide à la « réforme dans la croissance ».

### *Défis et possibilités pour l'alimentation et l'agriculture*

Les principaux défis auxquels sont confrontés l'alimentation, l'agriculture et le développement rural à l'échelle planétaire sont le nombre important et toujours croissant de personnes sous-alimentées dans le monde, la montée des inégalités et les problèmes d'accès à la nourriture que connaissent les populations les plus vulnérables, ainsi que la pénurie accrue de ressources naturelles sous l'effet, notamment, du changement climatique. Enfin, la situation est encore aggravée par la présente crise économique et financière mondiale.

Les tendances de fond et les occasions à saisir par la FAO sont les suivantes: la demande croissante de nourriture et la nécessité de doubler la production vivrière d'ici à 2050; les possibilités offertes par les innovations technologiques et scientifiques; les changements considérables dans les modes de production et de consommation; la persistance de la sous-alimentation dans les zones rurales; l'augmentation du volume des échanges commerciaux internationaux et la mobilité croissante du capital et du travail; l'incidence continue des situations d'urgence d'origine agricole et alimentaire; l'évolution des mécanismes de gouvernance mondiale qui doivent s'attaquer à des problèmes communs à tous les pays; et la modification des environnements institutionnels et financiers caractérisée par une nouvelle volonté de réinvestir dans l'agriculture.

### *Plan axé sur les résultats proposé par la FAO pour relever ces défis*

Les onze Objectifs stratégiques, les deux Objectifs fonctionnels et les huit Fonctions essentielles adoptés dans le Cadre stratégique définissent à la fois les impacts nécessaires pour aider les pays membres à relever ces défis et les moyens d'action de la FAO pour apporter son concours. Le PMT définit cinquante-six résultats organisationnels (réalisations) que la FAO s'engage à obtenir, par le biais de services efficaces et efficaces et d'une collaboration avec ses Membres et ses partenaires, en se concentrant sur les domaines suivants: intensification de la production agricole et accroissement de la production animale; gestion et utilisation durables des pêches, des forêts et des ressources naturelles; amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments; mise en place d'environnements porteurs pour les marchés, la sécurité alimentaire, l'amélioration de la nutrition et la parité hommes-femmes; préparation et réaction aux situations d'urgence; et investissement accru dans l'agriculture et le développement rural.

Les résultats organisationnels ont été formulés et seront mis en œuvre sous la responsabilité de directeurs de haut niveau qui dirigeront des équipes stratégiques multidisciplinaires. Les cadres de résultats présentés dans le PMT/PTB comprennent cent soixante-quatorze indicateurs de réalisation mesurables, avec des cibles à deux et quatre ans pour faciliter le suivi et le compte rendu. Les interventions de la FAO coïncident avec ses fonctions essentielles – a « boîte à outils » de l'Organisation fondée sur ses avantages comparatifs et ses partenariats – dans les domaines suivants: information, connaissances, statistiques et études prospectives; instruments internationaux et normes; options et avis politiques stratégiques; appui technique pour promouvoir le transfert de technologies et le renforcement des capacités; et plaidoyer et communication.

### *Impact des réformes mises en œuvre dans l'Organisation*

Le PAI est un plan triennal extrêmement ambitieux visant à introduire des changements profonds dans l'Organisation. Des progrès notables ont été accomplis en 2009 et le PMT/PTB incorpore plusieurs

éléments achevés ou en cours, dont un plan hiérarchisé et échelonné pour 2010-11 qui prévoit que 51 pour cent du coût révisé sera financé au titre de l'ouverture de crédit nette. Les activités porteront sur la « gestion axée sur les résultats », incluant l'établissement de rapports sur l'exécution et des systèmes d'évaluation du personnel liés aux résultats organisationnels; l'initiative « Unis dans l'action » visant à améliorer la cohérence, le bon fonctionnement et l'intégration des bureaux décentralisés par le biais d'investissements dans les infrastructures, les processus, la formation et la rotation du personnel; et la « réforme des ressources humaines », conformément à la stratégie convenue.

Une nouvelle structure du Siège sera mise en place comprenant, au niveau supérieur, cinq bureaux consultatifs et deux Directeurs généraux adjoints (« Connaissances » et « Opérations ») faisant rapport au Directeur général. Le DGA chargé des « Connaissances » assurera la direction stratégique et le contrôle des cinq départements techniques (englobant l'agriculture et la protection des consommateurs, les pêches et l'aquaculture, les forêts, les ressources naturelles et l'environnement et le développement économique et social). Le DGA chargé des « Opérations » fera de même pour les nouveaux services internes, les ressources humaines, les finances, le département de la coopération technique restructuré et les bureaux régionaux. Ces derniers assumeront progressivement de nouvelles responsabilités pour l'organisation des conférences régionales, l'établissement et la mise en oeuvre des domaines d'action prioritaire, le contrôle des bureaux de pays et la gestion du programme PCT non lié à des situations d'urgence.

Des économies et gains d'efficacité supplémentaires d'un montant de 19,6 millions d'USD ont été intégrés dans le PTB sur la base d'une approche sur cinq fronts inaugurée en 2008 et qui consiste à : abaisser le coût des intrants; simplifier les processus opérationnels et administratifs; déstratifier de manière sélective les postes de direction; réorganiser progressivement les ressources humaines; et accroître la base de financement en faisant appel à des ressources extrabudgétaires.

#### *Ressources nécessaires*

Comme demandé par la Conférence dans le cadre du PAI, ce PTB donne un aperçu intégré de la totalité des ressources nécessaires à l'exécution du Programme de travail directement lié aux objectifs à deux ans énoncés dans les cadres de résultats, *Ouverture de crédits budgétaires nette* et *Contributions volontaires* comprises.

L'*Ouverture de crédits budgétaires nette* correspond aux besoins qu'il est proposé de financer par les contributions mises en recouvrement auprès des Membres. En prenant pour base le budget 2008-09 nominal (929,8 millions d'USD) et dans les limites de cette enveloppe, des crédits ont été réalloués au PAI (4 millions d'USD), aux statistiques, au droit à l'alimentation, au programme EMPRES, à l'élevage, au changement climatique, aux pêches et aux forêts. Des besoins supplémentaires ont été ajoutés à cette base pour le PAI (15,6 millions d'USD) et les dépenses de sécurité (0,7 million d'USD), ainsi que pour préserver le pouvoir d'achat en actualisant les coûts unitaires après estimation des augmentations de coûts (49,9 millions d'USD). Au total, l'ouverture de crédits budgétaires nette à financer par les contributions ordinaires s'élève à 995,9 millions d'USD (dont 19,6 millions d'USD pour le PAI), soit une augmentation de 7,1 pour cent par rapport à 2008-09.

Les *Contributions volontaires* correspondent à une estimation des ressources extrabudgétaires attendues (soit 1 265 millions d'USD) provenant de deux catégories principales de mécanismes de financement établis, à savoir:

- Les *Contributions volontaires de base*, correspondant aux ressources extrabudgétaires d'un montant 247,2 millions d'USD planifiées dans le programme de travail au regard des cadres de résultats et gérées en lien étroit avec l'ouverture de crédit nette. Elles incluent: les projets du Fonds fiduciaire qui appuient les activités essentielles aux niveaux régional et mondial (ancien « Appui direct au Programme ordinaire »); les contributions de partenaires non affectées à des projets; et des ressources d'un montant de 19,1 millions d'USD pour la mise en oeuvre du PAI, qui ne relèvent pas de l'ouverture de crédit nette.
- Les *Autres contributions volontaires extrabudgétaires*, qui sont les contributions volontaires, estimées à 1 018 millions d'USD, destinées à des programmes et des projets contribuant aux

cadres de résultats par le biais de l'appui au programme de terrain, de l'assistance technique aux pays et des activités de secours d'urgence et de redressement.

L'approbation de l'ouverture de crédit nette et le versement des contributions volontaires estimatives mettraient une enveloppe de 2 260,9 millions d'USD à la disposition de l'Organisation pour l'exécution du Programme de travail 2010-11, y compris le Plan d'action immédiate.

*Améliorer la santé financière, la trésorerie et les réserves de l'Organisation*

Deux séries de mesures sont présentées pour stabiliser le déficit du Fonds général et éviter des pénuries de liquidités, pour un montant allant d'un minimum de 45,7 millions d'USD aux 177,1 millions d'USD souhaitables. Ces mesures devraient être financées par des contributions ordinaires supplémentaires, comme suit:

- Besoins supplémentaires récurrents pour faire face aux obligations liées au personnel [financement des obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et du Fonds des indemnités de départ], allant de 25,2 millions d'USD (minimum) à 75,4 millions d'USD (souhaitable). Ces chiffres sont à ajouter au montant approuvé de 14,1 millions d'USD pour 2008-09;
- Besoin ponctuel pour la reconstitution du Fonds de roulement et du Compte de réserve spécial, allant de 6,4 millions d'USD (Compte de réserve spécial uniquement, pour l'augmentation des salaires des agents des services généraux payée en 2006-07) à 87,6 millions d'USD (reconstitution complète de ces deux fonds).

*Ce qu'il faut savoir sur le document regroupant le Plan à moyen terme et le Programme de travail et budget*

1. Dans la partie intitulée « Réforme de la programmation et de l'établissement du budget et suivi fondé sur les résultats (par. 33 et suivants), le PAI décrit de façon générale la place et la portée du Plan à moyen terme (PMT) et du Programme de travail et budget (PTB) dans la famille redynamisée des documents de planification prospective, aux côtés du Cadre stratégique à plus long terme.
2. Le Plan à moyen terme doit avoir un horizon temporel de quatre ans, être examiné à chaque exercice biennal et porter sur les éléments suivants:
  - Objectifs stratégiques à atteindre avec l'appui que la FAO reçoit des pays et de la communauté internationale, énoncés dans le Cadre stratégique;
  - Cadre (réalisations) des Résultats de l'Organisation – au maximum, environ 80, y compris les Objectifs fonctionnels, contribuant à la réalisation des Objectifs stratégiques par les pays et par la communauté internationale;
  - Les domaines d'action prioritaires (DAP) qui fournissent un outil de communication et de plaidoyer permettant d'orienter la mobilisation des ressources et les efforts d'établissement de partenariats pour l'obtention des groupes de résultats prioritaires;
  - Les fonctions essentielles de la FAO;
  - Les Objectifs fonctionnels qui sous-tendent les processus organisationnels et les travaux d'administration en vue de l'amélioration du cadre fondé sur les résultats.
3. Le PTB doit porter sur un seul exercice biennal, le budget étant réparti entre un budget administratif et un budget du programme alimentés par des contributions ordinaires et des ressources extrabudgétaires estimatives présentées dans un cadre fondé sur les résultats et contenant:
  - le cadre (réalisations) des Résultats de l'Organisation découlant du Plan à moyen terme, avec indication de la responsabilité organisationnelle de chaque résultat;
  - une quantification des coûts pour tous les résultats de l'Organisation et toutes les obligations;
  - un calcul des augmentations de coûts et des gains d'efficacité prévus;
  - l'indication des obligations à long terme, des obligations insuffisamment financées et des fonds de réserve;
  - un projet de Résolution relative aux ouvertures de crédits devant être approuvé par la Conférence.
4. À sa cent trente-sixième session, en juin 2009, le Conseil de la FAO a adopté la recommandation du Comité du Programme et du Comité financier selon laquelle le Cadre stratégique et les propositions du PMT/PTB seraient présentés sous la forme de deux documents distincts.
5. Le présent projet de document regroupant le PMT et le PTB est conforme aux attentes précitées des Organes directeurs. Tout en ayant des finalités distinctes énoncées dans le PAI, les parties consacrées au PMT et au PTB doivent être considérées comme pleinement complémentaires. Leurs contenus ont été configurés de façon que chaque partie soit relativement indépendante. Des informations complémentaires figurent sur le site Internet de la FAO à l'adresse suivante: [http://www.fao.org/pwb/index\\_fr.htm](http://www.fao.org/pwb/index_fr.htm) (sessions prévues).

Plan à moyen terme 2010-13  
présenté par  
le Directeur général

## Plan à moyen terme 2010-13

### A. CONTEXTE GLOBAL

#### *Tendances et défis*

6. Lors de la formulation du Plan à moyen terme, il est important de tenir compte des tendances fondamentales auront une incidence sur l'alimentation et l'agriculture à l'échelon mondial, national et local dans la décennie à venir. Leurs effets seront particulièrement sensibles dans les pays en développement, en particulier parce qu'ils sont moins bien armés pour faire face à ces défis. La situation est en outre aggravée par la crise financière et économique mondiale actuelle.

7. Les principaux défis auxquels sont confrontés l'alimentation, l'agriculture et le développement rural mondiaux sont le nombre important et croissant de personnes sous-alimentées dans le monde, la perspective de la montée des inégalités et des problèmes d'accès à la nourriture des populations les plus vulnérables, ainsi que la raréfaction des ressources naturelles, exacerbée par le changement climatique. Il y a aussi d'autres importantes préoccupations:

- a) la croissance de la population - Bien qu'elle se soit ralentie dans le monde pris dans son ensemble, elle reste élevée dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés (PMA); selon les projections actuelles (UN 2006) la population mondiale passera de 6,5 milliards d'habitants (chiffre de 2005) à près de 9,2 milliards d'habitants en 2050. La totalité de l'augmentation, soit 2,7 milliards d'habitants, sera le fait des pays en développement et la part des pays développés et des pays en phase de transition économique ira en s'amenuisant;
- b) l'insécurité alimentaire préoccupante, au niveau mondial, qui continue à faire peser une grave menace sur l'humanité. La faim dans le monde n'a pas diminué, puisqu'il y a encore un « noyau dur » de près de 850 000 personnes sous-alimentées que la communauté mondiale n'a pas réussi à réduire. Près de 150 millions de personnes s'y sont récemment ajoutées sous l'effet combiné de la flambée des prix alimentaires et de la crise économique et financière mondiale si bien qu'au moment où nous rédigeons ce document, on dénombre dans le monde environ 1 milliard de personnes qui souffrent chroniquement de la faim - soit environ 15 pour cent de la population de la planète;
- c) le vieillissement rapide de la population dans les pays développés et dans les pays en développement relativement avancés ainsi que l'urbanisation croissante dans toutes les régions en développement. L'exode rural atteindra une telle ampleur que les zones urbaines devront absorber environ 3,9 milliards de personnes d'ici à 2030. Tout porte à croire que les zones rurales demeureront le principal noyau de la faim dans le monde, et abriteront la majorité (51 pour cent) de la population du monde en développement au moins jusqu'à la fin 2015. La jeunesse de la population pourrait rester une caractéristique marquante des zones rurales d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud, en particulier parmi les pauvres;
- d) les changements massifs des modes de production et de consommation alimentaires, notamment l'incidence croissante du « double fardeau » de la malnutrition (co-existence de la sous-alimentation et de la suralimentation). L'urbanisation croissante aura une forte incidence sur la localisation de la production alimentaire ainsi que sur les volumes et la composition des échanges nationaux et internationaux et des filières de distribution des produits alimentaires. Le secteur alimentaire sera plus industrialisé, car il faudra rentabiliser les transports et prolonger la durée de conservation des produits. Parallèlement, on prévoit une augmentation de la demande de denrées de meilleure qualité et sans danger pour la santé.
- e) l'augmentation de la demande d'aliments, par suite de l'allongement de l'espérance de vie et d'une amélioration de l'état nutritionnel. Avec une population mondiale de 9,2 milliards d'habitants en 2050, la production alimentaire (venant de l'agriculture et de l'élevage, mais aussi des pêches et des forêts) devra pratiquement doubler par rapport aux niveaux atteints en 2000. Cette augmentation, qui devra principalement se vérifier dans les pays en développement, suppose de mettre en culture de nouvelles terres et de parvenir à concilier les différentes utilisations

concurrentielles des terres, des ressources en eau et de la biodiversité connexes, mais aussi et surtout d'accroître la productivité des ressources agricoles existantes (terres, eau, ressources zoo et phylogénétiques), en intensifiant leur exploitation et en les utilisant de manière plus efficace;

- f) l'augmentation des échanges internationaux et la mobilité croissante du capital et du travail aussi bien à l'intérieur des pays qu'au-delà des frontières. L'augmentation du commerce devra s'accompagner d'une attention plus grande pour les questions de sécurité sanitaire et de biosécurité des aliments, y compris les ravageurs et les maladies transfrontières. Dans ce contexte en évolution rapide, il faudra mettre en place des politiques commerciales et des mesures de soutien bien articulées, en prêtant attention à la compétitivité, aussi bien à l'exportation que sur les marchés intérieurs et régionaux, et en identifiant les opportunités offertes par la demande accrue;
- g) les inégalités persistantes entre les sexes et les différentes couches sociales, en ce qui concerne l'accès aux ressources productives et aux services, en particulier les discriminations à l'encontre des femmes, des jeunes et des populations autochtones dans les zones rurales, qui les rendent plus vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la pauvreté. Des efforts particuliers seront nécessaires pour offrir des opportunités aux 450 millions de travailleurs agricoles qui vivent dans la pauvreté (60 pour cent de l'effectif mondial de ce secteur) notamment en améliorant les conditions de santé et de sécurité au travail, en soutenant les organisations et les syndicats d'agriculteurs et de travailleurs, en garantissant une couverture sociale de base et en réduisant le travail des enfants dans les domaines de la transformation après-récolte, du transport, de la commercialisation et des agro-industries;
- h) les pressions considérables sur des ressources naturelles telles que la terre, l'eau et la biodiversité, qui pourraient aussi alimenter des conflits. L'agriculture sera également de plus en plus sollicitée, pour fournir non seulement des aliments destinés à la consommation animale et humaine, mais aussi des produits destinés à la production d'énergie et à d'autres usages. Des systèmes plus intégrés de production aliments-énergie et la gestion durable des ressources naturelles devraient être mis en place;
- i) le changement climatique et la gravité et la fréquence accrues de ses effets sur la production alimentaire, avec une multiplication des situations d'urgence et des catastrophes. Ces changements nécessitent des investissements supplémentaires pour renforcer les capacités d'adaptation. En outre, les méthodes de production agricole devront être ajustées pour atténuer l'impact global du changement climatique. Les efforts de lutte obligeront aussi à investir davantage, ce qui constituera un fardeau supplémentaire pour les pays en développement;
- j) l'incidence persistante des crises alimentaires et agricoles, dues à des causes naturelles ou à l'activité de l'homme, qui ont généralement des conséquences dramatiques sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des pauvres, des personnes vulnérables et des populations tributaires de l'agriculture. La préparation aux urgences, les interventions mises en place pour y répondre et les activités de relèvement doivent être adaptées besoins spécifiques des populations vivant de l'agriculture.

8. Des faits nouveaux ayant une incidence sur l'action de la FAO à moyen terme et au-delà, offrent des possibilités de remédier à ces problèmes, notamment:

- a) l'évolution continue du rôle principal des pays, consistant à fournir des cadres de politique et de réglementation propices à un développement durable;
- b) le nombre croissant de pays à revenu intermédiaire, et la dépendance accrue à l'égard de groupements régionaux et sous-régionaux;
- c) la mobilité croissante des capitaux et de la main d'œuvre aussi bien à l'intérieur des pays qu'au-delà des frontières;
- d) les mécanismes de gouvernance mondiale pour traiter des problèmes communs à tous les pays, tels que l'insécurité alimentaire, la perte de biodiversité (en particulier l'érosion des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture), le changement climatique, la déforestation, le déclin des stocks halieutiques, la dégradation des terres et des eaux, et les maladies émergentes;

- e) en ce qui concerne le commerce international, des efforts continus pour améliorer l'accès aux marchés, réduire les mesures de soutien interne entraînant des distorsions commerciales, réduire ou supprimer les subventions à l'exportation par la conclusion positive du Cycle de négociations de l'OMC sur le développement (Cycle de Doha);
- f) l'industrialisation du secteur alimentaire, caractérisée par une évolution rapide de l'organisation et de la structure des marchés et des services agricoles, avec, notamment, l'importance croissante du secteur de la distribution, la coordination des chaînes de valeur, les pratiques d'achats spécialisés, la certification et l'étiquetage des produits ainsi que la contractualisation;
- g) l'élargissement de la base de gouvernance pour prendre pleinement en compte les rôles et les intérêts du secteur privé, des ONG, des organisations économiques régionales, des banques régionales de développement et d'autres institutions;
- h) la sensibilisation accrue du grand public aux dimensions environnementales, sanitaires et de développement de la production, du commerce et des systèmes de consommation des produits alimentaires, qui incite les gouvernements, la société civile et le secteur privé à prendre des mesures pour que les chaînes de l'offre des produits alimentaires soient plus respectueuses de l'environnement, plus attentives à la santé des consommateurs, et plus favorables aux pauvres;
- i) les opportunités offertes par les innovations scientifiques et technologiques, conjuguées à la diffusion rapide de technologies d'information et de communication abordables, facilitant le partage mondial de l'information et des connaissances;
- j) l'augmentation constante de la rétribution des services environnementaux dans les pays en développement;
- k) un regain d'intérêt pour le réinvestissement dans le secteur de l'agriculture, qui était négligé depuis plusieurs décennies;
- l) l'évolution des contextes financiers et institutionnels, en particulier dans le milieu humanitaire (avec par exemple une augmentation du niveau et de la diversification des financements des activités d'urgence et de relèvement, ainsi que des regroupements aux niveaux mondial et national);
- m) l'évolution du rôle et des performances du système des Nations Unies, dans un contexte de réformes généralisées en particulier au niveau des pays, et l'impact de la Déclaration de Paris sur l'harmonisation, l'alignement et la prévisibilité de l'aide.

9. Face aux tendances et défis globaux de l'alimentation, de l'agriculture et du développement rural, la nouvelle approche fondée sur les résultats offre à l'Organisation un moyen structuré de se concentrer sur les possibilités où la elle, mieux que quiconque, peut intervenir, en tirant parti de ses avantages comparatifs par rapport à d'autres partenaires du développement. Cette approche encourage la définition d'interventions ciblées qui répondent à une demande, et qui sont directement liées à la réalisation des buts et objectifs des Membres. Ces interventions constituent le fondement des cadres de résultats sur quatre ans et du programme de travail de deux ans du Plan à moyen terme et du Programme de travail et budget de la FAO.

## **B. L'APPROCHE FONDÉE SUR LES RÉSULTATS DE L'ORGANISATION**

10. Le Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO (PAI), approuvé par la Conférence de la FAO à sa trente-cinquième session (session spéciale) en novembre 2008, jette les bases d'une approche améliorée fondée sur les résultats de la planification et de la mise en œuvre du Programme, ainsi que de l'établissement de rapports au sein de l'Organisation. Il est associé à un processus intergouvernemental revitalisé et plus ouvert d'examen des priorités et des propositions de programme et budget.

11. Le Plan à moyen terme sur quatre ans applique les principes des principaux éléments de l'approche fondée sur les résultats. Les principaux éléments, énoncés dans le Cadre stratégique, sont les suivants:



- **Les Objectifs globaux**, représentant les impacts fondamentaux du développement, dans les domaines du mandat de la FAO, que les pays visent à atteindre;
- **Les Objectifs stratégiques**, qui contribuent à la réalisation des Objectifs globaux;
- **Les Objectifs** fonctionnels qui fournissent l'environnement porteur pour les travaux de la FAO;
- **Les résultats de l'Organisation**, qui définissent les résultats des travaux de la FAO pour chaque Objectif stratégique et fonctionnel;
- **Les fonctions essentielles**, moyens d'action fondamentaux devant être employés par la FAO pour parvenir aux résultats.

12. Les onze Objectifs stratégiques convenus dans le Cadre stratégique reflètent l'évaluation des défis à relever et des opportunités à saisir dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture et du développement rural. Ils expriment l'impact, dans les pays, les régions et dans le monde, qui doit être obtenu à long terme (dix ans) par les Membres sur la base d'interventions de la FAO à valeur ajoutée. Pour faire en sorte que tous les aspects des travaux de la FAO soient pris en compte dans un cadre fondé sur les résultats, des Objectifs fonctionnels complémentaires aident l'Organisation à assurer l'impact efficace de l'exécution technique, en tenant dûment compte de l'efficacité, et contribuent aussi activement à la réalisation des Objectifs stratégiques (voir *Figure 1*).

13. Dans le cadre des Objectifs stratégiques, les résultats de l'Organisation, plus spécifiques, représentent les réalisations attendues sur une période de quatre ans grâce à l'adoption et à l'emploi des produits et services par les pays et les partenaires de la FAO. L'identification des résultats de l'Organisation s'applique également aux Objectifs fonctionnels.

14. Les huit fonctions essentielles tirent parti des avantages comparatifs de la FAO et doivent être appliquées à tous les niveaux: mondial, régional et national. Elles sont assujetties à des stratégies élaborées visant à assurer des approches cohérentes, une coopération entre les unités organisationnelles, l'apprentissage mutuel et la recherche de l'excellence.

15. Les résultats de l'Organisation, mesurés par les indicateurs, constituent l'épine dorsale du Plan à moyen terme sur quatre ans et du Programme de travail et budget biennal, reflétant les priorités de fond retenues par les Membres (voir la *section C* du PMT et la *Section IV* du PTB).

16. Les autres outils visant à être à la base du développement et à contribuer à la réalisation des résultats de l'Organisation et des Objectifs stratégiques sont notamment les suivants:

- les Cadres nationaux sur les priorités à moyen terme qui sont élaborés de concert avec les gouvernements concernés pour axer les efforts de la FAO sur des besoins nationaux clairement identifiés;
- l'élaboration structurée et consultative de domaines d'action prioritaires sous-régionaux et régionaux, en particulier par l'intermédiaire des Conférences régionales et des Commissions régionales spécialisées;
- à l'échelle mondiale, un nombre limité de domaines d'action prioritaires afin de faciliter la mobilisation de contributions volontaires destinées aux groupes prioritaires de résultats de l'Organisation, au moyen d'un outil de communication et de plaidoyer, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités et les cadres de politiques (voir la *Section E*).

17. Lors de la mise en œuvre, les progrès accomplis vers l'obtention des résultats de l'Organisation seront suivis et mesurés au moyen d'indicateurs. Le suivi fondé sur les résultats permettra de détecter tout élément susceptible d'empêcher la FAO d'obtenir les résultats de l'Organisation, et de procéder à des ajustements et des modifications des plans en cours d'exécution. Le contenu et la présentation des rapports d'exécution biennaux changeront de manière significative dans le cadre de la nouvelle approche fondée sur les résultats. Les rapports se concentreront sur les résultats obtenus en les comparant aux objectifs fixés dans le plan à moyen terme et le Programme de travail et budget, plutôt que sur les activités et les produits.

**Figure 1: Principaux éléments du cadre de résultats de la FAO****Vision de la FAO**

Un monde libéré de la faim et de la malnutrition, dans lequel l'alimentation et l'agriculture contribuent à améliorer le niveau de vie des populations, notamment des plus pauvres, et cela de manière durable en termes économiques, sociaux et environnementaux.

**Les trois Objectifs mondiaux:**

- réduire le nombre absolu de personnes souffrant de la faim et bâtir progressivement un monde offrant à tous la possibilité de disposer à tout moment d'une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active;
- éliminer la pauvreté et favoriser le progrès social et économique pour tous en augmentant la production alimentaire, en favorisant le développement rural et en pérennisant les moyens d'existence;
- gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques, au profit des générations présentes et futures.

**Objectifs stratégiques**

- A. Intensification durable de la production agricole
- B. Accroissement de la production animale durable
- C. Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles
- D. Amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments à tous les stades de la filière alimentaire
- E. Gestion durable des forêts et des arbres
- F. Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques et meilleures réponses aux défis mondiaux liés à l'environnement ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture
- G. Environnement porteur pour les marchés afin d'améliorer les moyens d'existence et le développement rural
- H. Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition
- I. Meilleure préparation et réponse efficace aux menaces et situations d'urgence alimentaires et agricoles
- K. Équité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décision dans les zones rurales
- L. Accroissement et amélioration de l'efficacité des investissements publics et privés dans l'agriculture et le développement rural

**Objectifs fonctionnels**

- X. Collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes
- Y. Administration efficace et efficace

**Fonctions essentielles**

- a. Suivi et évaluation des tendances et perspectives à moyen et long termes
- b. Collecte et fourniture d'informations, connaissances et statistiques
- c. Élaboration d'instruments internationaux et de normes
- d. Options et avis en matière de politique et de législation
- e. Appui technique au transfert de technologies et au renforcement des capacités
- f. Sensibilisation et communication
- g. Interdisciplinarité et innovation
- h. Partenariats et alliances

## C. FORMULATION DE CADRES FONDÉS SUR LES RÉSULTATS

18. En adoptant le Plan d'action immédiate (PAI) en novembre 2008, la Conférence de la FAO a approuvé l'application de nouveaux principes de gestion fondés sur les résultats (PGR) et précisé le mode de présentation des objectifs stratégiques et fonctionnels et des résultats de l'Organisation sous-jacents dans le Plan à moyen terme. Les mesures relatives à l'application des PGR préconisées dans le PAI, sont le fruit des réflexions conduites durant l'année 2008 par le Comité de la Conférence pour le suivi de l'Évaluation externe indépendante de la FAO (CoC-EEI) et ses Groupes de travail, sur la base d'un certain nombre de documents analytiques préparés par la Direction.

19. Sur cette base, les cadres des résultats liés aux objectifs stratégiques et aux objectifs fonctionnels ont été préparés pour les soumettre à l'approbation des membres dans le Plan à moyen terme. Les projets de ces cadres des résultats ont été examinés en plusieurs occasions par le CoC-EEI et son Groupe de travail 1 (GT1) et des avis ont été donnés par les Comités techniques du Conseil à leurs sessions du début de l'année 2009, ainsi que par le Comité du programme et le Comité financier à leurs sessions qui se sont tenues en mai et juillet 2009.

### *Processus de formulation*

20. Les dirigeants (Sous-Directeurs généraux et Chefs de bureaux) ont été chargés de formuler des cadres des résultats pour chaque objectif stratégique et fonctionnel. À cette fin, ils ont constitué des Équipes interdépartementales chargées de la stratégie, comprenant du personnel des bureaux décentralisés ainsi qu'un fonctionnaire principal pour diriger l'équipe. Les activités auxiliaires ont inclus une série de réunions d'information, de stages de formation et des événements novateurs tels un « Forum des résultats » pour mettre en commun les formulations de cadres de résultats et les bonnes pratiques des Objectifs stratégiques, du personnel et des Membres. Un relais d'information a été établi dans le cadre du système de planification PIRES de l'Organisation reposant sur l'Internet afin de permettre à tout le personnel d'avoir accès au matériel de formation et d'information, de même qu'aux cadres de résultats pour chaque objectif stratégique et fonctionnel au fur et à mesure de leur évolution.

21. Conformément à l'action 3.79 du PAI, *Veiller à ce que les Sous-Directeurs généraux / Représentants régionaux participent pleinement à la programmation et à l'établissement du budget*, on a organisé des consultations horizontales au sein des régions/sous régions pour définir les priorités, sur la base des projets de cadres de résultats disponibles, ainsi que des consultations verticales avec les Équipes chargées de la stratégie. L'un des principaux défis était le temps disponible pour préparer les documents de planification 2009 qui était plus court que pour le prochain cycle complet qui commencera en 2010. Par conséquent, les contributions régionales n'ont pas pu bénéficier pleinement des indications relatives aux priorités régionales données par les Conférences régionales. Il est également prévu d'élaborer des domaines d'action prioritaires régionaux et sous-régionaux pour les soumettre à l'attention des Conférences régionales, en 2010.

22. Étant donné qu'il y a un mélange d'Objectifs stratégiques sectoriels et transversaux, les Membres ont souligné l'importance d'une intégration appropriée des Objectifs stratégiques et de leurs résultats de l'Organisation afin de faire en sorte que les domaines de travail couverts soient complémentaires les uns des autres et clairement délimités, de façon à éviter les chevauchements. Le Groupe de travail 1 du CoC-EEI a souscrit aux principes de promotion de cette intégration, notamment: i) la nécessité d'incorporer dans les résultats de l'Organisation sectorielle des liens clairement identifiables vers des domaines essentiellement transversaux; ii) la spécification de la valeur interdisciplinaire supplémentaire que des résultats de l'Organisation intersectorielle apporteraient à la mise en oeuvre de l'ensemble des Objectifs stratégiques; et iii) les mécanismes de coordination interdisciplinaire à l'appui des approches intégrées.

23. Les Équipes chargées de la stratégie ont eu recours à une analyse axée sur la méthode du cadre logique pour valider la façon dont les résultats de l'Organisation proposés cadrent les problèmes clés et pour repérer les omissions et chevauchements éventuels. La détermination des domaines dans lesquels la FAO est dans une position privilégiée pour intervenir, en tant qu'étape de l'établissement de priorités, a été guidée par les critères énoncés dans le PAI: résultats passés au sein de l'Organisation; capacité technique existante, et notamment en ce qui concerne l'interdisciplinarité; intégration des points forts dans le plaidoyer, les travaux normatifs et la coopération technique;

disponibilité d'autres sources et évitement des chevauchements; possibilité de partenariats. Au niveau du résultat de l'Organisation, les équipes ont formulé des indicateurs de résultats comportant des cibles et des moyens de vérification; identifié les hypothèses et les risques clés associés à chaque indicateur ainsi que les stratégies d'atténuation appropriées; et validé les principaux outils – les produits et les services que la FAO devra fournir – en tenant compte des points forts de la FAO en ce qui concerne l'application des fonctions essentielles et les critères notés plus haut.

24. Les premiers projets de cadres de résultats ont été examinés par le Comité de l'agriculture, le Comité des pêches et le Comité des forêts. Les Comités ont émis des observations au sujet de la substance des cadres pour lesquels ils avaient compétence et le Conseil a demandé qu'ils poursuivent l'établissement des priorités à leurs sessions suivantes. Le Conseil a également observé que la réalisation de progrès ultérieurs en matière d'établissement des priorités nécessiterait des engagements à long terme des Membres et de la Direction<sup>1</sup>.

#### *Contributions des équipes chargées de la stratégie*

25. Les Équipes chargées de la stratégie ont facilité la discussion et la consultation au sein des unités et entre elles tant au siège que dans les bureaux décentralisés et veillé à la mise en application de l'approche axée sur les résultats. Elles disposaient d'orientations générales relativement à leurs fonctions et leur composition (personnel directement responsable de résultats constitutifs, personnels provenant d'autres disciplines pertinentes, bureaux décentralisés participants). Ce type d'arrangement a contribué à garantir le caractère multidisciplinaire des discussions et des travaux analytiques (un tiers environ des membres de l'équipe proviennent de l'extérieur du département chef de file), qui facilite l'adoption d'une méthode holistique pour la formulation des résultats et la sélection des Principaux outils.

26. Le rôle et la responsabilité des équipes seront encore élaborés et officialisés, afin de leur donner le pouvoir de jouer un rôle actif dans le suivi de la mise en œuvre et l'établissement des rapports. Cela est essentiel pour faire en sorte que les budgets et les plans de travail plus détaillés des unités contribuant à chacun des résultats de l'Organisation soient pleinement alignés sur les grandes lignes tracées dans la planification à moyen terme. Cela permettra également aux équipes de coordonner le suivi et l'établissement de rapports sur les résultats attendus exprimés par l'intermédiaire des indicateurs des résultats de l'Organisation.

#### *Indicateurs*

27. La formulation d'indicateurs de résultats spécifiques, mesurables, réalisables, réalistes et assortis de délais, est au cœur du nouveau cadre de planification de la FAO et sera un facteur de succès crucial pour le système de gestion fondé sur les résultats. La préparation du PMT a été ardue dans la mesure où la capacité du personnel à formuler et sélectionner des indicateurs de la qualité voulue est généralement inégale et doit être renforcée. La méthode de formulation itérative permet des améliorations progressives dans ce domaine, ayant les finalités suivantes: i) formuler des indicateurs capables de mesurer les résultats qualitatifs plutôt que les produits; ii) être en mesure d'étalonner, de mesurer et d'assurer le suivi des indicateurs en continu à partir de données de référence et de sources de données (moyens de vérification); iii) réduire encore le nombre d'indicateurs clés pour chaque résultat de manière à permettre un suivi dans le cadre de niveaux de ressources prévisibles; et iv) renforcer la cohérence de la phraséologie.

28. Cette formulation a pour principale caractéristique de permettre de poser des jalons et d'évaluer périodiquement les progrès accomplis – grâce à l'identification des valeurs de référence et des cibles. La valeur de référence d'un indicateur est sa valeur au début de la période - ici, au début de l'année 2010 – ou la valeur courante, si la valeur de 2010 n'est pas connue. La cible d'un indicateur est sa valeur au bout de deux ans (PTB) et de quatre ans (PMT), c'est-à-dire le résultat que l'on se propose d'atteindre au cours de ces périodes.

29. Par exemple, l'indicateur “*Nombre de pays qui ont adopté les techniques de l'insecte stérile (TIS) de la FAO pour la lutte contre la mouche des fruits*”, avait une valeur de référence de 12 pays et

---

<sup>1</sup> CL 136/REP par. 65.

une cible de 13 pays sur deux ans, et de 15 pays sur quatre ans. Au bout de deux ans, l'objectif est d'avoir 13 pays qui ont adopté les techniques de l'insecte stérile (les 12 pays compris dans la valeur de référence plus un autre). De même, au bout de quatre ans, il y aura 15 pays - les 12 pays compris dans la valeur de référence, plus un autre pays qui aura adopté ces techniques durant les deux premières années, plus deux autres pays qui les adopteront au cours des deux années suivantes.

30. Pour établir de la valeur de référence d'un indicateur, il faut en principe de réaliser une analyse ou une étude. Lors de la préparation du projet de PMT actuel, il n'a donc pas été possible de déterminer immédiatement les valeurs de référence des indicateurs dans les cas où l'analyse requise n'avait pas été effectuée. On a alors indiqué que la valeur de référence était « à déterminer » et de ce fait, les cibles provisoires mentionnées dans le texte devront très probablement être ajustées en fonction des valeurs de référence.

#### *Cadre des responsabilités*

31. Des responsabilités claires en matière de gestion pour l'ensemble du cycle de préparation, de mise en oeuvre et d'évaluation doivent être attribuées pour chaque Objectif stratégique, Objectif fonctionnel, résultats de l'Organisation, fonctions essentielles et domaine d'action prioritaire. Les fonctionnaires, quel que soit leur lieu d'affectation, seront responsables des progrès effectués, non seulement en ce qui concerne la fourniture de produits et services, mais encore pour de ce qui est des résultats obtenus.

32. En pratique, les hauts fonctionnaires (Sous-Directeur général ou Chef de bureau) se sont vus confier la responsabilité de chaque Objectif stratégique et fonctionnel, fonction essentielle et domaine d'action prioritaire. Ces hauts fonctionnaires ont la responsabilité générale de veiller au caractère approprié et à la coordination des travaux dans toute l'Organisation pour l'obtention des résultats dans chaque domaine. Les diverses unités seront tenues responsables de l'alignement des plans de travail et ressources pour l'obtention de contributions spécifiques convenues concernant l'ensemble des objectifs de l'Organisation (régionaux, sous-régionaux et nationaux). La quantification du comportement professionnel, qu'il s'agisse des responsables ou du personnel renforcera l'alignement des responsabilités individuelles et l'obtention des résultats souhaités.

#### *Application des fonctions essentielles*

33. Lors de la conception d'une intervention, la Direction doit décider de l'ensemble approprié d'outils primaires - c'est-à-dire des biens et des services à fournir aux parties prenantes – qui permettra de démultiplier au mieux les avantages comparatifs de l'Organisation. Pour ce faire, la FAO dispose d'une "trousse à outils" très efficace – les moyens d'action critique définis dans les fonctions essentielles de l'Organisation. Le PAI a reconnu l'importance critique de huit fonctions essentielles, qui sont indiquées à la *Figure 2* et détaillées dans la *Section D* (voir plus bas).

#### ***Figure 2: Fonctions essentielles de la FAO***

- a) Fournir des perspectives à long terme et jouer un rôle de chef de file dans le suivi et l'évaluation des tendances en matière de sécurité alimentaire, d'agriculture, de pêches et de forêt.
- b) Stimuler l'établissement, la dissémination et l'application d'informations et connaissances, y compris des statistiques.
- c) Négocier des instruments internationaux, établir des normes et directives volontaires, appuyer l'élaboration d'instruments juridiques nationaux et favoriser leur mise en oeuvre.
- d) Élaborer des options et avis en matière de politiques et stratégies.
- e) Fournir un appui technique pour:
  - favoriser le transfert de technologies;
  - servir de catalyseur du changement;
  - renforcer les capacités, en particulier pour les institutions rurales.
- f) Procéder à un plaidoyer et à des communications pour mobiliser la volonté politique et

promouvoir la reconnaissance mondiale des actions requises dans les domaines relevant du mandat de la FAO.

- g) Favoriser l'adoption d'approches interdisciplinaires et novatrices intégrées dans les travaux techniques de l'Organisation et dans les services d'appui.
- h) Travailler dans le cadre de partenariats et d'alliances vigoureux lorsqu'une action conjointe est nécessaire.

### *Cadres de résultats*

34. On trouvera à la *Section I.B* du Programme de travail et budget les domaines prioritaires de programme, et la présentation complète des cadres de résultats pour chaque Objectif stratégique et Objectif fonctionnel à la *Section IV* du PTB. La formulation comprend les éléments suivants:

- le titre de l'objectif, à savoir les avantages ou changements dont l'obtention est prévue dans un délai de dix ans au sein des institutions du pays, de la communauté internationale ou des partenaires du développement;
- l'énoncé des problèmes et défis, à savoir le ou les problèmes à régler, notamment les facteurs et tendances démographiques, environnementaux et macro-économiques importants; il met en exergue les principaux besoins d'intervention pour le développement en privilégiant les possibilités d'intervention de la FAO, par l'intermédiaire de résultats de l'Organisation ciblés et d'outils principaux;
- les hypothèses et risques associés à la réalisation de l'objectif, en supposant que les résultats de l'Organisation soient obtenus. Les hypothèses concernent les risques qui pourraient avoir une incidence sur l'avancement ou la réussite d'une intervention de développement;
- la liste récapitulative de l'application des fonctions essentielles à la réalisation de chacun des résultats de l'Organisation;
- les résultats de l'Organisation, à savoir les réalisations ou effets attendus sur une période de quatre ans, de la mise à jour et de l'utilisation des produits et services de la FAO;
- les indicateurs, à savoir les facteurs ou variables quantitatifs ou qualitatifs qui fournissent un moyen simple et fiable de mesurer la réalisation, de prendre en compte les changements liés à une intervention ou d'aider à évaluer les prestations d'un acteur du développement;
- la base, à savoir la valeur de l'indicateur mesuré au début de la période – en l'occurrence, le début de 2010;
- les cibles, à savoir la valeur du même indicateur à la fin du PTB (deux ans) et du PMT (quatre ans) reflétant donc les réalisations attendues pendant cette période,
- enfin, le niveau de ressources biennales (contributions ordinaires et volontaires) prévues pour chaque résultat de l'Organisation dans l'ensemble de l'Organisation.

35. Il convient de noter que les allocations de ressources quadriennales n'ont pas fait l'objet d'estimations. Cela s'explique à la fois par le fait que le processus d'établissement de priorités est en cours et ne sera pas intégralement mis en œuvre avant le prochain cycle de planification biennale, et par l'incertitude planant sur les projections concernant l'exécution des projets financés par des fonds extrabudgétaires au cours des troisième et quatrième années de la période couverte par le PMT. De fait, on retrouve pour les cibles à quatre ans présentées dans les cadres de résultats les mêmes hypothèses, en ce qui concerne les ressources, pour 2012-13 que pour 2010-11.

## **D. FONCTIONS ESSENTIELLES**

36. Les huit fonctions essentielles (voir la *figure 2*) tirent parti des avantages comparatifs de la FAO et doivent être appliquées à tous les niveaux: mondial, régional et national. On trouvera plus bas une présentation des stratégies visant à assurer des approches cohérentes, une coopération entre les unités organisationnelles, l'apprentissage mutuel et la recherche de l'excellence.

### *A. Suivre et évaluer les tendances et perspectives à moyen et à long termes*

37. Les Membres demandent à la FAO, ainsi qu'aux autres organisations spécialisées du système des Nations Unies, d'examiner en permanence les tendances, les questions et les défis concernant les domaines de leurs mandats respectifs et de proposer des solutions de politiques adaptées. Les principaux résultats ont été – et sont encore – colligés pour servir de références aux planificateurs, aux décideurs et aux organismes partenaires en matière de développement. Des projections sont utilisées pour définir des objectifs en matière de politiques internationales, par exemple l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation ou OMD1. Les projections et les études prospectives de la FAO alimentent aussi de nombreuses évaluations, notamment celles du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat.

38. Les études prospectives et les évaluations de la FAO concernent de nombreux thèmes, parmi lesquels les marchés des produits, les perspectives relatives à la sécurité alimentaire et à la pauvreté, la démographie, la technologie, les ressources en terres et en eaux, les questions liées à la génétique, le commerce et la mondialisation, l'environnement et le changement climatique. Dans un monde en constante évolution, ces travaux continueront de porter sur les nouveaux défis qui se posent à l'échelon international et comprendront notamment une analyse plus large et approfondie des prix de l'énergie sur les marchés agricoles, des conséquences du changement climatique ou de l'impact des organismes nuisibles et des maladies transfrontières sur l'agriculture et les sociétés dans leur ensemble. Si les thèmes peuvent changer, l'idée prédominante reste de fournir des données, des évaluations et des analyses fiables et rigoureuses pouvant aider les décideurs et les planificateurs à faire des choix et à prendre des décisions en connaissance de cause.

39. Les études prospectives mondiales exigent aussi une véritable approche multidisciplinaire. À ce titre, elles peuvent tirer parti des connaissances considérables disponibles dans les unités spécialisées des départements techniques de la FAO. Les prochaines publications bénéficieront ainsi, comme par le passé, des connaissances accumulées dans un grand nombre de domaines liés à l'agriculture, comme la production agricole et animale, les infrastructures rurales, la mécanisation et le stockage, les semences, les engrais et les pesticides, l'utilisation et la gestion des ressources naturelles (eaux, terres, etc.). Le deuxième pilier – externe – de la multidisciplinarité est constitué par les connaissances spécialisées d'autres organisations. La FAO s'efforcera de renforcer les accords de coopération fructueux et anciens qu'elle a conclus avec l'IIASA, l'OCDE, la Banque mondiale, la Division des Nations Unies sur les populations, et d'autres organisations appartenant ou non au système des Nations Unies. Il est essentiel que cette coopération continue de maintenir le débat ouvert sur des questions d'une importance stratégique. Les activités de « prospective » de la FAO continueront donc de combiner des approches quantitatives traditionnelles ou innovantes exploitant ses immenses réserves d'informations et de connaissances, une approche multidisciplinaire lorsqu'elle est justifiée et une coopération active avec des partenaires professionnels.

### *B. Collecte et fourniture d'informations, de connaissances et de statistiques*

40. Au cœur du mandat de la FAO, la collecte et la fourniture d'informations, de connaissances et de statistiques sont fondées sur une *Stratégie de gestion des connaissances et des informations*, sous l'autorité du Groupe interdépartemental de gestion des connaissances et du Comité WAICENT, ainsi que sur la *Politique des publications de la FAO*. Une stratégie complémentaire sur les statistiques est mise en œuvre à l'échelle de l'Organisation par le Comité directeur du programme des statistiques récemment créé.

41. En ce qui concerne les informations et les connaissances, les activités entreprises au titre de cette fonction essentielle s'appuient sur trois piliers principaux:

- a) *la manière dont le partage d'informations et de connaissances ajoute de la valeur grâce aux programmes de la FAO et à la coopération avec des partenaires.* La stratégie globale susmentionnée ci-dessus accordera la priorité qu'il convient aux mécanismes principaux que la FAO doit utiliser pour aider les Membres en tant que: i) *fournisseur de connaissances*; et ii) *catalyseur d'un flux de connaissances* au sein de la communauté mondiale, y compris en appuyant le renforcement des capacités pertinentes dans les pays.
- b) *l'amélioration continue de la FAO comme organisation détentrice de savoirs.* La gestion des connaissances, en tant qu'activité, comprend des méthodes et des outils pratiques et fondés sur le bon sens comme « apprendre avant, pendant et après » et une aide aux « communautés de pratique. Le personnel de la FAO et les organisations partenaires se réuniront lors d'événements comme la « Foire au partage des connaissances » pour échanger l'expérience acquise en matière de pratiques, d'outils et de méthodes dans les domaines du développement agricole et de la sécurité alimentaire.
- c) *assurer des synergies entre les individus, les processus et la technologie.* Il a été amplement démontré que la réussite des activités liées aux connaissances et aux informations exigeait une approche globale complétée par des intrants provenant de différents domaines. Cette activité sera poursuivie.

42. En ce qui concerne les statistiques, les principaux domaines prioritaires sont les suivants: i) l'amélioration des capacités des pays à collecter, mettre en forme, analyser, stocker et diffuser en temps utile des données sur l'alimentation et l'agriculture, y compris les pêches et les forêts, selon les recommandations de l'évaluation indépendante sur les statistiques; ii) l'appui aux pays par le biais de CountrySTAT et d'autres outils conçus et convenus pour des secteurs particuliers, par exemple les pêches, les forêts et les ressources naturelles; iii) la poursuite des travaux de mise à jour de FAOSTAT, qui est la base de données statistiques de l'Organisation; iv) un outil d'extraction de données statistiques dans la base de données de l'Organisation, qui permettra d'obtenir des données techniques, de mieux intégrer les informations statistiques disponibles dans les différents services de la FAO, et de fournir des métadonnées et des évaluations de la qualité des données.

### *C. Élaboration d'instruments internationaux et de normes*

43. L'Acte constitutif de la FAO (plus précisément, les articles I et XIV) prévoit un rôle important pour l'Organisation, celui d'être une instance neutre au sein de laquelle les Membres négocient les instruments internationaux. Cette fonction essentielle facilite et appuie les initiatives des Gouvernements visant à élaborer des instruments juridiques internationaux et régionaux, ainsi que la mise en œuvre des obligations nationales qui en découlent.

44. La FAO s'efforce de répondre aux priorités de ses Membres en définissant des normes et des lignes directrices volontaires par le biais de ses propres organes statutaires ou à la demande d'autres organisations intergouvernementales, en particulier l'OMC.

45. D'un point de vue technique, l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action, de normes et d'instruments reconnus à l'échelon international et l'obligation faite aux Membres de respecter leurs engagements en vertu des accords de l'OMC, dépendent du soutien accordé par le Secrétariat aux organes appropriés, y compris la préparation de projets de normes qui sont négociées au niveau intergouvernemental.

46. Cette fonction essentielle s'efforcera de répondre aux demandes importantes d'avis sur la rédaction et la mise en application des législations nationales pertinentes (loi fondamentale et instruments de réglementation), sachant que l'administration publique et le secteur privé doivent coopérer d'une manière mutuellement bénéfique. Les domaines concernés devraient être principalement la protection des végétaux et la quarantaine, la sécurité sanitaire des aliments et les ressources génétiques. En outre, l'Organisation assurera la promotion d'autres mesures adoptées aux niveaux national et international en ce qui concerne les questions économiques, sociales, techniques et scientifiques liées à la nutrition, aux ressources de l'agriculture et de l'alimentation, ainsi qu'aux politiques et aux méthodes responsables de la production agricole.



#### *D. Avis en matière de politiques et de stratégies*

47. Cette fonction essentielle est étroitement liée aux autres fonctions essentielles. Elle vise à répondre à la demande croissante d'assistance aux politiques. La FAO doit articuler des options de stratégie et de politiques fondées sur des preuves disponibles et ses évaluations des tendances en matière de sécurité alimentaire et d'agriculture, de pêches et de forêts. Les Membres et leurs organisations d'intégration économique régionale (OIER) sont censés exiger des services d'avis de politiques fondés sur les connaissances disponibles à la FAO (ou obtenues par le biais de ses partenaires). Les activités d'assistance en matière de politique et de législation comprennent notamment les avis en matière de politiques, le renforcement des capacités pour la formulation et la mise en œuvre des politiques, le renforcement des institutions et leur restructuration, les renseignements concernant les pays et l'information concernant les politiques, le suivi des politiques et l'identification des priorités des Membres pour assurer l'efficacité de l'élaboration du programme de terrain.

48. Assurer une assistance aux politiques importante comprenant toutes les unités concernées devrait contribuer à réaliser ce qui précède.

49. Dans le domaine juridique, des options en matière de stratégies et de politiques sont formulées en vue de renforcer les cadres réglementaires internationaux contraignants et non-contraignants, en s'appuyant sur des partenariats appropriés lorsqu'une action conjointe est nécessaire. Outre la contribution essentielle des normes et d'autres instruments juridiques nationaux à ces cadres, des outils de communication et de plaidoyer doivent mobiliser la volonté politique pour encourager une mise en œuvre efficace.

50. Pour mettre en application cette fonction essentielle, il conviendra de mettre l'accent sur ce qui suit:

- mobiliser des connaissances institutionnelles sur des options de stratégies et de politiques et éviter des approches fragmentées;
- identifier et analyser des questions intersectorielles et privilégier la multidisciplinarité dans ces options et avis stratégiques;
- renforcer les capacités des pays afin qu'ils mettent en œuvre des politiques adaptées ainsi que des outils efficaces pour leur application;
- consulter périodiquement les parties prenantes publiques et privées;
- mettre en commun les lignes directrices et les meilleures pratiques relatives à l'élaboration des politiques;
- enfin, participer proactivement à d'autres tribunes internationales dans lesquelles des politiques et des instruments ayant un impact sur le mandat de la FAO sont conçus et adoptés.

#### *E. Appui technique au transfert de technologies et au renforcement des capacités*

51. L'administration de cette fonction essentielle est assurée par le Groupe interdépartemental sur le renforcement des capacités. Dans la stratégie de l'Organisation, la notion de « *renforcement des capacités* » a été adoptée pour remplacer celle de « *création de capacités* », pour mieux prendre en compte, notamment, les tendances générales observées dans la communauté internationale du développement, y compris dans les institutions des Nations Unies. Selon l'OCDE/CAD, le renforcement des capacités est le « processus par lesquels des personnes, des organisations, et la société en général mobilisent, renforcent, créent, adaptent et maintiennent des capacités au fil du temps ». Ce changement terminologique (de « *capacity building* » à « *capacity development* » en anglais) reflète le passage d'un processus impulsé essentiellement de l'extérieur dans les pays où il n'existe pas quasiment de capacités préexistantes à une nouvelle approche qui met l'accent sur la prise en charge au plan national et les processus de changement endogènes.

52. Cette fonction essentielle suppose la prise en compte de trois aspects fondamentaux: l'environnement porteur, des institutions spécifiques et des individus, sachant que ces trois aspects doivent être idéalement combinés dans les interventions. Si les individus sont les bénéficiaires en dernier ressort, leurs contributions dépendent en grande partie de l'efficacité des institutions au sein desquelles ils travaillent ou qui ont un impact sur eux. Cette efficacité, obtenue au plan individuel ou

par le biais de réseaux, est à son tour influencée par le cadre institutionnel général. Deux types de capacités sont en jeu: des *capacités techniques* pour exécuter les tâches requises pour intensifier la production d'une manière durable, gérer les ressources et ensuite améliorer la sécurité alimentaire; et des *capacités fonctionnelles* s'appliquant à des domaines comme l'élaboration de normes et de politiques, la mobilisation de connaissances, la vulgarisation et l'établissement de partenariats, et la mise en œuvre/réalisation. Les capacités fonctionnelles sont indispensables pour *planifier, gérer et appuyer les initiatives de changement* dans les domaines relevant du mandat de la FAO.

53. L'application de cette fonction essentielle suppose de se conformer aux processus internes de la FAO:

- les nouvelles approches du renforcement des capacités sont pleinement institutionnalisées dans les systèmes et procédures existants, et il existe une gouvernance, des lignes directrices et des outils adaptés;
- une coordination interne étroite avec d'autres fonctions essentielles;
- les bonnes pratiques sont généralisées dans les outils de programmation de la FAO;
- des mécanismes de suivi et d'établissement de rapports;
- la communication des efforts déployés par la FAO pour le renforcement des capacités à l'intérieur de l'Organisation, et en externe auprès des autorités nationales et des partenaires;
- des systèmes de gestion des ressources humaines améliorés qui tiennent compte des nouvelles approches de l'Organisation en matière de renforcement des capacités.

#### *F. Plaidoyer et communication*

54. L'application de cette fonction essentielle sert à obtenir des résultats plus larges, à savoir:

- assurer un impact durable aux politiques fondées sur la science promues par l'Organisation, et favoriser l'investissement dans l'agriculture et le développement rural;
- obtenir un consensus à l'échelon mondial sur des objectifs ambitieux mais réalistes d'éradication de la faim;
- améliorer le statut de la FAO comme point de référence et source de premier plan d'informations techniques, dans les débats mondiaux portant sur l'atténuation de la faim et d'autres questions liées à l'agriculture, aux forêts, aux pêches, à l'élevage et au développement rural;
- augmenter la visibilité des contributions concrètes au processus de développement, aux secours d'urgence, à la remise en état et à la transition vers le développement, et donc accroître le soutien à l'Organisation;
- garantir aux Membres qu'il est fait un bon usage de leurs contributions, financières et autres.

55. Les activités comprendront divers types de communication à l'intention de publics différents, notamment:

- des informations pour le grand public, les médias, les gouvernements et la société civile sur des questions liées au mandat de la FAO (par exemple l'impact des maladies et des organismes nuisibles transfrontières pour les animaux et les végétaux ainsi que leur état actuel, l'évaluation des besoins après les situations d'urgence, les tendances des produits de base, etc.);
- des matériaux de promotion, concernant notamment les besoins des personnes sous-alimentées;
- des informations techniques et institutionnelles diffusées sur papier ou par des moyens électroniques;
- la diffusion d'informations issues de la direction aux parties prenantes et aux représentants permanents;
- les publications de premier plan de la FAO du type « État de ... », couvrant l'insécurité alimentaire, l'agriculture, les forêts, les pêches et le commerce;
- le site web Internet – l'un des plus consultés dans le système des Nations Unies –, qui est une « fenêtre » importante, sachant que les « réseaux sociaux en ligne » sont également de plus en plus utilisés.

56. La communication interne devrait aussi jouer un rôle primordial afin qu'un personnel informé puisse mieux relayer les messages de fond de la FAO et en être les porte-parole les plus efficaces. Des partenariats actifs avec d'autres institutions internationales, des organisations de la société civile et le secteur privé seront établis afin d'amplifier les messages de la FAO et de promouvoir les actions de lutte contre la faim. Des événements à grande visibilité médiatique faisant appel à des ambassadeurs de bonne volonté et d'autres célébrités sont utilisés pour toucher et concerner de larges publics et accroître la visibilité de la Journée mondiale de l'alimentation dans les pays développés. Ces efforts sont coordonnés par un Groupe de travail sur la communication, qui rend compte au Comité de la communication de l'Organisation.

### *G. Interdisciplinarité et innovation*

57. Les approches interdisciplinaires et la conception de programmes intersectoriels permettent d'exploiter les compétences disciplinaires de l'Organisation et de produire un impact ou des résultats qui n'auraient pas pu être obtenus par une seule unité agissant isolément. Un flux régulier d'innovations – à condition qu'elles soient évaluées et acceptées par les plus intéressés – constitue un ingrédient important de tout effort d'évolution exigé d'une institution, quelle qu'elle soit. Certains des résumés présentés ci-dessus sur les connaissances et l'information, le renforcement des capacités, les activités de plaidoyer et de communication, fournissent des preuves suffisamment abondantes d'approches innovantes réussies qu'il conviendrait de poursuivre.

58. Le nouveau cadre axé sur les résultats contribuera d'une manière importante à renforcer l'interdisciplinarité. La plupart, sinon la totalité, des objectifs fonctionnels et stratégiques, des résultats organisationnels, des domaines d'action prioritaires et des fonctions essentielles, qui sont à la base du présent Cadre stratégique, exigent des interactions constantes et une coopération interdisciplinaire. Leur conceptualisation a clairement fait l'objet de débats internes considérables entre les divisions, les départements et les bureaux concernés. Cette dynamique poursuivra ses effets positifs pendant la mise en œuvre, et celle-ci devrait mobiliser le même degré d'engagement partagé.

59. Parallèlement, l'interdisciplinarité doit être considérée dans le cadre de partenariats et d'alliances externes, notamment dans le contexte du système des Nations Unies. En effet, la FAO, en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, doit participer aux initiatives et aux actions intersectorielles, particulièrement au niveau des pays, mais aussi en liaison avec les évolutions qui se produisent dans d'autres instances intergouvernementales (se reporter au texte précédent sur la fonction essentielle d'élaboration des politiques et le texte qui suit sur les partenariats et les alliances).

60. L'interdisciplinarité concerne aussi plusieurs aspects de la gestion des ressources humaines, notamment:

- une formation appropriée pour renforcer la capacité à identifier des problèmes de manière intersectorielle et interdisciplinaire, à formuler des objectifs, à définir des priorités, à planifier, à effectuer le suivi et l'évaluation;
- en identifiant dans les systèmes d'évaluation du personnel les réalisations et les avantages obtenus en travaillant de manière interdisciplinaire.

### *H. Partenariats et alliances*

61. Le défi consiste à mobiliser les meilleures connaissances et capacités mondiales pour soutenir le rôle de chef de file de la FAO dans la gouvernance internationale de l'agriculture et du développement agricole. L'Organisation n'est pas le seul réservoir de ces savoirs et une collaboration effective avec les différentes institutions compétentes est nécessaire pour la réalisation d'objectifs communs. La capacité de la FAO à accomplir son mandat peut être renforcée par des partenariats permettant d'en accroître la crédibilité en tant qu'organisation détentrice de savoirs et d'en améliorer l'image dans les tribunes internationales, grâce à une valorisation fondée sur la conjugaison des efforts.

62. Au niveau pratique, cela suppose de savoir où se trouvent les connaissances relatives à une bonne gestion dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture et de la nutrition et comment les exploiter aux niveaux national, régional et mondial. Pour répondre aux besoins de ses Membres, la FAO doit savoir où se trouvent les connaissances nécessaires pour une bonne intendance dans le

domaine de l'alimentation, de l'agriculture et de la nutrition, et comment y accéder au niveau mondial, régional, national et local. Cela n'est possible qu'au moyen de partenariats stratégiques solides et durables. Les partenariats peuvent également permettre de réaliser des économies de coûts et des économies d'échelle, surtout dans le cadre de l'évolution actuelle de l'aide. Il est aussi important que des orientations pratiques et constamment mises à jour soient mises à disposition des unités et des partenaires de la FAO pour faciliter la sélection, la hiérarchisation, le développement et la gestion de partenariats nouveaux ou renouvelés.

63. Cette fonction essentielle tient compte également du fait que la FAO établit des partenariats pour: i) améliorer ses capacités techniques; ii) collaborer de manière horizontale à des activités de programmation, de financement ou de plaidoyer opérationnelles ou stratégiques; et iii) mieux toucher les utilisateurs finaux de ses services. Les partenariats comprennent ceux conclus avec des institutions de recherche et des institutions internationales de financement. La FAO établit aussi des partenariats avec des entités intergouvernementales, des organisations régionales et la société civile, y compris des organisations populaires et des ONG, sans oublier le secteur privé. Elle contribue aussi à de nombreux arrangements moins formalisés dans le cadre de réseaux établis.

64. Une attention spéciale est accordée au renforcement des partenariats avec le système des Nations Unies, notamment par le biais des processus de réforme des Nations Unies et dans le contexte de l'initiative « *Unis dans l'action* ». La coopération actuelle avec le FIDA et le PAM, qui sont des institutions des Nations Unies ayant leur siège à Rome, sera activement poursuivie.

## E. MOBILISATION DE RESSOURCES

65. L'Organisation va mettre en place une stratégie de mobilisation et de gestion des ressources qui sera appliquée dès le prochain exercice biennal, et qui comprendra les domaines d'action prioritaires, les Cadres nationaux sur les priorités à moyen terme, ainsi que les domaines d'action prioritaires régionaux et sous-régionaux. Cette stratégie s'inscrira dans le processus de planification à moyen terme afin d'orienter les contributions volontaires vers les cadres de résultats et d'améliorer le suivi et le contrôle par les organes directeurs. Elle prévoit une intégration étroite entre les ressources prévues issues de contributions volontaires et les contributions ordinaires pour appuyer les Objectifs stratégiques et les résultats de l'Organisation. Pour l'exercice biennal 2010-11, les estimations concernant les contributions volontaires se fondent essentiellement sur des projets opérationnels et des projets dans la filière dont le budget relève du même exercice (voir la *Section I.A* du PTB). À l'avenir, les estimations de contributions volontaires devront être calculées selon une approche plus prospective et stratégique.

66. Les Domaines d'action prioritaires (DAP) contribueront à la mobilisation de ressources stratégiques dans tous les bureaux. Plus précisément, les DAP orienteront l'effort de mobilisation des ressources et de partenariat vers les groupes prioritaires de résultats de l'Organisation de manière transversale ou au sein des objectifs stratégiques, faisant office de « phares » et fournissant un outil de communication et de plaidoyer. Le but est d'attirer progressivement des fonds communs de contributions volontaires pour les cadres de résultats, avec un objectif de 20 pour cent des ressources extrabudgétaires mobilisées par l'intermédiaire des DAP d'ici 2013 (voir le résultat de l'Organisation X1). Toutes les ressources mobilisées par l'intermédiaire des DAP contribueront directement à l'obtention de certains résultats de l'Organisation.

67. Les DAP auront une durée de quatre ans et seront réexaminés à chaque exercice biennal, en fonction des résultats obtenus et des besoins naissants. Le PAI a identifié sept DAP possibles, qui ont été élaborés dans le cadre d'un processus consultatif au sein de l'Organisation et avec les Membres. Les 7 DAP sont présentés à la *Figure 3*, qui précise les résultats de l'Organisation appuyés. Les sept DAP ainsi formulés orienteront la mobilisation des ressources vers 45 des 49 résultats de l'Organisation. L'accent a été mis sur l'identification de partenariats significatifs, notamment les efforts visant à assurer des contributions de partenaires externes importants sous des formes qui ne sont pas nécessairement financières, mais qui sont néanmoins essentielles à la réalisation des résultats de l'Organisation concernés.

**Figure 3: Domaines d'action prioritaires****Soutien à la mise en œuvre du Cadre global d'action – production alimentaire des petits exploitants et systèmes mondiaux d'information et de contrôle (DAP-CGA)****Résultats de l'Organisation appuyés: A1, B1, B4, G1, G2, G3, H1, H2, I3, K3, L1, L2, L3**

Le Cadre global d'action de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise alimentaire mondiale fournit aux gouvernements et aux organisations internationales et régionales un ensemble de politiques et de mesures dont ils peuvent s'inspirer pour donner des réponses appropriées aux besoins, aux capacités et aux contextes des régions et des pays. Le but des domaines d'action prioritaires et du Cadre global d'action est d'élargir la portée et d'améliorer le ciblage du soutien fourni par l'Organisation en vue de l'obtention des résultats du Cadre global d'action: “*Maintien de la croissance de la production alimentaire des petits exploitants*”, et “*Renforcement des systèmes mondiaux d'information et de contrôle*”.

**Menaces transfrontières pesant sur la production, la santé et l'environnement (DAP-EMPRES)****Résultats de l'Organisation appuyés: A2, A3, B2, C4, D3, E4, I1, I2, I3**

EMPRES appuie l'élaboration de systèmes nationaux, sous-régionaux, régionaux et mondiaux pour la surveillance, l'identification des sources de menaces potentielles imminentes, la détection des foyers de maladies, l'alerte précoce, la réponse rapide, la recherche contributive et le relèvement visant à reconstruire en mieux après des poussées de maladies animales et des invasions de ravageurs transfrontières, des plantes et des incidents graves pour la sécurité sanitaire des aliments. Le DAP s'attachera à renforcer les systèmes nationaux, notamment dans les pays en développement, de façon à identifier plus tôt les menaces transfrontières et y réagir plus rapidement, réduisant ainsi le risque que ces menaces se propagent à l'intérieur des pays et gagnent les pays voisins, puis les partenaires commerciaux; il protégera la production nationale, garantira la sécurité sanitaire et la qualité des aliments dans l'ensemble de la chaîne alimentaire et réduira les risques sanitaires et environnementaux.

**Renforcement des moyens de base pour la gestion durable des forêts (DAP-GDF)****Résultats de l'Organisation appuyés: E1 à E6**

Dans de nombreux pays, les informations disponibles sur les forêts et les arbres sont rarement mises à profit lorsqu'il s'agit d'appliquer des méthodes efficaces pour améliorer leur gestion et leur conservation. Le DAP se concentre sur le renforcement des capacités nationales, de manière à surveiller et évaluer les forêts et les arbres, l'utilisation des terres et la bonne application des politiques forestières, les méthodes responsables fondées sur des données fiables et le transfert de connaissances, faire rapport à ce sujet et valider les informations. Il renforcera aussi les capacités pour contribuer à la formulation des politiques internationales et à la préparation des rapports mondiaux exigés par la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur la lutte contre la désertification et l'instrument du FNUF, non contraignant sur le plan juridique, sur tous les types de forêts.

**Renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable (DAP-CCPR)****Résultats de l'Organisation appuyés: C1 à C6**

Ce domaine d'action prioritaire appuie la promotion de la gestion durable du secteur des pêches et de l'aquaculture aux niveaux national, régional et mondial, la priorité étant donnée au renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable, de l'Accord d'application et des Plans d'action internationaux associés.

**Faire face à la pénurie de ressources hydriques et foncières (DAP-WALS)****Résultats de l'Organisation appuyés: A1, B3, F1, F2, F4, F5, L2**

La pénurie de ressources hydriques et foncières, aggravée dans certaines régions par les effets du changement climatique, figure parmi les principaux défis à relever pour doubler la production alimentaire mondiale d'ici à 2050 et garantir l'approvisionnement alimentaire aux niveaux local, national et mondial tout en préservant la base de ressources naturelles. Le secteur agricole devra accroître la productivité des terres et des eaux de façon durable et négocier en priorité les allocations en

eau avec d'autres usagers. Ce domaine d'action prioritaire contribuera à atteindre les objectifs stratégiques dans lesquels l'eau est un agent environnemental et productif fondamental, et mettra l'accent sur la rareté des ressources naturelles dans le cadre de ces objectifs, pris individuellement ou en commun, compte tenu notamment du changement climatique et de la concurrence entre les secteurs. Il servira de plate-forme de mobilisation des ressources visant à intensifier les réponses opérationnelles en matière de gestion de l'eau et de l'agriculture, afin de résoudre les problèmes de concurrence et de réduire les menaces que représente la pénurie d'eau et de terre pour la production agricole mondiale.

**Renforcement des capacités pour améliorer la qualité des informations et des statistiques en vue de prises de décisions à l'appui de la gestion durable de l'agriculture, des ressources naturelles, de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté (DAP-RCIS)**

**Résultats de l'Organisation appuyés: C1, E1, F1, F2, F6, H4, H5, K2**

La FAO joue un rôle décisif dans la collecte, l'analyse, l'interprétation et la diffusion d'informations et de statistiques sur la nutrition, l'alimentation et les ressources agricoles, forestières et halieutiques. Les problèmes de qualité expliquent en grande partie la volonté d'améliorer les statistiques préparées par la FAO, comme l'a indiqué clairement l'évaluation indépendante des statistiques de la FAO (2008). Le but du domaine d'action prioritaire est d'élargir la portée et d'améliorer le ciblage du soutien que la FAO accorde pour améliorer la qualité fondamentale des données fournies par les États Membres, notamment ceux qui ont un besoin prioritaire de ces données pour évaluer l'insécurité et la vulnérabilité alimentaires.

**Établissement de normes mondiales et application des normes dans les politiques et les législations nationales (DAP-NLN)**

**Résultats de l'Organisation appuyés: A1, A2, A3, A4, B3, D1, D2, D3, D4, F3**

L'élaboration et l'application efficaces des normes internationales reconnues, des accords et des plans d'action adoptés par les organes statutaires et les commissions de la FAO, notamment pour satisfaire aux exigences des Accords de l'OMC, dépendent des capacités nationales et de l'appui du Secrétariat. Le DAP s'attachera à renforcer les capacités nationales et mondiales d'élaboration et de mise en œuvre de réglementations et de normes, en mettant l'accent sur les capacités et la participation des pays en développement (protection des végétaux, sécurité sanitaire des aliments, ressources génétiques).

Programme de travail et budget 2010-11  
présenté par le  
Directeur général

## I. Aspects principaux du Programme de travail et budget

### A. PRÉSENTATION INTÉGRÉE DES RESSOURCES

#### *Introduction*

68. Ainsi que l'a demandé la Conférence pour la réforme de la programmation et de la budgétisation dans le cadre du Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO, le PTB 2010-11 propose un programme de travail biennal financé par le budget statutaire et une estimation des ressources extrabudgétaires volontaires. Le Programme de travail est fondé sur l'obligation d'atteindre les cibles sur deux ans fixées dans le Cadre des résultats relatifs aux objectifs stratégiques et fonctionnels présenté dans le Plan à moyen terme, ainsi que sur les besoins connexes pour les bureaux de pays, le Programme de coopération technique et les Dépenses d'équipement et de sécurité.

69. Cette présentation marque un changement par rapport au passé. Depuis l'exercice biennal 1998-99, le document du PTB présentait un "Programme de travail" financé par les contributions ordinaires et par des ressources d'appui et d'autres recettes qui étaient dans une large mesure à disposition de l'Organisation et gérées en liaison étroite avec les ouvertures de crédits du budget ordinaire. Il précisait également aux Membres le montant des autres contributions volontaires extrabudgétaires attendues, qui étaient présentées sous deux catégories: celles qui apportent un appui direct à la mise en œuvre du Programme de travail et celles offrant aux gouvernements des services d'assistance technique et d'aide d'urgence (y compris pour le relèvement) à des fins clairement définies correspondant aux politiques, aux objectifs et aux activités de l'Organisation.

70. L'EEI a constaté que la présentation d'un "Programme de travail" incluant les ressources d'appui et d'autres recettes prêtait à confusion et recommandé d'éliminer la distinction entre le "Programme de travail" et les crédits budgétaires nets. En outre, d'autres fonds extrabudgétaires, qui ont augmenté et représentent désormais près de la moitié des ressources dont dispose l'Organisation, n'étaient pas affectés en fonction des obligations découlant du Cadre stratégique et du Plan à moyen terme en place.

71. Comme il est indiqué plus haut, ce PTB offre une présentation intégrée des ressources totales requises pour mener à bien le Programme de travail en liaison directe avec le PMT. Il est nécessaire d'identifier les principaux éléments de financement qui composent ce total, car ils répondent à des mandats constitutionnels, et à des cycles et des procédures de planification différents.

72. Les fonds proviennent en partie des contributions ordinaires des Membres (basées sur le barème convenu), qui financent l'*ouverture nette de crédits* (ajustée pour les recettes accessoires estimatives) votée par la Conférence dans la *Résolution portant ouverture de crédits*. L'autre principale source de financement est représentée par des contributions extrabudgétaires volontaires que fournissent les Membres et d'autres partenaires, soit dans le cadre d'un appui direct à l'Organisation, soit dans le cadre de services d'assistance technique et d'aide d'urgence (y compris pour le relèvement) offerts aux gouvernements à des fins clairement définies et en rapport avec le PMT.

73. Comme le souligne le Plan d'action immédiate<sup>2</sup>, afin de mieux arrêter les priorités et d'améliorer l'efficacité et le contrôle des travaux de la FAO, les contributions ordinaires et les ressources extrabudgétaires volontaires seront gérées dans un seul et même programme de travail. Dans le cadre de l'approche fondée sur les résultats, ces ressources seront soumises aux mêmes procédures de planification et de contrôle, et les donateurs seront encouragés à réduire la part des affectations spécifiques et à accroître le regroupement des contributions volontaires. Le Conseil proposera le programme de travail, le montant du budget et donnera une estimation des financements extrabudgétaires à la Conférence (le budget sera divisé en budget administratif et budget de programme s'insérant dans le cadre des résultats). La Conférence votera l'*ouverture nette de crédits*

---

<sup>2</sup> C 2008/4 par. 33



qui sera financée par les contributions ordinaires, et devrait en outre encourager les Membres à fournir les ressources extrabudgétaires volontaires estimées.

#### *Aperçu des ressources prévues et des sources de financement*

74. La présentation des ressources prévisionnelles dans ce PTB 2010-11 s'inspire de l'approche convenue dans le Plan d'action immédiate. Le *Tableau 1.A* récapitule les ressources requises, ventilées par objectif, et les sources de financement – *crédits budgétaires nets* et *contributions volontaires* (essentielles et autres contributions extrabudgétaires).

75. Les *crédits budgétaires nets* correspondent aux besoins, avant les augmentations de coûts, qu'il est proposé de financer sur des contributions ordinaires des Membres, en partant du niveau théorique du budget 2008-09 (929,8 millions d'USD) et en incluant les besoins supplémentaires pour le Plan d'action immédiate et les dépenses de sécurité (16,2 millions d'USD). Les *crédits nets* de 946 millions d'USD (avant augmentations de coûts) représentent 43 pour cent de l'ensemble des ressources requises. Le pouvoir d'achat des contributions ordinaires serait préservé en actualisant les coûts unitaires sur la base des augmentations de coût estimées (49,9 millions d'USD, voir la *Section III.A*), ce qui se traduit par une *ouverture nette de crédits* de 995,9 millions d'USD en tenant compte des augmentations de coûts.

76. Les *contributions volontaires* correspondent aux ressources extrabudgétaires estimatives et comprennent 57 pour cent (1 265 millions d'USD) de l'ensemble des ressources nécessaires. Elles comptent divers mécanismes de financement établis qui se divisent en deux catégories principales, ainsi que détaillé ci-après (voir également le *Tableau 1.B*).

77. Les *contributions volontaires essentielles* correspondent aux estimations des besoins en ressources extrabudgétaires prévus dans le programme de travail au regard des cadres de résultats, et sont gérées en étroite liaison avec les crédits nets. Elles représentent 11 pour cent (247,2 millions d'USD) de l'ensemble des ressources nécessaires (et 20 pour cent de toutes les contributions volontaires) et comprennent:

- des projets de fonds fiduciaires appuyant des activités de base aux niveaux mondial et régional (entrant dans la catégorie « soutien direct aux activités du Programme ordinaire » dans les précédents PTB) (voir l'annexe VIII pour de plus amples détails);
- des contributions de la part de partenaires (comme le Programme de coopération FAO/Banque mondiale ou la contribution de l'OMS au Codex) qui ne sont pas destinées à des projets;
- des ressources pour la mise en œuvre du Plan d'action immédiate<sup>3</sup> en 2010-11 qui ne sont pas prévues dans les crédits nets, ainsi que détaillé à la *Section II.A*.

78. Les *contributions volontaires – autres ressources extrabudgétaires* sont des estimations des contributions volontaires (1 018 millions d'USD) affectées à des programmes et projets contribuant aux cadres de résultats du Plan à moyen terme et appuyant le programme de terrain et l'assistance technique aux pays (la coopération technique) ainsi que des projets d'aide d'urgence et de relèvement.

79. Les *Annexes I et V* représentent une ventilation des ressources par région. L'*Annexe III* présente une ventilation des ressources au niveau des résultats de l'Organisation. L'*Annexe VIII* apporte des informations complémentaires sur la composition des ressources volontaires essentielles estimatives.

---

<sup>3</sup> Les coûts et économies du PAI indiqués ici ne comprennent pas les coûts d'appui aux projets.

**Tableau 1.A: Proposition de budget 2010-11 par objectif stratégique/fonctionnel  
(en milliers d'USD aux taux de 2008-09)**

Objectif stratégique/fonctionnel	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires essentielles	Autres contributions extra- budgétaires	Total
A – Intensification durable de la production agricole	47 495	16 237	175 852	239 584
B – Croissance durable de la production animale	30 706	6 280	148 711	185 697
C – Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles	53 867	35 219	52 466	141 553
D – Amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments à tous les stades de la filière alimentaire	23 935	6 832	11 330	42 098
E – Gestion durable des forêts et des arbres	41 288	44 744	33 341	119 372
F – Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques et meilleures réponses aux défis mondiaux liés à l'environnement ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture	51 557	31 741	53 096	136 394
G – Environnement porteur pour les marchés afin d'améliorer les moyens d'existence et le développement rural	39 138	6 199	45 383	90 721
H – Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition	57 162	9 601	80 285	147 049
I – Meilleure préparation et réponse efficace aux menaces et situations d'urgence alimentaires et agricoles	7 397	5 077	367 140	379 614
K – Équité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décisions dans les zones rurales	9 721	2 879	9 824	22 423
L – Croissance et amélioration de l'efficacité des investissements publics et privés dans l'agriculture et le développement rural	35 722	43 146	8 625	87 492
X – Collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes	205 188	17 078	9 762	232 029
Y – Administration efficace et efficiente	109 241	17 119	8 834	135 195
FAOR – Programmes des Représentants de la FAO	77 194	1 699	12 500	91 393
TCP – Programme de coopération technique (PCT)	109 221	0	0	109 221
Imprévus	600	0	0	600
Dépenses d'équipement	22 529	3 150	0	25 729
Dépenses de sécurité	23 955	188	601	24 744
<b>Total</b>	<b>945 965</b>	<b>247 189</b>	<b>1 017 751</b>	<b>2 210 906</b>

**Tableau 1.B: Proposition de budget par objectif stratégique/fonctionnel et source de financement (en milliers d'USD aux taux de 2008-09)**

Objectif stratégique/fonctionnel:	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires essentielles			Autres contributions extra-budgétaires		Total
		Projets de fonds fiduciaires	Contributions non affectées à des projets	PAI	Programme de terrain	Situations d'urgence	
A – Intensification durable de la production végétale	47 495	16 227	10	0	62 851	113 000	239 584
B - Accroissement de la production animale durable	30 706	5 416	864	0	21 733	126 979	185 697
C – Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles	53 867	34 106	1 113	0	36 467	16 000	141 553
D – Amélioration de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments à tous les stades de la filière alimentaire	23 935	5 607	1 225	0	9 330	2 000	42 098
E – Gestion durable des forêts et des arbres	41 288	44 744	0	0	27 962	5 379	119 372
F – Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques et réponses améliorées aux défis mondiaux liés à l'environnement ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture	51 557	30 833	908	0	46 095	7 001	136 394
G – Environnement porteur pour les marchés afin d'améliorer les moyens d'existence et le développement rural	39 138	6 149	50	0	30 521	14 862	90 721
H – Sécurité alimentaire et améliorée et meilleure nutrition	57 162	9 523	79	0	77 976	2 309	147 049
I – Meilleure préparation et réponse efficace aux menaces et situations d'urgence alimentaires et agricoles	7 397	5 041	36	0	30 892	336 248	379 614
K – Équité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décisions dans les zones rurales	9 721	2 800	79	0	6 824	3 000	22 423
L – Investissements publics et privés accrus dans l'agriculture et le développement rural	35 722	6 649	36 497	0	6 625	2 000	87 492
X – Collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes	205 188	8 013	530	8 535	5 605	4 157	232 029
Y – Administration efficace et efficiente	109 241	2 126	7 593	7 400	524	8 310	135 195

Objectif stratégique/fonctionnel:	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires essentielles			Autres contributions extra-budgétaires		Total
		Projets de fonds fiduciaires	Contributions non affectées à des projets	PAI	Programme de terrain	Situations d'urgence	
FAOR – Programmes des Représentants de la FAO	77 194	0	1 699	0	8 700	3 800	91 393
TCP – Programme de coopération technique (PCT)	109 221	0	0	0	0	0	109 221
Imprévus	600	0	0	0	0	0	600
Dépenses d'équipement	22 579	0	0	3 150	0	0	25 729
Dépenses de sécurité	23 955	0	188	0	0	601	24 744
<b>Total</b>	<b>945 965</b>	<b>177 233</b>	<b>50 871</b>	<b>19 085</b>	<b>372 106</b>	<b>645 646</b>	<b>2 210 906</b>

### *Contributions volontaires – degré d'assurance*

80. Le niveau des contributions dues ne sera connu qu'au début de l'exercice lorsque la Conférence adoptera la résolution portant ouverture de crédits budgétaires. D'ici là, le montant, le calendrier et les affectations des ressources extrabudgétaires provenant de contributions volontaires ne seront pas garantis. Dans le processus de planification pour 2010-11, ce risque a été atténué, car les estimations des ressources extrabudgétaires effectuées sur la base de l'état d'avancement des projets extrabudgétaires en cours. Il en ressort deux degrés d'assurance:

#### Degré d'assurance élevé

- projets actuellement opérationnels qui ont des ressources budgétisées en 2010-11;
- propositions de projets dans la filière en cours de négociation et susceptibles d'être approuvées; disposant de budgets en 2010-11, leur financement est fondamentalement assuré;

#### Degré d'assurance moins élevé

- perspectives fondées sur des idées de projet et des contacts positifs avec les donateurs;
- portion du coût du Plan d'action immédiate qui n'est pas intégrée dans l'ouverture de crédits nette.

81. L'*Annexe II* montre que cette méthodologie d'estimation des ressources extrabudgétaires se traduit par un niveau d'assurance global raisonnable, avec des différences entre les sous-catégories de contributions volontaires. Elle donne le pourcentage de ressources volontaires planifiées pour chaque objectif fonctionnel et stratégique qui bénéficie d'un degré d'assurance élevé, étant destiné à des projets en cours ou dans la filière. Au total, 43,5 pour cent des contributions volontaires extrabudgétaires peuvent être considérées comme présentant un degré d'assurance élevé, s'échelonnant de 11,5 pour cent pour les secours d'urgence à 58 pour cent pour les contributions volontaires de base (63 pour cent si l'on exclut le PAI) et à 89 pour cent pour le soutien au Programme de terrain et à l'assistance technique.

82. L'estimation des *perspectives* de contributions volontaires de base (à l'exclusion des coûts du PAI et des secours d'urgence) représente près de 21 pour cent des estimations de contributions volontaires, dont le financement présente un degré d'assurance peu élevé. Ce risque pourrait être atténué à l'avenir par la stratégie de gestion et de mobilisation des ressources.

83. Il est rappelé que l'Organisation doit mettre en place une stratégie de gestion et de mobilisation de ressources qui sera appliquée dès le prochain exercice biennal et englobera les domaines d'action prioritaires, les cadres nationaux sur les priorités à moyen terme et les domaines d'action prioritaire sous-régionaux et régionaux. Le but de cette stratégie sera d'axer les contributions volontaires sur les cadres de résultats et d'améliorer le contrôle et le suivi des organes directeurs. Par ailleurs, comme mentionné ci-dessus, la plupart des estimations de contributions volontaires pour 2010-11 ont été déduites des projets en cours ou dans la filière, qui ont été formulés avant la mise en place des nouveaux cadres de résultats. L'affectation des contributions volontaires estimatives pour 2010-11 n'a donc pas bénéficié de l'approche plus stratégique qui sera en place pour les exercices à venir.

84. S'agissant du niveau global des contributions volontaires, les estimations pour 2010-11 correspondent aux tendances récentes. Le montant réel des ressources extrabudgétaires a été de 635 millions d'USD en 2004-05 (contre 495 millions d'USD prévus dans le PTB) et de 932 millions d'USD en 2006-07 (contre 779 millions prévus dans le PTB). Dans le PTB 2008-09, un montant de 837 millions d'USD a été planifié, le niveau d'exécution estimé étant sensé atteindre 1,3 milliard d'USD. Dans le PTB 2010-11, une enveloppe de 1,264 milliard est prévue, soit un montant légèrement inférieur au niveau d'exécution envisagé pour l'exercice en cours.

## B. DOMAINES PRIORITAIRES DU PROGRAMME

85. Le Programme de travail biennal proposé est fondé sur la nécessité d'atteindre les cibles biennales pour chaque Résultat de l'Organisation dans les cadres des résultats présentés dans le Plan à moyen terme pour les Objectifs stratégiques et les Objectifs fonctionnels. Il énonce également les besoins connexes pour les bureaux de pays, le Programme de coopération technique et les dépenses d'équipement et de sécurité.

86. Conformément à la présentation intégrée des ressources, les besoins sont financés par les crédits nets ouverts (budget ordinaire) et par une estimation des ressources extrabudgétaires ventilées entre les catégories suivantes: contributions volontaires de base, appui aux programmes de terrain et aide aux États Membres et aide d'urgence.

### *Paramètres relatifs aux ressources*

87. Dans le nouveau cadre de planification intégré fondé sur les résultats, l'objectif est de passer à l'établissement de budgets par objectif au cours des deux prochains exercices biennaux. Pour l'exercice 2010-11, les chefs de département/bureau avaient la responsabilité de l'allocation de leurs cibles de ressources des crédits budgétaires nets et de leurs estimations des ressources extrabudgétaires aux Résultats de l'Organisation, en fonction de la nature de leurs contributions biennales requises du point de vue des produits et services convenues avec les équipes chargées de la stratégie. Ces contributions, dites "Résultats unitaires", seront élaborées lors du processus de planification des travaux avant la mise en œuvre.

88. Les cibles de crédits ouverts nets ont été ajustées, par réaffectation d'une partie des économies découlant de la déstratification, afin de faire en sorte que certains domaines de travail particulièrement prioritaires reçoivent des ressources supplémentaires lors de l'établissement des crédits définitifs, conformément aux indications les plus récentes reçues des Organes directeurs. Il s'agit notamment des domaines suivants: statistiques, droit à l'alimentation<sup>4</sup>, EMPRES, élevage, changement climatique, pêches et forêts.

89. Comme il est expliqué dans la Section I. A., les estimations de ressources extrabudgétaires ont été calculées à partir des projets opérationnels actuels qui auront des ressources inscrites au budget pour l'exercice 2010-2011, des projets dans la filière, et des perspectives de contributions volontaires supplémentaires. Les perspectives ont été calculées à partir des idées de projets, des contacts avec les donateurs et compte tenu des besoins supplémentaires pour le PAI.

### *Comparaison programmatique*

90. Le nouveau Cadre stratégique a modifié en profondeur les fondements de la planification car une importance accrue est désormais donnée à l'identification des priorités parmi les treize objectifs fonctionnels et stratégiques (comprenant cinquante-six résultats organisationnels) au lieu des quarante-trois programmes (englobant cent quatre-vingt-trois entités de programme) de l'exercice 2008-09. En fait, les objectifs et les résultats pour 2010 et au-delà ont été identifiés et formulés sans référence à la structure de programme existante.

91. Néanmoins, pour établir une comparaison par programme entre l'*ouverture de crédits nette* pour l'exercice 2008-09 et celle proposée pour l'exercice 2010-11, il a fallu procéder à une mise en correspondance *ex post* des ressources allouées aux anciennes entités de programme avec celles

---

<sup>4</sup> Application des Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

correspondant aux nouveaux objectifs fonctionnels et stratégiques, sur la base des domaines de travail concernés.

92. La comparaison qui en résulte doit être considérée au mieux comme indicative, car le fait d'associer des cadres de planification anciens et nouveaux, qui s'appuient sur des approches et des hypothèses différentes, est un exercice qui manque fondamentalement de précision. Par exemple, l'ancien cadre de travail comprend des entités de programme d'ordre technique, non technique et administratif, tandis que le nouveau cadre inclut des fonctions essentielles et des fonctions de gestion directement associées à l'obtention d'un nombre limité de résultats.

93. Le *Tableau 2* permet de mettre en regard les ressources provenant des *Ouvertures de crédit nettes* dans le PTB 2008-09 et le PTB 2010-11 proposé, au niveau de l'objectif fonctionnel/stratégique. Il donne des indications concernant les réaffectations qui peuvent avoir eu lieu lorsque l'on est passé de la structure de programme 2008-09 à la nouvelle hiérarchie des résultats de la FAO.

**Tableau 2: Comparaison des ouvertures de crédit nettes entre le PTB 2008-09 et le PTB 2010-11 (avant augmentation des coûts) (en millions d'USD)**

Objectif	PTB 2008-2009	PTB 2010-2011 proposé	% variance
A — Intensification durable de la production agricole	42,8	47,5	11,0 %
B — Accroissement de la production animale durable	25,5	30,7	20,4 %
C — Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles	53,0	53,9	1,7 %
D — Amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires à tous les stades de la filière alimentaire	23,3	23,9	2,6 %
E — Gestion durable des forêts et des arbres	40,0	41,3	3,2 %
F — Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques et meilleures réponses aux défis mondiaux liés à l'environnement ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture	50,2	51,6	2,7 %
G — Environnement porteur pour les marchés susceptible d'améliorer les moyens d'existence et le développement rural	40,9	39,1	-4,3 %
H — Améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition	59,7	57,2	-4,2 %
I — Meilleure préparation et réponse efficace aux menaces et situations d'urgence alimentaire et agricole	6,3	7,4	18,3 %
K — Équité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décision dans les zones rurales	9,6	9,7	1,6 %
L — Accroissement et amélioration de l'efficacité des investissements publics et privés dans l'agriculture et le développement rural	36,0	35,7	-0,9 %
X — Collaboration efficace avec les États membres et les parties prenantes	208,5	205,2	-1,6 %
Y — Administration efficace et efficiente	103,1	109,2	6,0 %
Programme des représentants de la FAO (FAOR)	77,8	77,2	-0,8 %
PCT – Programme de coopération technique	109,2	109,2	0,0 %
Imprévus	0,6	0,6	0,0 %
Dépenses d'équipement	20,1	22,6	12,2 %
Dépenses de sécurité	23,3	24,0	2,9 %
<b>Total</b>	<b>929,9</b>	<b>946,0</b>	<b>1,7 %</b>

*Priorités des programmes*

94. Outre les ressources supplémentaires fournies à certains domaines très prioritaires dans le cadre des ouvertures de crédits nettes (voir ci-dessus), les priorités du programme ont quelque peu évolué, comme en témoignent les objectifs proposés au titre du Programme de travail 2010-11. Sachant que ces réaffectations n'apparaissent pas toujours clairement du fait du niveau d'agrégation de la présentation des cadres de résultats, un récapitulatif des domaines bénéficiant d'une priorité moindre ou accrue, par objectif fonctionnel et stratégique, est présenté ci-dessous:

*Objectif stratégique A – Intensification durable de la production agricole*

95. Les domaines qui reçoivent une priorité accrue lors du prochain exercice sont les suivants: approche écosystémique de l'intensification durable de la production agricole, y compris des services écosystémiques comme la pollinisation et la gestion des éléments fertilisants des plantes: programme EMPRES pour les ravageurs et les maladies autres que le criquet pèlerin, mise en œuvre du Plan d'action mondial sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture; intrants techniques pour les politiques, et atténuation du changement climatique et adaptation à ses effets.

*Objectif stratégique B – Accroissement de la production animale durable*

96. Pour l'exercice 2010-11, le programme de la FAO concernant l'élevage mettra l'accent sur la prévention et le contrôle des maladies animales transfrontières (y compris les maladies zoonotiques), les institutions et les politiques liées à l'élevage et leur action pour atténuer la pauvreté, et les interactions environnement-élevage, y compris les possibilités d'atténuation des effets du changement climatique sur le secteur. Les activités liées à la production animale, aux technologies de sélection conventionnelles et aux maladies animales liées à la production feront l'objet d'une priorité moindre et transférées à d'autres fournisseurs.

*Objectif stratégique C – Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles*

97. Les résultats organisationnels reflètent les priorités principales liées à l'objectif stratégique C qui ont été examinées et approuvées par le Comité des Pêches. Le programme relatif à l'aquaculture et aux pêches n'a donc pas connu d'évolutions majeures. Il existe cependant un certain nombre d'activités dont la priorité a été renforcée par le COFI et auxquelles des ressources supplémentaires ont été affectées sans compromettre la mise en œuvre d'autres activités.

98. Les domaines ayant reçu une priorité accrue sont les suivants: assistance technique à la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable, en particulier pour les pêches artisanales; production aquacole, en particulier en Afrique; approche écosystémique de la gestion de l'aquaculture et des pêches; lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée y compris le renforcement des capacités dans les pays en développement dans le domaine du suivi, du contrôle et de la surveillance; aide aux pays en développement dans les activités d'après-récolte et commerciales; et mise en œuvre de la stratégie d'optimisation des statistiques.

*Objectif stratégique D – Amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires à tous les stades de la filière alimentaire*

99. La nature normative et collaborative des activités entreprises dans le cadre de cet objectif stratégique, ainsi que la forte demande dont elles font continuellement l'objet de la part des pays, empêchent des réaffectations de ressources importantes d'un exercice à l'autre. Néanmoins, la période 2010-11 consacrera la création du Programme EMPRES – sécurité sanitaire des aliments, dont les activités compléteront les domaines EMPRES existants (santé animale, santé végétale) et assureront la couverture totale de la chaîne alimentaire. Une priorité moindre sera accordée – au titre de l'ouverture de crédits nets – aux activités de la FAO concernant le renforcement des capacités des pays en développement en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments, y compris la participation améliorée aux activités du Codex, pour laquelle des contributions volontaires supplémentaires seront recherchées lors du prochain exercice biennal.

*Objectif stratégique E – Gestion durable des forêts et des arbres*

100. L'objectif stratégique E et ses priorités découlent de la stratégie forestière de la FAO qui a été élaborée suite à un long processus participatif comprenant les commissions forestières régionales, le Comité des forêts, les États membres et d'autres parties prenantes.

101. Les domaines bénéficiant d'une priorité accrue en 2010-11 sont les suivants: informations fiables sur les forêts grâce à l'évaluation et au suivi des forêts nationales et évaluation des ressources forestières mondiales; aide aux pays qui élaborent des programmes forestiers nationaux, y compris une aide directe par le biais du Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux; gestion durable des forêts constituant une base pour améliorer la foresterie en vue d'accroître les moyens d'existence des ruraux; et réduction du déboisement et de la dégradation des forêts afin d'atténuer les effets du changement climatique et d'améliorer l'adaptation des forêts à ce changement en s'appuyant sur une gestion durable des forêts. La recherche forestière et l'éducation aux forêts, pour lesquelles l'avantage comparatif de la FAO est moindre et qui font l'objet d'activités conduites en partenariat avec d'autres organisations forestières, seront moins prioritaires.

*Objectif stratégique F – Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques et meilleures réponses aux défis mondiaux liés à l'environnement ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture*

102. L'objectif stratégique F répond aux nouveaux défis pour l'alimentation et l'agriculture résultant de facteurs externes. Ces défis ne peuvent être relevés qu'au moyen de contributions volontaires de base supplémentaires. Les domaines faisant l'objet d'une priorité accrue en 2010-11 sont les suivants: appui au suivi et à la mise en œuvre d'instruments internationaux et de lignes directrices concernant la mise en valeur durable des terres et des eaux, biodiversité, ressources génétiques, services écosystémiques, changement climatique et bioénergie. Compte tenu de la demande croissante d'aide aux pays dans ces domaines techniques, aucun d'entre eux ne fait l'objet d'une réduction de priorité.

*Objectifs stratégiques G – Environnement porteur pour les marchés susceptible d'améliorer les moyens d'existence et le développement rural*

*H – Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition*

*K – Équité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens, et aux services et à la prise de décision en milieu rural*

103. Les objectifs stratégiques G, H et K sont étroitement liés. En 2010-11, l'accent sera mis sur les petits producteurs, le développement rural, les statistiques (pour lesquelles quatre nouveaux postes ont été créés) et la mise en œuvre des directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. La politique nutritionnelle est désormais davantage intégrée à la politique de sécurité alimentaire.

104. Les augmentations dans les domaines prioritaires seront compensées par des réductions d'activité concernant les produits de base et les études prospectives. Le soutien aux activités relatives à la composition des aliments au niveau national a été supprimé au profit du renforcement des capacités régionales en la matière. Moins d'importance sera également donnée aux activités de projet à l'échelon national en faveur d'activités liées à l'élaboration de politiques au niveau stratégique et d'une collaboration accrue avec des partenaires opérationnels qui ont une présence plus marquée au niveau national (PAM, UNICEF, société civile).

*Objectif stratégique I – Meilleure préparation et réponse efficace aux menaces et aux situations d'urgence alimentaire et agricole*

105. En 2010-11, l'objectif stratégique I se concentrera sur des domaines dans lesquels la FAO peut se différencier le plus, tout en s'assurant que les pays sont en mesure de se préparer et de réagir aux situations d'urgence et en élaborant un modèle opérationnel qui facilitera la transition vers des programmes de développement et resserrera les liens avec ceux-ci. La collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM) est particulièrement importante pour la mise en œuvre de cet objectif stratégique. L'augmentation des ressources issues de l'ouverture de crédit nette reflète



l'approche multidisciplinaire et participative adoptée pour formuler l'objectif stratégique visant à préserver et à restaurer les moyens d'existence et la sécurité alimentaire dans les situations d'urgence. Elle montre également l'importance renouvelée accordée à tous les stades de la gestion des risques liés aux catastrophes: alerte précoce, préparation, prévention et transition vers le développement.

*Objectif fonctionnel L – Accroissement et amélioration de l'efficacité de l'investissement public et privé dans l'agriculture et le développement rural*

106. En ce qui concerne le soutien aux investissements dans l'agriculture et le développement rural, la FAO, conformément aux recommandations de l'EEI, met désormais l'accent sur des activités plus en amont et sur le renforcement des capacités en matière de planification des investissements liée à des activités traditionnelles de préparation des projets.

*Objectif fonctionnel X – Collaboration efficace avec les États membres et les parties prenantes*

107. La réaffectation apparente de ressources issues de l'ouverture de crédits nette au détriment de l'objectif fonctionnel X reflète l'intégration de certaines activités liées aux fonctions essentielles, notamment en ce qui concerne les instruments internationaux et les statistiques, dans le nouveau cadre de planification. Dans l'ancien cadre, la plupart des activités liées aux fonctions essentielles étaient réalisées par des entités de programmes ayant des finalités particulières. Cette réaffectation a cependant été partiellement compensée par l'introduction d'exigences supplémentaires au titre de l'objectif fonctionnel X, liées à la mise en œuvre du Plan d'action immédiate.

*Objectif fonctionnel Y – Administration efficace et efficiente*

108. L'objectif fonctionnel Y représente le budget administratif et servira de base pour mesurer les améliorations quantifiables de l'efficience et de l'efficacité des activités administratives de la FAO, y compris la gestion financière et la production de rapports y relatifs, les achats, la gestion des ressources humaines et la gestion des locaux. L'augmentation globale des ressources provenant de l'ouverture de crédit nette de 6,1 millions d'USD pour l'objectif fonctionnel Y découle d'une réduction des ressources due à des gains d'efficience (1,6 million d'USD) qui est plus que compensée par une affectation de ressources pour la mise en œuvre du PAI (7,7 millions d'USD), dont un grand nombre d'actions relèvent du domaine administratif.

## II. Incidence des réformes dans l'Organisation

### A. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION IMMÉDIATE (Y COMPRIS DES RECOMMANDATIONS CONVENUES DANS L'EXAMEN DÉTAILLÉ)

109 Par sa Résolution 1/2008, la Conférence de la FAO a adopté à sa trente-cinquième session extraordinaire, tenue en novembre 2008, le Plan d'action immédiate (PAI) pour le renouveau de la FAO, pour mise en œuvre pendant la période 2009-11. Elle a notamment décidé que « *des ressources extrabudgétaires étaient nécessaires pour la mise en œuvre du Plan d'action immédiate en 2009, étant entendu que les financements requis pour 2010-2011 seraient examinés en même temps que le Programme de travail et budget* ». <sup>5</sup>

110. Des progrès significatifs ont déjà été accomplis à cet égard, comme en témoigne le nombre non négligeable d'actions qui devraient être menées à leur terme en 2009, sans oublier la mise en œuvre du PAI, qui sera un fait marquant du prochain exercice 2010-11.

111. En avril 2009, la société d'experts-conseils Ernst and Young a publié son rapport au terme de l'Examen détaillé recommandé par l'EEI des processus essentiellement administratifs. Par ailleurs, les coûts et les économies résultant des recommandations de l'Examen détaillé ont été pleinement intégrés dans le plan du PAI pour 2010-11.

112. Une estimation des ressources requises pour financer le PAI en 2010-11 a été présentée à la cent vingt-huitième session du Comité financier et a également été examinée lors de la Réunion conjointe du Comité financier et du Comité du programme, en juillet 2009. Le Comité financier « *a reconnu qu'il faudrait ajuster certains coûts si les hypothèses, la portée ou le calendrier sur lesquels ils reposaient, venaient à changer* » et les participants à la Réunion conjointe ont « *noté que le Directeur général s'était engagé à examiner les hypothèses concernant les coûts du PAI en 2010-11 et à les ajuster avant la formulation définitive des propositions de PTB.* » <sup>6</sup>

#### *Examen des estimations de coûts*

113. Le PAI est un plan extrêmement ambitieux visant à modifier en profondeur l'Organisation et incarne le processus de réforme le plus complet jamais entrepris à ce jour dans une organisation du système des Nations Unies. Lors de l'examen des coûts estimatifs du PAI 2010-11, il a été tenu compte des risques inhérents à un plan aussi ambitieux et de l'objectif de réduction de l'impact financier de la mise en œuvre du PAI en 2010-11.

114. L'examen a entraîné une modification des hypothèses à la base de certaines actions du PAI, ainsi qu'une réduction de la portée, une extension du calendrier ou un report des dates de démarrage pour d'autres. Le délai de trois ans prévu initialement pour la réforme de la FAO a donc été prolongé jusqu'à l'exercice 2012-13. Il est de plus en plus évident que des réformes de cette ampleur ne sauraient être considérées comme des projets limités dans le temps. Elles doivent faire partie d'un processus institutionnalisé traduisant une nécessité de changer et de s'adapter en permanence pour améliorer l'efficacité et l'efficacé de l'Organisation.

115. À l'issue de l'examen, les coûts estimatifs nets du PAI pour 2010-11 ont été réduits de 21,2 millions d'USD, passant de 59,8 à 38,6 millions d'USD. Les principaux changements par rapport aux estimations de coûts et d'économies du PAI 2010-11 présentées dans le projet de PTB sont, notamment, les suivants:

- Rotation des effectifs – le nombre de fonctionnaires faisant l'objet d'une rotation chaque année est passé de 80 à 25, soit une réduction des coûts de 6 millions d'USD;

<sup>5</sup> CL 137/4, par. 42

<sup>6</sup> CL 137/2 par. 10.

- Évaluation – le fait de n’accomplir qu’un tiers du parcours en 2010-11 vers l’objectif du PAI qui est d’affecter 0,8 pour cent des crédits nets à l’évaluation sur deux exercices biennaux permet de réduire les coûts estimés pour 2010-11 de 0,5 million d’USD;
- Systèmes d’information de gestion – la prolongation de la période de développement et de déploiement des systèmes d’information de gestion en 2012-13 conduit à des réductions de coûts s’élevant à 1,5 million d’USD;
- Gestion des risques dans l’Organisation – la modification des méthodes conformément aux recommandations de consultants externes permet d’économiser 0,7 million d’USD;
- Passation de marchés à l’échelon local – la délégation accordée aux fonctionnaires locaux et régionaux pour gérer les passations de marchés au niveau local est reportée à 2012. Il en résulte une réduction de coûts de 1,7 million d’USD;
- Changement de culture – l’extension du délai prévu pour mettre en œuvre la vision interne conduit à une réduction des coûts estimatifs d’1 million d’USD; et
- Appui de la direction au PAI – une réduction des coûts de soutien de la Direction proportionnelle à la réduction du programme du PAI pour 2010-11 permet d’économiser 1,5 million d’USD.

116. Il faut souligner que la mise en œuvre du PAI en 2010-11 constitue un programme ambitieux et important pour la réforme de la FAO, et que le financement requis représente un investissement indispensable pour rendre la FAO plus efficace et efficace.

#### *Source de financement du PAI*

117. Compte tenu de l’importance capitale du processus de réforme et pour répondre à la demande du Comité financier et du Comité du programme tendant à ce que le financement du PAI soit garanti, la répartition des sources de financement entre les ouvertures de crédit nettes et les contributions volontaires a été révisée dans le cadre des ouvertures de crédits nettes proposées de 995,9 millions d’USD (y compris les augmentations de coûts). Cet exercice a été possible grâce à la réduction des estimations de coûts du PAI, d’un montant de 38,6 millions d’USD, et à un ajustement des estimations d’augmentation des coûts (voir la section III.A), sans incidence sur l’ensemble du programme de travail proposé. En conséquence, il est suggéré de financer 51 pour cent des coûts du PAI (19,5 millions d’USD) par des ouvertures de crédit nettes et 49 pour cent (19,1 millions d’USD) par des contributions volontaires.

118. Il a été estimé que les actions du PAI visant trois priorités essentielles (Gestion axée sur les résultats, Unis dans l’action, et réforme des ressources humaines) devaient être financées par des ouvertures de crédit nettes, conformément aux priorités établies pour les actions du PAI en 2009.

119. Concernant la « Gestion axée sur les résultats », des systèmes d’établissement de rapports et de suivi seront mis au point; ils fourniront aux membres des informations clés sur le fonctionnement de l’Organisation. Par ailleurs, un nouveau modèle de budgétisation et de planification ainsi qu’un système d’établissement de rapports normalisé seront préparés. Le système d’évaluation du personnel (PEMS) sera déployé dans l’ensemble de l’Organisation en 2010-11 pour compléter le « lien comptable » entre les objectifs stratégiques de la FAO et les performances individuelles des fonctionnaires.

120. S’agissant de l’initiative « Unis dans l’action », l’Organisation investira dans des infrastructures permettant aux fonctionnaires des bureaux décentralisés d’utiliser les mêmes outils et installations que leurs collègues du Siège. L’Organisation doublera également le nombre de fonctionnaires travaillant en roulement entre le Siège et les bureaux décentralisés afin de renforcer les échanges de connaissances et d’expertise entre les bureaux et d’accroître l’expérience et le savoir du personnel de la FAO.

121. Pour la « réforme des ressources humaines », l’Organisation mettra au point un système cohérent et intégré de recrutement et de formation de jeunes cadres et investira dans des postes d’administrateurs supplémentaires pour la Division des ressources humaines pour appuyer leur rôle en tant que partenaires professionnels pour l’Organisation.

122. Les économies liées au PCT ont été reprogrammées afin d'être utilisées dans le cadre de projets du PCT. Par ailleurs, les économies d'un montant de 17,4 millions d'USD dues à la « déstratification » ont été réaffectées à des départements techniques et non techniques pour des activités prioritaires s'inscrivant dans le nouveau cadre de résultats.

Un bilan complet de tous les changements introduits à la suite de l'examen des estimations des coûts et des économies liées au PAI 2010-11 est communiqué, respectivement, aux groupes de travail du Comité de la Conférence chargé du suivi de l'EEI et au Comité financier.

**Table 3: Plan d'action immédiate 2010-11 – Estimations des dépenses et des économies (en milliers d'USD aux taux de 2008-09)**

Projet du PAI	Ouverture de crédits nette	Contributions volontaires			Total
		Dépenses d'investissement	Dépenses récurrentes	Économies récurrentes	
1 - Réforme des organes directeurs	2 160	600	1 060	0	3 820
2 - Supervision	1 100	0	300	0	1 400
3 - Réforme de la programmation, budgétisation et gestion axée sur les résultats	700	200	100	0	1 000
4 - Mobilisation et gestion des ressources	0	700	700	0	1 400
5 - Programme de coopération technique	(620)	0	0	0	(620)
6 - Décentralisation	4 600	0	0	0	4 600
7 - Structure du Siège	250	0	100	(470)	(120)
8 - Partenariats	0	180	1 000	0	1 180
9 - Réforme des systèmes administratifs et de gestion	0	2 990	1 510	(3 380)	1 120
10 - Manuel de la FAO	0	0	0	0	0
11 - IPSAS et Oracle	1 625	3 850	125	0	5 600
12 - Gestion des risques dans l'Organisation	0	900	400	0	1 300
13 - Changement de culture	1 950	1 150	0	0	3 100
14 - Ressources humaines	6 178	980	4 510	0	11 668
15 - PAI – Suivi par les organes directeurs	0	0	0	0	0
16 - PAI – Suivi par la Direction	1 580	1 580	0	0	3 160
<b>Total</b>	<b>19 523</b>	<b>13 130</b>	<b>9 805</b>	<b>(3 850)</b>	<b>38 608</b>

## B. NOUVELLE STRUCTURE DU SIÈGE

124. Le PAI appelait à une refonte complète du Siège de la FAO, devant commencer en 2009 et s'achever d'ici à 2012. Il contenait un projet de révision de la structure organisationnelle au Siège, avec un vaste accord de principe concernant les niveaux supérieurs d'un nouvel organigramme. Il restait à mettre au point les détails de cette structure, par des consultations étroites entre les Membres et la direction. Il fallait également tenir compte des recommandations issues de l'Examen détaillé (diffusées à fin avril 2009), ainsi que de la mise au point définitive des cadres des résultats dans le projet de Plan à moyen terme.

### *Processus*

125. L'affinement de la structure et du mandat des bureaux a fait intervenir tant le Secrétariat que le CoC-EEI. Le Secrétariat a présenté deux documents analytiques approfondis aux réunions conjointes des Groupes de travail I et III, contenant l'énoncé des fonctions des principales unités, ainsi que de nombreux éclaircissements en réponse aux questions posées par les Membres. Ce travail a été effectué en vue de l'inclusion d'une synthèse de ces propositions dans le PTB 2010-11.

126. Au niveau interne, le projet de PAI concernant la structure du Siège, placé sous la direction du Directeur général adjoint et auquel a participé l'Équipe de direction de haut niveau chargée de la mise

en œuvre du PAI, devait coordonner l'analyse fonctionnelle d'appui; définir les fonctions et les responsabilités des nouvelles unités aux niveaux supérieurs de la structure, y compris des deux Directeurs généraux adjoints; préciser les rôles et les structures divisionnaires au sein des départements; et enfin, identifier et analyser les synergies et les possibilités de collaboration entre les unités et entre les départements.

127. Ces travaux ont été guidés par les principes énoncés pour la restructuration, tels qu'indiqués au paragraphe 46 du PAI, à savoir: mise en place de périmètres de contrôle gérables; regroupement des unités et réduction du travail cloisonné; intégration et représentation des bureaux décentralisés dans les processus décisionnels des échelons supérieurs de la hiérarchie; structures souples, déstratifiées; valorisation et emploi judicieux des ressources humaines; gestion axée sur les résultats, délégation de pouvoirs et de responsabilités; prise en compte du rapport coût-efficacité dans les décisions relatives aux lieux d'affectation; et lorsque cela est possible, partage des services avec les autres institutions des Nations Unies et délocalisation.

128. La proposition d'organigramme issue de ce processus extensif de révision et d'examen figure à l'*Annexe IX*. En outre, l'*Annexe IV* donne un aperçu des ressources par département pour chaque objectif et les Annexes VI et VII donnent un aperçu des ressources par unité organisationnelle, respectivement pour 2010-11 et pour 2008-09.

129. Des analyses plus approfondies sont en cours (notamment pour clarifier les fonctions administratives et fondamentales revenant à la Direction générale, aux Directeurs généraux adjoints, au Sous-Directeur général du Département des services internes et des finances, ainsi qu'aux bureaux OSP et OCE), dont les résultats ne peuvent pas être pris en compte dans le présent PTB, de sorte qu'il pourrait être nécessaire d'apporter de nouveaux changements à un stade ultérieur.

#### *Principales caractéristiques*

130. La nouvelle structure réduit à sept le nombre des relations hiérarchiques directes avec le Directeur général. Une nouvelle équipe de direction sera encadrée par le Directeur général en sa qualité de responsable de la direction exécutive, dans l'attente d'une nouvelle analyse, les deux Directeurs généraux adjoints représentant la base de connaissances de l'Organisation et les aspects opérationnels de ses activités. Cette équipe sera plus souple, tout en étant dotée des responsabilités, des pouvoirs et de la marge fonctionnelle nécessaire pour assurer la prise rapide et efficace des décisions relatives à tous les aspects des activités de l'Organisation.

131. Les unités qui relèvent du Directeur général sont notamment les suivantes: le Bureau des communications internes et des relations extérieures; le Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources; et le Bureau de l'évaluation, régi par une Charte approuvée par le Conseil, qui a également une relation hiérarchique directe avec les organes directeurs. Il s'agit de bureaux nouveaux en termes conceptuels, bien qu'ils intègrent généralement des fonctionnaires provenant d'un éventail d'unités déjà établies, notamment du Bureau de la coordination à l'échelle des Nations Unies et du suivi des OMD, et du Bureau du programme, du budget et de l'évaluation, qui sont supprimés. Le spécialiste des questions d'éthique sera rattaché au Bureau juridique sur le plan administratif, mais rendra compte au Directeur général dont il relèvera sur le plan fonctionnel. Le Bureau de l'Inspecteur général conservera son mandat actuel.

132. Le Directeur général adjoint – Opérations est appelé à donner une orientation stratégique au Département des services internes, des ressources humaines et des finances, au Département de la coopération technique et à tous les bureaux décentralisés, et à en assurer la supervision. L'objectif est de mettre en place l'environnement nécessaire à la réalisation des résultats de l'Organisation, y compris la responsabilité de la gestion des risques dans l'Organisation. Concernant les bureaux décentralisés, le Directeur général adjoint – Opérations sera secondé par le Bureau d'appui à la décentralisation (ancien OCD). Dans le sillage de l'Examen détaillé, une Division du Directeur de l'informatique (CIO) rendra compte au Directeur général adjoint.

133. Le Directeur général adjoint – Connaissances est appelé à donner une orientation stratégique aux cinq départements techniques de l'Organisation et à en assurer la supervision, en favorisant l'intégration des connaissances techniques et le partage des informations, et en encourageant les activités interdépartementales. Il est secondé dans ses activités par le Bureau de l'échange des

connaissances, de la recherche et de la vulgarisation, qui regroupe des fonctionnaires issus de différentes unités.

134. Les deux Directeurs généraux adjoints travailleront de concert pour assurer une démarche cohérente et commune aux fins de la réalisation des résultats de l'Organisation, et de la résolution des problèmes transversaux.

135. En dessous des niveaux supérieurs de la hiérarchie, la structure des départements tient compte des analyses fonctionnelles entreprises en 2009 et sera également inspirée par les analyses en cours et la mise en application des recommandations du PAI et de l'Examen détaillé. Les changements dans la structure proposée, par rapport à l'organisation actuelle, peuvent être ainsi synthétisés:

- Le Département des connaissances et de la communication et le Département des ressources humaines, financières et matérielles seront supprimés.
- Un nouveau Département des services internes, des ressources humaines et des finances sera établi et progressivement constitué au cours de l'exercice biennal de divers éléments, à savoir: l'essentiel du Département des ressources humaines, financières et matérielles (AF); certaines parties du Service du Programme et du Budget (PBEP), notamment les fonctions liées aux prévisions financières et aux dépenses engagées compte tenu du budget; et la plus grande partie de la Division de la Conférence, du Conseil et du Protocole (KCC).
- Le Département de la coopération technique supprimera la Division des opérations de terrain (TCO). Certaines des activités de cette division seront absorbées par une nouvelle Unité du suivi et de la coordination des activités de terrain, rattachée au Bureau du Sous-Directeur général, et d'autres seront confiées à une Division de l'élaboration des politiques et programmes élargie (remplaçant l'ancienne TCA).
- Le Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement restera centré sur l'utilisation durable des ressources naturelles, la coordination des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et les aspects relatifs à l'environnement, notamment le changement climatique et les défis et possibilités liés aux bioénergies. La Division de la recherche et de la vulgarisation sera supprimée et ses fonctions reprises par le Bureau de l'échange des connaissances, de la recherche et de la vulgarisation.
- Le Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs et le Département du développement économique et social conserveront leur structure divisionnaire actuelle, tandis que d'importants changements seront apportés au-dessous du niveau divisionnaire grâce à l'adoption de modalités plus souples, facilitées par la déstratification.
- Le Département des pêches et de l'aquaculture et le Département des forêts réduiront le nombre de leurs divisions de trois à deux, tout en conservant leur mandat actuel respectif.

#### *Changements importants*

136. Quatre structures et fonctions, dont le rôle sera essentiel pour renforcer l'efficacité et l'efficacité de l'Organisation, seront progressivement mises en œuvre en 2010-11.

#### *Département des services internes, des ressources humaines et des finances*

137. La structure de ce département continuera d'être affinée tout au long de l'exercice biennal conformément aux recommandations de l'Examen détaillé, pour en renforcer au maximum la capacité de fournir des services d'appui aux Membres et au personnel.

138. Pour réduire le nombre des unités relevant directement du Sous-Directeur général, il est proposé de transférer la relation hiérarchique de compte rendu administratif de la Mutuelle de crédit à la Division des finances, tandis qu'il est envisagé de confier le Service médical à la Division de la gestion des ressources humaines, et de revoir le rattachement hiérarchique relatif à la sécurité au Siège et sur le terrain. D'autres ajustements à la structure pourront être examinés progressivement, concernant notamment l'attribution des fonctions relatives aux dossiers courants et aux archives, et la réorganisation de certains aspects de la gestion des ressources humaines.

139. Conformément à la stratégie de gestion des ressources humaines actuellement mise en place dans le cadre du PAI et énoncée dans l'Objectif fonctionnel Y, la modernisation de la fonction

ressources humaines sera un processus intensif et continu pendant les deux prochains exercices biennaux. La réforme se déroulera progressivement et sera assortie de plans de travail détaillés axés sur les résultats, dotés d'indicateurs de réalisation et de cibles permettant de mesurer les progrès et de procéder à la supervision, et qui s'articulent avec domaines du suivi de l'EEI, notamment l'Examen détaillé et le changement de culture au sein de l'Organisation.

140. La partie du Centre des services communs installée au Siège sera progressivement réduite, avec le transfert de certaines fonctions au pôle du Centre des services communs à Budapest (notamment certaines des activités d'achat) ou à d'autres divisions du Siège (par exemple, l'Unité des états de paie sera transférée à la Division de la gestion des ressources humaines en 2010).

141. Une nouvelle initiative importante est la création d'une Unité chargée de l'amélioration des activités. Celle-ci sera chargée de centraliser les grands travaux de rationalisation et d'amélioration des processus, de tirer parti des connaissances du personnel de la FAO dans tous les lieux d'affectation et de faire progresser les initiatives. Elle sera aussi responsable d'une révision du Manuel de la FAO visant à le simplifier, afin que tous les fonctionnaires, quel que soit leur lieu d'affectation, puissent comprendre les règles et règlements de la FAO, et s'y conformer. Les communications avec le personnel prendront une part importante dans ce processus. L'unité jouera un rôle clé en assurant l'application des recommandations issues des vérifications et des évaluations, la mise en œuvre des orientations données par les organes directeurs et par le Corps commun d'inspection des Nations Unies, et la création de boucles de rétroaction. L'Unité chargée de l'amélioration des activités sera également responsable de la normalisation et de la tenue d'un inventaire des accords sur le niveau de service.

142. L'Examen détaillé a reconnu que ses recommandations concernant le volet finances et budget entraînaient une transition importante et que le calendrier d'exécution du nouveau modèle de planification et de budgétisation proposé devait s'inscrire dans le cadre d'un plan global sur plusieurs années. Le transfert envisagé de certaines parties du Service du programme et du budget (PBEP) à la Division des finances sera donc reporté à 2011.

#### *Bureau de l'échange des connaissances, de la recherche et de la vulgarisation*

143. Ce nouveau Bureau assistera le Directeur général adjoint - Connaissances pour les questions relatives à l'échange de connaissances, à la recherche et à la vulgarisation. Il travaillera en interaction étroite avec toutes les unités techniques et les bureaux décentralisés, par les moyens appropriés (groupes de travail, réseaux de connaissances apprentissage en ligne, etc.). Le Bureau sera responsable de l'application des fonctions essentielles b) stimuler la création, la diffusion et l'utilisation d'informations et de connaissances (de pair avec la Division de la statistique) et e) promouvoir les transferts de technologies et renforcer les capacités.

144. Dans l'accomplissement de ses fonctions, le Bureau préparera et diffusera des cadres normatifs et des directives, et facilitera l'élaboration et l'adoption de stratégies, de politiques, de méthodologies et de normes concernant le partage des connaissances, le transfert de technologies et le renforcement des capacités. Il facilitera la constitution et le partage d'informations techniques, en assurant leur publication multimédia, multilingue et interactive, et la conservation de la mémoire institutionnelle dans des dépôts de connaissances. Il aidera les pays à mettre au point des systèmes nationaux de recherche et de vulgarisation agricoles qui soient efficaces, durables, et à renforcer les liens entre ces systèmes et les producteurs agricoles pour l'évaluation, l'adaptation et l'adoption effectives de technologies appropriées dans le domaine de l'agriculture, des forêts et des pêches. Cela supposera des interactions étroites avec des instances mondiales en matière de recherche et de développement agricoles, telles que le Forum mondial de la recherche agricole (FMRA) et le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI).

#### *Rôle de la Division du Directeur de l'informatique (CIO)*

145. Le regroupement des activités informatiques au sein d'une Division de l'informatique unique, sous la houlette du Directeur de l'informatique, responsable de la fourniture de services dans le domaine des systèmes d'information (SI) et des technologies de l'information et de la communication (TIC), apporte une réponse directe à l'une des principales recommandations de l'Examen détaillé visant à réduire la fragmentation et la duplication des efforts. Le Directeur de l'informatique est appelé

à être le principal point de contact pour la fourniture de services dans ces domaines et sera placé sous l'autorité hiérarchique directe du Directeur général adjoint – Opérations.

146. La vision et l'architecture des systèmes d'information seront mises au point et suivies de près par la Division du Directeur de l'informatique, pour assurer des approches cohérentes grâce à des consultations et à un soutien efficaces. C'est à cette dernière que reviendra de fait la décision concernant la meilleure infrastructure TIC commune, ainsi que la conception, le développement et la maintenance des logiciels de l'Organisation, pour assurer la compatibilité avec d'autres systèmes internes. Les exigences des départements et des bureaux décentralisés en matière de systèmes d'information seront prises en compte grâce à l'interaction étroite d'un fonctionnaire chargé des systèmes et des technologies de l'information avec des experts techniques. Ces fonctionnaires détachés rendront compte à la Division du Directeur de l'informatique, tout en travaillant en liaison étroite avec l'unité à laquelle ils sont affectés. Des arrangements similaires seraient appliqués aux bureaux régionaux et sous-régionaux.

147. Dans le cadre général de la gestion de l'information, les aspects relatifs aux systèmes et technologies de l'information seront donc planifiés, mis au point et gérés par le truchement de la Division du Directeur de l'informatique pour assurer l'intégrité, l'intégration, l'interopérabilité, la sécurité et l'accessibilité, à l'échelle de l'Organisation, dans tous les domaines de gestion des informations administratives et techniques. La responsabilité formelle générale, tout comme la propriété des données, des systèmes d'information et des processus opérationnels, continueraient de revenir aux départements ou bureaux concernés. Les produits finals et la gestion des contenus resteraient également sous la responsabilité des départements techniques qui fourniront des évaluations des besoins à la Division du Directeur de l'informatique, collaboreront au développement de nouveaux produits et les approuveront au moment de leur réception.

#### *Responsabilités relatives à la mobilisation des ressources internes*

148. Les responsabilités relatives à la mobilisation des ressources internes seront réparties entre le Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources (OSP) et la Division d'appui à l'élaboration des politiques et des programmes (TCS), au sein du Département de la coopération technique.

149. Le Bureau OSP sera chargé de l'élaboration et du suivi de la stratégie et de la politique de mobilisation de ressources à l'échelle de l'Organisation, y compris les domaines d'action prioritaires, et de l'établissement de rapports. Il s'occupera de la gestion de l'ensemble des besoins en ressources (contributions ordinaires et volontaires) pour toutes les activités de l'Organisation au titre du Plan à moyen terme et du Programme de travail et budget intégré, suivra la mise en œuvre du programme de l'Organisation et fera rapport à ce sujet.

150. La Division TCS coordonnera et appuiera la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources à l'échelle de l'Organisation. Elle gèrera les relations avec les bailleurs de fonds et guidera la collecte de fonds à Rome et dans les autres capitales; apportera son soutien aux bureaux extérieurs dans leurs activités de mobilisation de fonds; élaborera des arrangements innovateurs concernant l'exécution et le financement extrabudgétaire, et veillera à les promouvoir; assurera une filière de bonne qualité pour le financement extrabudgétaire de la coopération technique; contribuera à la gestion du programme de terrain en supervisant toutes les phases du cycle des projets et des programmes; et apportera un soutien aux responsables de budget en surveillant les résultats des projets et activités du programme de terrain financés par des fonds extrabudgétaires, dans le cadre institutionnel de suivi et d'établissement de rapports concernant les résultats.



### C. ÉVOLUTION DES POSTES

151. Les propositions du PTB 2010-11 en matière de personnel traduisent l'impact des décisions concernant la réforme de la FAO prises à ce jour par les organes directeurs. Certaines s'appuient également sur l'expérience des actions menées; elles ont été soumises par les départements et bureaux. Le *tableau 4* offre une vue d'ensemble de l'évolution des postes prévus au budget, par lieu d'affectation et par catégorie, du PTB 2008-09 au PTB 2010-11<sup>7</sup>.

**Tableau 4: Évolution des postes (Nombre de postes par catégorie et par lieu d'affectation)**

Catégorie	PTB 2008-09	Variation		PTB 2010-11	Variation en % par rapport au PTB 2008-09
		Gains d'efficacité	Exécution ultérieure		
<b>Siège</b>					
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	910	(24)	20	906	(0,4%)
Services généraux	798	(9)	(20)	769	(3,6%)
<b>Total Siège</b>	<b>1 708</b>	<b>(33)</b>	<b>0</b>	<b>1 675</b>	<b>(1,9%)</b>
<b>Décentralisé</b>					
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	511	0	17	528	3,3%
Services généraux	846	0	20	866	2,4%
<b>TOTAL DÉCENTRALISÉ</b>	<b>1 357</b>	<b>0</b>	<b>37</b>	<b>1 394</b>	<b>2,7%</b>
<b>TOUS LIEUX D'AFFECTATION</b>					
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	1 421	(24)	37	1 434	(0,9%)
Services généraux	1 644	(9)	0	1 635	(0,5%)
<b>TOTAL</b>	<b>3 065</b>	<b>(33)</b>	<b>37</b>	<b>3 069</b>	<b>(0,1%)</b>

Nota bene: Le PTB 2008-09 mentionne 19 fonctionnaires du Siège détachés dans le décompte des postes des bureaux décentralisés. Le PTB 2010-11 comptabilise 30 fonctionnaires du Siège détachés dans les postes des bureaux décentralisés.

152. Les propositions concernant les effectifs sont conformes aux orientations données par la Conférence en 2008 et par le Conseil en juin 2009 et s'appuient sur les rapports intérimaires sur la structure organisationnelle du Siège soumis aux Groupes de travail du Coc-EEI en 2009. Un état provisoire du nombre de postes par division et par bureau indépendant est fourni à l'*ANNEXE X*<sup>8</sup>.

153. La colonne Gains d'efficacité tient compte de la suppression de 13 postes de directeurs et la colonne Exécution ultérieure tient compte de la suppression de 27 autres postes, qui conclut le processus de déstratification de la Direction au Siège, engagé en 2008-09. Un tiers des postes de directeurs du Siège ont été supprimés, ce qui accroît les responsabilités à tous les niveaux. Grâce à ces mesures, et à d'autres gains d'efficacité proposés, l'Organisation a pu réinvestir les ressources dégagées et, souvent, créer de nouveaux postes de niveau inférieur.

154. Le changement dans le décompte des postes des services généraux découle de la suppression d'un nombre limité de postes au Siège du fait de la réduction des fonctions du Secrétariat (suite à la suppression de 40 postes de directeur) et du transfert de certaines fonctions du Centre des services communs de Rome à Budapest. Celui-ci contribue à l'augmentation du nombre de postes des services généraux dans les bureaux décentralisés.

<sup>7</sup> Les critères appliqués pour le décompte des postes dans le PTB 2010-11 n'ont pas changé depuis 2008-09 et incluent 1) les postes financés sur l'ouverture de crédits nette et 2) les postes financés au titre des Autres recettes.

<sup>8</sup> À l'Annexe X, les effectifs des fonctionnaires détachés sont comptabilisés dans leurs divisions au Siège.

155. Plusieurs initiatives de restructuration sont encore en cours, et pourraient ne pas être pleinement prises en compte dans cet état des postes. Plusieurs départements techniques pilotent de nouvelles méthodes de travail pour améliorer leur exécution du programme et promouvoir la gestion axée sur les résultats pour l'ensemble des unités. En outre, la structure définitive du nouveau Département des services internes, des ressources humaines et des finances n'est pas encore au point.

156. Les travaux visant à mieux préciser les relations et les filières hiérarchiques entre le Siège et les bureaux décentralisés avancent. Les propositions du PTB 2010-11 incluent des transferts de poste, du Siège vers les bureaux décentralisés, conformément à la mise en oeuvre des nouveaux modèles recommandés par le PAI pour la décentralisation du PCT et d'OCD et la mise en oeuvre progressive du modèle de décentralisation 2008-09 dans la Région Proche-Orient.

#### **D. PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE (PCT)**

157. L'action 3.22 du PAI demande que les ressources du PCT soient allouées aux régions sous l'autorité des représentants régionaux, à l'exception de 15 pour cent maintenus sous l'autorité du département responsable de la coopération technique, à utiliser en cas d'urgence, et de 3 pour cent pour les projets interrégionaux. En approuvant l'action 3.23 du PAI, la Conférence est convenue d'une part que les allocations du PCT aux régions soient réparties à titre indicatif comme suit: Afrique 40 pour cent, Asie et Pacifique 24 pour cent, Amérique latine et Caraïbes 18 pour cent, Europe 10 pour cent et Proche-Orient 8 pour cent, et d'autre part que celles-ci soient réexaminées par le Conseil tous les quatre ans, conformément au cycle du Plan à moyen terme.

158. La capacité des bureaux régionaux à s'acquitter de cette nouvelle responsabilité de gestion d'une allocation régionale du PCT et du réservoir de projets PCT connexe, sera améliorée par des directives, une formation et le renforcement des effectifs au sein de ces bureaux (*voir Réseaux des bureaux décentralisés*).

159. La Conférence a également demandé au Comité du Programme et au Conseil d'étudier les critères et le processus d'approbation des projets du PCT en fonction d'une délégation de responsabilités aux bureaux décentralisés au plus bas niveau possible. Des propositions à cet effet ont été examinées par le Comité du Programme à sa cent unième session en mai 2009 et approuvées par le Conseil à sa cent trente-sixième session en juin 2009, pour mise en oeuvre à compter de janvier 2010.

160. La décentralisation des responsabilités et des obligations redditionnelles pour le PCT devrait permettre une utilisation plus stratégique de ses ressources et une meilleure prise en charge du Programme de la part des pays bénéficiaires et des bureaux décentralisés. Elle aura toutefois également un impact sur la charge de travail globale de ces bureaux. Elle sera donc assortie de procédures et de mécanismes d'assurance de qualité simplifiés, et sera soutenue par des directives détaillées, une formation dispensée à tous les fonctionnaires concernés de la FAO et des services d'assistance aux utilisateurs auprès des bureaux régionaux.

161. Par ailleurs, la gestion décentralisée du PCT sera facilitée par une petite unité située au Siège, auprès de la Division d'appui à l'élaboration des politiques et des programmes. Cette unité devra: i) fournir des orientations théoriques et pratiques aux bureaux décentralisés sur toutes les questions relatives au PCT; ii) coordonner le suivi général et l'établissement de rapports concernant le Programme; et iii) être responsable de la gestion de la part des allocations destinées aux projets d'urgence et interrégionaux.

162. Les économies récurrentes de 0,9 million d' USD par exercice biennal découlant de la décentralisation de la gestion du PCT, seront retenues dans l'allocation du PCT pour le financement des projets du Programme.

#### **E. RÉSEAU DES BUREAUX DÉCENTRALISÉS**

##### *Aperçu des changements apportés*

163. Au cours de l'exercice biennal 2010-11, d'importants efforts seront mis en oeuvre pour renforcer la cohérence, l'efficacité et l'intégration du réseau actuel des bureaux décentralisés, et

assurer l'unité dans l'action de l'Organisation. On trouvera également à l'*Annexe IX* l'organigramme des bureaux décentralisés.

164. Les bureaux régionaux, en collaboration s'il y a lieu avec des bureaux sous-régionaux, assumeront progressivement de nouvelles responsabilités dans divers domaines: i) supervision des bureaux de pays, y compris la gestion des ressources du réseau des représentants de la FAO; ii) gestion du programme PCT non lié à des situations d'urgence dans leurs régions respectives; iii) conduite du processus de planification stratégique, de programmation et de budgétisation pour la région; iv) supervision des fonctionnaires techniques régionaux; v) organisation et prestation de services aux conférences régionales renforcées; vi) promotion de partenariats, notamment avec les organisations régionales; et vii) soutien aux bureaux de pays pour les questions liées aux réformes des Nations Unies.

165. Les bureaux décentralisés assumeront leur nouveau rôle dans la planification stratégique et l'établissement des priorités à l'échelle de l'Organisation et au niveau local. Ils contribueront à l'élaboration des cadres nationaux sur les priorités à moyen terme et des domaines prioritaires régionaux et sous-régionaux. Ils prendront également une part active dans la formulation et l'introduction progressives des domaines d'action prioritaires, y compris dans la mise en œuvre de la stratégie connexe de mobilisation progressive de ressources. Le personnel des bureaux décentralisés sera formé aux concepts de la gestion axée sur les résultats et à un nouveau système de planification opérationnelle, de suivi et d'établissement de rapports; et un système de référencement sera développé et mis en œuvre.

166. Les bureaux de pays continueront de jouer un rôle proactif dans les stratégies de renforcement de la cohérence du système des Nations Unies, notamment l'approche *Unis dans l'action*, et la FAO fera partie des équipes de directeurs régionaux des Nations Unies chargées du soutien, de l'assurance qualité et de la supervision concernant les programmes, pour les équipes de pays des Nations Unies.

167. Sous réserve d'un nouvel examen par les organes directeurs, une politique révisée de mobilité et de rotation sera mise en œuvre au cours de l'exercice biennal 2010-11 afin de faciliter les mouvements de personnel entre le Siège et les bureaux décentralisés. Le nouveau système de gestion des résultats (PEMS) sera mis en application, tandis que le descriptif des fonctions et les compétences demandées au personnel seront révisés et renforcés. Le programme actuel de gestion et d'encadrement pour les fonctionnaires de niveau P-5 / D-1 dans les Bureaux décentralisés sera étendu grâce à un programme d'études centré sur le renforcement des partenariats et des compétences stratégiques en matière de gestion et d'encadrement. Une école virtuelle en ligne de la FAO facilitera la mise en œuvre de programmes d'apprentissage dans tous les sites.

168. Les pouvoirs délégués aux bureaux décentralisés en matière d'achats seront renforcés. De nouvelles stratégies de gestion de l'information et des connaissances, et de renforcement des capacités seront adoptées à l'échelle de l'Organisation et permettront une meilleure contribution des bureaux décentralisés à ces fonctions essentielles. La connectivité du Grand réseau de communication pour les bureaux décentralisés sera améliorée et un meilleur soutien informatique leur sera assuré. Cela permettra à la plupart de ces bureaux de faire un usage efficace des systèmes de l'Organisation, notamment d'Oracle, du système de planification des ressources dans l'Organisation, du système d'information de gestion administrative (SIG), d'autres applications via le web et de l'intranet. La modernisation de la connectivité améliorera par ailleurs les communications avec le Siège et entre les bureaux décentralisés grâce à la mise en place de systèmes de vidéoconférence de qualité.

169. En 2010-11, le processus d'élaboration d'un nouveau système de comptabilité de terrain fondé sur les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) sera mis en route. Ce système assurera la fourniture aux bureaux décentralisés d'un appui pour les processus de transactions financières, la comptabilité et la communication d'informations et sera en outre utile en matière de contrôle, de disponibilité des données et de gestion des avoirs.

#### *Examen de la composition des effectifs des bureaux régionaux et sous-régionaux*

170. Un examen des effectifs des bureaux régionaux et sous-régionaux a été effectué, visant à aligner la combinaison de compétences sur les priorités régionales et sous-régionales au titre des nouveaux PMT et PTB. Quelques changements et amendements ont été proposés dans les disciplines

techniques afin de mieux répondre aux exigences de la région ou sous-région. Ces changements dans l'éventail des compétences seront introduits progressivement au cours de l'exercice biennal, au fur et à mesure des nominations aux postes vacants.

171. Tous les bureaux régionaux et sous-régionaux ont indiqué la nécessité de compétences et de ressources supplémentaires pour pouvoir mener à bien les activités opérationnelles, techniques et politiques qui leur incombent; fournir un service adéquat aux pays et aux institutions régionales et sous-régionales avec lesquelles ils collaborent; et répondre aux exigences régionales, sous-régionales et nationales. Les compétences techniques supplémentaires requises varient d'un bureau à l'autre et en fonction des nouveaux domaines prioritaires régionaux, tels que les échanges commerciaux, la commercialisation et le changement climatique.

172. Compte tenu des indications contenues dans le PAI<sup>9</sup> quant à la nécessité d'assurer des ressources adéquates, à la fois pour les capacités des bureaux décentralisés et pour celles du Siège, il n'a pas été possible de transférer de nouvelles ressources techniques aux bureaux régionaux et sous-régionaux dans le présent PTB hormis la mise au point définitive du modèle de réforme dans la région Proche-Orient. Des possibilités d'un financement extrabudgétaire pour renforcer les capacités techniques des bureaux régionaux et sous-régionaux pourraient être examinées en 2010 par les conférences régionales compétentes, compte tenu notamment de l'expérience initiale des domaines d'action prioritaires.

*Décentralisation des fonctions d'appui du Bureau de la coordination et de la décentralisation (OCD) et du PCT*

173. Comme le recommande par le PAI, des ressources relatives au transfert des fonctions d'appui d'OCD et du PCT aux bureaux de pays ont été allouées dans le PTB aux bureaux régionaux et sous-régionaux concernés, en fonction de la charge de travail attendue et de la structure de ces bureaux, pour un montant total de 4,7 millions d'USD.

174. Les économies liées à la décentralisation de la gestion et du soutien du PCT<sup>10</sup> s'élèvent à 0,9 million d'USD, tandis qu'aucune économie n'est attendue du transfert des fonctions d'OCD aux bureaux régionaux. L'accent sera mis en particulier sur la synergie à assurer entre les nouvelles fonctions des bureaux régionaux et celles déjà existantes, afin de compenser la perte des économies d'échelle inhérentes à la décentralisation des fonctions. Il est reconnu qu'un ajustement de ces allocations provisoires de ressources pourrait être nécessaire en cours de mise en œuvre.

*Réseau des bureaux de pays*

175. Dans le PTB, les représentations de la FAO font l'objet d'un chapitre distinct. L'enveloppe budgétaire pour 2010-11 reste sensiblement au niveau de l'exercice biennal précédent, avant l'augmentation des coûts. Leurs contributions concrètes au cadre des résultats seront analysées plus avant et développées pendant le cycle de mise en œuvre et illustrées dans le rapport sur l'exécution du programme.

176. Pour contribuer à combler le déficit structurel du réseau des bureaux de pays, l'abattement pour délais de recrutement a été éliminé, portant ainsi le déficit annuel de 2,7 à 1,8 million d'USD<sup>11</sup>. En 2010-11, et dans l'attente de nouvelles indications des Membres quant aux pays à couvrir, le déficit résiduel du réseau des représentants de la FAO sera comblé par la nomination de coordonnateurs des secours d'urgence en tant que fonctionnaires chargés des représentations de la FAO (facilitant ainsi le lien entre les secours, le redressement et le développement, et l'approche budgétaire intégrée en cours d'adoption); le détachement de fonctionnaires techniques des bureaux régionaux en tant que représentants de la FAO; et le placement des représentants actuels de la FAO à des postes vacants auprès des bureaux régionaux.

<sup>9</sup> C 2008/4, par. 45.

<sup>10</sup> Voir la section II.A relative au PAI et à l'Examen détaillé.

<sup>11</sup> Voir la section III.A relative aux augmentations de coût.

### *Visites des représentants permanents sur le terrain*

177. Les visites sur le terrain des représentants permanents se sont révélées extrêmement utiles en permettant aux Membres et aux organes directeurs de se familiariser avec les activités des bureaux décentralisés. Ces visites leur ont permis de se faire une idée directe des défis auxquels ces bureaux doivent faire face pour soutenir les pays dans leurs efforts humanitaires et de développement, et de comprendre les possibilités d'amélioration du fonctionnement de ces bureaux et les enjeux connexes. D'ordinaire, les visites sont effectuées par équipes de trois à six représentants permanents appartenant à divers groupes régionaux. Au cours de l'exercice biennal 2010-11, des fonds seront alloués pour couvrir les coûts supplémentaires engagés par les bureaux décentralisés accueillant les visites des représentants permanents. En fonction des pays à visiter, de la taille des équipes et des coûts à couvrir, cinq à dix visites dans les pays devraient pouvoir être assurées au cours du prochain exercice biennal.

## F. SERVICES LINGUISTIQUES

178. Le Conseil, à sa cent trente-sixième session, en juin 2009, a demandé que le modèle de financement des services linguistiques, reposant actuellement sur la facturation interne, soit désormais assuré par un financement central. Des incidences du nouveau modèle proposé doivent être évaluées en détail afin que l'on mesure l'impact en ce qui concerne la répartition entre le budget ordinaire et les fonds extrabudgétaires, le principe de la parité des langues et les ressources disponibles. La mise en œuvre intégrale du nouveau modèle de financement pourrait prendre plusieurs exercices biennaux. Comme l'a demandé le Conseil, une étude sera menée en consultation avec les Membres.

## G. ÉCONOMIES ET GAINS D'EFFICIENCE

179. La recherche d'efficacité est engagée à la FAO depuis 1994 et demeure une importante priorité et un processus de gestion permanent. Les résultats des efforts de l'Organisation pour réduire les coûts des apports, tout en évitant un impact négatif sur les produits, mais également pour améliorer le recouvrement des coûts associés aux services rendus, ont donné lieu à des économies en termes d'efficacité estimées à plus de 140 millions d'USD par exercice depuis 1994. Afin d'encourager des propositions créatives et de fournir des crédits de départ pour financer le développement d'idées nouvelles prometteuses, un fonds d'innovation et un plan d'incitation financière ont été mis en place à partir de 2008-09. La présente section offre un aperçu des autres économies et gains d'efficacité qui ont été réalisés en 2008-09, ainsi qu'une estimation des économies supplémentaires inscrites dans le PTB 2010-11.

180. En approuvant le Programme de travail et budget 2008-09, la Conférence de la FAO a demandé que des postes d'économies et d'efficacités supplémentaires d'un montant de 22,1 millions d'USD soient trouvés au cours de la période, en plus des 13 millions d'USD d'économies déjà prévus au PTB. Pour réaliser les économies demandées en 2008-09, les services/bureaux ont appliqué cinq approches innovantes en tenant compte des recommandations de l'Évaluation externe indépendante (EEI) et de l'Examen détaillé, qui continueront à être utilisées en 2010-11:

- réduction des coûts des intrants;
- optimisation des processus de soutien administratif et opérationnel;
- déstratification sélective;
- ajustement progressif de la composition d'intrants des ressources humaines; et
- élargissement de la base de financement du Programme de travail au moyen de ressources extrabudgétaires supplémentaires.

181. *Réduction des coûts des apports* (économies biennales estimées à 7,0 millions d'USD à partir de 2008). Plusieurs initiatives engagées en 2008-09 seront poursuivies en 2010-11: la modification du Plan général d'assurance médicale (BMIP); un contrat de services de voyages plus efficace du point de vue des coûts; la révision de la politique d'autorisation en matière de voyages; le transfert des fonctions d'audit local; le recours à des technologies de télécommunication meilleur marché; un nouvel accord de licence pour les logiciels d'entreprise et bureautiques, l'amélioration de la distribution électronique des documents de réunion et des publications; et un accord interinstitutions pour l'achat d'électricité.

182. Deux postes de réduction des coûts liés aux Plans d'assurance médicale de la FAO ont été mis en œuvre au cours de l'année 2009 et permettront à l'Organisation d'économiser d'environ 1 million d'USD en 2010-11. Le premier concerne un accord avec l'assureur garantissant le maintien des frais de traitement des demandes de remboursement et des frais généraux au niveau de 2007. Ces frais enregistraient une croissance annuelle de près de 5 pour cent. Les économies réalisées pour la période 2010-11 devraient s'élever à environ 1,1 million d'USD, dont la moitié reviendra à l'Organisation et l'autre moitié bénéficiera directement au personnel. La seconde modification a été effectuée sur recommandation du Comité consultatif mixte sur la couverture médicale (JAC/MC) qui a observé que le niveau actuel de plafonnement des contributions des retraités favorisait de plus en plus ceux ayant des périodes de service courtes, par rapport à la majorité des retraités qui ont mené des carrières plus longues au sein des Organisations. Par conséquent, le Directeur général a approuvé la recommandation du Comité de modifier les plafonds prévus dans le règlement du personnel concernant le montant des primes à payer par les retraités correspondant à une retraite minimale pour environ 25 ans de service. Les économies réalisées par l'Organisation pour l'exercice 2010-11 s'élèveront à environ 0,5 million d'USD.

183. Les économies réalisées sur la base des modifications du système d'autorisation des voyages dépendent de facteurs externes tels que les prix du marché, les conditions sectorielles, le prix du carburant et les taux de change. En ce qui concerne les autorisations de voyage pour congés dans les foyers et pour visite dans la famille, la FAO propose aux fonctionnaires et aux personnes à leur charge de bénéficier d'un billet d'avion ou d'une somme forfaitaire. Aux fins d'économies, le calcul de la somme forfaitaire a été modifié en 2008-09, et équivaut désormais à 75 pour cent du tarif le moins cher en classe économique publié/vol complet non soumis à restriction reliant le lieu d'affectation à l'aéroport le plus proche du lieu de résidence.

184. Pour réduire les coûts de l'énergie, l'Organisation a adhéré à un accord interinstitutions pour l'achat d'électricité sur le marché libéralisé. D'autres économies proviendront également de l'initiative visant à adopter pour les locaux de la FAO et les pratiques de travail des mesures plus favorables à l'environnement. Il s'agit notamment de mesures permettant de réduire la consommation d'énergie, par le remplacement des ampoules classiques peu efficaces par des ampoules à économie d'énergie, l'installation de minuteurs pour l'éclairage des couloirs et l'amélioration de la gestion du système de chauffage, de ventilation et de climatisation.

185. *L'optimisation des processus de soutien administratif et opérationnel* (qui devrait générer des économies exercées de l'ordre de 2,6 millions d'USD à partir de 2008). Pour ce poste, la décentralisation des activités du Programme de coopération technique aux bureaux centralisés constitue changement majeur. Cette décision, outre qu'elle rapproche la prise de décision relative à l'approbation des projets du PCT des pays bénéficiaires de cette aide, devrait permettre de réduire le coût de gestion, de suivi et de coordination du programme d'environ 0,9 million d'USD en 2010-11. La réduction des coûts de stockage externe constitue un autre poste d'économie.

186. *La déstratification sélective* des postes de directeur au Siège permettra de réaliser des économies de 19,7 millions d'USD à compter du début de l'exercice en 2000, dont 17,4 millions d'USD prévus en 2010-11. La déstratification entraînera la suppression de 40 postes de directeur au Siège et plusieurs postes des services généraux en rapport avec ces postes de directeur devront éventuellement être supprimés, déclassés ou réaménagés.

187. *L'ajustement progressif de la composition des apports en ressources humaines* (économies biennales estimées: 5,4 millions d'USD à compter de 2008). Il est apparu en 2008-09 qu'il fallait une gestion attentive de l'ajustement des ressources humaines, pour offrir des possibilités d'évolution de carrière aux fonctionnaires et obtenir la meilleure proportion possible des ressources humaines internes et externes nécessaires pour la bonne conduite des missions. Il est également important d'assurer la pérennité des connaissances techniques institutionnelles clés. Une part des économies résultant de la déstratification permettra la création de postes de jeunes cadres au Siège et dans les bureaux décentralisés.

188. Autre élément de cette catégorie, la construction de bureaux de réception des visiteurs externes devrait être achevée en décembre 2009. Cet espace facilitera les contrôles de périmètre et permet de supprimer deux postes de garde au Siège sans compromettre les niveaux actuels de sécurité, d'où des gains d'efficacité de 0,2 million d'USD (voir la Section III. A).

189. *Élargissement de la base de financement du Programme de travail au moyen de ressources extrabudgétaires supplémentaires* (économies biennales estimées: 2,3 millions d'USD à compter de 2008). Il consiste dans les mesures suivantes: le recouvrement des coûts engagés par la FAO pour le traitement des demandes de visas et de laissez-passer au profit d'autres agences basées à Rome; le financement partagé des postes pour lesquels les ressources extrabudgétaires contribuent directement au Programme de travail; le suivi attentif du recouvrement des coûts de soutien pertinents, conformément à l'action 3.16 du PAI. Cette action sera assurée notamment par la mise en œuvre de principes de recouvrement des coûts cohérents avec les usages des Nations Unies et par la transmission de directives aux bureaux décentralisés engagés dans des activités financées par des contributions volontaires.

190. Pour continuer à encourager la recherche et la mise en œuvre de mesures de réduction des coûts et de gains d'efficacité, le Fonds d'innovation créé en 2008-09 sera maintenu en 2010-11. La proposition de ressources pour ce fonds, pour l'exercice 2010-11, s'élève à environ 1,4 million d'USD et le programme sera administré par le Directeur général adjoint (Opérations). L'accent continuera d'être mis sur le financement limité des ressources pour la recherche d'idées prometteuses en matière de réduction des coûts et de gains d'efficacité.

*Vers un Centre des services communs unique au niveau mondial*

191. L'Examen détaillé externe des fonctions administratives de la FAO recommandé par l'EEI a été effectué de juin 2008 à avril 2009. Il n'a pas porté sur le Centre des services communs à Budapest, mais a néanmoins recommandé une évaluation visant à déterminer si les fonctions du Centre des services partagés situé à Rome pouvaient être exécutées d'une manière plus économique à Budapest. L'étude a également conseillé à l'Organisation de vérifier s'il était bien nécessaire que le Centre des services partagés soit réparti entre trois pôles situés dans des zones géographiques distinctes.

192. Un examen plus détaillé des effectifs et des liens hiérarchiques du Centre des services communs, conduit également par des consultants externes, a commencé au cours du premier trimestre 2009. Suite à une première analyse achevée au milieu de l'année 2009, il a été proposé de réduire sensiblement les effectifs du Centre des services communs de Rome et de transférer les pôles de Bangkok et de Santiago à Budapest aux fins de regroupement. Les fonctions actuellement exécutées dans ces pôles n'ayant pas été analysées en détail pendant cette première phase d'étude, un autre examen approfondi des volumes de transaction et des processus de travail dans les pôles du Centre des services communs doit être effectué lors d'une deuxième phase.

193. À sa cent vingt-huitième session, en juillet 2009, le Comité financier a vivement souhaité la conclusion de cette analyse interne, notamment en ce qui concerne la création d'un pôle mondial unique. Cette étude, qui devrait s'achever en 2010, bénéficiera d'un soutien externe et de la participation pleine et entière du personnel interne des bureaux régionaux et des bureaux décentralisés qui utilisent actuellement les services des différents pôles.

194. Il est donc souligné que cette initiative fera l'objet d'un nouvel examen détaillé en 2010. Au total, vingt-quatre postes pourraient être concernés à Bangkok et Santiago. Les premières estimations montrent que le regroupement des trois pôles en un seul permettrait d'économiser environ 1,8 million d'USD par exercice biennal, du fait de différentiels de coûts favorables pour ce qui est des salaires des agents des services généraux dans les pôles concernés et des économies d'échelle qui pourraient être réalisées en disposant d'un pôle mondial unique au lieu de trois pôles situés dans des fuseaux horaires différents.

195. En ce qui concerne le calendrier possible de la mise en oeuvre et en supposant que les conclusions préalables de la première phase seront confirmées au cours de la deuxième phase, la transition vers un pôle mondial unique pourrait être effectuée dans la seconde moitié de 2011, de façon que le nouveau pôle unique soit opérationnel à la fin de 2011. Les coûts ponctuels de cette transition et du redéploiement devraient faire l'objet d'une estimation, sachant que leur ampleur dépendrait aussi du délai de mise en oeuvre du modèle révisé des activités du Centre des services communs.



### III. Autres dimensions financières et budgétaires essentielles

#### A. BESOINS SUPPLÉMENTAIRES POUR EXÉCUTER LE PROGRAMME DE TRAVAIL

196. La présente section contient un calcul des ressources requises pour financer sur les contributions ordinaires l'ensemble du Programme de travail en préservant le pouvoir d'achat des ouvertures nettes de crédit proposées sur la base des augmentations des coûts prévus.

##### *1) Augmentations de coûts prévus*

##### *Méthodologie et contexte*

197. La méthode de calcul des augmentations de coûts utilisée dans le Programme de travail et budget (PTB) 2010-11 est conforme à l'approche précédemment approuvée par le Comité financier, le Conseil et la Conférence. Les augmentations de coûts sont estimées en fonction des ajustements effectués pendant l'exercice en cours et des projections de coûts pour l'exercice suivant; avant de préparer la version finale du PTB, les données sont actualisées pour tenir compte des dernières tendances et prévisions de coûts. Les ajustements financiers pour l'exercice sont subdivisés en *biennalisation* et *inflation*.

198. La *biennalisation* illustre l'incidence de la hausse des dépenses durant la période 2010-11 du fait d'ajustements réalisés pendant l'exercice biennal 2008-09. En tant que telle, la biennalisation traduit objectivement l'impact financier d'événements qui auront déjà eu lieu avant l'exécution du budget. Les conséquences financières de la biennalisation sont concrètes et arithmétiques, elles ne relèvent ni de la conjecture ni de la planification à long terme.

199. L'*inflation* représente l'impact sur la période 2010-11 du coût des ajustements prévus à certains stades du prochain exercice biennal. La prudence en matière de gestion budgétaire et l'indépendance des vérifications imposent de continuer à utiliser les prévisions externes de l'Economist Intelligence Unit et les données publiées d'organismes compétents tels que la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) pour estimer l'inflation. Les hypothèses de planification sont résumées ci-dessous.

200. Les estimations des augmentations des dépenses ont été actualisées depuis le projet de PTB 2010-11<sup>12</sup> examiné par le Comité du Programme et le Comité financier en juillet 2009. Deux changements ont récemment donné lieu à une révision à la baisse de 5 millions d'USD des estimations d'augmentation des dépenses, liés à la rémunération considérée aux fins du calcul de la pension de la catégorie du cadre organique et à l'impact biennalisé de la dépréciation du dollar des États-Unis (USD) par rapport aux monnaies locales dans les bureaux décentralisés.

##### *Vue d'ensemble des augmentations de coûts*

201. Les besoins supplémentaires pour couvrir les augmentations de coûts pour préserver le pouvoir d'achat de 2008-09 des *ouvertures nettes de crédit* proposées en 2010-11 sont estimés at 49,9 millions d'USD. Ceci correspond à une augmentation totale des coûts de 5,3 pour cent.

202. Les augmentations de coûts prévues pour l'exercice biennal 2010-11 sont sensiblement plus faibles que celles estimées pour l'exercice 2008-09, et comparables à celles des exercices biennaux précédents, comme l'indique le *Tableau 5*.

<sup>12</sup> PC 102/3 – FC 128/11 (Rév. 1, en anglais seulement)

**Tableau 5: Augmentation des coûts – série chronologique (en millions d’USD)\***

Exercice biennal	Total du budget approuvé	Dont augmentations de coûts totales	Pourcentage du budget sans les augmentations de coûts
2008-09	929,8	101,4	12,2%
2006-07	765,7	44,6	6,2%
2004-05	749,1	33,0	4,6%
2002-03	651,8	47,7	7,9%
2000-01	650,0	31,3	5,1%

\* La source de ces données est la suivante:

Pour 2008-09, document C2007/3 Tableau 5 paragraphe 225 et Résolution 3/2007 de la Conférence.

pour 2006-07, document C 2005/3 note 29.

pour 2004-05, calculées à partir du tableau du PTB révisé figurant au paragraphe 10 (PC91/3 – FC 107/14 – JM04.1/2).

pour 2002-03, tirées des tableaux du document C 2001/3 figurant aux paragraphes 162 et 197.

pour 2000-01, tableau du document C 99/3 figurant au paragraphe 141.

203. Les augmentations de coûts prévues pour 2010-11 sont récapitulées par catégorie d’apports dans le *Tableau 6*. L’augmentation estimée de 49,9 millions d’USD correspond à un pourcentage de hausse exercice des coûts de 5,3 pour cent (soit une augmentation annuelle de 3,5 pour cent). L’essentiel de la hausse provient des services de personnel (42,9 millions d’USD, soit 6,2 pour cent), incluant une augmentation supérieure à la normale de l’abattement pour délais de recrutement, estimée à 2,6 millions d’USD (ajustement biennal de 0,5 million d’USD et suppression de l’abattement de 2,1 million d’USD pour les Représentations et les Bureaux de liaison de la FAO). Les augmentations de coûts sont ventilées par catégorie dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 6: Résumé des augmentations de coûts dans les ouvertures nettes de crédit en 2010-11, incluant un abattement pour délais de recrutement au taux de 2008-09 (en millions d’USD)\***

	Ouvertures nettes de crédit proposées dans le PTB 2010-11, aux coûts de 2008-09	Biennialisation	Inflation	Augmentations de coûts pour 2010-11	Augmentation des coûts en %	Augmentation des coûts imputable à chaque élément de coût, en %
<b>Services de Personnel</b>						
Traitements, contributions à la caisse des pensions et indemnités	654,2	16,3	19,4	35,7	5,5%	72%
Prestations après cessation de service	37,4	-	4,6	4,6	12,3%	9%
Licenciements à l’amiable	4,0	-	-	-	0,0%	0%
Abattement pour délai de recrutement	-	-	-	2,6	-	5%
<b>Total Services de personnel</b>	<b>695,6</b>	<b>16,3</b>	<b>24,0</b>	<b>42,9</b>	<b>6,2%</b>	<b>86%</b>
Total biens et services	250,2	-	7,0	7,0	2,8%	14%
<b>Montant du budget des ouvertures nettes de crédit et des besoins suppl.</b>	<b>945,9</b>	<b>16,3</b>	<b>31,0</b>	<b>49,9</b>	<b>5,3%</b>	<b>100%</b>

\* La ventilation du budget par catégorie d’apports figurant dans la colonne intitulée « Ouvertures nettes de crédit proposées dans le PTB 2010-11 aux coûts de 2008-09 » reflète la combinaison d’apports indiquée dans la proposition pour 2010-11 aux coûts de 2008-09.

*Services de personnel*

204. Les services de personnel comprennent tous les coûts liés au personnel, notamment les traitements, les contributions à la Caisse des pensions, les indemnités pour personnes à charge, la sécurité sociale et autres prestations dues au personnel ainsi que les prestations après cessation de service pour les catégories de personnel du cadre organique et des services généraux. Les augmentations des coûts des services de personnel résultent de décisions prises dans le cadre du régime commun des Nations Unies, telles qu'examinées par la CFPI et approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que de facteurs externes comme les taux de change en vigueur. Ce dernier élément est particulièrement important pour les coûts du personnel des bureaux décentralisés où les monnaies locales tendent à se renforcer par rapport à l'USD. Les augmentations décidées par la CFPI s'appliquent par lieu d'affectation et catégorie de personnel<sup>13</sup>, quand elles surviennent. Afin d'atténuer les incidences financières des augmentations de coûts, l'Organisation a utilisé les chiffres les plus petits possibles dans la gamme des hypothèses relatives à l'inflation future, en tenant compte de la conjoncture économique et de la volatilité des taux de change.

205. Les augmentations des services de personnel sont estimées à 6,2 pour cent par rapport à l'exercice précédent (soit 4,1 pour cent par an), et devraient représenter au total 42,9 millions d'USD, comme indiqué dans le *Tableau 6*. Les augmentations imputables à l'inflation représentent 24 millions d'USD (incidence sur les coûts des ajustements qui devraient prendre effet à compter de janvier 2010), alors que celles dues à l'exercice sont de 16,3 millions d'USD (incidence de la hausse des coûts en 2010-11 du fait de l'ajustement des dépenses de personnel survenues au cours de l'exercice biennal en cours).

206. Les principaux éléments qui ont contribué à cette hausse de 16,3 millions d'USD attribuée à l'exercice sont les suivants:

- La budgétisation insuffisante des coûts unitaires de personnel pour l'exercice en cours, en ce qui concerne les traitements du personnel du cadre organique; les montants plus élevés que ceux inscrits au budget des indemnités pour frais d'études, recrutement ou transfert, et des indemnités pour charges de famille versées aux fonctionnaires du cadre organique et aux agents des services généraux, ainsi que les augmentations des coûts des salaires et des pensions des agents des services généraux<sup>14</sup>;
- l'incidence de la dépréciation de l'USD par rapport aux monnaies locales dans les bureaux décentralisés, en particulier durant la première année de l'exercice biennal; une provision limitée inscrite dans le budget pour l'ajustement des monnaies locales par rapport à l'USD dans les bureaux décentralisés a été examinée et réduite depuis le projet de PTB; et
- l'incidence de toutes les augmentations de coûts qui ont pris effet ou devraient se matérialiser durant les derniers mois de l'exercice 2008-09<sup>15</sup>, avec une correction à la baisse par rapport au projet de PTB suite à la décision de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) du 31 juillet de ne pas ajuster la rémunération considérée aux fins de la pension de la catégorie du cadre organique en 2009.

207. Les organes directeurs de la FAO ont été informés que les coûts du personnel sont difficiles à prévoir malgré les systèmes d'information perfectionnés utilisés pour analyser les structures de coûts actuelles et quantifier les tendances<sup>16</sup>; de ce fait, des écarts sont survenus par rapport aux prévisions budgétaires élaborées avant l'exécution du budget.

---

<sup>13</sup> Les coûts de personnel unitaires figurant dans le PTB sont fondés sur les coûts effectifs, ajustés pour tenir compte des variations de coûts survenues en 2008-09 (biennialisation) et des augmentations de coûts futures prévues (inflation). Les dépenses de personnel effectives sont regroupées par région géographique afin que le calcul des coûts unitaires repose sur des données plus fiables.

<sup>14</sup> cf. FC 126/2 et FC 128/3.

<sup>15</sup> cf. FC 128/INF/6 document AFH sur les décisions de la CFPI.

<sup>16</sup> cf. FC 113/10 Traitement de la variation des dépenses de personnel.

208. En ce qui concerne l'inflation, on prévoit pour les services du personnel une augmentation totale des coûts de 24 millions d'USD. Ces prévisions s'appuient sur les estimations des différents éléments de coûts, y compris:

- en ce qui concerne les traitements et la retraite des agents des services généraux au Siège, ainsi que les traitements du personnel du cadre organique, on prévoit une hausse de 2 pour cent en 2010 et de 2,5 pour cent en 2011, légèrement supérieure aux prévisions de l'Economist Intelligence Unit concernant l'indice nominal moyen des salaires en Italie pour 2010 (1,7 pour cent) et pour 2011 (2,3 pour cent), en prenant en compte que l'indice officiel des salaires en Italie<sup>17</sup> en 2009 était de 2,8 pour cent et sera utilisé par la CFPI pour déterminer les barèmes de rémunération du personnel des services généraux en Italie;
- une moyenne des facteurs tels que l'inflation, les prévisions de taux de change et les récentes tendances en matière d'augmentations concernant les coûts du personnel dans d'autres lieux d'affectation; et
- pour les coûts de l'assurance maladie après la cessation de service pour le personnel en service, le Fonds des indemnités de départ, le Fonds des indemnités de cessation de service pour le personnel des services généraux et le Fonds de compensation, une hausse de 4,6 millions d'USD au total, par rapport au niveau déterminé sur la base des évaluations actuarielles aux 31 décembre 2007 et 2008. L'essentiel de la hausse concerne l'assurance maladie après cessation de service.

209. Un crédit de 4 millions d'USD dans les dépenses de personnel inscrites au budget a été maintenu pour tenir compte du coût potentiel des licenciements à l'amiable, dans le cadre de l'action 3.73 du PAI visant la création d'un fonds pour les réaffectations et les indemnités de départ du personnel. On a également maintenu les provisions précédemment inscrites au budget pour les rotations de personnel, sur la base d'une cinquantaine de transferts de personnel par exercice biennal. Les dépenses supplémentaires occasionnées par les rotations de personnel accrues au cours de l'exercice biennal figurent dans la rubrique des coûts d'exécution du PAI.

210. En ce qui concerne les rémunérations du cadre organique considérées aux fins de la pension, une augmentation de 2,4 et 2,3 pour cent pour 2010-11 respectivement a été inscrite, sur la base de l'indice EIU moyen des salaires nominaux aux États-Unis. Une hausse générale de 6,55 pour cent apportée en août 2008 a également été prise en compte au titre de la biennalisation, et la provision constituée en vue d'une augmentation de 4 pour cent en août 2009 prévue dans le projet de PTB a été retirée suite à la décision de la CFPI du 31 juillet de ne pas procéder à une augmentation en 2009).

211. En ce qui concerne les hausses des coûts liés au Plan général d'assurance médicale durant le prochain exercice biennal, on a supposé que le taux d'inflation serait de 6,5 pour cent par an. Cette hausse tient compte de l'évolution récente des coûts médicaux et des primes, et elle correspond aux hypothèses des évaluations actuarielles de 2008 concernant l'inflation des frais médicaux. Comme indiqué dans la *Section II.G* sur les économies et gains d'efficacité, certaines mesures mises en œuvre en 2009 ont permis de réaliser des économies et ont par conséquent pour effet d'atténuer les hausses des coûts. L'augmentation reste toutefois supérieure à l'inflation générale des prix à la consommation attendue, compte tenu de l'inflation des coûts médicaux.

#### *Biens et services*

212. Cette rubrique de dépenses comprend les autres ressources humaines, les voyages, les dépenses générales de fonctionnement, le mobilier, le matériel et les véhicules, et l'inflation estimée est en moyenne de 1,9 pour cent par an. Un montant de 7 millions d'USD est nécessaire pour l'ensemble de l'exercice biennal (2,8 pour cent) en vue de maintenir le pouvoir d'achat pour ces intrants. Ces estimations reposent sur la moyenne pondérée de l'augmentation de l'Indice des prix à la consommation estimée par l'EIU pour l'Italie, appliquée aux dépenses du Siège, et sur celle des États-Unis et du monde pour les dépenses dans les bureaux décentralisés.

---

<sup>17</sup> ISTAT Indice delle retribuzioni contrattuali orarie per contratto (impiegati)- industria e commercio - con pesi uguali alla popolazione.

### *Abattement pour délais de recrutement*

213. L'abattement pour délais de recrutement consiste à réduire les crédits budgétaires prévus pour couvrir les coûts estimatifs des effectifs en tenant compte du fait que certains postes seront vacants à certains moments, du fait de mouvements de personnel. Cette méthode d'abattement pour délais de recrutement a été approuvée par le Conseil à sa cent septième session pour le budget de 1996-97. Elle n'a cessé d'être appliquée à tous les budgets depuis lors.

214. La méthodologie est fondée sur trois facteurs:

- le taux de rotation du personnel, sur la base des cessations de service;
- les délais normaux de recrutement;
- la mesure dans laquelle les cessations de service sont prévisibles, de façon à anticiper le recrutement et à réduire ainsi les délais.

215. Conformément à la méthodologie établie, on a appliqué une moyenne variable sur cinq ans (de 2004 à 2008 inclus) pour le calcul des taux de rotation. Cela donne un taux de rotation moyen de 6,85 pour cent pour le personnel du cadre organique et de 6,02 pour cent pour les agents des services généraux. Par rapport à la moyenne mobile sur cinq ans utilisée dans le PTB 2008-09, le taux de rotation a baissé de 0,06 pour cent pour les fonctionnaires du cadre organique et augmenté, de 0,32 pour cent, pour les agents des services généraux.

216. Actuellement, les délais normaux de recrutement sont les suivants: Cadre organique – 42 semaines ou 0,81 an; et agents des services généraux – 25 semaines ou 0,48 an.

217. La possibilité de prévoir les cessations de service a fait l'objet d'une étude qui analysait les motifs de la cessation de service et dont les résultats étaient les suivants:

**Tableau 7: Possibilité de prévoir les besoins de recrutement**

Types de cessation de service	Cadre organique		Services généraux	
	Part du total des effectifs (%)	Nombre de semaines prévu	Part du total des effectifs (%)	Nombre de semaines prévu
Cessations de service prévues (par exemple départs obligatoires à la retraite)	44%	42 semaines ou plus	26%	25 semaines
Cessations de service prévues dans un délai restreint (par exemple démissions avec préavis)	43%	12 semaines	54%	8 semaines
Cessations de service imprévues	13%	0 semaine	20%	0 semaine

218. Ces résultats ont été appliqués au calcul de l'abattement pour délais de recrutement 2010-11, qui est respectivement de 2,41 pour cent pour les coûts liés aux fonctionnaires du cadre organique et de 1,65 pour cent pour les services généraux. Par rapport à 2008-09, l'abattement pour délais de recrutement est resté inchangé pour les agents des services généraux, mais a légèrement diminué pour les fonctionnaires du cadre organique (2,51 pour cent en 2008-09) car on prévoyait davantage de cessations de service durant cette période. Le nouveau taux d'abattement a pour effet d'augmenter de 0,5 million d'USD les coûts de personnel.

219. Par le passé, l'établissement du budget aux taux standards ajustés pour tenir compte de l'abattement pour délais de recrutement a souvent créé des coûts supplémentaires non financés dans des bureaux qui ont peu de postes vacants comme les bureaux de pays et les bureaux de liaison qui ne sont pas en mesure d'« absorber » l'abattement et exigent en conséquence des ressources excédant leur budget initial. Dans de nombreux cas, la différence de coûts entre le taux incluant un abattement et celui sans abattement pour les postes occupés a dû être financée au niveau central, en reprogrammant des ressources d'autres chapitres.

220. L'EEI et le PAI ont déterminé le « déficit budgétaire structurel » des Bureaux des représentants de la FAO par rapport à une situation où tous les postes du réseau de Représentations de la FAO figurant au budget sont pourvus en permanence<sup>18</sup>. Ce déficit pourrait être comblé en éliminant l'abattement pour délais de recrutement, conformément à la recommandation de l'EEI<sup>19</sup>.

221. Sur la base de ces facteurs, les groupes de travail de la CoC-EEI ont accepté, comme le proposait la Direction, de supprimer l'abattement pour tous les postes du réseau des représentations de la FAO inscrits au budget. La Direction propose d'étendre cette mesure à tous les postes des Bureaux de liaison inscrits au budget, qui sont pénalisés de la même manière.

222. De ce fait, dans les ouvertures nettes de crédit proposées pour 2010-11 qui incluent les augmentations de coût, les dépenses des représentations et les bureaux de liaison de la FAO sont inscrites au budget sans abattement pour délais de recrutement pour l'exercice. Il s'ensuit que les dépenses de personnel sont augmentées de 2,1 millions d'USD (1,8 million d'USD pour les représentations de la FAO et 0,3 million d'USD pour les bureaux de liaison).

223. L'Annexe XI donne un aperçu de la proposition par résultat de l'Organisation avant et après les augmentations de coûts.

## 2) Plan d'action immédiate et dépenses de sécurité

### Besoins supplémentaires pour exécuter le programme de travail 2010-11

224. Les besoins supplémentaires par rapport au montant nominal du budget 2008-09 sont prévus au titre du Plan d'action immédiate et des dépenses de sécurité.

#### Plan d'action immédiate

225. Comme l'illustre le tableau 8, les 4 millions d'USD de dépenses du PAI sont couvertes au titre des ouvertures nettes de crédit pour 2008-09, et les 15,5 millions restants sont proposés comme besoins supplémentaires dans les ouvertures nettes de crédit pour 2010-11.

226. Aussi, comme il est indiqué dans la Section II. A, suite à l'examen des hypothèses étayant les dépenses du PAI et l'établissement de priorités et l'échelonnement des mesures à prendre, 19,5 millions d'USD des dépenses estimées pour la mise en œuvre du Plan d'action immédiate ont été imputés sur les ouvertures nettes de crédit, et 19,1 millions d'USD seront financés par des contributions volontaires de base.

**Tableau 8: Besoins supplémentaires en 2010-11 (en milliers d'USD au taux de 2008-09)**

<b>Besoins supplémentaires: Plan d'action immédiate et Dépenses de sécurité</b>	
<b>Plan d'action immédiate</b>	
Total des besoins pour le PAI dans les ouvertures nettes de crédit 2010-11	19 523
Dépenses du PAI dans le budget de base 2008-09	4 000
<i>Enveloppe supplémentaire au titre de l'ouverture nette de crédits – PAI</i>	<i>15 523</i>
<b>Dépenses de sécurité</b>	
Total des besoins pour les dépenses de sécurité 2010-11	25 355
Montant inscrit au budget au titre de la sécurité à partir de 2008-09	23 292
Report estimatif de l'exercice 2008-09	1 400
<b>Enveloppe supplémentaire au titre des ouvertures nettes de crédit – Dépenses de sécurité</b>	<b>663</b>
<b>Besoins supplémentaires totaux pour 2010-11</b>	<b>16 186</b>

<sup>18</sup> C 2008/4 par. 45.

<sup>19</sup> C 2007/7 A.1 par. 1207, recommandation 7.3 de l'EEI.

*Dépenses de sécurité*

227. Le dispositif pour les dépenses de sécurité a été institué par la résolution 5/2005 de la Conférence, dans le but de couvrir l'ensemble des dépenses (coûts de personnel et hors personnel) directement liées à la sécurité et à la sûreté du personnel et des biens de l'Organisation.

228. Comme l'indique le *Tableau 7* qui précède, les besoins de base pour l'exercice 2010-11 sont estimés à 23,1 millions d'USD, soit une baisse d'environ 0,2 million d'USD par rapport à l'exercice précédent, en raison des gains d'efficacité qui devraient résulter de la création du pavillon d'entrée au Siège de la FAO. Toutefois, les besoins supplémentaires, examinés dans le contexte d'une récente vérification interne des comptes et des discussions plus générales en cours au sein du système des Nations Unies, sont estimés à 2,3 millions d'USD, soit un montant total de 25,4 millions d'USD. Pour l'exercice 2010-11, on prévoit que l'augmentation des besoins sera dans une large mesure couverte par les reports attendus de l'exercice 2008-09. Les besoins supplémentaires restant à couvrir se chiffreraient donc à 0,7 million d'USD, comme indiqué au *Tableau 8*.

229. Le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies continue de signaler un nombre croissant de menaces contre les organisations du système des Nations Unies. Soucieuse d'évaluer sa capacité de réaction, la FAO a engagé un processus de vérification interne de ses propres services de sécurité dans le monde entier. Des résultats préliminaires ont montré que des mesures s'imposaient d'urgence pour atténuer les risques potentiels pour le personnel et les biens de la FAO, au Siège et sur le terrain.

230. L'amélioration de la sécurité au Siège nécessitera des ressources supplémentaires pour renforcer le contrôle du périmètre du Siège, en collaboration avec les autorités du pays d'accueil. Il s'agira notamment de renforcer le dispositif de barrières autour des locaux, d'améliorer la capacité de détecter des dispositifs de surveillance hostiles, de renforcer le contrôle de tous les points d'accès du personnel et d'installer et de mettre en service des systèmes modernes de vérification des entrées et des sorties de piétons et de véhicules.

231. Pour assurer la sécurité dans les bureaux décentralisés, il faut renforcer la capacité d'analyser les risques, dispenser aux dirigeants une formation sur la gestion des risques et aider les bureaux de terrain à évaluer les risques pour les activités dont ils ont la charge. Il faudra intégrer les besoins en matière de sécurité dans l'élaboration du programme et du budget et appliquer des mesures de réduction des risques, telles que les Normes minimales de sécurité opérationnelle (NMSO) et les Normes minimales de sécurité résidentielle (NMSR), conformément aux mesures spécifiques aux lieux d'affectation imposées par le Système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

## **B. ÉLÉMENTS DESTINÉS À AMÉLIORER LA SITUATION FINANCIÈRE, LES LIQUIDITÉS ET LES RÉSERVES DE LA FAO**

### *1) Aperçu des soldes du Fonds général et des autres fonds*

232. La santé financière de l'Organisation peut être évaluée en examinant les trois éléments budgétaires suivants du Fonds général et des autres fonds, comme suit:

- a) Le Fonds général, qui reflète le résultat cumulé du recouvrement total des contributions dues par les États Membres, des recettes accessoires et d'autres recettes, auquel font pendant les dépenses cumulatives d'exécution du Programme de travail;
- b) Le Fonds de roulement, dont le niveau autorisé est de 25,7 millions d'USD. Il sert essentiellement à avancer des fonds au Fonds général pour financer les dépenses en attendant le recouvrement des contributions dues. Il peut également être utilisé pour financer des activités d'urgence non prévues au budget; et
- c) Le Fonds de réserve spécial, dont le niveau autorisé est fixé à 5 pour cent du budget opérationnel (soit actuellement 38,3 millions d'USD pour l'exercice biennal 2008-09). Créé par la Résolution 27/77 de la Conférence et élargi par les Résolutions 13/81 et 17/89 de la Conférence, et d'autres indications fournies par la Conférence en 2005<sup>20</sup>, il protège le

<sup>20</sup> C 2005/REP, par. 101.

Programme de travail des effets de dépenses supplémentaires non inscrites au budget, découlant de fluctuations de change défavorables et de tendances inflationnistes non prévues. Le Compte de réserve spécial peut également avancer des fonds remboursables au Fonds général.

233. Les soldes du Fonds général et des autres fonds au 31 décembre 2008 (non vérifiés)<sup>21</sup> sont ainsi récapitulés:

**Tableau 9: Fonds général et autres fonds au 31 décembre 2008**

	MILLIONS D'USD
Fonds général (déficit)	(412,7)
Fonds de roulement	0,0
Compte de réserve spécial	15,9
<b>FONDS GÉNÉRAL ET AUTRES FONDS (DÉFICIT) AU 31 DÉCEMBRE 2008, TOTAL</b>	<b>(396,8)</b>

234. Le solde net total du Fonds général et des autres fonds au 31 décembre 2008 fait apparaître un fléchissement de 424,2 millions d'USD par rapport aux soldes de ces fonds au 31 décembre 1997, dernière date à laquelle l'Organisation a enregistré un solde positif de 27,4 millions d'USD. Les principaux facteurs qui ont contribué à ce recul sont récapitulés ci-après:

**Tableau 10: Déficit du Fonds général et autres fonds au 31 décembre 2008**

	Millions d'USD
Excédent total du Fonds général et autres fonds au 31 décembre 1997*	27,4
Diminution des provisions pour contributions	139,0
Coûts non financés de l'assurance maladie après la cessation de service et du fonds des indemnités de départ, au titre des services passés	(519,6)
Dépenses non inscrites au budget	(59,3)
Autres excédents/déficits 1998-2007 (net)	15,7
<b>Déficit du Fonds général et autres fonds au 31 décembre 2008, Total</b>	<b>(396,8)</b>

\* C99/5, page 5

#### *Diminution des provisions pour contributions*

235. Jusqu'en 2006-07, la politique suivie par l'Organisation consistait à prévoir une provision couvrant l'intégralité des contributions à recevoir des États Membres jusqu'à leur recouvrement. Depuis, la politique de l'Organisation a été révisée et une provision au titre de ces contributions n'est désormais prévue que dans des cas exceptionnels, lorsque celles-ci sont considérées comme étant irrécouvrables. La diminution de ces provisions a entraîné un accroissement du solde du Fonds général de 139 millions d'USD.

#### *Coûts non financés de l'assurance maladie après la cessation de service et du fonds des indemnités de départ, au titre des services passés*

236. À compter de 1997, l'Organisation a progressivement comptabilisé la valeur totale des obligations de dépenses pour les services passés attachées au plan d'assurance maladie après la cessation de service et au fonds des indemnités de départ, comme l'a établi l'évaluation actuarielle externe. L'incidence cumulative nette, sur le déficit du Fonds général, de la reconnaissance des obligations de dépenses pour les services passés supérieures aux contributions additionnelles destinées

<sup>21</sup> FC 126/7, page 4.



au financement de ces obligations pendant cette période, a été de 519,6 millions d'USD<sup>22</sup>, à la fin de 2008.

#### *Dépenses non inscrites au budget*

237. À partir de 1998, des dépenses non inscrites au budget pour un total de 59,3 millions d'USD, n'ont pas été assorties d'un financement, contribuant ainsi à aggraver le déficit total du Fonds général et des autres fonds:

- a) les Résolutions 7/97 et 3/99 de la Conférence ont autorisé le Directeur général à prévoir des coûts de réaffectation et de cessation de service supérieurs aux crédits budgétaires nets approuvés pour 1998-99 et 2000-01. Les coûts connexes, s'élevant respectivement à 10,6 millions d'USD<sup>23</sup> et à 8,4 millions d'USD<sup>24</sup>, ont été imputés au Fonds général;
- b) des paiements supérieurs aux montants déterminés par l'évaluation actuarielle pour le Fonds des indemnités de départ, respectivement de 9,4 millions d'USD<sup>25</sup> en 2002-03, 2,9 millions d'USD en 2004-05<sup>26</sup> et 8,2 millions d'USD en 2006-07<sup>27</sup>, ont été imputés au Fonds général sans financement correspondant;
- c) des coûts non inscrites au budget à hauteur de 13,4 millions d'USD<sup>7</sup> afférents aux services actuels au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, ont été imputés au Fonds général sans couverture financière en 2006-07; et
- d) un montant de 6,4 millions d'USD<sup>28</sup> a été imputé au Compte de réserve spécial en 2006-07 pour financer une partie de l'augmentation imprévue des traitements du personnel des services généraux du Siège.

238. Si la nouvelle politique comptable de l'Organisation concernant les provisions applicables aux contributions à recevoir des États Membres a pour effet de porter le solde du Fonds général à 139 millions d'USD, le niveau élevé des contributions fixées et non acquittées reste l'un des facteurs qui pèsent le plus sur les liquidités de l'Organisation. Le total des contributions restant dues au 31 décembre 2008 était de 160,4 millions d'USD. L'Organisation reste bien entendu très exposée à des pénuries de liquidités en raison du niveau particulièrement élevé des arriérés de contributions des années précédentes, de retards dans le versement des contributions courantes et de réserves liquides insuffisantes.

#### *Ressources requises pour stabiliser le déficit du fonds général et éviter les crises de liquidités*

239. D'importantes mesures doivent être adoptées par les organes directeurs pour améliorer le calendrier des paiements des contributions ordinaires, rétablir les filets de sécurité comme le Fonds de roulement et le Compte de réserve spécial, et faire face aux obligations non financées, sans quoi l'Organisation ne sera pas en mesure de consolider sa situation de trésorerie future, ni de corriger de manière adéquate le déficit accumulé du Fonds général. La présente section quantifie les ressources nécessaires pour stabiliser le déficit du Fonds général en faisant face aux obligations récurrentes non financées telles qu'elles apparaissent dans les comptes de l'Organisation (notamment les obligations de dépenses pour les services passés relatives à l'assurance maladie après cessation de service et au fonds des indemnités de départ) et pour rétablir des « filets de sécurité » suffisants, notamment pour

---

<sup>22</sup> Le total des obligations de dépenses non financées comptabilisées au 31 décembre 2008 était de 736,8 millions d'USD au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et de 50,6 millions d'USD au titre du fonds des indemnités de départ. Ces soldes tiennent également compte de pertes actuarielles non comptabilisées s'élevant à 312,3 millions d'USD non encore imputées au Fonds général et compensées par l'affectation de l'actif des investissements à long terme mis en réserve pour financer les obligations.

<sup>23</sup> C 2001/5, page 14, note 11.

<sup>24</sup> C 2003/5, page 10, note 10.

<sup>25</sup> C 2005/5A, page 12, note 10.

<sup>26</sup> C 2007/5A, page 12, note 9.

<sup>27</sup> C 2009/5A, page 7, note 6.

<sup>28</sup> C 2003/5, page 10, note 10.

éviter les crises de liquidités, grâce à une reconstitution ponctuelle des réserves (Fonds de roulement et Compte de réserve spécial).

240. Dans le *Tableau 11*, le financement supplémentaire minimal est limité aux domaines pour lesquels le Secrétariat a déjà reçu un avis positif des organes directeurs, considérant que les financements supplémentaires souhaitables pour rétablir la situation financière de l'Organisation et compenser le manque de liquidités correspondent à l'estimation faite par le Secrétariat des montants nécessaires pour améliorer la situation financière de la FAO<sup>29</sup>.

241. Le financement supplémentaire minimal est ainsi réparti:

- 6,4 millions d'USD pour réapprovisionner le Compte de réserve spécial, qui avait été utilisé pour financer en partie l'augmentation des traitements du personnel des services généraux du Siège, non inscrite au budget, comme l'avait déjà recommandé le Conseil lors de sa cent trente et unième session en novembre 2006 et
- 25,2 millions d'USD<sup>30</sup> pour les obligations de dépenses de l'assurance maladie après cessation de service au titre des services passés, conformément au principe établi par le Conseil lors de sa session de novembre 2005, consistant à « recommander un financement du niveau prescrit dans les dernières évaluations actuarielles pour les exercices à venir ».

242. Comme indiqué au *Tableau 11*, les ressources requises pour rétablir la situation financière de l'Organisation vont de 31,6 millions d'USD pour un financement supplémentaire minimal (selon les indications des organes directeurs) à 163,0 millions d'USD pour un financement supplémentaire souhaitable (conformément à l'estimation faite par le Secrétariat des montants nécessaires pour améliorer sensiblement et rapidement la situation financière de la FAO). Des explications sont données pour chacun des éléments figurant dans le tableau.

**Tableau 11: Ressources supplémentaires requises pour rétablir la santé financière de l'Organisation**

Éléments destinés à améliorer la santé financière, les liquidités et les réserves de la FAO	Millions d'USD	
	Financement supplémentaire minimal en 2010-11	Financement supplémentaire souhaitable en 2010-11
Besoins récurrents au titre des obligations de dépenses relatives au personnel:		
Financement de l'assurance maladie après la cessation de service (obligations de dépenses au titre des services passés)	25,2	46,4
Financement du fonds des indemnités de départ (obligations de dépenses au titre des services passés)	0,0	29,0
<b>Total partiel des besoins supplémentaires et récurrents de financement au titre des obligations de dépenses relatives au personnel</b>	<b>25,2</b>	<b>75,4</b>
Besoins ponctuels au titre de la reconstitution des réserves		
Fonds de roulement	0,0	49,3
Compte de réserve spécial	6,4	38,3
<b>Total partiel des besoins ponctuels au titre de la reconstitution des réserves</b>	<b>6,4</b>	<b>87,6</b>
<b>Total des ressources supplémentaires requises</b>	<b>31,6</b>	<b>163,0</b>

<sup>29</sup> L'Organisation procèdera à un examen complet de la fonction, de la finalité et du traitement comptable des réserves dans le cadre de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et des propositions de révision seront soumises aux organes directeurs.

<sup>30</sup> Sur la base de la période d'amortissement originale pour un financement intégral de 30 ans, la date d'échéance révisée étant 2038.

*Financement des obligations de dépenses pour les services passés liées à l'assurance maladie après cessation de service*

243. Les obligations au titre de l'assurance maladie après cessation de service correspondent au coût des demandes de remboursement de prestations médicales que l'Organisation est tenue de payer pour les retraités pendant toute leur vie sur la base de leurs années de service auprès de la FAO. Il convient de les distinguer des dépenses courantes de service<sup>31</sup>, qui sont un élément ordinaire des coûts de personnel et sont financées par les crédits budgétaires du Programme ordinaire de chaque exercice biennal.

244. Les obligations de dépenses de la FAO liées à l'assurance maladie après cessation de service, au titre des services passés, n'ont jamais été financées par des crédits budgétaires, ni par le Programme de travail. Si le PTB couvre le financement des dépenses courantes de service (c'est-à-dire les gains des fonctionnaires pendant l'exercice biennal en cours), aucun mécanisme n'est en revanche prévu pour le financement de cette partie des droits acquis par les fonctionnaires à des périodes antérieures (à savoir, les obligations de dépenses pour les services passés). À compter de l'exercice biennal 2004-05, la Conférence a approuvé le principe de contributions supplémentaires des Membres destinées à financer les obligations de dépenses liées à l'assurance maladie après cessation de service, au titre des services passés. Le Comité financier a reconnu que les contributions biennales de 14,1 millions d'USD prévues pour le financement de ces obligations, approuvées initialement par la Conférence en novembre 2003, restaient largement inférieures au financement biennal nécessaire pour couvrir intégralement ces obligations d'ici à 2027 selon la période d'amortissement originale de trente ans à compter de 1998.

245. D'après la dernière évaluation actuarielle, l'obligation non financée au titre de l'assurance maladie après cessation de service au 31 décembre 2008 s'élevait à 736,8 millions d'USD<sup>32</sup>. À sa cent vingt-sixième session, en mai 2009, le Comité financier a rappelé l'avis du Conseil indiquant la nécessité d'amortir ces obligations à plus long terme grâce à des stratégies permettant d'assurer la couverture intégrale des principaux engagements de l'Organisation. Il a reconnu que des financements supplémentaires destinés à l'amortissement des obligations de l'assurance-maladie après cessation de service étaient nécessaires et il est convenu d'adresser une recommandation au Conseil en vue d'une augmentation des contributions biennales dans le cadre du PTB 2010-11, reconnaissant la contribution des fonctionnaires actifs au fil des années et la révision possible de la date fixée pour l'amortissement intégral de ces obligations.

246. Une étude a été entreprise en juin 2009 par les actuaires de l'Organisation afin d'évaluer l'impact de la modification des dates fixées pour l'amortissement intégral de l'assurance maladie après cessation de service, sur la base des données et des hypothèses de l'évaluation du 31 décembre 2008 et des méthodes employées à cette occasion. Les résultats de cette étude sont récapitulés dans le tableau 12, dont il ressort que le financement biennal supplémentaire nécessaire pour l'amortissement à la date d'échéance initiale de 2027 s'élève à 46,4 millions d'USD, tandis que le financement biennal supplémentaire fondé sur la période de trente ans approuvée initialement, maintenant révisée, pour l'amortissement à la date d'échéance de 2038 s'élève à 25,2 millions d'USD.

<sup>31</sup> Les dépenses courantes de service découlent chaque année des services fournis par les fonctionnaires en activité en échange de prestations payables à l'avenir.

<sup>32</sup> Voir FC126-8 – Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel pour 2008, page 9, tableau 4.

**Tableau 12: Possibilités de financement des obligations de dépenses liées à l'assurance maladie après cessation de service, au titre des services passés**

	Millions d'USD	
	Échéance actuelle	Échéance révisée à 30 ans
Période d'amortissement	18 ans	30 ans
Année d'échéance <sup>33</sup>	2027	2038
Financement biennal requis à partir de 2010-2011 <sup>34</sup>	60,5	39,3
Financement biennal actuel	14,1	14,1
Financement biennal requis	46,4	25,2

247. Comme pour toute projection actuarielle à long terme, une incertitude inhérente est associée au coût définitif du plan. Des écarts par rapport aux hypothèses de l'évaluation pourraient entraîner une modification des obligations de dépenses finales et des contributions futures nécessaires<sup>35</sup>.

*Financement des indemnités de départ dues pour les services passés*

248. Il s'agit des indemnités de départ, incluant les congés annuels accumulés, la prime de rapatriement, les indemnités de cessation de service et les coûts des voyages de rapatriement, que les membres du personnel perçoivent lorsqu'ils quittent l'Organisation. Les obligations de dépenses à tout moment tiennent compte d'une estimation actuarielle du montant des droits acquis par les fonctionnaires en service. Si le PTB couvre le financement des dépenses courantes de service (c'est-à-dire le montant des droits qui seront acquis par les fonctionnaires pendant l'exercice biennal en cours), il n'existe en revanche aucun mécanisme pour financer cette partie des obligations de dépenses relatives au personnel pour des périodes antérieures (c'est-à-dire pour les services passés). Au 31 décembre 2008, les obligations non provisionnées du fonds des indemnités de départ pour les services passés s'élevaient à 50,6 millions d'USD<sup>36</sup>. Les décaissements dépassant le financement prévu dans le PTB au titre des dépenses de service courantes du fonds engendrent actuellement un déficit de trésorerie structurel du Fonds général, dans l'attente d'une stratégie de financement pour ces obligations.

249. Ces obligations non financées pour les services passés n'ont jamais été couvertes par des crédits budgétaires, ni par le Programme de travail. Leur montant devra donc être couvert de la même façon que l'obligation relative à l'assurance maladie après cessation de service. Sur la base des résultats de l'étude susmentionnée concernant la date d'échéance, le *Tableau 13* ci-après indique le financement requis pour 2010-11 selon les différentes échéances prévues aux fins d'un amortissement intégral. Dans le *Tableau*, le financement supplémentaire souhaitable pour respecter la date d'échéance initiale de 2012 est de 29,0 millions d'USD. Comme il n'existe actuellement aucun mécanisme de financement du fonds des indemnités de départ et que les organes directeurs n'ont pas encore donné d'orientations positives sur ce point, le scénario de financement minimal indiqué dans ce tableau ne couvre pas le financement de ces obligations de dépenses en 2010-11. Cette approche a une incidence négative sur la situation financière de l'Organisation, comme indiqué plus haut.

<sup>33</sup> Aux fins de cette étude, la date de démarrage présumée pour tous les financements envisagés est le 1er janvier 2009.

<sup>34</sup> Les besoins de financement indiqués tiennent compte du financement croisé des coûts relatifs aux demandes de remboursement des retraités par les contributions des fonctionnaires en activité (voir FC126-8 par. 18-19) et des paiements de contrepartie de l'Organisation pour ces derniers.

<sup>35</sup> Une société externe procède chaque année à une évaluation actuarielle du plan visant à mettre à jour les estimations relatives aux obligations de dépenses globales et aux financements requis.

<sup>36</sup> Voir FC126-8 – Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel pour 2008, page 9, tableau 4.

**Tableau 13: Possibilités de financement des obligations non financées du fonds des indemnités de départ pour les services passés**

	Millions d'USD		
	Échéance actuelle	Échéance révisée à 15 ans	Échéance révisée à 20 ans
Période d'amortissement	4 ans	15 ans	20 ans
Année d'échéance *	2012	2023	2028
Financement biennal requis à partir de 2010-2011	29,0	8,8	7,0
Financement biennal actuel	0	0	0
<b>Financement biennal requis</b>	<b>29,0</b>	<b>8,8</b>	<b>7,0</b>

\* Sur la base de la période d'amortissement initiale de 15 ans à compter de 1998

#### *Reconstitution du Fonds de roulement*

250. Avant de recourir à des emprunts extérieurs pour faire face à des pénuries de liquidité, l'Organisation utilise intégralement le Fonds de roulement et tout solde disponible du Compte de réserve spécial. Pendant plusieurs années, le niveau de ces réserves n'a pas été suffisant pour éviter le recours à des emprunts extérieurs. Le Comité financier a été précédemment informé que, pour couvrir les besoins de trésorerie dus à des retards persistants dans le paiement des contributions dues par les Membres, le Fonds de roulement devrait être porté à 75 millions d'USD moyennant le versement d'une contribution ponctuelle par les Membres, soit un montant équivalent à environ deux mois de trésorerie du Programme ordinaire.

251. Le montant actuel autorisé du Fonds de roulement, soit 25,7 millions d'USD, ne suffit même pas à couvrir un mois de décaissements. À moins d'une amélioration sensible des versements des Membres en 2010-2011, le maintien du Fonds de roulement à son niveau actuel risquerait de contraindre l'Organisation à contracter des emprunts commerciaux extérieurs pour pouvoir réaliser le programme de travail approuvé. Le versement par les Membres d'une contribution ponctuelle de 49,3 millions d'USD pour porter le Fonds de roulement à 75 millions d'USD est considéré comme souhaitable, car cela assurerait une meilleure protection avant de devoir recourir à des emprunts.

#### *Reconstitution du Compte de réserve spécial*

252. Le solde du compte de réserve spécial, au 31 décembre 2008, de 15,9 millions d'USD, comprenait principalement des gains de change cumulés non réalisés, liés à la réévaluation des soldes non liquides, et des gains de change constatés sur la conversion de transactions en EUR, qui ne se traduisent donc pas par des ressources effectives en espèces<sup>37</sup>. Comme annoncé précédemment au Comité financier, l'Organisation procèdera à un examen de la fonction, de la finalité et du traitement comptable des réserves dans le cadre de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), notamment pour ce qui concerne le transfert des gains/pertes de change au Compte de réserve spécial, et des propositions de révision du Compte de réserve spécial seront soumises aux organes directeurs.

253. Comme l'avaient déjà recommandé le Comité financier à sa cent quinzième session, tenue en septembre 2006<sup>38</sup>, puis par le Conseil à sa cent trente et unième session tenue en novembre 2006<sup>39</sup>, un financement supplémentaire minimal d'un montant de 6,4 millions d'USD est demandé pour réintégrer dans le Compte de réserve spécial l'équivalent d'une partie de l'augmentation des traitements du personnel des services généraux du Siège, non inscrite au budget, en 2006-07. Lors de l'examen de ce point, la Conférence de 2007 a décidé de reporter la reconstitution du Compte de

<sup>37</sup> CL 136/8 par. 32 j).

<sup>38</sup> CL 131/7 par. 42.

<sup>39</sup> CL 131/REP par. 37.

réserve spécial, à hauteur de 6,4 millions d'USD, et de réexaminer la question lors de la Conférence de 2008<sup>40</sup>.

254. La Résolution 13/81 de la Conférence spécifie que le Compte de réserve spécial devrait être maintenu à un niveau équivalent à 5 pour cent du budget de fonctionnement effectif total de l'Organisation. La précédente reconstitution du Compte de réserve spécial, financée par une contribution spéciale demandée aux Membres, a été autorisée par la Conférence en 1991 (Résolution 16/91), pour un montant de 28 millions d'USD. Il est souhaitable de reconstituer la réserve au niveau autorisé par une contribution extraordinaire dont le niveau dépendra du solde le plus récent du Compte de réserve spécial et du montant approuvé du budget. Si l'on part du principe qu'il n'y aura aucun solde de trésorerie sur le Compte de réserve spécial à la fin de l'exercice biennal, une contribution de l'ordre de 38,3 millions d'USD serait nécessaire pour reconstituer intégralement le compte à hauteur de 5 pour cent du budget opérationnel (sur la base du budget approuvé pour 2008-09).

### C. SYNTHÈSE DES BESOINS

255. La présente section donne un aperçu des besoins de financement provenant de toutes les sources pour exécuter le programme de travail 2010-11, des ressources financières requises pour assainir la situation financière, la trésorerie et les réserves de la FAO et des impacts qu'aurait le cumul de ces besoins en ressources sur les engagements financiers futurs des Membres.

256. Ce Programme de travail et budget (PTB) offre une présentation intégrée des ressources totales requises pour mener à bien le programme de travail, directement lié au Plan à moyen terme (PMT), au titre des contributions ordinaires et des contributions volontaires, telles qu'elles sont récapitulées dans le *Tableau 14*.

#### *Ouverture nette de crédits budgétaires – Contributions ordinaires*

257. Le point de départ est le montant de l'ouverture nette de crédit du budget 2008-09, qui s'élève à 929,8 millions d'USD. Dans la limite du budget de référence, les départements ont reprogrammé les économies provenant de la déstratification vers les priorités désignées dans le nouveau cadre des résultats, avec quelques réaffectations supplémentaires pour les Statistiques, le Droit à l'alimentation, le Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes (EMPRES), l'élevage, le changement climatique, les pêches, les forêts et certains aspects du PAI tels que l'évaluation et l'éthique.

258. Pour maintenir le pouvoir d'achat du budget, les augmentations des coûts sont estimées à 49,9 millions d'USD, dont 40,3 millions d'USD pour les coûts de personnel, 7,0 millions d'USD pour les coûts hors personnel, 2,1 millions d'USD pour l'abattement pour délais de recrutement dans les bureaux de pays et les bureaux de liaison et 0,5 million d'USD pour d'autres abattements pour délais de recrutement.

259. Les besoins de 15,6 millions d'USD au titre du Plan d'action immédiate sont inscrits dans les ouvertures nettes de crédit proposées comme besoins supplémentaires, qui correspondent à trois grands domaines de réforme: à savoir la gestion des résultats, l'unité d'action et la réforme des ressources humaines.

260. L'augmentation proposée pour les dépenses de sécurité est de 0,7 million d'USD, montant correspondant au coût net estimatif des mesures à l'issue d'une récente vérification interne des comptes et des discussions plus générales au sein du Système des Nations Unies (augmentation des coûts de 2,3 millions d'USD en 2010-11, moins un montant estimé à 1,4 million d'USD reportés du Dispositif pour les dépenses de sécurité de l'exercice 2008-09 et 0,2 million d'USD de gains d'efficience).

261. L'ouverture nette totale de crédits proposée pour un budget de maintenance (croissance réelle zéro plus besoins critiques pour dépenses d'équipement et de sécurité) à financer sur les contributions

---

<sup>40</sup> Résolution 4/2007.

ordinaires est de 995,9 millions d'USD, soit une augmentation de 7,1 pour cent par rapport à l'ouverture nette de crédits du budget 2008-09.

#### *Contributions volontaires*

262. Conformément à l'approche de budgétisation intégrée approuvée dans le PAI, le programme de travail axé sur les résultats inclut une estimation des besoins pour deux types de contributions volontaires. Ces besoins s'élèvent à 1 264,9 millions d'USD.

- a) *Contributions volontaires de base*: 247,2 millions d'USD, dont 19,1 millions d'USD pour les dépenses liées à l'exécution du Plan d'action immédiate (coûts d'investissement: 13,1 millions d'USD, coûts récurrents: 6,0 millions d'USD), et un montant estimé à 228,1 millions d'USD pour les contributions volontaires de base au titre de projets et hors projet à l'appui direct du Programme de travail.
- b) *Autres contributions volontaires extrabudgétaires*: 1 017,7 millions d'USD, dont 372,1 millions d'USD pour l'appui au programme de terrain et l'assistance aux États Membres, et 645,6 millions d'USD pour les urgences.

**Tableau 14: Besoins de financement cumulatifs pour 2010-11  
(en millions d'USD, au taux de change budgétaire de 1 EUR = 1,36 USD de 2008-09)**

<b>Programme de travail</b>	<b>Montant</b>
<i>Besoins au titre du programme de travail financé par l'ouverture nette de crédit</i>	
Ouverture nette de crédits budget 2008-09	929,8
Augmentations des coûts	49,9
Besoins supplémentaires pour le PAI et les dépenses de sécurité	16,2
<b>Ouverture nette de crédits pour 2010-11</b>	<b>995,9</b>
Variation en pourcentage de l'ouverture nette de crédits 7,1%	
<i>Besoins au titre du programme de travail financé par des ressources extrabudgétaires</i>	
<b>Contributions volontaires – de base</b>	
Plan d'action immédiate – coûts d'investissement	13,1
Plan d'action immédiate – coûts récurrents	6,0
Autre appui direct au programme de travail	228,1
<b>Total des contributions volontaires de base</b>	<b>247,2</b>
<b>Autres contributions extrabudgétaires</b>	
Soutien au programme de terrain/Assistance aux États Membres	372,1
Urgences	645,6
<b>Total autres contributions extrabudgétaires</b>	<b>1 017,7</b>
<b>Total requis au titre des contributions volontaires</b>	<b>1 264,9</b>
<b>Total programme de travail intégré 2010-11</b>	<b>2 260,8</b>

#### *Assainissement de la situation financière, de la trésorerie et des réserves*

263. Conformément à la demande du Comité financier et aux Programmes de travail et budget (PTB) précédents, deux séries de mesures sont présentées pour stabiliser le déficit du Fonds général et éviter le manque de liquidités, pour un coût s'échelonnant de 45,7 millions d'USD au minimum à 177,1 millions d'USD pour atteindre le niveau de financement souhaité. Ces mesures devraient être financées par les contributions ordinaires, de la façon suivante:

- besoins supplémentaires récurrents pour les obligations de dépenses concernant le personnel [financement de l'assurance maladie après la cessation de service et des indemnités de départ au titre des services passés], s'échelonnant entre 25,2 millions d'USD et 75,4 millions d'USD. Ces chiffres s'ajoutent au montant de financement approuvé de 14,1 millions d'USD pour 2008-09 et

- besoin ponctuel pour la reconstitution du Fonds de roulement et du Compte de réserve spécial, allant de 6,4 millions d'USD (Compte de réserve spécial uniquement pour l'augmentation des salaires des agents des services généraux payée en 2006-07) à 87,6 millions d'USD (reconstitution complète de ces deux fonds).

264. Le niveau de financement supplémentaire souhaité de 163 millions d'USD, améliorerait rapidement la situation financière de la FAO en 2010-11. Toutefois, des besoins de financements supplémentaires minimaux sont proposés, conformément aux indications positives déjà reçues des organes directeurs. Ces besoins comprennent:

- 6,4 millions d'USD pour réapprovisionner le Compte de réserve spécial, qui avait été utilisé pour financer une partie de l'augmentation des traitements des agents des services généraux du Siège, non prévue au budget, comme l'avait déjà recommandé le Conseil à sa cent trente et unième session, en novembre 2006 et
- 25,2 millions d'USD pour les obligations de dépenses de l'assurance maladie après cessation de service au titre des services passés, conformément au principe établi par le Conseil à sa session de novembre 2005, selon lequel il faut « recommander un financement du niveau prescrit dans les dernières évaluations actuarielles pour les exercices à venir ».

265. Le *Tableau 15* ci-après récapitule les besoins pour assainir la situation financière et améliorer la trésorerie et les réserves en 2010-11.

**Tableau 15: Éléments destinés à assainir la situation financière, les liquidités et les réserves de la FAO (en milliers d'USD)**

Éléments	Minimum	Souhaitable
Financement 2008-09 de l'assurance maladie après cessation de service au titre des services passés	14,1	14,1
Besoin de financement supplémentaire pour l'assurance maladie après cessation de service en 2010-11	25,2	46,4
Provision ponctuelle pour les obligations au titre du Fonds des indemnités de départ	0,0	29,0
<i>Besoin minimum pour les charges d'assurance maladie après cessation de service et le Fonds des indemnités de départ à payer au titre des services passés (besoin récurrent)</i>	39,3	89,5
Reconstitution du compte de réserve spécial (besoin ponctuel)	6,4	38,3
Reconstitution du fonds de roulement (besoin ponctuel)	0,0	49,3
<b>Besoins minimaux pour assainir la situation financière en 2010-11</b>	<b>45,7</b>	<b>177,1</b>

#### *Impact sur les contributions des besoins de financement cumulatifs*

266. Comme lors des exercices précédents, les contributions mises en recouvrement en 2010-11 seront fondées sur l'ouverture de crédits biennale nette plus d'autres financements convenus qui serviront à rétablir la santé financière de l'Organisation. L'impact sur les contributions des besoins de financement cumulatifs décrits dans le présent PTB est présenté ci-dessous.

267. S'agissant des contributions dues par les Membres, l'Article 5.2 a) du Règlement financier prévoit que la résolution portant ouverture de crédits doit inclure une somme à déduire au titre des recettes accessoires estimatives. Les organes directeurs ont déjà reconnu le risque que présente cette approche, si le niveau prévu des recettes accessoires n'était pas atteint, notamment son impact négatif sur le solde du Fonds général. En 2008-09, la résolution portant ouverture de crédits comprenait une somme à déduire de 5 millions d'USD au titre des recettes accessoires prévues alors que le montant des recettes accessoires avait été de l'ordre de 1,8 million d'USD. Il a donc été jugé plus raisonnable de fixer le montant des recettes accessoires estimatives pour 2010-2011 à 2 millions d'USD.

268. Les besoins de financement 2010-11 pour le budget financé par les contributions ordinaires des Membres plus un montant minimum pour le redressement de la situation financière de la FAO s'élève à 1 039,6 millions d'USD, ce qui représente une augmentation de 10,7 pour cent du niveau des



contributions mises en recouvrement par rapport au présent exercice biennal, comme le montre le *Tableau 16*.

**Tableau 16: Contributions cumulatives (en millions d'USD, au taux de change budgétaire de 2008-09, soit 1 EUR = 1,36 USD)**

	PTB 2008-09 approuvé	Besoins de financement 2010-11 pour le budget ordinaire plus un montant minimum pour assurer le redressement de la situation financière
Besoins budgétaires aux coûts de 2008-09		929,8
<i>Besoins supplémentaires correspondant à l'augmentation des coûts</i>		49,9
<i>Besoins supplémentaires pour le PAI et les dépenses de sécurité</i>		16,2
<b>Ouverture de crédits budgétaires nette pour la mise en œuvre du Programme de travail</b>	<b>929,8</b>	<b>995,9</b>
Financement partiel des obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service	14,1	14,1
<i>Besoins supplémentaires minimums pour redresser la situation financière de la FAO (augmentation du financement de l'assurance maladie après la cessation de service et reconstitution du Compte de réserve spécial)</i>		31,6
<b>Recouvrements nécessaires pour redresser la situation financière de la FAO</b>	<b>14,1</b>	<b>45,7</b>
<b><i>Besoins totaux proposés</i></b>	<b>943,9</b>	<b>1041,6</b>
Somme à déduire pour recettes accessoires	(5,0)	(2,0)
<b><i>Contributions mises en recouvrement auprès des Membres</i></b>	<b>938,9</b>	<b>1039,6</b>
<b>Augmentation des contributions en 2010-11 par rapport à 2008-09</b>		<b>100,7</b>
<b><i>Augmentation des contributions en pourcentage</i></b>		<b>10,7%</b>

269. Selon la méthode de recouvrement fractionné des contributions adoptée par la Conférence (résolution 11/2003)<sup>41</sup>, les contributions sont dues en USD et en EUR, en fonction des dépenses estimées dans ces monnaies<sup>42</sup>.

270. Le *Tableau 17* illustre l'incidence globale du budget 2010-11 proposé sur les contributions mises en recouvrement et les besoins minima pour rétablir la santé financière de la FAO, par rapport aux contributions approuvées en USD et en EUR pour 2008-09. Il montre que l'augmentation globale des contributions de 10,7% correspond à une augmentation de 4 pour cent des contributions en USD et à une augmentation de 16,4 pour cent des contributions en EUR. Si l'on analyse les dépenses passées par type de monnaie, la part en EUR des dépenses estimées en 2010-11 pour mettre en œuvre le Programme de travail augmente légèrement par rapport à 2008-09, comme l'indique l'évaluation actuarielle la plus récente.

<sup>41</sup> Conformément aux dispositions de l'Article 5.6 du Règlement financier.

<sup>42</sup> Les dépenses prévues dans la plupart des bureaux hors siège sont incluses dans la part des dépenses en USD.

**Tableau 17: Contributions mises en recouvrement auprès des Membres en 2008-09 et 2010-11**

Exercice biennal	Niveau de financement pour	En millions d'USD à 1 EUR = 1,36 USD	En millions d'USD	En millions d'EUR
2008-09	Exécution du Programme de travail	929,8	432,1	366,0
	- À déduire: recettes accessoires	(5,0)	(3,9)	(0,8)
	Financement de l'amortissement de l'assurance maladie après la cessation de service pour les services passés	14,1	5,6	6,2
	Reconstitution du Compte de réserve spécial	0,0	0,0	0,0
	<b>Total des contributions 2008-09 payées par les Membres</b>	<b>938,9</b>	<b>433,9</b>	<b>371,4</b>
2010-11	Exécution du Programme de travail	995,9	434,0	413,1
	- À déduire: recettes accessoires	(2,0)	(2,0)	0,0
	Financement de l'amortissement de l'assurance maladie après la cessation de service pour les services passés (besoin récurrent minimum)	39,3	13,0	19,4
	Reconstitution du Compte de réserve spécial	6,4	6,4	0,0
	<b>Total des contributions qu'il est proposé de mettre en recouvrement auprès des Membres en 2010-11</b>	<b>1 039,6</b>	<b>451,4</b>	<b>432,5</b>
	Différence en pourcentage par rapport à 2008-09	10,7%	4,0%	16,4%
	Différence en pourcentage par rapport à 2008-09 uniquement pour le programme de travail	7,1%	0,5%	12,9%

271. Les chiffres du budget ci-dessus ont été calculés en fonction du taux de change budgétaire de l'exercice 2008-09, soit 1 EUR = 1,36 USD. La part estimée des dépenses en dollars pour l'exécution du PTB a été établie à 43,6 pour cent, et pour celle en EUR à 56,4 pour cent.

272. Comme le veut la pratique, le taux de change de 1 EUR = 1,385 USD pour l'exercice biennal 2010-11 a été fixé sur la base du taux de change en vigueur le jour de l'impression du présent document. Il est rappelé que les contributions fixées selon la méthode de mise en recouvrement fractionnée en EUR et en USD restent les mêmes, quelle que soit le taux de change appliqué. Le *Tableau 18* illustre ce principe en appliquant un taux de change EUR-USD de 1 EUR = 1,385 USD aux besoins de financement pour 2010-11. La part estimée des dépenses en dollars pour l'exécution du PTB, compte tenu du nouveau taux de change révisé de 1 EUR = 1,385 USD, a été établie à 43,1 pour cent, et pour celle en EUR à 56,9 pour cent.

**Tableau 18: Impact des variations du taux de change budgétaire dans le cadre du mécanisme de mise en recouvrement fractionnée des contributions (en millions d'USD/EUR)**

	1 EUR = USD 1,36	1 EUR = USD 1,385
Contributions dues en USD pour le Programme de travail 2010-11	434,0 USD	434,0 USD
Contributions dues en EUR pour le Programme de travail 2010-11	413,1 EUR	413,1 EUR
Contributions dues en USD	434,0 USD	434,0 USD
Contributions dues en EUR et exprimées en USD à deux taux de change budgétaire différents	561,9 USD	572,2 USD
<b>Total exprimé en USD</b>	<b>995,9 USD</b>	<b>1 006,2 USD</b>

\* Avant déduction au titre des recettes accessoires de 2 millions d'USD, uniquement calculée en USD.

## D. STRUCTURE PAR CHAPITRE

### *Généralités*

273. L'Article III du Règlement financier relatif au budget stipule que les prévisions budgétaires sont présentées par le Directeur général sur la base d'un budget-programme et divisées en chapitres et objectifs de programme et, lorsqu'il y a lieu, en programmes et sous-programmes. Le budget est voté par la Conférence sous la forme d'une résolution relative à l'ouverture de crédits budgétaires par chapitre.

274. L'Article IV du Règlement financier relatif aux crédits traite de la gestion financière des crédits votés, y compris de la responsabilité qui incombe au Directeur général de gérer les crédits de manière que les engagements et les dépenses soient généralement conformes aux plans financiers envisagés dans le Programme de travail et le budget approuvés par la Conférence et à la disposition stipulant qu'il ne peut procéder à des virements entre chapitres du budget qu'après avoir obtenu l'approbation du Comité financier ou du Conseil.

275. Rappelons que la Résolution relative à l'ouverture de crédits budgétaires pour les exercices 2000-01 à 2004-05 comportait sept chapitres. Pour l'exercice 2006-07, la structure par chapitre a été modifiée comme suit: i) regroupement des sept chapitres en six chapitres liés aux Réformes de l'Organisation (CR 6/2005); et ii) création de deux nouveaux chapitres intitulés respectivement Dépenses d'équipement (CR 10/2003) et Dépenses de sécurité (CR 5/2005).

276. Comme il en a été discuté avec les Groupes de travail du CoC-EEI en 2008, aux fins de l'application de la résolution relative aux ouvertures de crédits biennales, une nouvelle structure par chapitre doit être définie à partir de l'exercice biennal 2010-11 conformément au nouveau cadre de résultats. Les Groupes de travail ont noté que la structure par chapitre devrait: a) donner des précisions sur la distinction entre les coûts administratifs et les coûts des activités techniques b) ménager au Directeur général la marge de manœuvre nécessaire pour l'exécution des activités relevant des objectifs stratégiques tout en s'occupant des problèmes d'actualité; et c) éviter toute tendance à la microgestion de la part des organes directeurs. Ils ont également noté que la structure par chapitre devrait permettre un contrôle adéquat, par les organes directeurs, des propositions significatives de redistribution des ressources entre les priorités.

277. En outre, à sa session de mai 2009, le Comité financier a estimé que le projet de résolution relative à l'ouverture de crédits budgétaires devrait être présenté différemment des versions précédentes, afin de le réaligner sur les objectifs stratégiques et fonctionnels récemment définis tout en ménageant une certaine souplesse pour une mise en oeuvre efficace. Il a également pris acte du fait que le Secrétariat lui présenterait ce projet de résolution à sa session de juillet<sup>43</sup>.

278. Sur la base des principes qui précèdent et suite aux délibérations du Comité financier à sa cent vingt-huitième session<sup>44</sup>, une structure par chapitre (analogue à l'option 1 du projet de PTB) est proposée, en vue d'harmoniser la résolution relative à l'ouverture de crédits budgétaires et la structure du PTB avec le processus de planification fondé sur les résultats.

### *Structure proposée pour les chapitres budgétaires*

279. Cette structure comprendrait un chapitre pour chaque objectif stratégique et fonctionnel (13 chapitres) et cinq chapitres pour des postes de dépense spéciaux (Bureaux des représentants de la FAO, PCT, Dépenses d'équipement, Dépenses de sécurité et Imprévus), comme décrit au tableau 19, contrairement à la structure par chapitre de 2008-09.

<sup>43</sup> CL 136/8, para 63.

<sup>44</sup> CL 137/4, par. 43.

**Tableau 19: Structure par chapitre budgétaire proposée**

Chap.	PTB 2008-09	PTB 2010-11
1	Gouvernance de l'Organisation	A – Intensification durable de la production agricole
2	Systèmes alimentaires et agricoles durables	B – Accroissement de la production animale durable
3	Échange de connaissances, politiques générales et activités de plaidoyer	C – Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles
4	Décentralisation, coopération à l'échelle du système des Nations Unies et exécution du programme	D – Amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments à tous les stades de la filière alimentaire
5	Services de gestion et de supervision	E – Gestion durable des forêts et des arbres
6	Imprévus	F – Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques et meilleures réponses aux défis mondiaux liés à l'environnement ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture
7		G – Environnement porteur pour les marchés susceptible d'améliorer les moyens d'existence et le développement rural
8	Dépenses d'équipement	H – Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition
9	Dépenses de sécurité	I – Meilleure préparation et réponse efficace aux menaces et situations d'urgence alimentaire et agricole
10	Transfert au Fonds de péréquation des impôts	K – Équité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décisions dans les zones rurales
11		L – Accroissement et amélioration de l'efficacité des investissements publics et privés dans l'agriculture et le développement rural
12		X – Collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes
13		Y – Administration efficace et efficiente
14		Programme des représentants de la FAO
15		Programme de coopération technique
16		Imprévus
17		Dépenses d'équipement
18		Dépenses de sécurité
19		Transfert au Fonds de péréquation des impôts

280. Cette nouvelle structure aurait pour objectif global de relier de façon claire le budget au Programme de travail qui doit être exécuté suivant le cadre des résultats, par objectif. Les activités techniques et les autres travaux importants à l'appui des fonctions essentielles sont différenciés dans des chapitres distincts (1 à 12), et les frais généraux et administratifs sont indiqués dans le chapitre 13 (Objectif fonctionnel Y). Les Bureaux des représentants de la FAO et le Programme de coopération technique figurent dans des chapitres budgétaires distincts pour des raisons budgétaires, comme il est expliqué plus bas. Les chapitres spéciaux sur les imprévus, les dépenses d'investissement et les dépenses de sécurité demeurent, mais avec de nouveaux numéros (16, 17 et 18), conformément aux dispositions de l'actuel Règlement financier.

281. Le Programme des représentants de la FAO et le PCT sont présentés dans des chapitres distincts à des fins de planification budgétaire uniquement. Au cours de l'exécution, les contributions des activités des représentants de la FAO et du PCT aux objectifs stratégiques et fonctionnels au titre

du cadre fondé sur les résultats seront suivies et rattachées aux objectifs stratégiques et fonctionnels dans les rapports sur l'exécution.

282. En outre, il est prévu que les ressources des représentants de la FAO seront planifiées pour les exercices à venir directement en regard des objectifs stratégiques et fonctionnels, en intégrant davantage le travail des bureaux de pays dans le nouveau cadre fondé sur les résultats. Cette intégration commencera en 2012-13 et il faudra peut-être plus d'un exercice biennal pour la mener à bon terme.

283. Le niveau de ventilation proposé dans chaque chapitre offre une représentation claire et détaillée des budgets et des dépenses par rapport au cadre des résultats, mais il faut veiller à ce que la Direction conserve une marge de manoeuvre suffisante pour l'exécution des activités relevant des objectifs stratégiques et fonctionnels, tout en s'occupant des problèmes d'actualité. Par ailleurs, il faut éviter que les organes directeurs ne glissent vers la micro-gestion, en particulier eu égard à l'obligation d'obtenir l'approbation du Comité financier ou du Conseil pour effectuer des virements entre chapitres du budget (Article 4.5b du Règlement financier).

284. Dans le cadre de cette proposition, il paraît donc essentiel d'insérer dans la Résolution concernant les ouvertures de crédits une clause qui, malgré les dispositions de l'article 4.5b du Règlement financier, permettrait au Directeur général d'autoriser les virements entre chapitres budgétaires dans la limite d'un certain pourcentage. Notons que la Résolution de l'OMS concernant les ouvertures de crédits contient une clause similaire, qui laisse au Directeur général une marge de manoeuvre limitée à 10 pour cent.

285. Le libellé qu'il est proposé d'insérer dans la Résolution est le suivant:

Nonobstant les dispositions de l'Article 4.5.b du Règlement financier, le Directeur général est autorisé à effectuer des virements entre chapitres budgétaires, sous réserve que leur montant ne dépasse pas 5 pour cent du montant de l'ouverture de crédit consentie au Chapitre à partir duquel est opéré ce virement; il sera fait état de tous les virements de ce type dans les rapports budgétaires relatif à l'exercice biennal 2010-11; tous les autres virements seront effectués et notifiés conformément aux dispositions de l'Article 4.5b du Règlement financier.

## **E. PROJETS DE RÉSOLUTIONS SOUMIS À LA CONFÉRENCE, POUR ADOPTION Projets d'ouvertures de crédits budgétaires 2010-11**

### **LA CONFÉRENCE,**

**Ayant examiné** le Programme de travail et budget présenté par le Directeur général;

**Ayant examiné** les ouvertures nettes de crédits de 995 914 000 USD, proposées pour l'exercice financier 2010-11 au taux de change de 2008-09 de 1 EUR = 1,36 USD, ce qui suppose des dépenses de 434 040 000 USD et 413 142 000 EUR;

**Ayant considéré** que les crédits nets ci-dessus équivalent à 1 006 241 000 USD au taux de change de 1 EUR = 1,38 USD établi pour le budget 2010-11, après conversion de la portion en EUR;

1. **Approuve** le Programme de travail proposé par le Directeur général pour 2010-11, comme suit:

a) Des crédits budgétaires sont ouverts, au taux de change de 1 EUR = 1,38 USD, comme suit:

		<b>USD</b>
Chapitre 1:	A – Intensification durable de la production agricole	50 476 000
Chapitre 2:	B – Accroissement de la production animale	32 634 000
Chapitre 3:	C – Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles	57 210 000
Chapitre 4:	D – Amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments à tous les stades de la filière alimentaire	25 390 000

Chapitre 5:	E – Gestion durable des forêts et des arbres	43 660 000
Chapitre 6:	F – Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques et meilleures réponses aux défis mondiaux liés à l’environnement ayant une incidence sur l’alimentation et l’agriculture	54 759 000
Chapitre 7:	G – Environnement porteur pour les marchés afin d’améliorer les moyens d’existence et le développement rural	41 699 000
Chapitre 8:	H – Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition	60 636 000
Chapitre 9:	I – Meilleure préparation et réponse efficace aux menaces et situations d’urgence alimentaires et agricoles	7 864 000
Chapitre 10:	K – Équité hommes-femmes pour l’accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décisions dans les zones rurales	10 306 000
Chapitre 11:	L – Accroissement et amélioration de l’efficacité des investissements publics et privés dans l’agriculture et le développement rural	38 724 000
Chapitre 12:	X – Collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes	217 376 000
Chapitre 13:	Y – Administration efficace et efficiente	115 756 000
Chapitre 14:	Bureaux des Représentants de la FAO	88 389 000
Chapitre 15:	Programme de coopération technique	111 928 000
Chapitre 16:	Imprévus	600 000
Chapitre 17:	Dépenses d’équipement	23 968 000
Chapitre 18:	Dépenses de sécurité	24 866 000
	<b>Total ouverture de crédits (nette)</b>	<b>1 006 241 000</b>
Chapitre 19:	Transfert au Fonds de péréquation des impôts	98 092 000
	<b>Total ouverture de crédits (Brute)</b>	<b>1 104 333 000</b>

- b) Les crédits budgétaires (chiffre net) ouverts au paragraphe a) ci-dessus après déduction du montant estimé des Recettes accessoires (2 000 000 USD), seront couverts par les contributions ordinaires des États Membres, pour un montant total de 1 004 241 000 USD, pour l’exécution du Programme de travail.
- c) Ces contributions sont fixées en dollars EU et en EUR et comprennent 432 040 000 USD et 413 142 000 EUR. Cela traduit une répartition de 43,0 pour cent en USD et 57,0 pour cent en EUR pour les ouvertures de crédits (nettes), et 100 pour cent en USD pour les recettes diverses.
- d) Un montant supplémentaire de 39 300 000 USD destiné à financer les obligations au titre de l’assurance maladie après cessation de service sera également couvert par les contributions ordinaires des États Membres. Les contributions sont fixées en USD et en EUR, à raison d’une répartition de 32,6 pour cent en USD et 67,4 pour cent en EUR, de sorte qu’elles se monteront à 12 812 000 USD et à 19 125 000 EUR.
- e) Les contributions totales dont sont redevables les États Membres, servant à financer l’exécution du Programme de travail approuvé et l’amortissement de l’assurance maladie après cessation de service s’élèveront à 444 852 000 USD et à 432 267 000 EUR. Les contributions dont sont redevables les États Membres en 2010 et en 2011 seront payées conformément au barème adopté par la Conférence à sa trente-sixième session.
- f) Pour le calcul de la contribution effectivement due par chaque État Membre, un montant supplémentaire sera exigible, par l’intermédiaire du Fonds de péréquation des impôts, pour tout État Membre qui perçoit des impôts sur les traitements, émoluments et indemnités versés par la FAO aux fonctionnaires, impôts que l’Organisation rembourse aux fonctionnaires intéressés. Un montant provisionnel de 7 800 000 USD a été prévu à cette fin.

2. Nonobstant les dispositions de l'Article 4.5.b du Règlement financier, autorise le Directeur général à effectuer des virements entre chapitres budgétaires, sous réserve que leur montant ne dépasse pas 5 pour cent du montant de l'ouverture de crédits consentie au Chapitre à partir duquel est opéré le virement; il sera fait état de tous les virements de ce type dans les rapports budgétaires relatif à l'exercice biennal 2010-11; tous les autres virements seront effectués et notifiés conformément aux dispositions de l'Article 4.5b du Règlement financier.

3. **Encourage** les Membres à verser des contributions volontaires pour faciliter l'exécution du programme de travail unifié en liaison avec le cadre de résultats.

(Adoptée le .... novembre 2009)

### *Montant du Fonds de roulement*

#### **LA CONFÉRENCE,**

Rappelant sa Résolution 15/91 qui fixait le montant du Fonds de roulement à 25 000 000 d'USD à compter du 1er janvier 1992,

Rappelant également que le montant autorisé du Fonds de roulement est depuis passé à 25 678 522 d'USD grâce aux avances dues par les nouveaux États membres conformément aux dispositions de l'Article 6.2 (b) (ii) du Règlement financier,

Regrettant que l'Organisation reste très exposée à des pénuries de liquidités en raison du niveau particulièrement élevé des arriérés de contributions des années précédentes et de retards dans le paiement des contributions mises en recouvrement pour l'exercice en cours,

Reconnaissant que, depuis plusieurs années, le montant autorisé du Fonds de roulement n'est pas suffisant pour éviter que l'Organisation ait à recourir à des emprunts extérieurs pour mettre en œuvre son Programme de travail approuvé,

Ayant examiné les recommandations du Conseil,

#### **Décide** que:

1. Le montant autorisé du Fonds de roulement sera de 75 000 000 d'USD à compter du 1er janvier 2010 et que:
2. Les avances des États membres au Fonds de roulement seront fixées à nouveau conformément aux dispositions de l'Article 6.2 (b) (iv) et (v) du Règlement financier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 sur la base du barème des contributions pour 2010-11.

(Adoptée le ... novembre 2009)



### *Reconstitution du Compte de réserve spécial*

#### **LA CONFÉRENCE,**

Rappelant qu'à sa trente-quatrième session, en novembre 2007, la Conférence ayant examiné les propositions soumises par le Directeur général au Comité financier à sa session de septembre 2007 et au Conseil, à sa session de novembre 2007, portant sur la reconstitution à hauteur de 6 400 000 d'USD du Compte de réserve spécial, sur lequel avait été imputée une partie de l'augmentation des traitements du personnel des services généraux du Siège, imprévue et non inscrite au budget, en 2006-07, avait décidé de reporter la reconstitution du Compte de réserve spécial et de réexaminer la question lors de la Conférence de 2008 (Résolution 4/2007),

Rappelant par ailleurs qu'à sa trente-cinquième session, en novembre 2008, la Conférence avait noté que des propositions portant sur la reconstitution du Compte de réserve spécial seraient soumises à la Conférence en 2009 dans le cadre du Programme de travail et budget 2010-11,

Ayant examiné, conformément à ce qui précède, les propositions soumises par le Directeur général au Comité financier, à sa session de juillet 2009, et au Conseil, à sa session de septembre 2009, portant sur la reconstitution du Compte de réserve spécial à hauteur de 6 400 000 d'USD,

1. Décide d'instaurer une contribution spéciale des États Membres destinée à la reconstitution du Compte de réserve spécial, à hauteur de 6 400 000 d'USD, payable en deux parts égales de 3 200 000 USD chacune, exigibles le 1er janvier 2010 et le 1er janvier 2011, respectivement;
2. Demande au Directeur général d'informer le Comité financier et le Conseil de l'état d'avancement de la reconstitution du Compte de réserve spécial au cours de l'exercice biennal suivant.

(Adoptée le ... novembre 2009)

## VI. Cadres de résultats et allocations de ressources pour 2010-11

286. On trouvera ci-après la présentation complète des cadres de résultats et des allocations de ressources prévues pour 2010-11 pour chaque Objectif stratégique et Objectif fonctionnel, qui comprend les éléments suivants:

- le titre de l'objectif, à savoir les avantages ou changements dont l'obtention est prévue dans un délai de dix ans au sein des institutions du pays, de la communauté internationale ou des partenaires du développement;
- l'énoncé des problèmes et défis, à savoir le ou les problèmes à régler, notamment les facteurs et tendances démographiques, environnementaux et macro-économiques importants; il met en exergue les principaux besoins d'intervention pour le développement en privilégiant les possibilités d'intervention de la FAO, par l'intermédiaire de résultats de l'Organisation ciblés et d'outils principaux;
- les hypothèses et risques associés à la réalisation de l'objectif, en supposant que les résultats de l'Organisation soient obtenus. Les hypothèses concernent les risques qui pourraient avoir une incidence sur l'avancement ou la réussite d'une intervention de développement;
- la liste récapitulative de l'application des fonctions essentielles à la réalisation de chacun des résultats de l'Organisation;
- les résultats de l'Organisation, à savoir les réalisations ou effets attendus sur une période de quatre ans, de la mise à jour et de l'utilisation des produits et services de la FAO;
- les indicateurs, à savoir les facteurs ou variables quantitatifs ou qualitatifs qui fournissent un moyen simple et fiable de mesurer la réalisation, de prendre en compte les changements liés à une intervention ou d'aider à évaluer les prestations d'un acteur du développement;
- la base, à savoir la valeur de l'indicateur mesuré au début de la période – en l'occurrence, le début de 2010;
- les cibles, à savoir la valeur du même indicateur à la fin du PTB (deux ans) et du PMT (quatre ans) reflétant donc les réalisations attendues pendant cette période et
- le niveau de ressources (contributions ordinaires et volontaires) prévues pour chaque résultat organisationnel dans toute l'Organisation pour l'exercice 2010-11.

Figurent également les allocations de ressources pour 2010-11 pour les bureaux de pays (Programme des représentants de la FAO), le Programme de coopération technique, les dépenses d'investissement, les dépenses de sécurité et les imprévus. Comme il est noté dans la Section III. D., le Programme des représentants de la FAO et le PCT sont présentés dans des chapitres distincts uniquement à des fins de planification budgétaire. Les contributions des ressources du PCT et des représentants de la FAO aux objectifs stratégiques et fonctionnels seront allouées dans les rapports sur l'exécution. Il est prévu que les ressources des représentants de la FAO seront planifiées à l'avenir, pour les prochains exercices, directement en fonction des objectifs stratégiques et fonctionnels.

**OBJECTIF STRATÉGIQUE A -  
INTENSIFICATION DURABLE DE LA PRODUCTION AGRICOLE**

**Ressources 2010-11 (en milliers d'USD aux taux de 2008-09)**

Résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires	Programme de terrain	Situations d'urgence	Total Extra-budgétaire	Total
A01	18 311	6 273	35 627	0	41 900	60 210
A02	13 139	5 616	3 081	3 000	11 698	24 837
A03	6 767	1 365	8 051	0	9 416	16 182
A04	9 278	2 984	16 092	110 000	129 076	138 354
<b>Total</b>	<b>47 495</b>	<b>16 237</b>	<b>62 851</b>	<b>113 000</b>	<b>192 089</b>	<b>239 584</b>

**Problèmes et défis**

Pour assurer une utilisation plus efficace des ressources et renforcer la sécurité alimentaire, le développement rural et les moyens d'existence, il est essentiel d'accroître la productivité et d'améliorer la qualité des cultures, grâce à des pratiques durables reposant sur des bases scientifiques. Au niveau mondial, environ 1,4 milliard d'hectares de terres arables sont destinés à la production agricole et 2,5 milliards au pâturage. Ensemble, ces terres procurent la plupart des aliments (pour la consommation humaine et animale) et des fibres de la planète. Le monde, qui en 2050 aura besoin de deux fois plus de nourriture pour les 9,2 milliards d'habitants attendus qu'il ne lui en fallait en 2000, doit également compter avec une diminution des terres disponibles (la surface par habitant reculera, passant de 4,3 hectares en 1961 à 1,5 hectare en 2050), une croissance ralentie de la productivité agricole (le taux de croissance annuel des principales céréales tombera de 3 à 5 pour cent en 1980 à environ 1 pour cent en 2050), des contraintes liées au changement climatique (intensité et incidence accrues des sécheresses, des inondations et des ravageurs) et une érosion des services écosystémiques. Par ailleurs, l'urbanisation et la hausse des revenus alimentent la demande de produits agricoles améliorés, quant à la variété, la qualité et la sécurité sanitaire.

À la lumière en particulier des enjeux mondiaux actuels, tels la croissance démographique et le changement climatique, des approvisionnements alimentaires suffisants et de la qualité requise exigeront des systèmes de production plus efficaces et solides, reposant sur de bonnes pratiques agricoles assurant une utilisation efficace de la base de ressources naturelles, et s'inscrivant dans un cadre politique et institutionnel porteur. L'amélioration de la productivité et la diversification doivent être soutenues par des moyens d'existence durables, une sécurité alimentaire renforcée et des approches fondées sur la chaîne de valeur.

Pour relever ces défis, l'Objectif stratégique recommande une intensification de la production agricole fondée sur une approche écosystémique, y compris une assistance technique et aux politiques dans quatre directions clés:

- a) Accroître la **productivité agricole** grâce à une meilleure utilisation des ressources, afin d'obtenir de meilleurs rendements tout en favorisant la durabilité des systèmes agricoles et le passage d'une exploitation de subsistance à une agriculture à vocation commerciale, appuyée notamment par l'agriculture de conservation et la gestion intégrée des éléments nutritifs.
- b) Encourager la **protection durable des cultures** grâce à la protection intégrée contre les ravageurs et à la mise en œuvre au niveau national d'instruments acceptés dans le monde entier, comme par exemple la Convention internationale pour la protection des végétaux et la Convention de Rotterdam, pour réduire au minimum les problèmes de ravageurs, les abus de pesticides et la pollution de l'environnement.
- c) Gérer la **biodiversité et les services écosystémiques**, grâce à l'identification et l'utilisation de mécanismes permettant de valoriser la biodiversité agricole et les services écosystémiques, et à des pratiques agronomiques rationnelles (gestion efficace des cultures, du sol, des nutriments et de l'eau); et
- d) Renforcer les **moyens d'existence** grâce aux bénéfices tirés d'une meilleure productivité et d'une diversification accrue au sein de la chaîne de valeur, notamment en fournissant les conditions d'accès



<b>Résultat de l'Organisation A1- Politiques et stratégies pour l'intensification durable et la diversification de la production agricole aux niveaux national et régional</b>			
<i>Unité responsable: AGP</i>			
<b>Indicateur</b>	<b>Référence</b>	<b>Cible (4 ans)</b>	<b>Cible (2 ans)</b>
<b>A 1.1</b> Des politiques, des stratégies ou des programmes nouveaux ou renforcés sur la sécurité alimentaire, l'intensification durable et la diversification de la production agricole, y compris des réponses au changement climatique	À déterminer pour l'intensification durable et la diversification de la production agricole 16 programmes nationaux de sécurité alimentaire 4 programmes régionaux de sécurité alimentaire	10 pays ayant des politiques ou des stratégies d'intensification durable de la production agricole 33 programmes nationaux de sécurité alimentaire 8 programmes régionaux de sécurité alimentaire 8 pays avec des politiques, des stratégies ou des programmes de diversification des cultures	<i>3 pays ayant des politiques/stratégies/programmes d'intensification durable de la production agricole</i> <i>27 programmes nationaux de sécurité alimentaire</i> <i>6 programmes régionaux de sécurité alimentaire</i> <i>2 pays ayant des politiques, stratégies ou programmes de diversification des cultures</i>
<b>A 1.2</b> Les instances intergouvernementales, dont le Comité de l'agriculture (COAG) et la Commission du développement durable (CDD), fournissent des orientations en matière d'intensification durable de la production agricole	COAG et CDD	COAG et CDD	<i>COAG et CDD</i>
<b>A 1.3</b> Nombre de pays ayant des politiques, des programmes, des stratégies ou des projets destinés à essayer, documenter et adopter des pratiques qui gèrent la biodiversité agricole et les services écosystémiques et préservent la biodiversité, notamment par l'application du concept de paiement des services environnementaux dans les paysages de production agricole	3	8	5
<b>Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation</b>			
1. Avis technique aux décideurs encourageant l'intégration de la production agricole durable dans une perspective de sécurité alimentaire et de nutrition plus vaste.			

2. Cadre pour l'intensification durable de la production agricole par le biais de l'approche écosystémique incluant des principes directeurs, des listes de contrôle et des études de cas à utiliser pour l'élaboration de politiques, de programmes et de projets.
3. Documents directeurs et assistance technique sur l'évaluation de la durabilité économique, sociale et environnementale de l'intensification durable de la production agricole.
4. Renforcement des capacités, formation, diffusion d'informations et sensibilisation grâce à des lignes directrices, des manuels et des méthodologies.
5. Stratégies pour la production et la diversification agricoles, y compris l'introduction de technologies nouvelles et adaptées (par exemple, pour les cultures horticoles, l'agriculture urbaine et périurbaine, les fourrages, etc.).
6. Meilleure utilisation de l'information et des plateformes intergouvernementales, des instances, du travail en réseau et des outils de gestion des connaissances.
7. Mesures de référence et suivi des parcours et des pâturages afin de renforcer la sécurité alimentaire et de promouvoir le développement de la résistance au climat.
8. Analyse des systèmes agricoles, directives et appui aux projets visant à établir des liens entre les agriculteurs et les marchés.
9. Stratégies nucléaires dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture.
10. Avis techniques liés au paiement des services environnementaux dans les paysages agricoles sélectionnés.
11. Production et l'utilisation d'informations et de statistiques à jour et fiables liées à la production agricole.

**Résultat de l'Organisation A 2 - Les risques liés aux infestations de ravageurs et aux flambées de maladies transfrontières des plantes sont réduits de façon durable aux niveaux national, régional et mondial**

*Unité responsable: AGP*

<b>Indicateur</b>	<b>Référence</b>	<b>Cible (4 ans)</b>	<b>Cible (2 ans)</b>
<b>A 2.1</b> Adoption par la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP), de ses suppléments et annexes, des traitements phytosanitaires et des protocoles de diagnostic et mise en œuvre appropriée des normes internationales par les pays en développement	45 normes internationales 55 pays en développement appliquent correctement les normes internationales	57 normes internationales 65 pays en développement appliquent correctement les normes internationales	<i>51 normes internationales 60 pays en développement appliquent correctement les normes internationales</i>
<b>A 2.2</b> Pourcentage de pays affectés par le criquet pèlerin ou d'autres importants ravageurs transfrontières des plantes recevant des prévisions et d'autres informations concernant notamment les stratégies de lutte	100% des pays affectés par le criquet pèlerin et 10% des pays touchés par d'autres importants ravageurs transfrontières des plantes	100% des pays affectés par le criquet pèlerin et 60% des pays touchés par d'autres importants ravageurs transfrontières des plantes	<i>100% des pays affectés par le criquet pèlerin et 30% des pays touchés par d'autres importants ravageurs transfrontières des plantes</i>
<b>A 2.3</b> Nombre de plans nationaux d'intervention d'urgence formulés pour des	0	12	2

menaces spécifiques de ravageurs et de maladies, autres que le criquet pèlerin, y compris les plantes adventices et ligneuses			
<b>A 2.4</b> Nombre de pays et de sous-régions ayant recours à des systèmes de lutte préventive contre le criquet pèlerin ou à l'application intégrée à grande échelle de la technique de l'insecte stérile (TIS)	Nombre de pays à déterminer pour le criquet pèlerin 12 pays utilisent la TIS pour lutter contre la mouche des fruits et les lépidoptères	24 pays concernant le criquet pèlerin 15 pays utilisent la TIS	<i>12 pays concernant le criquet pèlerin</i> <i>13 pays utilisent la TIS</i>

### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Exécution des fonctions convenues de Secrétariat à l'appui de l'application de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et des Commissions régionales de lutte contre le criquet pèlerin.
2. Avis techniques et conseils aux décideurs qui favorisent l'intégration de la protection des plantes dans la production agricole durable dans une perspective plus vaste de sécurité alimentaire.
3. Cadre pour les programmes de protection durable des plantes grâce à la mise en application de la CIPV à l'utilisation des normes internationales.
4. Renforcement des capacités, diffusion des informations et sensibilisation, par le biais de lignes directrices, manuels et méthodologies.
5. Fourniture, et meilleure utilisation, d'une tribune neutre et échange d'informations, y compris en tant qu'élément clé du système phytosanitaire mondial de gouvernance pour les échanges commerciaux.
6. Mesures de référence des besoins en matière de renforcement des capacités et l'élaboration d'un cadre international pour faciliter la mise en œuvre des NIMP.
7. Collaboration pour la planification des interventions d'urgence et l'alerte rapide concernant les ravageurs et les maladies transfrontières, notamment dans le cadre du programme EMPRES et de la CIPV.
8. Stratégies nucléaires visant à élaborer des outils pour la gestion des ravageurs et des maladies des plantes.
9. Mesures de la vulnérabilité des moyens d'existence grâce à des données sur la vulnérabilité émanant de sources diverses comme le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR), Unité de cartographie et d'analyse de la vulnérabilité (VAM) du PAM, le Réseau du système d'alerte précoce contre la famine d'USAID et les Systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité (SICIAV) pour les pays affectés.
10. Mécanismes destinés à garantir efficacement la collaboration et la communication sur les risques, la coopération et la coordination interinstitutions entre les pays et les régions sur la prévention des ravageurs et des maladies transfrontières des plantes et la lutte contre ceux-ci.
11. Instruments et ressources opérationnels dans les domaines clés d'appui administratif au financement, à l'achat et à la logistiques, et gestion des ressources humaines afin de mener efficacement les interventions d'urgence.
12. Production et utilisation en temps voulu d'informations et de statistiques fiables liées à la production agricole et aux ravageurs et maladies.

**Résultat de l'Organisation A 3 - Les risques dérivant des pesticides sont réduits de manière durable aux niveaux national, régional et mondial**

*Unité responsable: AGP*

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
A 3.1 Nombre de pays ayant adopté des mesures visant à améliorer la gestion du cycle de vie des pesticides afin de réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement	10	30	20
A 3.2 Pays améliorant le contrôle réglementaire de la distribution et de l'utilisation des pesticides conformément aux codes et conventions internationales	10	30	20
A 3.3 Pays mettant en place ou élargissant les programmes de lutte intégrée contre les ravageurs afin de réduire le recours aux pesticides	20	60	40
A 3.4 Nombre de pays ayant adhéré à la Convention de Rotterdam sur la Procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, ou pris des mesures visant à sa mise en œuvre	128 parties contractantes en 2009. De nombreuses parties contractantes qui sont des pays en développement doivent encore prendre des mesures pour mettre en œuvre la Convention de Rotterdam.	140 pays ont adhéré à la Convention de Rotterdam 20 pays en développement ont pris des mesures pour mettre en œuvre la Convention de Rotterdam	<i>134 pays ont adhéré à la Convention de Rotterdam 10 pays en développement ont pris des mesures pour mettre en œuvre la Convention de Rotterdam</i>

#### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Exécution efficace des fonctions convenues de Secrétariat à l'appui de la mise en œuvre de la Convention de Rotterdam et des réunions conjointes FAO/OMS sur les résidus de pesticides dans les aliments (JMPR), sur les spécifications des pesticides (JMPS) et sur la gestion des pesticides (JMPM).
2. Directives techniques concernant l'application du Code de conduite et la gestion des ravageurs et des pesticides dans les situations d'urgence.
3. Élaboration et mise en application d'une initiative spéciale destinée à réduire l'utilisation des pesticides particulièrement dangereux dans les pays.
4. Programmes de protection intégrée établis ou renforcés pour réduire le recours aux pesticides.
5. Directives pratiques disponibles sur le suivi des pesticides dans l'environnement et leurs effets sur la santé humaine pour orienter les politiques et les activités.
6. Renforcement des capacités, formation, diffusion des informations et sensibilisation, par le biais de lignes directrices, manuels et méthodologies.
7. Mise en place d'un système de gestion améliorée des pesticides et triangulation des pesticides dans les situations d'urgence.
8. Programmes et projets destinés à aider les pays dans le domaine de la quantification, de la réduction des risques, de l'élimination ou de la prévention des stocks de pesticides périmés et de la contamination aiguë découlant des pesticides.
9. Stratégies, avis techniques et orientations fournis aux pays concernant les approches intégrées de la gestion des ravageurs et des pesticides conformément au Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides, à la Convention de Rotterdam et à d'autres instruments



<p>internationaux.</p> <p>10. Programmes et projets destinés à renforcer les capacités aux niveaux des régions, des pays et des communautés d'agriculteurs encourageant une approche intégrée de la gestion des ravageurs et des pesticides.</p> <p>11. Collaboration régionale et harmonisation des approches, dont la coopération Sud-Sud pour l'application des normes et instruments internationaux ainsi qu'un meilleur usage de l'information, des plateformes, des tribunes et des outils de gestion des connaissances.</p> <p>12. Production et utilisation d'informations et de statistiques fiables et disponibles en temps voulu sur les pesticides.</p>			
<p><b>Résultat de l'Organisation A 4 - Politiques efficaces et capacités renforcées pour une meilleure gestion des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) y compris les systèmes semenciers aux niveaux national et régional.</b></p> <p><i>Unité responsable: AGP</i></p>			
Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
A 4.1 Nombre de pays adhérant au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TI-RPGAA), ou ayant adopté des réglementations nationales aux fins de sa mise en application	121 parties contractantes (2009). La plupart des parties contractantes n'ont pas institué de réglementations nationales aux fins de la mise application du TI-RPGAA	130 pays ont adhéré au Traité international sur les RPGAA 10 pays ont adopté des réglementations et politiques nationales	<i>125 pays ont adhéré au TI-RPGAA</i> <i>5 pays ont adopté des réglementations/politiques nationales</i>
A 4.2 Nombre de pays ayant élaboré des stratégies/politiques en matière de RPGAA et des mécanismes nationaux de partage de l'information visant à renforcer les liens entre la conservation, la sélection végétale et les systèmes semenciers, conformément au <i>Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture</i>	10 pays en développement 55 mécanismes nationaux de partage de l'information visant à suivre l'application du TI-RPGAA	17 pays en développement 73 pays mettent à jour leur mécanisme de partage de l'information pour surveiller l'application du Plan d'action mondial	<i>12 pays en développement</i> <i>64 pays mettent à jour leur mécanisme de partage de l'information pour surveiller l'application du Plan d'action mondial</i>
A 4.3 Nombre de pays bénéficiant de capacités techniques et d'informations dans le domaine de la conservation, de la sélection végétale, des systèmes semenciers, des biotechnologies et de la biosécurité, et nombre de sous-régions ayant harmonisé et adopté des cadres	À déterminer pour les pays 1 sous-région	10 pays 3 sous-régions	<i>5 pays</i> <i>2 sous-régions</i>

réglementaires en matière de semences			
<b>A 4.4:</b> Nombre de pays dotés de programmes communautaires pour la gestion des RPGAA et de la production de semences dans les exploitations, notamment par le biais d'outils de gestion des risques de catastrophe visant à répondre aux risques et défis environnementaux	0	10 pays	5 pays
	0	7 pays appliquent des outils de gestion des risques de catastrophe	3 pays appliquent des outils de gestion des risques de catastrophes

#### **Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation**

1. Exécution des fonctions convenues de Secrétariat à l'appui de l'exécution du Traité international pour les RPGAA, notamment préparation et diffusion d'orientations et appui à l'application du programme de travail adopté par l'organe directeur.
2. Conseils en matière de politiques et avis techniques concernant le Plan d'action mondial pour les RPGAA en vigueur et mis à jour par le biais du Groupe de travail sur les RPGAA de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture; encourager la mise en œuvre et le suivi du Plan d'action mondial pour les RPGAA, y compris dans ses rapports avec les instruments internationaux pertinents.
3. Appui technique à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes intégrés de conservation et d'utilisation durable, y compris les systèmes semenciers, aux niveaux national et régional.
4. Création, gestion et diffusion de connaissances, de données, d'outils, de technologies pour le renforcement des capacités nationales et régionales en matière de conservation, de sélection végétale, d'élaboration de systèmes semenciers et dans les domaines interdisciplinaires apparentés.
5. Assistance technique et orientations pour les communautés, les petits exploitants et les agriculteurs afin de leur permettre de gérer de façon durable la diversité des espèces cultivées et les systèmes semenciers.
6. Renforcer les partenariats et les alliances avec les organisations pertinentes afin de garantir que les décisions sont prises en connaissance de cause et que les meilleures pratiques sont appliquées pour la gestion des RPGAA en vue d'une production agricole durable.

**OBJECTIF STRATÉGIQUE B -  
ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION ANIMALE DURABLE**

**Ressources 2010-11 (en milliers d'USD aux taux de 2008-09)**

Résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires	Programme de terrain	Situations d'urgence	Total Extra-budgétaire	Total
B01	10 320	3 652	6 635	11 062	21 348	31 669
B02	11 774	1 764	9 267	115 917	126 947	138 721
B03	6 219	864	5 831	0	6 695	12 915
B04	2 392	0	0	0	0	2 392
<b>Total</b>	<b>30 706</b>	<b>6 280</b>	<b>21 733</b>	<b>126 979</b>	<b>154 991</b>	<b>185 697</b>

*Problèmes et défis*

Le secteur de l'élevage assure actuellement 43 pour cent de la production agricole mondiale en valeur. Pour faire face à la croissance continue qui est prévue pour la demande de produits d'origine animale, il faudra améliorer notablement l'efficacité de l'utilisation des ressources, accélérer le développement et adopter des technologies appropriées.

Le secteur mondial de l'élevage se caractérise par une dichotomie croissante entre i) un grand nombre de petits exploitants et de pasteurs et ii) une production animale commerciale intensive à grande échelle. Si les systèmes d'élevage traditionnels contribuent aux moyens d'existence de 70 pour cent des ruraux pauvres dans le monde, un nombre croissant de grands élevages faisant appel à des technologies complexes, utilisant des aliments importés et ayant recours à la génétique animale approvisionnent les marchés en plein essor de la viande, du lait et des œufs et les exploitations familiales de taille moyenne risquent d'être progressivement évincées des marchés officiels en expansion.

L'apparition des maladies animales et leur propagation, y compris celle des agents pathogènes qui se transmettent des animaux aux humains (zoonoses), sont très étroitement liées à l'évolution de l'environnement de la production et aux interactions croissantes entre l'élevage et la faune sauvage.

Une des conséquences graves de l'expansion de la production à grande échelle et des pressions qui s'exercent sur l'élevage traditionnel de petites dimensions est la perte de diversité génétique animale. Les derniers chiffres montrent que 20 pour cent des espèces recensées sont menacées d'extinction.

Le secteur de l'élevage occupe un quart de la surface émergée de la planète sous forme de pâturages et il met à contribution un tiers des terres arables mondiales pour la production de céréales fourragères, contribue à l'évolution des prix des céréales, mais en subit aussi les effets. Alors que la concurrence pour l'utilisation des terres se fait de plus en plus vive, le coût des aliments pour animaux, de l'eau, de l'énergie et de la main-d'œuvre sont en augmentation et la production animale fondée sur le pâturage extensif est mise à rude épreuve par les aléas du changement climatique et les pressions socioéconomiques.

La forte expansion du secteur de l'élevage, son importance croissante pour la sécurité alimentaire et la nutrition et la santé humaines et les changements structurels qu'il a récemment subis requièrent que la communauté internationale exerce une gouvernance mondiale rigoureuse. Compte tenu des effets positifs et négatifs très importants du secteur sur les objectifs dans le domaine social et environnemental et en matière de santé publique, il est crucial que le secteur puisse être guidé par des informations exhaustives sur l'élevage dans le contexte du développement agricole et rural.

Il existe des opportunités viables pour atténuer une grande partie des risques associés à l'expansion du secteur de l'élevage et pour développer pleinement son potentiel. L'accroissement de la productivité permettra un usage plus efficace des intrants et des ressources naturelles, disponibles en quantités limitées; les avancées des techniques d'élevage et de l'alimentation et de la sélection du



<b>Résultat de l'Organisation B1: Le secteur de l'élevage contribue de manière efficace et efficiente à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et au développement économique</b>			
<i>Unité responsable: AGA</i>			
<b>Indicateur</b>	<b>Référence</b>	<b>Cible (4 ans)</b>	<b>Cible (2 ans)</b>
<b>B 1.1</b> Nombre de pays appliquant les mesures recommandées par la FAO pour améliorer l'efficacité et la productivité de leur élevage	À déterminer	50	35
<b>B 1.2</b> Nombre de programmes nationaux et régionaux de sécurité alimentaire dotés de composantes opérationnelles sur l'élevage	15 programmes nationaux, 4 programmes régionaux	33 programmes nationaux et 8 programmes régionaux	20 programmes nationaux et 6 programmes régionaux
<b>Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation</b>			
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Statistiques, informations et connaissances sur le secteur de l'élevage qui informent et influencent les décideurs dans le secteur aussi bien public que privé</li> <li>2. Analyses, politiques et conseils stratégiques concernant le secteur de l'élevage et outils d'aide à la prise de décisions qui permettent au secteur de contribuer au développement de l'économie, à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la santé et de l'alimentation humaines, notamment par un meilleur accès des éleveurs à des marchés locaux, régionaux et internationaux en expansion et de plus en plus sophistiqués.</li> <li>3. Conseils juridiques qui soutiennent le secteur de l'élevage en assurant son développement équitable et effectif.</li> <li>4. Pilotage (directives, manuels, méthodologies, revues techniques, documents sur les problèmes et les possibilités) couvrant la nutrition animale, les ressources fourragères, la sélection animale, l'ajout de transformation et de valeur, le bien-être des animaux, leur identification, la réglementation du secteur de l'élevage, les bonnes pratiques de gestion pour une intensification responsable et une efficacité accrue de la production animale (systèmes de mixité cultures-élevage/pâturage/aquaculture/agroforesterie).</li> <li>5. Éléments des Programmes nationaux et des programmes régionaux pour la sécurité alimentaire qui sont centrés sur l'augmentation de la productivité, l'accroissement des revenus et les avantages pour la nutrition.</li> <li>6. Actions de secours et de réhabilitation répondant à des catastrophes naturelles et des situations d'urgence d'origine humaine qui ont un impact sur le secteur de l'élevage</li> <li>7. Facilitation des investissements pour le développement du secteur de l'élevage, dans le cadre des politiques et des stratégies du sous-secteur, y compris grâce à la consolidation des partenariats public-privé pour renforcer les services dans le secteur et à des partenariats officiels entre des acteurs importants.</li> <li>8. Renforcement des capacités (techniques, statistiques, politiques, juridiques et institutionnelles) pour accroître la contribution du secteur de l'élevage au développement économique, à la réduction de la pauvreté et à l'établissement de régimes alimentaires de meilleure qualité.</li> </ol>			
<b>Résultat de l'Organisation B2 - Diminution des épizooties et des risques pour la santé humaine qui en découlent</b>			
<i>Unité responsable: AGA</i>			
<b>Indicateur</b>	<b>Référence</b>	<b>Cible (4 ans)</b>	<b>Cible (2 ans)</b>
<b>B 2.1</b> Nombre des principales maladies animales et zoonotiques d'origine alimentaire ou vectorielles couvertes par la Plate-forme d'alerte précoce et d'action pour	12	Toutes les principales maladies animales et zoonotiques (telles que répertoriées /	Plupart des principales maladies animales et zoonotiques (telles que répertoriées / actualisées par le

les maladies transfrontières FAO/OIE/OMS (GLEWS) pour les maladies animales et zoonotiques (animaux domestiques terrestres et aquatiques, faune sauvage)		actualisées par le système GLEWS sur la base des critères établis dans les codes sanitaires pour les animaux aquatiques et terrestres et le Règlement sanitaire international de 2005)	<i>système GLEWS sur la base des critères établis dans les codes sanitaires pour les animaux aquatiques et terrestres et le Règlement sanitaire international de 2005)</i>
<b>B 2.2</b> Nombre de pays en développement et en transition mettant en œuvre des actions nationales / régionales facilitées et appuyées par la FAO en matière de prévention et de lutte contre les principales maladies animales / zoonotiques (animaux domestiques terrestres et aquatiques, faune sauvage)	30	100	75
<b>B 2.3</b> Nombre de pays en développement et en transition mettant en œuvre (ou investissant dans) un cadre réglementaire de gouvernance de la santé animale axé sur les capacités de prévention et de lutte contre les maladies et intégrant partenariats publics-privés et collaboration intersectorielle (accent sur le concept Un monde - une seule santé)	<b>20</b>	60	40

***Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation***

1. Analyse des systèmes nationaux de santé animale, y compris l'inspection et l'hygiène des produits, pour piloter la conception, la négociation et la mise en œuvre de politiques, de législations et de possibilités d'investissement complètes en matière de santé animale et de santé publique vétérinaire (maladies zoonotiques et d'origine alimentaire au stade de la production)
2. Information fournie en temps voulu, surveillance, documentation sur les maladies, prévision, systèmes d'alerte et de détection précoces des menaces de maladies animales et zoonotiques par la plate-forme du Système mondial d'alerte précoce FAO/OIE/OMS sur les maladies animales et zoonotiques d'origine alimentaire ou vectorielles (animaux domestiques terrestres et aquatiques, faune sauvage)
3. Méthodes et outils (directives, manuels et stratégies), instruments, politiques et aide à la décision pour la prévention, le contrôle et l'éradication des principales maladies d'origine animale, zoonotiques, d'origine alimentaire et à vecteur et communication sur les risques aux niveaux national, régional et international et actions en réponse aux crises de santé animale (par exemple CMC-FC/Centre d'urgence pour la lutte contre les maladies animales transfrontalières); incorporation du concept Un monde- une seule santé (santé des animaux domestiques, de la faune sauvage, des humains et des écosystèmes)
4. Mécanismes régionaux et sous-régionaux pour la collaboration entre les pays et les secteurs sur

<p>la planification des interventions, la prévention et le contrôle des maladies transfrontières d'origine animales et zoonotiques, sur la base de la plate-forme EMPRES et de l'initiative FAO-OIE GF-TAD.</p> <p>5. Partenariats public-privé, instruments juridiques et stratégies d'investissement pour le renforcement des systèmes de santé animale, y compris, le cas échéant, les praticiens et fournisseurs de services privés et des travailleurs sociaux spécialistes de la santé animale.</p> <p>6. Soutien du renforcement des capacités nationales et régionales sur les plans techniques, institutionnel, politique et réglementaire en matière d'alerte précoce, de détection, de prévention, de préparation, de communication sur les risques, de collaboration inter agences, de coordination et de contrôle des maladies d'origine animale, zoonotiques et d'origine alimentaire au niveau de la production; accords de partenariat.</p>			
<p><b>Résultat de l'Organisation B3: Meilleure gestion des ressources naturelles, y compris les ressources zoogénétiques, pour la production animale</b></p> <p><i>Unité responsable: AGA</i></p>			
Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
<b>B 3.1</b> Nombre de pays mettant en œuvre des actions pour atténuer les répercussions de l'élevage sur l'environnement et le changement climatique	5	15	10
<b>B 3.2</b> Accords internationaux reconnaissant le rôle de la FAO concernant les ressources zoogénétiques et les interactions élevage-environnement.	Aucun	CDB / CCNUCC (post-Kyoto)	<i>La CDB/la CCNUCC reconnaissent le rôle normatif et la responsabilité de la FAO dans les RGAA / les négociations post-Kyoto sur l'agriculture (élevage compris)</i>
<b>B 3.3</b> Nombre de pays en développement et en transition mettant en œuvre des stratégies et des plans d'action nationaux (basés sur le Plan mondial d'action) pour améliorer la gestion et la conservation des ressources zoogénétiques	1	20	10
<p><b>Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation</b></p> <p>1. Gestion de l'information et des connaissances sur les interactions élevage-environnement, les incidences du changement climatique sur l'élevage, la faune sauvage, l'utilisation de l'habitat, les options technologiques, institutionnelles, réglementaires et politiques pour réduire l'impact environnemental de l'élevage ( y compris la pression excessive de pâturage, la production de déchets et les émissions de gaz à effet de serre, la pollution de l'eau, la reconversion forestière, la dégradation des terres, des écosystèmes et de la biodiversité); renforcement des capacités nationales et régionales aux niveaux techniques, institutionnels et politiques pour l'interface élevage-environnement, la vulnérabilité et les stratégies d'atténuation des effets et d'adaptation.</p> <p>2. Politiques et stratégies permettant au secteur de l'élevage de s'adapter à l'évolution des conditions environnementales; programmes pour l'adaptation aux incidences de l'environnement et du changement climatique et l'atténuation de leurs effets, y compris</p>			

l'évaluation de la dégradation de l'habitat aquacole qui affecte la production halieutique<sup>45</sup>.

3. Investissements dans la gestion des ressources naturelles par l'élevage, une attention particulière étant accordée aux systèmes industriels et aux systèmes extensifs fondés sur les pâturages, y compris les paiements pour les services environnementaux et l'accentuation des partenariats public-privé.
4. Informations techniques et scientifiques pour soutenir l'intégration de la prise en compte du secteur de l'élevage dans les forums internationaux (conventions, traités et accords).
5. Orientations (directives, manuels, méthodologies et bonnes pratiques de gestion, renforcement des capacités pour la formation continue et les services de conseil) pour améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources naturelles dans la production de bétail, y compris l'utilisation d'une gestion intégrée des terres et de l'eau (cultures, élevage, pâturage, aquaculture, agroforesterie).
6. Aide aux pays pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial sur les ressources génétiques animales <sup>46</sup>par la gestion de l'information et des connaissances, la mise au point d'outils et de directives pour la caractérisation, la surveillance et l'inventaire, l'utilisation durable et la préservation, la gestion d'un Centre d'échange d'information (Système d'information sur la diversité des animaux domestiques), le plaidoyer et le renforcement des capacités; pilotage de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un mécanisme de financement et aide aux pays pour le développement institutionnel, politique et juridique.
7. Fourniture de conseils, sur les questions liées aux ressources génétiques animales, à la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, y compris par l'intermédiaire du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

**Résultat de l'Organisation B4: Les politiques et les pratiques recommandées pour le secteur de l'élevage reposent sur des informations à jour et fiables**

*Unité responsable: AGA*

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
<b>B 4.1</b> État d'avancement des négociations sur des Directives volontaires pour le secteur de l'élevage ou un Code de conduite pour un secteur de l'élevage responsable	Aucune négociation	Le Comité de l'agriculture fait rapport sur les négociations (sous réserve qu'il se soit prononcé en leur faveur)	<i>Décision du Comité de l'agriculture quant à la négociation de Directives volontaires ou d'un Code de conduite</i>
<b>B.4.2</b> L'élevage mondial – Publication phare	Aucune	L'élevage mondial (publication 2013)	<i>L'élevage mondial (publication 2013)</i>

**Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation**

1. Collecte d'informations dans la perspective de la conception et de la négociation, sous l'égide du Comité de l'agriculture, de l'accord-cadre proposé pour l'élevage (par exemple des Directives volontaires pour le secteur de l'élevage / un Code de conduite pour un secteur de l'élevage responsable), en synergie et en harmonie avec les accords et instruments nationaux pertinents et bénéficiant des conseils de la (des) consultation(s) technique(s).
2. Analyses à l'appui de la publication-phare annuelle « L'Élevage mondial 20xx », première édition en 2011) en vue de diffuser de manière continue des informations et des orientations sur le secteur de l'élevage.
3. Élaboration et maintien d'une plate-forme exhaustive d'information sur le secteur de l'élevage.

<sup>45</sup> Dans la mesure où la production intégrée de bétail et de poissons est concernée.

<sup>46</sup> Espèces animales terrestres uniquement (à l'exclusion des animaux aquatiques).



**OBJECTIF STRATÉGIQUE C -  
GESTION ET UTILISATION DURABLES DES RESSOURCES  
HALIEUTIQUES ET AQUACOLES**

**Ressources 2010-11 (en milliers d'USD aux taux de 2008-09)**

Résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires	Programme de terrain	Situations d'urgence	Total Extra-budgétaire	Total
C01	18 194	6 748	5 081	0	11 828	30 022
C02	7 333	6 648	4 423	0	11 071	18 404
C03	7 312	8 273	15 378	0	23 651	30 963
C04	9 400	5 917	5 164	(0)	11 080	20 480
C05	5 196	3 167	2 373	16 000	21 540	26 736
C06	6 432	4 467	4 049	0	8 515	14 948
<b>Total</b>	<b>53 867</b>	<b>35 219</b>	<b>36 467</b>	<b>16 000</b>	<b>87 685</b>	<b>141 553</b>

***Problèmes et défis***

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture joue un rôle important dans la nutrition humaine, dans la lutte contre la faim et la pauvreté, et d'une manière plus générale dans le développement économique. La demande de poisson et de produits de la pêche continuera d'augmenter. La gestion et la conservation efficaces des ressources halieutiques et aquacoles et des mesures visant à garantir la préservation de la biodiversité aquatique, la santé et la productivité des écosystèmes qui soutiennent les ressources et la production halieutique sont préconisées dans le Code de conduite pour une pêche responsable.

La situation mondiale des pêches de capture est loin d'être optimale comme le montre la Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (SOFIA) publiée en mars 2009. De plus, les problèmes de la surcapacité des flottilles et de la pêche illégale, non déclarée et non réglementaire (INN) constituent un défi pour la communauté internationale qui tente de trouver des solutions durables. Les ressources et les écosystèmes intérieurs sont particulièrement exposés aux incidences négatives de toute une variété d'activités humaines.

Le potentiel de croissance des captures mondiales des stocks sauvages est limité et l'aquaculture devrait aider à faire face à la demande de poissons et de produits de la pêche. L'aquaculture fournit actuellement environ la moitié du poisson utilisé pour la consommation humaine. Le développement durable du secteur est confronté à deux problèmes; le besoin urgent de technologies et de moyens appropriés pour accroître la production aquacole dans de nombreux pays en développement; et la demande générale en vue d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources, la gestion et la protection de l'environnement.

Un problème important, tant pour les pêches de capture que pour l'aquaculture, est celui de la coexistence d'un sous-secteur industriel à grande échelle et d'un sous-secteur artisanal. Ce dernier emploie plus de 90 pour cent des personnes qui travaillent dans les pêches et l'aquaculture et qui vivent au sein de communautés pour lesquelles la pêche ou l'aquaculture artisanale contribuent de manière importante à la sécurité alimentaire et aux moyens d'existence. Des politiques intégrées et des outils de gestion plus performants sont nécessaires pour répondre aux exigences spécifiques de ces deux sous-secteurs.

Il faudra continuer à promouvoir la bonne gouvernance, les bonnes pratiques et les mesures réglementaires dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture aux niveaux mondial, régional et national, notamment celles qui se fondent sur les principes et les normes énoncés dans le Code de conduite pour une pêche responsable et les instrument apparentés. Les institutions pertinentes doivent être renforcées pour assurer une bonne gouvernance des pêches.

Une approche pluridirectionnelle est nécessaire pour que les membres de la FAO et les organes régionaux des pêches puissent prendre les mesures nécessaires pour renforcer les

responsabilités et respecter les obligations internationales, notamment lors de la mise en œuvre des instruments internationaux qui s'efforcent d'améliorer la gouvernance des pêches. Ils auront en outre besoin de personnel qualifié et de ressources financières suffisantes. L'assistance et le renforcement des capacités sont essentiels dans ces domaines.

L'amélioration de l'information et des données sur l'état et les tendances des pêches et de l'aquaculture qui sont nécessaires pour appuyer la prise de mesures, la gestion et la planification sectorielle se heurte à des obstacles considérables. En particulier, la pêche artisanale et la petite aquaculture sont souvent sous-représentées ou même parfois totalement négligées dans les statistiques officielles. Les pêches continentales dans l'ensemble constituent aussi un problème épineux à cet égard. Le Comité des pêches a adopté des stratégies complémentaires concernant les pêches de capture et l'aquaculture pour y faire face. Ces stratégies doivent maintenant être mises en œuvre activement aux niveaux mondial, régional et national. Il faudra donc insister sur le renforcement des capacités et les partenariats, et notamment sur l'intégration des informations et des données en utilisant les normes communes.

D'autres défis apparaissent: l'impact du changement climatique, y compris la fréquence grandissante des catastrophes naturelles; la hausse des prix du poisson, la dépendance à l'égard des combustibles et leur consommation, et le coût des facteurs de production; l'apparition de maladies animales en aquaculture; l'influence croissante du secteur de la vente au détail et l'utilisation d'instruments commerciaux et de la certification pour promouvoir la durabilité et le commerce responsable; la détérioration générale des écosystèmes aquatiques, tant en milieu marin que dans les eaux continentales; la nécessité d'accorder une attention croissante aux menaces et aux problèmes environnementaux; et la nécessité de trouver des réponses adéquates face aux situations d'urgence.

#### **Hypothèses et risques**

- Hypothèse: Tous les États accordent une grande priorité à la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable.
- Hypothèse: les pays ont la volonté et la capacité d'améliorer la gouvernance et la gestion du secteur des pêches et de l'aquaculture, grâce à des cadres réglementaires et institutionnels renforcés, aux niveaux national, régional et international.
- Hypothèse: Les administrations nationales chargées des pêches et de l'aquaculture et les organes régionaux des pêches sont dotés des capacités nécessaires pour une gestion efficace, notamment pour représenter les intérêts du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans la planification nationale et régionale.
- Hypothèse: Le commerce du poisson et des produits de la pêche aura des effets bénéfiques (revenus et emplois) du point de la pêche/production jusqu'au consommateur final.
- Hypothèse: Des capacités adéquates pour collecter, vérifier, analyser, diffuser et partager les informations et les données en utilisant les normes internationales sont disponibles et mises à profit pour prendre des décisions par les pays, à titre individuel ou collectif grâce à des mécanismes régionaux ou mondiaux.
- Risque: La surpêche, la surcapacité et la pêche INN persisteront ou même s'intensifieront si les mesures réglementaires et institutionnelles nécessaires ne sont pas maintenues ou ne sont pas adoptées et appliquées.
- Risque: Des difficultés sont rencontrées à de nombreux niveaux s'agissant d'attirer et de retenir du personnel qualifié au sein des administrations chargées des pêches et de l'aquaculture, notamment dans les pays en développement.
- Risque: La croissance du secteur aquacole peut se heurter à des obstacles, par exemple l'impact sur l'environnement du développement de l'aquaculture; les conflits entre les utilisateurs des ressources; la prévalence des maladies; et la dépendance accrue sur le poisson sauvage utilisé comme matériel de reproduction et produit d'alimentation animale.
- Risque: L'absence de capacités adéquates et le non-respect des normes pourraient faire que les informations soient incorrectes et empêcher la prise de décisions efficaces.

<b>Application des fonctions essentielles à l'Objectif C</b>								
Résultats de l'Org.	A – Perspectives, suivi des tendances, évaluation	B – Informations, connaissances, statistiques	C – Instruments internationaux	D – Avis en matière de politiques	E – Appui technique, renforcement des capacités	F – Sensibilisation et communication	G – Approche inter-disciplinaire	H – Partenariats, alliances
<b>C1</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>C2</b>			<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>			
<b>C3</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>C4</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>C5</b>		<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>C6</b>		<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		<b>X</b>
<p><b>Résultat de l'Organisation C1 - Les États Membres et d'autres parties prenantes ont amélioré la formulation des politiques et normes facilitant l'application du Code de conduite pour une pêche responsable et d'autres instruments internationaux, ainsi que la réaction aux nouveaux défis</b></p> <p><i>Unité responsable: FI</i></p>								
<b>Indicateur</b>		<b>Référence</b>		<b>Cible (4 ans)</b>		<b>Cible (2 ans)</b>		
<b>C.1.1</b> Nombre de pays et d'organes régionaux des pêches ayant élaboré au moins une composante d'une politique et d'un cadre réglementaire appropriés pour la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable et des instruments apparentés, y compris la formulation, l'adoption ou l'application de politiques, plans d'action, lois et réglementations ainsi que des accords bilatéraux et régionaux accordant une attention particulière à la pêche artisanale, à la surcapacité et à la pêche INN.		À déterminer		10 pays 6 organes régionaux des pêches		5 pays 3 organes régionaux des pêches		
<b>C.1.2</b> Nombre d'instruments internationaux pour les pêches (notamment directives internationales et instruments juridiquement contraignants) élaborés sous les auspices de la FAO.		À déterminer		3 instruments		3 projets du Président		
<b>C.1.3</b> Nombre de pays et d'organes régionaux des pêches dont les systèmes de collecte et d'établissement de rapports permettent un suivi annuel des espèces.		Référence à déterminer		10 pays 6 organes régionaux des pêches		5 pays 3 organes régionaux des pêches		
<p><b>Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'établissement à intervalle régulier de rapports de situation sur l'application du Code de conduite et des instruments connexes</li> <li>2. La fourniture d'avis sur l'établissement et l'intégration de cadres de politique générale et de cadres juridiques visant à assurer un équilibre entre les objectifs de développement et les impératifs de conservation et accordant une attention particulière à la pêche artisanale et à l'aquaculture</li> </ol>								

3. L'utilisation d'instances telles que le Comité des pêches comme plateforme de débat au niveau international et à l'amélioration de leur contribution et de leur participation à d'autres instances internationales telles que l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Commission sur la diversité biologique (CDB), la Convention sur les espèces migratrices, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation maritime internationale (OMI) et l'Organisation internationale du Travail (OIT).
4. L'élaboration de nouveaux instruments (accords, plans d'action ou directives techniques et internationales)
5. La plaidoyer et la communication, en particulier sur les avantages économiques, sociaux et environnementaux et sur la contribution renforcée du secteur aux OMD des Nations Unies par la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable et des instruments internationaux apparentés
6. Le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques, de la formulation de cadres de politique générale et de cadres juridiques, de la négociation au niveau international et des aspects économiques et sociaux des pêches
7. La production et l'utilisation d'informations et de statistiques à jour et fiables, leur citation et autres analyses servant de base à l'élaboration des politiques
8. L'intensification de la collaboration avec les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux intéressés, notamment les organisations de pêcheurs, d'aquaculteurs et de l'industrie de la pêche et de l'aquaculture

**Résultat de l'Organisation C2 - La gouvernance des pêches et de l'aquaculture est améliorée grâce à la mise en place ou au renforcement d'institutions nationales et régionales, y compris des organes régionaux des pêches**

*Unité responsable: FIE*

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
<b>C.2.1</b> Nombre de pays ayant renforcé leurs institutions et arrangements institutionnels existants ou en ayant créé de nouveaux le cas échéant, avec une incidence significative sur la gouvernance du secteur.	À déterminer	10 pays	5 pays
<b>C.2.2</b> Nombre d'organes régionaux des pêches ayant évalué leur performance et pris des mesures pour l'améliorer	À déterminer	6 organes régionaux des pêches	3 organes régionaux des pêches
<b>C.2.3</b> Nombre de nouveaux organes régionaux des pêches et réseaux d'aquaculture établis en réponse à des lacunes dans la gouvernance des ressources partagées	À déterminer	Mise en place de deux organes régionaux des pêches/réseaux d'aquaculture	Projets de statuts ou d'accords sur deux organes régionaux des pêches/réseaux d'aquaculture

**Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation**

1. Avis et assistance (grâce à un appui en matière d'information, de politiques et de droit) pour renforcer les institutions en place
2. Renforcement des capacités en matière de gouvernance et de gestion des institutions

3. Analyse et établissement de rapports périodiques sur les expériences acquises en matière d'évaluation et de réforme des institutions
4. Avis juridiques, techniques et de politique générale pour la mise en place de nouveaux organes régionaux des pêches
5. Appui de terrain et études de cas dans le domaine de la réforme institutionnelle
6. Collaboration avec les autres institutions du système des Nations Unies et les OIG et ONG pertinentes afin de promouvoir, avec l'efficacité maximale, la réforme institutionnelle visant à améliorer la gouvernance
7. Appui aux organes régionaux des pêches, aux réseaux d'aquaculture et aux institutions internationales pertinentes pour traiter les questions transversales, comme la pêche artisanale et la petite aquaculture

**Résultat de l'Organisation C3 - Une gestion plus efficace des pêches de capture marines et continentales de la part des États Membres et d'autres parties prenantes a contribué à améliorer l'état des ressources halieutiques et des écosystèmes et à assurer leur utilisation durable**

*Unité responsable: FIM*

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
<b>C.3.1</b> Nombre de stocks ou populations marins et continentaux ayant été évalués en utilisant les meilleurs critères scientifiques disponibles, et en tenant compte des connaissances traditionnelles et locales le cas échéant	Référence à déterminer	10	5
<b>C.3.2</b> Moyenne mondiale des stocks ou populations (marins et continentaux) nationaux et internationaux surexploités, épuisés ou en voie de reconstitution	28%	25%	28%
<b>C.3.3</b> Nombre de pays et d'organes régionaux des pêches ayant officiellement adopté des mesures de gestion des pêches marines et continentales et de leurs écosystèmes aquatiques ou des cadres équivalents, conformément au Code de conduite et à une approche écosystémique de la gestion, et compte tenu des besoins spécifiques et des contributions de la pêche artisanale.	À déterminer	10 pays 6 ORP	4 pays 6 ORP

**Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation**

8. Formulation et diffusion, en coopération avec d'autres partenaires appropriés, de directives techniques, de boîtes à outils et d'autres matériels d'information sur la gestion des pêches dans le cadre de l'approche écosystémique des pêches et des aspects pertinents du Code de conduite. Un accent particulier sera placé sur le matériel destiné à la gestion de la pêche artisanale
9. Rapports et évaluation périodiques concernant l'état des stocks de poissons et des écosystèmes.
10. Avis techniques et renforcement des capacités dans tous les domaines de l'évaluation et de la gestion des pêches dans le cadre de l'approche systémique, en tenant particulièrement compte des besoins de la pêche artisanale et des moyens d'existence, aux niveaux national, régional et mondial.

11. Partenariats avec d'autres institutions du système des Nations Unies et les OIG et ONG concernées pour la promotion de la coopération internationale en matière de gestion des pêches par, notamment des ateliers, des consultations, la création de réseaux et d'autres moyens, y compris avec d'autres secteurs le cas échéant.

**Résultat de l'Organisation C4 - Les États Membres et d'autres parties prenantes ont enregistré une hausse de la production de poisson et produits de la pêche du fait du développement et de l'intensification durables de l'aquaculture**

*Unité responsable: FIM*

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
<b>C.4.1</b> Pourcentage d'augmentation de la production aquacole mondiale et de la production liée au développement rural et aux moyens d'existence	À déterminer	10% de hausse (production mondiale) 5 pour cent de hausse (production liée au développement rural)	5% de hausse (production mondiale) 2 pour cent de hausse (production liée au développement rural)
<b>C.4.2</b> Pourcentage de baisse de l'utilisation mondiale de farine de poisson	À déterminer	10% de baisse	5% de baisse
<b>C.4.3</b> Pourcentage d'augmentation de la consommation des produits aquacoles issus de pratiques durables	À déterminer	10% de hausse	5% de baisse

**Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation**

1. Promotion de l'approche écosystémique de l'aquaculture, notamment des cadres de sécurité biologique, des évaluations des risques, l'aquaculture intégrée, la gestion intégrée des zones côtières (ICAM) etc.
2. Renforcement des capacités grâce à des programmes de formation, des ateliers régionaux visant à faciliter l'adoption et la mise en œuvre des directives de la FAO, en mettant l'accent sur les secteurs ruraux, les petits exploitants et les femmes
3. Soutien et promotion des groupements et association de petits exploitants, en insistant sur la participation des femmes et des minorités
4. Promotion des examens et évaluations thématiques à l'échelle mondiale ou régionale du secteur aquacole
5. Promotion et soutien de partenariats et de réseaux d'aquaculture pour la recherche-développement appliquée, le transfert de technologies et le renforcement des capacités
6. Élaboration d'outils et de systèmes d'information pour la diffusion, la collecte, la gestion et l'utilisation des données pertinentes
7. Communication et coordination améliorées entre les bureaux régionaux et la FAO ainsi qu'entre la FAO et les autres organisations régionales
8. Activités efficaces du Sous-comité de l'aquaculture

**Résultat de l'Organisation C5 - Les opérations de pêche, notamment l'utilisation des navires et des engins de pêche, sont devenues moins dangereuses, plus efficaces sur les plans technique et socioéconomique et plus respectueuses de l'environnement et des règles à tous les niveaux**

*Unité responsable: FI*

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
<b>C.5.1</b> Nombre de pays où les pêches sont effectuées à l'aide de navires,	À déterminer	10 pays	5 pays

d'engins et de pratiques de pêche respectueux de l'environnement, moins dangereux, plus efficaces sur le plan technique et économique			
<b>C.5.2</b> Nombre de pays et d'organes régionaux des pêches ayant mis en place un système opérationnel de surveillance des navires (SSN) du fait du renforcement de leurs capacités de suivi, de contrôle et de surveillance.	À déterminer	10 pays 6 ORP	5 pays 3 ORP

### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Élaboration et application de produits de connaissances et de pratiques optimales concernant les opérations de pêche moins dangereuses, plus efficaces sur le plan technique et économique, notamment l'inventaire des technologies et des pratiques optimales liées à C5-1 et C5-2 (voir plus haut).
2. Élaboration et application de produits de connaissances et de pratiques optimales destinées à réduire le plus possible les impacts négatifs de la pêche sur l'environnement, y compris les mises à jour mondiales des captures accessoires et rejetées, les technologies de capture à basse énergie et la mise au point de technologies de pêche respectueuses de l'environnement.
3. Fourniture d'avis techniques et soutien sur toutes les questions liées aux opérations de pêche responsable, y compris l'aide aux ateliers, les consultations techniques, la commande d'études et d'examens.
4. Fourniture d'avis techniques et soutien à la mise au point de technologies de pêche artisanale appropriées.
5. Fourniture d'avis techniques et soutien en matière de gestion portuaire, de réduction des déchets, de programmes de microfinancement et de processus visant à renforcer la participation des parties prenantes aux opérations halieutiques et aquacoles.
6. Appui aux États Membres et aux organisations régionales des pêches pour les activités de renforcement et de promotion qui intensifient et élargissent leurs capacités nécessaires pour les systèmes intégrés de suivi, de contrôle et de surveillance des opérations de pêche.

**Résultat de l'Organisation C6 - Les États Membres et d'autres parties prenantes peuvent témoigner d'une utilisation post-capture et d'un commerce plus responsables des produits de la pêche et de l'aquaculture, notamment de conditions d'accès aux marchés plus prévisibles et harmonisées**

*Unité responsable: FI*

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
<b>C.6.1</b> Nombre de pays ayant adopté de bonnes pratiques pour l'utilisation, la commercialisation et le commerce du poisson, tant au niveau des pouvoirs publics que de la profession	À déterminer	10 pays	5 pays
<b>C.6.2</b> Nombre de pays en développement dont le revenu issu du commerce national, régional et international du poisson a augmenté d'au moins 5 %	À déterminer	10 pays	5 pays

<b>C.6.3</b> Nombre de pays ayant harmonisé leurs lois, réglementations et pratiques sur le commerce du poisson, y compris celles relatives à la sécurité sanitaire des produits de la mer, avec les normes et exigences internationales	À déterminer	10 pays	5 pays
<p><b>Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Fourniture d'appui et d'avis aux organisations nationales, régionales et internationales, y compris le secteur privé, pour améliorer les pratiques d'utilisation post-récoltes et la commercialisation du poisson.</li> <li>2. Évaluation et établissements de rapports à intervalles réguliers, notamment par l'intermédiaire du Sous-Comité du commerce du poisson du COFI, sur l'évolution de la situation, les tendances et les problèmes concernant l'utilisation du poisson, les échanges et les conditions d'accès aux marchés.</li> <li>3. Fourniture d'avis techniques et renforcement des capacités dans tous les domaines de l'utilisation du poisson, de la commercialisation et des échanges aux niveaux national, régional et international, notamment réponses à des demandes ponctuelles de soutien technique, projets PCT, soutien technique et assistance continus de Fish Infoservices, projets détaillés à court et long terme financés par des fonds extrabudgétaires.</li> <li>4. Constitution de partenariats stratégiques avec les institutions du système des Nations Unies, les OIG et les ONG pertinentes destinés à encourager l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments et de pratiques, y compris des instruments commerciaux, pour l'utilisation, la commercialisation et le commerce responsables et durables du poisson.</li> <li>5. Appui aux institutions nationales et régionales de vulgarisation, de recherche et techniques ainsi qu'aux réseaux régionaux pour encourager l'utilisation, la commercialisation et le commerce responsables du poisson.</li> </ol>			



**OBJECTIF STRATÉGIQUE D -  
AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES  
ALIMENTS À TOUS LES STADES DE LA FILIÈRE ALIMENTAIRE**

**Ressources 2010-11 (en milliers d'USD aux taux de 2008-09)**

Résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires	Programme de terrain	Situations d'urgence	Total Extra-budgétaire	Total
D01	12 802	3 937	1 474	0	5 411	18 213
D02	3 338	1 164	32	0	1 197	4 535
D03	4 168	1 731	7 682	2 000	11 413	15 581
D04	3 627	0	142	0	142	3 769
<b>Total</b>	<b>23 935</b>	<b>6 832</b>	<b>9 330</b>	<b>2 000</b>	<b>18 163</b>	<b>42 098</b>

**Problèmes et défis**

L'insuffisance des contrôles portant sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments tout au long de la filière alimentaire continue de frapper durement aussi bien les pays développés que les pays en développement. Les informations faisant état de défaillances dans la gestion de la sécurité sanitaire des aliments montrent bien les difficultés auxquelles sont confrontés les pays pour réaliser des contrôles efficaces et intégrés tout au long du processus, de la préproduction jusqu'à la consommation, même dans les pays développés disposant de systèmes de sécurité sanitaire et de qualité des aliments arrivés à maturité et soutenus par des capacités techniques et scientifiques considérables. Parmi les conséquences de ces défaillances, il faut citer les maladies d'origine alimentaire et les dommages d'ordre économique qu'elles occasionnent aux agriculteurs, aux entreprises alimentaires et aux consommateurs. Les problèmes sont amplifiés dans de nombreux pays en développement, qui ont des systèmes de contrôle de l'alimentation fragmentés, des cadres juridiques insuffisants ou incohérents, des institutions peu solides, des politiques de protection du consommateur pratiquement inexistantes, des infrastructures lacunaires et un manque de ressources humaines convenablement formées. En outre, dans ces pays, la réduction de la pauvreté et le développement socioéconomique dépendent étroitement de leur capacité à se conformer aux exigences du marché en matière de sécurité et de qualité et les maladies d'origine alimentaire demeurent une des principales causes de mortalité et de maladie, en particulier chez les enfants.

Dans de nombreux pays en développement, les stratégies de sécurité sanitaire et de qualité des aliments échouent aussi en raison de l'insuffisance et de l'incohérence des mesures de soutien, notamment budgétaires. Pour améliorer à l'échelon national la gestion de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments à toutes les étapes de la filière alimentaire, il est nécessaire de procéder à une planification et à des investissements stratégiques intersectoriels. Il faut sensibiliser les décideurs de haut niveau à l'importance de formuler des politiques et des stratégies en matière de sécurité alimentaire qui s'insèrent aussi dans le contexte plus large des objectifs nationaux en matière de sécurité alimentaire, de développement de l'agriculture et de santé publique.

La Commission du Codex Alimentarius met au point des normes de sécurité sanitaire des aliments basées sur la science que la plupart des pays pris individuellement, en particulier les pays en développement, ne sont pas en mesure d'élaborer faute de capacités et de ressources. La Commission élabore aussi des normes de qualité des aliments adoptées à l'échelle internationale. Pays en développement et pays développés s'inspirent des normes du Codex pour protéger la santé des consommateurs sur le plan international tout en assurant des pratiques équitables dans les échanges de produits alimentaires. Les incidences des accords de l'OMS relatifs aux normes sanitaires et phytosanitaires et aux obstacles techniques au commerce (OTC) sur le commerce alimentaire international engendrent des attentes grandissantes vis-à-vis du processus d'élaboration des normes du Codex et des avis scientifiques sur lesquels il repose. Les pays en développement doivent renforcer leur capacité à participer de manière effective au travail de la Commission du Codex Alimentarius et des organismes qui lui sont associés, afin d'assurer la validité et la pertinence des normes du Codex dans le contexte international.

La simple existence de normes ne suffit pas à garantir la protection de la santé publique ou la conformité aux exigences spécifiques du marché. Pour y parvenir, il faut disposer de capacités permettant d'appliquer les normes grâce à un système national de gestion et de contrôle de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments où les acteurs privés et publics ont des rôles et des responsabilités clairement définis et possèdent les connaissances, les compétences et les installations nécessaires pour remplir leurs fonctions avec efficacité et efficience.

Les effets liés au climat, les évolutions démographiques, les changements de mode de vie, l'évolution des systèmes de production des aliments, les changements dans les dynamiques de marché et l'application croissante de normes privées sont autant de facteurs qui devraient obliger les gouvernements à identifier les risques émergents, à reconnaître l'évolution des priorités en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments et à adapter en conséquence leurs programmes de gestion de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments.

### Hypothèses et risques

- L'hypothèse selon laquelle des normes privées de sécurité et de qualité des aliments ne nuisent pas à l'harmonisation des normes officielles du Codex Alimentarius.
- L'hypothèse selon laquelle l'amélioration de la coordination entre un nombre accru d'agences internationales intervenant dans l'élaboration des normes alimentaires et le renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments évitera une exécution fragmentée des activités et une réduction de l'efficience et de l'efficacité de l'assistance technique.
- L'hypothèse selon laquelle la nécessité de faire face aux crises dans toute la filière alimentaire ne pèse pas sur la planification à long terme de la gestion de la sécurité et de la qualité des aliments, mais que les gouvernements reconnaissent que l'amélioration de la collecte et de la mise en commun d'informations sur la sécurité sanitaire des aliments et le développement stratégique des systèmes de contrôle des aliments sont des conditions préalables à l'alerte précoce et à la prévention des crises dans la filière alimentaire.
- Le risque que l'instabilité politique et les problèmes de sécurité alimentaire nuisent à la capacité des gouvernements à soutenir de façon cohérente les programmes de sécurité sanitaire et de qualité des aliments.
- Le risque que des politiques protectionnistes au niveau régional ou sous-régional et/ou au niveau national sapent les accords multilatéraux sur la réglementation de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments
- Le risque que des systèmes et des niveaux de contrôle séparés pour les marchés intérieurs et pour l'exportation engendrent des risques plus grands et non contrôlés en matière de sécurité sanitaire des aliments pour les plus vulnérables.
- Le risque que les investissements consacrés à la recherche sur la sécurité sanitaire des aliments et à la valorisation des ressources humaines soient insuffisants pour relever efficacement des défis émergents tels que les effets du changement climatique sur la sécurité sanitaire des aliments et autres risques touchant la sécurité sanitaire des aliments, l'évolution des systèmes de production, l'application croissante de normes alimentaires du secteur privé, etc.

### Application des fonctions essentielles à l'Objectif D

Résultats de l'Org.	A – Perspectives, suivi des tendances, évaluation	B – Informations, connaissances, statistiques	C – Instruments internationaux	D – Avis en matière de politiques	E – Appui technique, renforcement des capacités	F – Sensibilisation et communication	G – Approche inter-disciplinaire	H – Partenariats, alliances
<b>D1</b>		<b>X</b>	<b>X</b>		<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>D2</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>D3</b>	<b>X</b>	<b>X</b>			<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>D4</b>	<b>X</b>	<b>X</b>			<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>

**Résultat de l'Organisation D1 - Normes et recommandations nouvelles et révisées convenues à l'échelle internationale pour une sécurité sanitaire et une qualité des aliments qui servent de référence pour l'harmonisation internationale**

*Unité responsable: AGN*

<b>Indicateur</b>	<b>Référence</b>	<b>Cible (4 ans)</b>	<b>Cible (2 ans)</b>
<b>D 1.1</b> Nombre de coordonnateurs nationaux qui utilisent la page web "Mon Codex" pour interagir avec le Secrétariat du Codex et avec d'autres Membres	0	80	20
<b>D 1.2</b> Pourcentage de pays notifiant leur utilisation des normes du Codex aux réunions des Comités de coordination régionaux du Codex et sur les sites web régionaux du Codex	CCEURO: 41% CCNASWP: 77% CCLAC: 38% CCASIA: 46% CCNEA: 35% CCAFRICA: 55%	Au moins 60% dans toutes les régions	<i>Au moins 50% dans toutes les régions</i>
<b>D 1.3</b> Pourcentage de résultats des organismes d'experts FAO/OMS (qualité et sécurité sanitaire des aliments et besoins en éléments nutritifs) incorporés ou utilisés par les Comités du Codex compétents lors de l'élaboration de normes et de recommandations pertinentes convenues au niveau international	80%	90%	85%

**Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation**

1. Contribution du Secrétariat du Codex aux travaux de la Commission FAO/OMS du Codex Alimentarius
2. Fourniture d'avis juridiques à la Commission du Codex Alimentarius et aux groupes d'experts associés
3. Plaidoyer pour sensibiliser les décideurs nationaux à l'importance du Codex et pour l'utilisation des textes du Codex aux niveaux national et régional et facilitation de la collaboration sur la normalisation des denrées alimentaires
4. Soutien au développement de capacités institutionnelles et individuelles qui accroissent la participation effective des pays au Codex et l'utilisation de ses normes
5. Plaidoyer (en collaboration avec l'OMS) en faveur du Fonds fiduciaire FAO/OMS du Codex et gestion de ce Fonds pour soutenir la participation des pays en développement aux sessions ordinaires du Codex
6. Fourniture d'avis scientifiques sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, y compris la composition des aliments et les besoins en éléments nutritifs, par la mise en œuvre du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires, de la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides, des Consultations mixtes FAO/OMS d'experts de l'évaluation des risques microbiologiques, du Comité mixte FAO/OMS d'experts de la nutrition et des réunions ad hoc et par l'utilisation du Réseau international des systèmes de données sur l'alimentation (INFOODS).

**Résultat de l'Organisation D2 - Cadres institutionnels, politiques et juridiques pour la gestion de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments qui facilitent une approche fondée sur l'ensemble de la filière alimentaire**

*Unité responsable: AGN*

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
<b>D 2.1</b> Nombre de pays en développement/transition qui ont formulé ou adopté des politiques nationales en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments sur la base d'évaluations rationnelles et par des processus participatifs	38	50	46
<b>D 2.2</b> Nombre de pays en développement/transition qui ont évalué leurs cadres juridiques relatifs à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments afin d'identifier les priorités en matière de rédaction des lois et d'élaborer/adopter la législation requise	47	62	55
<b>D 2.3</b> Nombre de pays en développement/transition qui disposent de mécanismes institutionnels efficaces pour assurer un contrôle coordonné le long de la filière alimentaire	30	45	38

*Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation*

1. Aide pour l'examen, l'évaluation et le renforcement des cadres institutionnels et législatifs pour la gestion et le contrôle de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments, en tenant compte des systèmes intégrés de biosécurité.
2. Aide au développement des capacités institutionnelles et individuelles pour l'identification précoce des problèmes émergents en matière de sécurité sanitaire des aliments, de composition des aliments et de biodiversité alimentaire ainsi que pour l'élaboration d'avis scientifiques à l'appui des décisions politiques. Statistiques sur la production et le commerce d'aliments et analyse des tendances du marché, évaluation du coût de la mise en conformité et des impacts économiques et sociaux de la non-conformité.
3. Faciliter les bonnes pratiques pour les investissements dans la sécurité sanitaire et la qualité des aliments et pour le renforcement des partenariats entre le secteur public et privé.

**Résultat de l'Organisation D3 - Les autorités nationales/régionales conçoivent et mettent en œuvre de manière efficace des programmes de gestion et de contrôle de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments, conformément aux normes internationales**

*Unité responsable: AGN*

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
<b>D 3.1</b> Nombre de pays en développement/transition ayant élaboré des programmes de	17	25	21

sécurité sanitaire des aliments basés sur les risques qui tiennent compte des meilleures pratiques de la FAO			
<b>D 3.2</b> Nombre de pays en développement/transition qui possèdent ou mettent en place des services d'inspection et de certification des aliments efficaces et uniformes, en accord avec les recommandations internationales	37	49	43
<b>D 3.3</b> Nombre de pays en développement/transition ayant amélioré leurs capacités d'analyse de produits alimentaires par l'élargissement de la gamme de tests ou l'amélioration qualitative des résultats	45	55	50
<b>D 3.4</b> Nombre de pays en développement/transition qui ont adopté un plan national d'intervention d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments en tant que partie intégrante du plan national d'intervention en cas d'urgence et de catastrophe, assorti d'un plan d'action pour le développement des capacités nécessaires à sa mise en œuvre	10	18	15
<b>D 3.5</b> Nombre de pays en développement/transition ayant élaboré une stratégie nationale assortie d'un plan d'action pour sa mise en œuvre, dans le but de renforcer la sensibilisation et l'éducation du public sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, notamment sur les bienfaits des aliments locaux ou traditionnels, pour la santé et la nutrition	15	27	24
<b>Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation</b>			
1. Fournir des orientations sur les bonnes pratiques en vue d'instaurer un environnement favorisant une large participation des parties prenantes à la conception des programmes de sécurité sanitaire et de qualité des aliments et à l'élaboration des normes au niveau national ainsi que la collaboration au niveau régional et sous-régional sur les questions de sécurité sanitaire et de qualité des aliments.			

2. Soutenir l'application du cadre d'analyse des risques en matière de sécurité sanitaire à la prise de décisions dans ce domaine au niveau national (évaluation, gestion et communication des risques).
3. Faciliter l'accès à l'information sur les normes internationales de sécurité sanitaire des aliments, l'évaluation des risques (avantages) et les conseils scientifiques, la composition des aliments et les autres questions associées (par exemple, séries de publications du Portail international de sécurité sanitaire des aliments et de santé animale et végétale, du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires et de l'Évaluation des risques microbiologiques sur des sites Internet, Journal de la composition des aliments, etc.).
4. Aider au renforcement des capacités et à l'amélioration de l'efficacité des laboratoires d'analyse des aliments et des services d'inspection et de certification des aliments.
5. Fournir des orientations et de l'assistance technique pour les valeurs de référence des nutriments, l'étiquetage des produits alimentaires, les besoins en éléments nutritifs et les allégations relatives à la santé.
6. Soutenir le renforcement des capacités institutionnelles et individuelles sur des questions spécifiques de contrôle des aliments comme les programmes de surveillance des contaminants, les programmes d'échantillonnage ou la traçabilité des produits et faciliter la mise en place d'un environnement favorable à la mise en œuvre de programmes efficaces.
7. Fourniture d'informations en temps voulu, services de renseignement en matière de sécurité sanitaire des aliments, prévisions, alerte rapide, pilotage et assistance en matière de préparation et d'interventions d'urgence au niveau national dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments, grâce au Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes (EMPRES-Sécurité sanitaire des aliments), au Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments et au Centre de gestion des crises pour la filière alimentaire.
8. Nouer des partenariats avec des instituts universitaires et de recherche servant de centres de référence et accroître et étendre la formation et le renforcement des capacités.

**Résultat de l'Organisation D4 - Les pays établissent des programmes efficaces pour promouvoir un meilleur respect par les producteurs et les entreprises alimentaires des recommandations internationales sur les bonnes pratiques en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments à tous les stades de la filière alimentaire et la conformité aux exigences du marché**

*Unité responsable: AGN*

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
<b>D 4.1</b> Nombre de pays en développement/transition ayant formulé une stratégie holistique et intégrée ainsi qu'un plan d'action pour promouvoir le respect des bonnes pratiques en matière d'agriculture, de fabrication et d'hygiène fondées sur des évaluations solides de sous-secteurs clés	32	44	40
<b>D 4.2</b> Nombre de pays qui intègrent totalement des considérations relatives à la sécurité sanitaire et à l'hygiène des aliments dans	25	40	35

des programmes de bonnes pratiques en matière de production primaire			
<b>D 4.3</b> Nombre de pays en développement/transition dont les programmes d'assistance technique au secteur agro-alimentaire en matière de sécurité sanitaire de aliments et de gestion de la qualité incorporent les meilleures pratique de la FAO sur la sécurité sanitaire des aliments	34	49	42
<b>D 4.4</b> Nombre de pays en développement/transition possédant des programmes de renforcement des capacités des agriculteurs et des entreprises agro-alimentaires en matière de conformité aux normes et systèmes volontaires sur la qualité et la production des aliments	20	28	24

*Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation*

1. Soutenir la mise au point de stratégies nationales pour atteindre les objectifs en matière de qualité et de sécurité sanitaire des aliments.
2. Aider les capacités institutionnelles et individuelles à élaborer et à mettre en œuvre des programmes visant à améliorer la gestion de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments pour les petites et moyennes entreprises, y compris le secteur des aliments vendus sur la voie publique.
3. Fournir des directives sur les bonnes pratiques dans la production primaire dans les secteurs de l'élevage, des cultures et de la pêche.
4. Fournir des orientations sur les bonnes pratiques en matière d'évaluation de l'applicabilité des normes et dispositifs volontaires et soutenir le développement de capacités institutionnelles et individuelles pour la mise en œuvre de ces normes et systèmes pour des produits de qualité précis.
5. Aider au développement de capacités nationales pour promouvoir l'innovation dans les produits et les procédés.
6. Fournir un appui aux acteurs et institutions nationaux pour l'élaboration de programmes de sensibilisation et d'éducation du consommateur dans les domaines de la sécurité sanitaire des aliments, de la biodiversité et de ses incidences sur la nutrition et d'autres questions liées à la qualité des aliments.
7. Mettre au point des outils d'aide à la prise de décisions pour étayer la planification des investissements en infrastructures pour la sécurité sanitaire et la qualité des aliments.
8. Réaliser des études de marché et identifier les tendances émergentes du marché, notamment par des analyses de l'impact des normes privées et volontaires sur l'accès au marché.

**OBJECTIF STRATÉGIQUE E –  
GESTION DURABLE DES FORÊTS ET DES ARBRES**

**Ressources 2010-11 (en milliers d'USD aux taux de 2008-09)**

Résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires	Programme de terrain	Situations d'urgence	Total Extra-budgétaire	Total
E01	9 318	23 309	4 743	0	28 052	37 369
E02	5 699	127	1 156	0	1 282	6 981
E03	6 413	12 192	4 315	0	16 507	22 919
E04	5 702	878	5 108	379	6 364	12 066
E05	7 074	4 167	8 765	5 000	17 932	25 005
E06	7 082	4 072	3 876	0	7 948	15 030
<b>Total</b>	<b>41 288</b>	<b>44 744</b>	<b>27 962</b>	<b>5 379</b>	<b>78 084</b>	<b>119 372</b>

**Problèmes et défis**

Le secteur forestier continue d'être affecté par l'évolution rapide de la situation dans le monde. La foresterie est davantage axée sur les personnes, et les demandes de la société sur les forêts ont considérablement évolué, en attachant une importance accrue aux valeurs environnementales, sociales et culturelles. Il est de plus en plus évident que les interactions entre le secteur forestier et les autres secteurs créent à la fois des problèmes et des possibilités. De plus, les rôles essentiels que les forêts et les arbres hors des forêts jouent dans l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets ainsi que comme source de bioénergies sont de plus en plus reconnus, et doivent être pris attentivement en compte dans les prises de décision nationales et internationales.

La valeur déterminante des contributions des forêts et des arbres aux moyens d'existence durables et à l'éradication de la faim et de la pauvreté est de plus en plus appréciée. Les liens de la foresterie avec l'agriculture, l'énergie et l'eau sont davantage reconnus. Toutefois, les progrès accomplis vers une gestion durable des forêts restent inégaux et le potentiel des synergies intersectorielles, des approches intégrant la gestion et les paysages est souvent sous-utilisé. La disparition et la dégradation continues des forêts dans de nombreux pays en développement, en particulier dans les régions tropicales, constituent un véritable défi.

En milieu rural, ces moyens d'existence dépendent souvent de forêts productives, sources d'emplois et de revenus qui contribuent à réduire la pauvreté. Dans de nombreux pays à économies développées, la conservation de l'environnement et les loisirs fondés sur les forêts sont des préoccupations dominantes de la société. La demande de services écosystémiques liés à la forêt est en hausse dans toutes les régions. Il faut une approche stratégique pour garantir la santé et la productivité des forêts, de façon à optimiser leur capacité à contribuer à atténuer les effets du changement climatique, à préserver la biodiversité, à sauvegarder l'habitat de la flore et de la faune sauvages, et à protéger la terre et les bassins versants.

Le défi pour la FAO consiste à aider plus de pays à améliorer la gestion de leurs forêts. Compte tenu de l'expansion des informations, en quantité comme en matière d'accès à celles-ci, concernant les forêts et la foresterie, le partage et la gestion des connaissances deviennent encore plus urgent. Les pays attendent de la FAO qu'elle ouvre des perspectives hors du secteur forestier traditionnel, établisse des partenariats avec de nouvelles parties prenantes et remplisse les fonctions de chef de file mondial.

**Hypothèses et risques**

- Hypothèse d'un progrès économique relativement constant et d'un accroissement des investissements dans le secteur forestier.
- Hypothèse d'une reconnaissance généralisée de l'importance de la gestion durable des forêts et appui au rôle que joue la FAO pour promouvoir la gestion durable des forêts aux niveaux national et international.
- Hypothèse de la disponibilité de ressources suffisantes pour renforcer la capacité des pays à surmonter les obstacles à une gestion durable des forêts, grâce à des avis en matière de politiques



et des conseils juridiques, au renforcement des capacités et à une assistance technique.

- Risque de pressions tendant à l'exploitation non durable des ressources forestières, du fait de l'accroissement continu de la population et de la pauvreté rurale.
- Risque de fortes pressions économiques visant à convertir des forêts à des usages agricoles, urbains ou autres.
- Risque que les pays n'arrivent pas à associer volonté politique, gouvernance efficace à tous les échelons et progrès économique global pour assurer la gestion durable des forêts.

#### Application des fonctions essentielles à l'Objectif E

Résultats de l'Org.	A – Perspectives, suivi des tendances, évaluation	B – Informations, connaissances, statistiques	C – Instruments internationaux	D – Avis en matière de politiques	E – Appui technique, renforcement des capacités	F – Sensibilisation et communication	G – Approche inter-disciplinaire	H – Partenariats, alliances
<b>E1</b>	<b>x</b>	<b>x</b>			<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
<b>E2</b>			<b>x</b>			<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
<b>E3</b>			<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
<b>E4</b>			<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
<b>E5</b>	<b>x</b>	<b>x</b>		<b>x</b>				
<b>E6</b>			<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>

#### Résultat de l'Organisation E1 - Les politiques et les pratiques ayant une incidence sur les forêts et la foresterie sont fondées sur des informations fiables et à jour

Unité responsable: FOM

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
<b>E.1.1</b> Nombre de pays ayant mené à terme un programme amélioré de suivi et d'évaluation des ressources forestières nationales (NFMA), conforme aux normes de la FAO	9	18	10
<b>E.1.2</b> Nombre de pays qui soumettent un rapport complet au titre de l'évaluation des ressources forestières mondiales 2010	130	150	150

#### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Faire office de source mondiale, faisant autorité, d'informations sur les forêts.
2. Préparer et diffuser les résultats des évaluations périodiques des ressources forestières mondiales et les rapports sur la situation des forêts dans le monde.
3. Apporter un appui au suivi et à l'évaluation des forêts aux niveaux national et régional, notamment aux interactions avec d'autres secteurs par l'intermédiaire des évaluations intégrées de l'utilisation des terres.
4. Partager efficacement les connaissances et l'information grâce à une utilisation régulière et poussée d'Internet, des réseaux, des publications et d'autres moyens d'information.

**Résultat de l'Organisation E2 – Les politiques et les pratiques ayant une incidence sur les forêts et la foresterie sont renforcées grâce à la coopération et au dialogue au niveau international**

*Unité responsable: FOE*

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
<b>E.2.1</b> Nombre de pays qui sont représentés aux commissions régionales des forêts (CRF) et au COFO par des fonctionnaires principaux chargés des forêts et expriment, lors d'enquêtes <i>a posteriori</i> , un jugement positif sur la pertinence et l'utilité de ces réunions	80 (COFO) 108 (CRF)	100 (COFO) 130	90 (COFO) 120
<b>E.2.2</b> Nombre d'initiatives officielles sous les auspices du Partenariat de collaboration sur les forêts (CPF) entreprises par au moins deux organisations membres du CPF	2	4	3

***Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation***

1. Constituer un espace de dialogue dynamique où les gouvernements et les autres parties prenantes puissent traiter des questions relatives aux politiques et des problèmes nouveaux, y compris réunions ministérielles, Comité des forêts, Congrès forestier mondial, commissions régionales des forêts, groupes et commissions techniques, consultations d'experts et réseaux mondiaux et régionaux.
2. Renforcer les liens entre les processus nationaux, régionaux et mondiaux, notamment en élargissant le rôle des commissions régionales des forêts.
3. Assurer un rôle moteur dans le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), entre autres en mettant au point des programmes ou actions conjoints et grâce à d'autres partenariats, en accueillant le Partenariat de la montagne et par des partenariats actifs avec le secteur privé et des organisations non gouvernementales.

**Résultat de l'Organisation E3 – Les institutions régissant les forêts sont renforcées et la prise de décision est améliorée, y compris la participation des parties prenantes à l'élaboration des politiques et de la législation en matière de forêts, favorisant ainsi un environnement propice à l'investissement dans le secteur forestier. La foresterie est mieux intégrée dans les plans et les processus de développement nationaux, qui tiennent compte de l'interface entre les forêts et d'autres utilisations des terres**

*Unité responsable: FOE*

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
<b>E.3.1</b> Nombre de pays partenaires pour lesquels le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux a un impact positif selon l'outil d'évaluation d'impact du Mécanisme	30	50	40

<b>E.3.2</b> Nombre de pays ayant mis à jour leurs politiques ou leur législation forestières selon les meilleures pratiques participatives	20	35	27
---	----	----	----

#### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Appuyer les programmes forestiers nationaux performants, y compris le renforcement des capacités et l'échange des connaissances.
2. Accueillir et soutenir le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux.
3. Appuyer l'analyse et la planification des politiques intégrées (intersectorielles) de façon à mieux comprendre l'incidence des politiques des autres secteurs sur les forêts et vice versa
4. Appuyer l'élaboration participative de politiques et de législations sur les forêts, la réforme des institutions et les efforts visant à améliorer la gouvernance à tous les niveaux.
5. Études sectorielles, y compris études sur les perspectives forestières régionales, et analyses comparatives des institutions forestières.

#### Résultat de l'Organisation E4 - La gestion durable des forêts et des arbres est plus répandue, favorisant ainsi une diminution sensible du déboisement et de la dégradation des forêts et une meilleure contribution des forêts et des arbres à l'amélioration des moyens d'existence et à l'adaptation aux changements climatiques, y compris l'atténuation de leurs effets

Unité responsable: FOM

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
<b>E.4.1</b> Nombre de pays incorporant/adoptant les directives de la FAO relatives aux bonnes pratiques forestières	5 directives relatives aux incendies	20	10
	5 directives relatives aux plantations forestières	20	10
	0 guide sur la santé des forêts	15	5
<b>E.4.2</b> i) Nombre de pays ayant recours à des approches FAO de gestion communautaire des incendies et ii) Nombre de formateurs formés	0	10	5
	0	80	40
<b>E.4.3</b> Nombre de pays participant à des programmes complets liés à la réduction du déboisement et de la dégradation des forêts (REDD)	5	12	8

#### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Élaborer et appliquer des directives sur les bonnes pratiques forestières, grâce à des processus efficaces de consultation des parties prenantes.
2. Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques des forêts aux niveaux mondial, régional et local.
3. Appuyer une gestion améliorée des feux de forêt en appliquant, notamment, des approches communautaires.

4. Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de mécanismes financiers nationaux et internationaux soutenant une gestion durable des forêts.
5. Recourir de plus en plus à des mécanismes financiers visant à faciliter la mise en commun des informations et l'enrichissement des bases de données, à renforcer les capacités à l'appui de la gestion des forêts et de la réduction du déboisement et de la dégradation des forêts (réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts, en particulier).

**Résultat de l'Organisation E5 – Les valeurs sociales et économiques des forêts et des arbres et leur contribution aux moyens d'existence sont renforcées, tandis que les marchés des produits et des services forestiers contribuent à faire de la foresterie une option d'utilisation des terres plus viable sur le plan économique**

*Unité responsable: FOE*

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
<b>E.5.1</b> Nombre de pays bénéficiant d'une aide dans la formulation de leurs stratégies relatives aux produits et industries forestiers, de codes, de bonnes pratiques, de statistiques commerciales et de renforcement des capacités dans les domaines de l'exploitation forestière, des produits dérivés du bois, des produits forestiers non ligneux, de l'énergie ligneuse, du commerce, des marchés, de la commercialisation et de l'économie	15	30	20

*Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation*

1. Analyse et connaissance des facteurs sociaux et économiques favorisant les innovations et les investissements.
2. Analyse de la production, de la consommation et du commerce des produits forestiers.
3. Assistance technique et directives pour la gestion communautaire des forêts et pour les entreprises forestières susceptibles d'améliorer les moyens d'existence et de réduire la pauvreté.
4. Information et aide sur l'accès aux marchés du carbone, fournies aux professionnels du secteur forestier.

**Résultat de l'Organisation E6 - Les valeurs environnementales des forêts, des arbres en dehors des forêts et de la foresterie sont mieux exploitées et les stratégies de conservation de la biodiversité et des ressources génétiques forestières, d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, de remise en état des terres dégradées et de gestion des ressources en eau et en faune et flore sauvages sont efficacement mises en œuvre**

*Unité responsable: FOM*

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
<b>E.6.1</b> Nombre de pays utilisant les directives de la FAO, ses outils et son savoir-faire pour améliorer les politiques et la mise en œuvre sur le terrain en	10	40	20

matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité forestière, d'aménagement des bassins hydrographiques, d'aménagement des forêts en zones arides et d'agroforesterie			
<b>E.6.2</b> Nombre de pays qui fournissent un rapport au titre de l'État des ressources génétiques forestières dans le monde (qui doit être achevé en 2013)	0	150	60
<b>E.6.3</b> Nombre de pays ayant adopté les directives de la FAO sur l'intégration des stratégies relatives aux changements climatiques dans leurs politiques forestières nationales	0	20	5

*Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation*

1. Fournir une assistance technique, stratégique et juridique à l'appui des approches axées sur le paysage et l'écosystème, et de l'élaboration de plans de rémunération des services environnementaux, plus particulièrement dans les écosystèmes montagneux, les zones arides et les parcours, les forêts côtières et d'autres écosystèmes fragiles.
2. Élaborer et utiliser des lignes directrices pour l'ajustement des politiques, des institutions, des pratiques et des dispositions de gouvernance en vue d'une meilleure adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets.
3. Promouvoir les initiatives nationales et régionales pour la conservation de la biodiversité des forêts, notamment les ressources en faune et en flore sauvages dans les zones protégées et dans les forêts de production.
4. Fournir une aide aux politiques et une assistance technique afin d'améliorer la gestion des bassins versants, de remettre en état les terres forestières et de lutter contre la désertification.

**OBJECTIF STRATÉGIQUE F -  
GESTION DURABLE DES TERRES, DES EAUX ET DES RESSOURCES  
GÉNÉTIQUES ET MEILLEURES RÉPONSES AUX DÉFIS MONDIAUX LIÉS  
À L'ENVIRONNEMENT AYANT UNE INCIDENCE SUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE**

**Ressources 2010-11 (en milliers d'USD aux taux de 2008-09)**

Résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires	Programme de terrain	Situations d'urgence	Total Extra-budgétaire	Total
F01	10 348	3 552	7 778	0	11 330	21 678
F02	11 023	3 425	27 328	1 001	31 754	42 777
F03	4 432	4 513	1 159	0	5 672	10 104
F04	4 866	10 746	717	4 000	15 462	20 328
F05	12 102	6 029	8 350	2 000	16 380	28 482
F06	8 786	3 476	762	0	4 238	13 025
<b>Total</b>	<b>51 557</b>	<b>31 741</b>	<b>46 095</b>	<b>7 001</b>	<b>84 837</b>	<b>136 394</b>

**Problèmes et défis**

Les ressources naturelles (terres, eau, climat et ressources génétiques) et les services qu'elles rendent sont essentiels pour la production vivrière, le développement rural et les moyens d'existence durables. Les conflits et la concurrence pour l'accès à ces ressources et leur utilisation devraient s'accroître dans bien des régions sous l'effet de la croissance de la demande de denrées alimentaires, d'eau, de fibres et d'énergie. Ces problèmes seront aggravés par l'anticipation des conséquences du changement climatique sur la production agricole, les conditions de végétation, la disponibilité de l'eau, la survenue de phénomènes météorologiques extrêmes et autres et la volatilité des marchés mondiaux. La gestion durable des ressources naturelles pour le bénéfice des générations actuelles et futures fait donc appel à des disciplines techniques particulières consacrées aux aspects principaux des ressources naturelles et de leur gouvernance dans le contexte du développement rural, ainsi qu'à des approches multidisciplinaires et multisectorielles pour que la concurrence autour des ressources naturelles puisse être réduite. Citons notamment l'aide au développement et à l'utilisation des instruments internationaux. Un des principaux défis consiste à s'assurer que les capacités de gestion et de régulation de l'exploitation des ressources naturelles bénéficient d'un soutien à tous les niveaux. Ces capacités devront répondre efficacement aux transitions socioéconomiques rapides et aux situations d'urgence. Elles devront être appuyées par la disponibilité au niveau national, régional et mondial des principales données (géospaciales notamment), connaissances et approches.

Il existe de nombreux moyens pour limiter les effets négatifs du changement climatique en améliorant les connaissances et la gestion des ressources naturelles dans les politiques et pratiques en matière d'agriculture, de foresterie et de pêche. Les mesures d'adaptation et d'atténuation peuvent consister par exemple à réduire les émissions anthropiques et à renforcer les puits à carbone. Les mécanismes de financement (notamment le mécanisme pour un développement propre, le Fonds pour l'environnement mondial, le paiement des services environnementaux et d'autres mécanismes) soutiennent les moyens d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter qui sont intersectoriels et nécessitent des approches multidisciplinaires. Toutefois, des procédures complexes et des critères d'admissibilité restrictifs ont contribué à entraver le financement d'activités intéressant l'agriculture, les forêts et les pêches. Au niveau international, il est de plus en plus reconnu que le développement des bioénergies et autres nouvelles formes d'investissement (notamment les investissements fonciers internationaux) tendent à la fois à offrir des possibilités et à lancer des défis pour le développement agricole et rural durable. Des processus d'établissement de données et d'informations et de consultation sont nécessaires aux niveaux national et international pour l'élaboration de stratégies et de politiques de développement durable des bioénergies.

### Hypothèses et risques

- Hypothèse selon laquelle l'intérêt et l'engagement suscités actuellement à l'échelle internationale par la gestion durable des ressources naturelles, qui témoignent de son importance capitale pour la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté, vont se poursuivre et se traduire par des décisions et des affectations budgétaires visant à promouvoir l'adoption d'approches et de pratiques de gestion appropriées.
- Hypothèse selon laquelle, au niveau national, les pays seront en mesure de fixer des objectifs réalisables et de formuler des politiques, des programmes et des pratiques pertinents pour la gestion durable de leurs ressources naturelles, y compris par exemple, pour l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de leur utilisation, l'accès aux terres et le régime foncier, et pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.
- Hypothèse selon laquelle la FAO peut contribuer efficacement à l'élaboration d'instruments pertinents de gestion durable des ressources naturelles au niveau international et à leur utilisation au niveau national.
- Hypothèse selon laquelle, au niveau institutionnel de la FAO, il existe des mécanismes adéquats pour assurer une collaboration efficace entre les unités.
- Risque que des politiques et dispositifs internationaux ne puissent être convenus par les pays pour une gestion durable des ressources naturelles, notamment en ce qui concerne l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de leur utilisation, et en ce qui concerne les instruments liés au changement climatique, tels que le Protocole de Kyoto et tout arrangement post 2012, le mécanisme pour un développement propre et autres mécanismes concernant le marché du carbone, la facilitation de l'accès des agriculteurs à ces ressources financières.
- Risque qu'au niveau national, les pays ne soient pas en mesure de se doter des capacités qui leur permettraient de saisir les occasions, relever les défis et mobiliser les ressources nécessaires pour renforcer les capacités relatives à la gestion durable des ressources naturelles.
- Risque que sous l'effet du changement climatique, de nouveaux défis apparaissent dans le domaine des ressources naturelles et de leur gestion durable, pour lequel un mécanisme approprié d'atténuation des effets et/ou d'adaptation n'a pas encore été étudié.

### Application des fonctions essentielles à l'Objectif F

Résultats de l'Org.	A – Perspectives, suivi des tendances, évaluation	B – Informations, connaissances, statistiques	C – Instruments internationaux	D – Avis en matière de politiques	E – Appui technique, renforcement des capacités	F – Sensibilisation et communication	G – Approche inter-disciplinaire	H – Partenariats, alliances
<b>F1</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>F2</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>F3</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>F4</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>F5</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>F6</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>

### Résultat de l'Organisation F1 - Les pays encouragent et mettent en place une gestion durable des terres

*Unité responsable: NRL*

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
<b>F 1.1</b> Nombre de pays dont les bases de données sur les ressources en terre et les infrastructures géospatiales sont conformes aux	À déterminer	10 pays supplémentaires	5 pays supplémentaires

normes/critères de la FAO			
<b>F 1.2</b> Nombre de pays dont les plans nationaux d'utilisation des terres, les stratégies nationales et la législation nationale en matière d'utilisation des terres sont conformes aux directives et politiques de la FAO pour la gestion durable des terres, notamment dans les environnements où les risques sont les plus élevés (en particulier les zones arides, les montagnes et les zones côtières)	0	10	5

### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Fournir des avis en matière de politiques et des avis juridiques, contribuer au renforcement des capacités et à l'élaboration de directives techniques et/ou mettre au point des directives concernant les modes d'utilisation durable des terres, notamment par le biais de l'analyse des filières alimentaires et de leur impact relatif sur les ressources en terre et fournir des approches écosystémiques.
2. Renforcer la capacité des pays à produire et utiliser des données sur les sols, le couvert végétal et l'utilisation des terres au niveau national, notamment en établissant des infrastructures et des normes appropriées sur les données spatiales.
3. Contribuer à la préparation d'une publication périodique de haut niveau de la FAO sur l'état des ressources en terres et en eaux dans le monde.
4. Évaluer et suivre les ressources en terre, l'utilisation et l'adéquation des terres et leur dégradation ainsi que les pratiques de gestion des sols et des terres et coordonner, compiler et diffuser les évaluations à l'échelle mondiale, notamment par l'intermédiaire de GeoNetwork.
5. Contribuer à établir les perspectives à long terme et à harmoniser le suivi, l'évaluation et la diffusion d'informations sur les tendances, à divers niveaux: mondial, régional et national.
6. Renforcer les contenus, la couverture et la qualité des statistiques sur les ressources en terre, l'utilisation des terres et leur gestion dans la base de données FAOSTAT pour en faire un système d'information important à l'appui de la conception, du suivi et de l'application de politiques mondiales et nationales efficaces et efficientes.
7. Fournir un soutien aux conventions internationales ayant trait à l'utilisation des terres, aux changements d'affectation des terres et à leur dégradation et aider les pays à s'acquitter de leurs obligations d'établissement de rapports au titre de ces instruments internationaux et à mettre en œuvre ces conventions par des législations nationales appropriées.
8. Évaluer les interactions entre les terres et le changement climatique, y compris les émissions de gaz à effet de serre et leur piégeage, ainsi que les paiements des services environnementaux.

**Résultat de l'Organisation F2 - Les pays affrontent la pénurie d'eau dans l'agriculture et renforcent leur capacité à améliorer la productivité de l'eau dans les systèmes agricoles au niveau national et dans les bassins fluviaux, y compris les systèmes hydriques transfrontaliers**

*Unité responsable: NRL*



<b>Indicateur</b>	<b>Référence</b>	<b>Cible (4 ans)</b>	<b>Cible (2 ans)</b>
<b>F 2.1</b> Nombre de pays ou d'organisations de gestion de bassins fluviaux dont les stratégies permettant de faire face à la pénurie d'eau adoptent les recommandations de la FAO	0	8	4
<b>F 2.2</b> Nombre d'institutions qui ont adopté les outils et approches d'amélioration de la productivité de l'eau de la FAO	0	20	8
<b>F 2.3</b> Nombre de visites effectuées chaque mois sur le site web de la FAO sur l'eau	40 000	60 000	48 000

***Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation***

1. Renforcement de la plate-forme sur l'eau de la FAO pour promouvoir le travail technique commun et diffuser les résultats sur l'utilisation multifonctionnelle et la gestion intersectorielle de l'eau au sein de la FAO (grâce à la collaboration entre les unités concernées, à savoir celles chargées de l'eau, des terres, de l'agriculture, de l'élevage, de l'économie, des forêts, des questions juridiques, des politiques et des investissements).
2. Fourniture de services sur les politiques hydriques pour aborder les stratégies de gestion de l'eau en faveur du développement rural et de l'amélioration de la productivité de l'agriculture et affectation efficace de l'eau en situation de pénurie. Mise en œuvre de méthodologies-cadres en matière d'audit hydrique, d'irrigation et d'investissement intégrant l'utilisation de l'eau par l'agriculture et les investissements connexes dans les actifs institutionnels et les infrastructures.
3. Fourniture d'un appui technique pour promouvoir une gestion réactive de l'eau pour l'agriculture. Renforcement des capacités nationales en matière de performances et de modernisation de l'irrigation, d'efficacité de l'utilisation de l'eau et d'amélioration de la productivité, de gestion de la qualité de l'eau et de développement technologique en utilisant les principaux produits [notamment techniques de cartographie des systèmes et services de fonctionnement des canaux (MASSCOTE), le modèle de culture (AQUACROP), etc.] et directives de la FAO.
4. Travail en réseau avec les principaux partenaires pour la promotion effective des meilleures pratiques en matière de gestion de l'eau en agriculture. Soutien aux pôles d'excellence et aux communautés de pratiques pour la synthèse et la diffusion des connaissances et le renforcement des capacités aux échelons requis.
5. Fourniture de services d'information sur l'eau pour appuyer les activités de terrain et les activités normatives menées sur cette question dans l'ensemble de la FAO. Coordonner, compiler et diffuser des données et des informations sur les ressources en eau et l'utilisation de l'eau à l'échelle mondiale [Système mondial d'information sur l'eau et l'agriculture (AQUASTAT), liens avec la Base de données statistiques fondamentales de l'Organisation (FAOSTAT), GeoNetwork] et élaborer une analyse mondiale de la situation et des tendances des ressources en eau (en particulier, les projections à l'horizon 2030/50 de la FAO, le Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau et la coordination interinstitutions sur ce thème – ONU-Eau). En particulier, promouvoir la mise en place d'un système d'alerte rapide mondial sur la qualité et l'abondance de l'eau par le biais d'ONU-Eau.

**Résultat de l'Organisation F3 - Les politiques et les programmes sont renforcés aux niveaux national, régional et international pour assurer la préservation et l'utilisation durable de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture et le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques**

*Unité responsable: NRD*

<b>Indicateur</b>	<b>Référence</b>	<b>Cible (4 ans)</b>	<b>Cible (2 ans)</b>
<b>F 3.1</b> Nombre de résultats et d'objectifs d'étape qui ont été atteints parmi ceux définis par la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans son programme de travail pluriannuel sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture	non disponible		<i>Un objectif d'étape atteint et deux résultats obtenus</i>
<b>F 3.2</b> Nombre de programmes de travail conjoints ou d'accords de coopération opérationnels sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture avec des forums internationaux tels que la Convention sur la diversité biologique, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	0	4	2

**Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation**

1. Offrir une tribune intergouvernementale pour l'élaboration des politiques, y compris la négociation d'instruments internationaux efficaces et la mise à jour des instruments existants (comme le Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques), pour toutes les composantes de la biodiversité intéressant l'alimentation et l'agriculture, y compris en facilitant les sessions de la CRGAA.
2. Piloter et surveiller: 1) les évaluations de l'état des différentes composantes des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture à l'échelon mondial et 2) la mise en œuvre des instruments politiques relatifs à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.
3. Faciliter l'obtention des résultats et des objectifs d'étapes fixés par le programme de travail pluriannuel de la Commission.
4. Nouer des partenariats et renforcer la coopération avec les organisations internationales pertinentes, entre autres en coordonnant l'expertise et la coopération de la FAO avec ses partenaires pour faciliter, par le biais de conseils techniques et politiques, la mise en œuvre d'instruments intéressant la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.
5. Surveiller les tendances de l'utilisation et de l'échange des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, afin d'aider à formuler des options en matière de stratégies d'accès et des politiques de partage des avantages, aux niveaux national, régional et international, en vue d'améliorer la sécurité alimentaire.

**Résultat de l'Organisation F4 - Un cadre international est élaboré et les capacités nationales sont renforcées pour assurer une gouvernance responsable de l'accès à la terre, ainsi que de la sécurité et de l'équité du régime foncier, et protéger les liens de la terre avec les autres ressources naturelles, en mettant particulièrement l'accent sur sa contribution au développement rural**

*Unité responsable: NRC*

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
<b>F 4.1</b> Consensus international renforcé sur des mesures visant à améliorer la gouvernance de l'accès à la terre et protéger le régime foncier et les liens de la terre avec les autres ressources naturelles	Pas de consensus sur des mesures précises	Adoption de directives volontaires par un Comité technique de la FAO	<i>Projet de directives volontaires</i>

**Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation**

1. Appui à la formation d'un consensus sur des directives et des politiques volontaires en matière de gouvernance responsable des modes de faire-valoir dans le cadre de la vision et des principes de la Déclaration de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural: Nouveaux défis et options pour revitaliser les communautés rurales (CIRADR) touchant le développement rural, la réforme agraire et d'autres aspects liés au régime de la terre et par l'intégration des principes et recommandations des Directives volontaires sur le droit à l'alimentation dans le traitement des questions foncières.
2. Outils et méthodologies pour renforcer les capacités d'administration des modes de faire-valoir des ressources naturelles, notamment en formant des partenariats et des alliances pour encourager la diffusion et l'utilisation de l'information.

**Résultat de l'Organisation F5 - Les pays ont renforcé leur capacité de réaction aux nouveaux défis environnementaux, comme le changement climatique et les bioénergies**

*Unité responsable: NRC*

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
<b>F 5.1</b> Nombre de pays qui ont mis au point des plans d'action visant à relever les défis de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets dans l'agriculture	À déterminer	15 pays supplémentaires	<i>5 pays supplémentaires</i>
<b>F 5.2</b> Nombre de pays qui ont élaboré des politiques, des stratégies ou des plans d'action pour répondre aux défis et possibilités liés au développement des bioénergies	À déterminer	Au moins 15 pays supplémentaires	<i>Au moins 7 pays supplémentaires</i>
<b>F 5.3</b> Les interactions et les liens entre la sécurité alimentaire, la gestion durable des ressources naturelles, la réduction de	La déclaration finale de la Conférence de haut niveau sur la sécurité	1. Projet de proposition sur les principes et normes de sécurité alimentaire liés au développement	<i>1. Interactions et liens entre la sécurité alimentaire, la gestion durable des ressources naturelles, la</i>

la pauvreté et le développement durable des bioénergies sont reconnus et abordés explicitement dans les enceintes internationales et dans les Accords multilatéraux sur l'environnement, en vigueur et nouvellement introduits	alimentaire: les défis du changement climatique et des bioénergies, juin 2008	durable des bioénergies soumis au consensus intergouvernemental comme base d'amendements visant les accords multilatéraux sur l'environnement, promu au sein des instances internationales compétentes 2. Au moins 15 pays en développement participent activement aux processus proposés pour la formation du consensus et la promotion d'amendements	<i>réduction de la pauvreté et le développement durable des bioénergies reflétés dans le premier projet de norme de la Table ronde sur les biocarburants durables (RSB) et le premier cadre de critères et indicateurs de durabilité du Partenariat mondial sur les bioénergies (GBEP)</i> <i>2. Au moins deux réunions de la FAO sur les normes régissant les liens entre bioénergies et sécurité alimentaire et pauvreté</i>
--	---	---	---

#### **Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation**

1. Production et gestion de connaissances, de données, d'outils, de technologies et d'approches, de moyens de communication pour le développement et de pratiques de vulgarisation ayant trait au développement durable des bioénergies et à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets, y compris les évaluations d'impact, la réduction des risques de catastrophes (liées au climat) et les mécanismes financiers de mise en œuvre, comme les paiements pour les services environnementaux.
2. Assistance technique, conseils politiques et juridiques pour renforcer les capacités des pays à relever les défis environnementaux, y compris l'évaluation de l'impact du changement climatique, l'adaptation et la réduction de ses effets, la réduction des risques de catastrophe (liées au climat), le développement durable des bioénergies et l'adaptation des systèmes de production.
3. Formation, information appropriée, développement de sites Internet et autres formes de communication et de soutien au renforcement des capacités liées aux défis du changement climatique et du développement durable des bioénergies.
4. Participation aux dialogues internationaux sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets et le développement durable des bioénergies et aux Accords multilatéraux sur l'environnement, y compris assistance technique aux pays pour faciliter et rendre plus efficace leur participation à ces dialogues internationaux.
5. Plaidoyer et contribution aux processus intergouvernementaux pour faire en sorte que les dimensions de l'alimentation, de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et des pêches soient prises en compte dans les négociations, les mécanismes financiers et la mise en œuvre d'instruments internationaux visant à relever les défis mondiaux.

#### **Résultat de l'Organisation F6 - L'accès aux connaissances sur la gestion des ressources naturelles, ainsi que leur partage, ont été facilités**

*Unité responsable: OEK*

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
<b>F 6.1</b> Nombre de pays ayant mis en place des projets pour renforcer les	25	35	20

capacités de recherche et de systèmes de vulgarisation pour la gestion durable des ressources naturelles			
<b>F 6.2</b> Nombre de pays qui mettent en œuvre des programmes et des stratégies de communication pour le développement de la gestion durable des ressources naturelles	20	30	25

*Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation*

1. Assistance technique et conseils en matière de politique pour les pays sur le renforcement des systèmes nationaux de recherche et de vulgarisation.
2. Mise au point d'une coalition avec le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et le Forum mondial de la recherche agricole et d'autres organismes internationaux de recherche agricole pour le développement durable de l'agriculture et la disponibilité et le transfert des connaissances.
3. Mise au point d'outils et de stratégies d'évaluation pour les systèmes de recherche et de vulgarisation des pays et pour la communication concernant les programmes relatifs au développement durable de l'agriculture et à la gestion des ressources naturelles.
4. Facilitation du dialogue pour nouer des liens fonctionnels entre les parties prenantes des systèmes agricoles innovants.

**OBJECTIF STRATÉGIQUE G -  
ENVIRONNEMENT PORTEUR POUR LES MARCHÉS AFIN D'AMÉLIORER LES  
MOYENS D'EXISTENCE ET LE DÉVELOPPEMENT RURAL**

**Ressources 2010-11 (en milliers d'USD aux taux de 2008-09)**

Résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires	Programme de terrain	Situations d'urgence	Total Extra-budgétaire	Total
G01	9 240	1 719	12 670	14 862	29 251	38 490
G02	2 786	2 111	8 910	0	11 020	13 807
G03	7 009	1 389	7 869	0	9 257	16 266
G04	20 103	981	1 073	0	2 054	22 158
<b>Total</b>	<b>39 138</b>	<b>6 199</b>	<b>30 521</b>	<b>14 862</b>	<b>51 582</b>	<b>90 721</b>

### Problèmes et défis

Les moyens d'existence et le développement rural sont influencés par la mesure dans laquelle les petits producteurs exploitent les débouchés commerciaux, et les marchés et les institutions fonctionnent efficacement dans un environnement en évolution. Les producteurs agricoles, les travailleurs, les négociants, les transformateurs, les fournisseurs d'intrants, les exportateurs, les importateurs et les consommateurs sont reliés par les marchés locaux, nationaux, régionaux et internationaux. Ces échanges multiples peuvent être créateurs de revenus et d'emplois. L'exploitation des possibilités offertes et le bon fonctionnement des marchés dans un contexte en constante évolution ont donc une influence sur les moyens d'existence. Cependant, les producteurs des pays en développement participent peu aux marchés dont le fonctionnement est entravé notamment par des politiques inappropriées, les faibles volumes, le peu de compétitivité, le manque d'information, les infrastructures inadéquates, la faiblesse des institutions et les asymétries de pouvoir commercial. Dans le même temps, les marchés se transforment du fait des changements qui interviennent dans les technologies et les échanges, les règles commerciales, du renforcement des structures, de la prolifération de normes contraignantes et de divers autres problèmes nouveaux.

Les parties prenantes ont besoin d'informations analytiques sur la nature et les conséquences de ces changements pour la croissance, la pauvreté rurale et la sécurité alimentaire. Elles doivent aussi renforcer leurs capacités pour participer efficacement aux instances internationales où se négocient les règles commerciales internationales pour garantir que leurs intérêts sont pris en compte. Pour lutter contre la pauvreté et faire face aux besoins du développement et de la sécurité alimentaire, les décideurs devraient avoir les capacités voulues afin d'identifier et d'appliquer des politiques encourageant les réactions du secteur privé, notamment les petits producteurs, pour faire face aux demandes et opportunités qui apparaissent sur les marchés. La création d'emplois dans l'agriculture ou grâce au développement des entreprises rurales et de l'agro-industrie doit s'accompagner de politiques qui garantissent des conditions équitables et sans danger dans les zones rurales.

### Hypothèses et risques

- On suppose qu'il existe un important besoin d'aide aux pays, organes régionaux et autres parties prenantes pour évaluer les incidences d'évolutions importantes et définir les réponses aux niveaux des marchés, des institutions, des politiques et des législations et les stratégies de mobilisation des ressources, en accordant une attention particulière aux petits producteurs, aux sans-terres et aux travailleurs. D'une part, ceux qui interviennent directement dans les activités de production, de transformation et de commercialisation auront besoin en général d'adopter une approche davantage commerciale et de renforcer leurs compétences techniques, gestionnaires et commerciales pour tirer parti des marchés rémunérateurs. De l'autre, on suppose que les ruraux qui sont employés doivent être rémunérés et protégés comme il se doit. Compte tenu de la mondialisation des chaînes de valeur, les parties prenantes auront probablement besoin d'être informées de l'évolution des marchés et des politiques au niveau

international ainsi que des règles commerciales internationales. Les analyses et les informations concernant les marchés sont nécessaires pour appuyer la formulation de politiques nationales et internationales appropriées. Les pays doivent appuyer la conception et la mise en œuvre de politiques, et la FAO et ses organisations partenaires devraient avoir la capacité de les aider.

- Certains ministères de l'agriculture et d'autres organisations concernées risquent d'être mal équipés pour analyser, formuler ou mettre en œuvre les politiques, réglementations et législations appropriées et pour élaborer les autres aspects d'un environnement porteur pour les producteurs ruraux, les travailleurs et l'agro-industrie. Les gouvernements ne mobilisent peut-être pas la volonté politique et l'engagement financier pour améliorer le fonctionnement des marchés nationaux et internationaux, des autres institutions, et des investissements dans les infrastructures pour encourager les petits producteurs à s'orienter davantage vers le marché ne sont peut-être pas en place. Il existe aussi des risques exogènes. Les débouchés commerciaux des petites entreprises peuvent être limités par la puissance des entreprises de plus grande envergure, y compris les sociétés multinationales. Les efforts visant à créer un environnement porteur peuvent être compromis par des crises politiques, économiques (y compris la volatilité des prix des denrées alimentaires), et environnementales qui transcendent les frontières nationales.

#### Application des fonctions essentielles à l'Objectif G

Résultats de l'Org.	A – Perspectives, suivi des tendances, évaluation	B – Informations, connaissances, statistiques	C – Instruments internationaux	D – Avis en matière de politiques	E – Appui technique, renforcement des capacités	F – Sensibilisation et communication	G – Approche interdisciplinaire	H – Partenariats, alliances
<b>G1</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>G2</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>G3</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>G4</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		<b>X</b>

**Résultat de l'Organisation G1 - Des analyses, politiques et services appropriés permettent aux producteurs de renforcer leur compétitivité, de se diversifier, d'accroître la valeur ajoutée et de répondre aux exigences des marchés**

*Unités responsables: AGS/EST/ESA*

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
<b>G1.1</b> Nombre de pays et d'organisations régionales ou sous-régionales qui ont mis en œuvre de nouvelles politiques ou des réformes stratégiques afin d'aider les producteurs à répondre à la demande et à améliorer l'accès aux marchés des produits et des intrants	0	6 pays et 4 régions ou sous-régions	3 pays et 2 régions ou sous-régions
<b>G1.2</b> Nombre de pays qui mettent en œuvre des plans prévoyant de réorienter les services de vulgarisation pour aider les petits producteurs à exploiter les débouchés commerciaux	0	8	4

#### *Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation*

1. Une analyse mondiale ou un cadre sur l'avenir des petits exploitants compte tenu de la transformation des systèmes agricoles et alimentaires.
2. Appréciation des tendances du marché au niveau des pays.

3. Mise au point de méthodologies pour aider les pays à réaliser des études de la compétitivité, des chaînes de valeurs, d'impact et des analyses des institutions.
4. Identification des pratiques optimales pour créer des liens équitables, efficaces et durables entre le secteur privé et les petits producteurs.
5. Appui aux pays sur les politiques visant à réorienter les services de vulgarisation pour mieux répondre aux besoins des petits producteurs.
6. Guides de vulgarisation sur la gestion, la commercialisation et la manutention après récolte dans les exploitations.
7. Promotion des politiques et mécanismes destinés à améliorer la fourniture de services financiers pour les petits producteurs.
8. Appui et matériel consultatifs aux acteurs de la chaîne de valeur et aux organisations travaillant avec les producteurs sur la planification et la conception d'infrastructures axées sur le marché.
9. Appui aux acteurs de la chaîne de valeur et organisations qui travaillent avec les producteurs dans le domaine des finances rurales, des opérations après récolte, de l'agriculture contractuelle, de la création de liens entre les producteurs et les marchés, des infrastructures commerciales et de l'approvisionnement en intrants et en équipement.
10. Contribution à la mise au point d'outils de gestion des risques appropriés pour les producteurs.

**Résultat de l'Organisation G2 - La création d'emplois ruraux et la diversification des revenus sont intégrés dans les politiques, les programmes et les partenariats pour le développement agricole et rural**

**Unités responsables: ESW/NRL**

<b>Indicateur</b>	<b>Référence</b>	<b>Cible (4 ans)</b>	<b>Cible (2 ans)</b>
<b>G2.1</b> Nombre de demandes d'analyses des schémas et des tendances de l'emploi agricole et non agricole reçues par la FAO	0	60	20
<b>G2.2</b> Nombre de pays ayant formulé des programmes et des politiques agricoles qui encouragent des solutions en matière d'emploi rural, d'accès à la terre et de diversification des revenus	0	8	4

**Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation**

1. Création et exploitation d'une base de données comportant des données primaires et des renseignements sur les sources de revenus et autres caractéristiques socio-économiques des ménages ruraux, y compris le régime foncier et l'accès à la terre.
2. Travaux d'analyse pertinents sur les sources de revenus des ménages ruraux, les schémas et les tendances de l'emploi agricole et non agricole, le régime foncier et l'accès à la terre, y compris les disparités entre les sexes.
3. Autoévaluation, stratégie et programme de travail de la FAO sur l'emploi rural décent élaborés en faisant apparaître les domaines techniques pertinents de la FAO et accessibles aux pays et aux partenaires sur le site web FAO-OIT et par d'autres moyens.
4. Avis en matière de politiques pour créer des emplois ruraux plus nombreux et de meilleure qualité et assurer un meilleur accès à la terre dans les secteurs ruraux agricoles et non agricoles.
5. Renforcement des capacités et activités de sensibilisation à l'appui de politiques favorisant des emplois ruraux plus décent et l'accent à la terre.



6. Renforcement des capacités en matière de collecte de données et d'analyse des problèmes d'emplois, d'accès à la terre et de revenus en milieu rural.
7. Normes et conventions OIT (c'est-à-dire, normes sur la discrimination fondée sur le sexe, le travail des enfants, l'emploi des jeunes, l'hygiène et sécurité du travail, la création d'entreprises en milieu rural, les droits d'association, les normes de l'emploi) et les normes et codes d'usages négociés et volontaires de la FAO pertinents pour les problèmes d'emploi rural et d'accès à la terre (soit, l'utilisation, la distribution et l'élimination des substances chimiques/pesticides, la sécurité du matériel, les Bonnes pratiques agricoles (BPA), l'exploitation forestière, la sécurité en mer (à bord des navires); convention maritime; code de conduite pour une pêche responsable, Directives volontaires pour une gouvernance responsable de la terre et autres ressources naturelles, etc.).
8. Mémorandum d'accord FAO-OIT (2004) et Déclaration d'intention pour la coopération contre le travail des mineurs en agriculture (OIT, FIDA, FAO, IFPRI, FIPA, UITA) (2007).

**Résultat de l'Organisation G3 - Les politiques, réglementations et institutions nationales et régionales renforcent l'impact de l'agro-industrie et des entreprises agricoles sur le développement et l'atténuation de la pauvreté**

*Unités responsables: AGS/EST*

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
<b>G3.1</b> Nombre de pays ayant intégré une stratégie d'amélioration de la compétitivité des entreprises agroalimentaires à leurs politiques sur l'agriculture et le développement rural (ADR)	À déterminer	10	5
<b>G3.2</b> Nombre de pays dotés de mandats institutionnels visant le développement des zones rurales et de la production à petite échelle, le renforcement de la coopération public-privé et le contrôle et la coordination du secteur agroindustriel	À déterminer	6	6 pays supplémentaires ont entamé le processus
<b>G3.3</b> Nombre de pays dont les stratégies de développement rural prévoient des mécanismes officiels et opérationnels d'intégration du secteur privé, notamment des petits exploitants orientés vers la production commerciale	À déterminer	10	5

**Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation**

1. Appréciation des tendances et des réponses au niveau des politiques.
2. Appui aux pays en matière de formulation de stratégies sectorielles pour les agro-industries et les entreprises agricoles avec une attention particulière sur les organisations de producteurs et les petites et moyennes entreprises (PME).
3. Identification des indicateurs et niveaux de référence spécifiques du secteur pour orienter l'élaboration de politiques et la réforme des institutions.
4. Promotion de mesures visant à améliorer les services financiers aux agro-industries, en particulier aux petits producteurs, aux PME et aux organisations de producteurs.

5. Appui aux gouvernements pour la formulation de stratégies et de politiques pour la mécanisation.
6. Fourniture d'orientations sur les rôles et responsabilités du secteur public dans le domaine de l'intermédiation contractuelle, de la résolution des différends et de la promotion de pratiques commerciales responsables.
7. Renforcement des capacités des organisations qui apportent un soutien aux PME agricoles et aux organisations de producteurs.
8. Appui à l'expérimentation et à l'appréciation des technologies de valeur ajoutée et des innovations de la chaîne de valeur dans les PME.
9. Contribution à l'élaboration d'outils appropriés de gestion des risques pour les entreprises agricoles.

**Résultat de l'Organisation G4 – Les pays sont mieux à même d'analyser l'évolution des marchés agricoles et des politiques et réglementations commerciales au niveau international pour identifier les débouchés commerciaux et formuler des politiques et des stratégies commerciales appropriées et efficaces**

*Unité responsable: EST*

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
<b>G4.1</b> Tendances concernant le nombre des pages vues/visites sur les sites de la FAO contenant des informations sur les marchés internationaux des produits agricoles, les politiques commerciales et les questions liées aux négociations commerciales et à leurs effets sur les petits producteurs et le développement rural	À déterminer	en hausse/stable	<i>en hausse/stable</i>
<b>G4.2</b> Nombre de fois où des analyses de la FAO relatives aux marchés internationaux des produits agricoles, aux politiques commerciales et aux questions liées aux négociations sont citées parmi les références, par rapport à celles d'organisations internationales comparables	À déterminer	+10%	+5%
<b>G4.3</b> Pourcentage de fonctionnaires bénéficiant d'une formation de la FAO en matière de négociations commerciales et d'analyse des options politiques et de formulation des politiques commerciales, en vue de renforcer les moyens d'existence des petits producteurs et de promouvoir le développement rural - avec évaluation positive des stagiaires	0	80%	80%

**Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation**

1. Suivi, données statistiques et analyse de situation et perspectives concernant les marchés internationaux de produits agricoles.
2. Analyse des normes relatives au commerce agricole international.
3. Analyse des politiques et des stratégies commerciales.
4. Suivi et analyse des modifications des règles commerciales dans le cadre des accords commerciaux multilatéraux et régionaux.
5. Avis, soutien à la formation et assistance en matière d'informations et d'analyses commerciales.
6. Avis, soutien à la formation et assistance dans le domaine des normes et de la certification.
7. Avis, soutien à la formation et assistance pour la formulation de politiques et l'élaboration de dispositions législatives.
8. Avis, soutien à la formation et assistance sur les négociations commerciales internationales – ateliers, tables rondes et assistance technique.

**OBJECTIF STRATÉGIQUE H -  
AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA  
NUTRITION**

**Ressources 2010-11 (en milliers d'USD aux taux de 2008-09)**

Résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires	Programme de terrain	Situations d'urgence	Total Extra-budgétaire	Total
H01	15 147	1 795	47 616	2 310	51 721	66 868
H02	3 922	2 399	3 520	0	5 919	9 841
H03	3 489	34	2 577	0	2 610	6 100
H04	11 336	1 915	7 628	0	9 543	20 879
H05	23 268	3 459	16 635	(0)	20 093	43 361
<b>Total</b>	<b>57 162</b>	<b>9 601</b>	<b>77 976</b>	<b>2 309</b>	<b>89 887</b>	<b>147 049</b>

**Problèmes et défis**

Il est à présent évident qu'il ne sera peut-être pas possible d'accomplir d'ici 2015 les objectifs de lutte contre la faim définis lors du Sommet mondial de l'alimentation et dans les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). L'insécurité alimentaire et la malnutrition agissent comme un frein sur le développement économique et il est urgent de trouver des moyens d'accélérer la réduction de la faim et de la malnutrition et d'améliorer les conditions de sécurité alimentaire et de nutrition de tous.

Selon les dernières estimations de la FAO, le nombre (en augmentation) de personnes qui souffrent de la faim est de 1020 millions en 2009, soit 180 millions de plus que dans la période de référence 1990-92. En outre, les carences en micronutriments concernent environ 2 milliards de personnes dans le monde – plus de 30 pour cent de la population mondiale. Tous les ans, 10 millions d'enfants meurent dans le monde avant d'atteindre l'âge de cinq ans – plus d'un tiers de ces décès étant imputables à la sous-alimentation. Dans les pays en développement, un enfant de moins de cinq ans sur trois – soit 178 millions d'enfants – souffre d'un retard de croissance dû à la mauvaise qualité de son alimentation et à des maladies.

Les facteurs aggravants sont, entre autres, les changements démographiques (croissance de la population et de l'urbanisation) qui intensifient la demande d'aliments et modifient les modes alimentaires, outre la détérioration généralisée des terres, la marginalisation accrue des petits exploitants, les déplacements transfrontières de maladies et les contraintes pesant sur l'environnement. Les efforts visant à vaincre l'insécurité alimentaire et la malnutrition se heurtent de surcroît à des prix des denrées alimentaires qui restent élevés et volatiles, à l'impact de la crise financière et économique actuelle, aux répercussions à plus long terme du changement climatique et de la variation climatique et à l'utilisation de cultures vivrières pour la production de biocarburants.

Comme les événements l'ont prouvé en 2008-09, on manque des capacités nationales, régionales et mondiales nécessaires pour une gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition appropriée et efficace. Les cadres économiques, politiques, institutionnels, réglementaires, juridiques et sociaux doivent être renforcés pour que les objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition puissent être atteints et pour la concrétisation du droit à l'alimentation.

L'ampleur de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition a été évaluée dans de nombreux pays. Pourtant, on connaît encore mal la prévalence et des causes fondamentales de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition chez les groupes vulnérables aux niveaux infranationaux. Des évaluations et analyses prospectives effectuées en temps opportun sont nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre des politiques, des programmes d'investissement assortis de priorités et des interventions appropriés pour relever les défis de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

Il faut répondre aux besoins immédiats des populations les plus vulnérables, tout en renforçant leur capacité d'adaptation à plus long terme en remédiant aux causes profondes. Par conséquent, il est

nécessaire d'avoir des informations, analyses, politiques et programmes actualisés pour déterminer les causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition et pour définir et appliquer des solutions efficaces. Il est impératif, avant tout, de regrouper les connaissances de la FAO en matière d'initiatives ciblées et de programmes s'appuyant sur des interventions régulières, cohérentes et efficaces au niveau des pays (y compris à l'échelon infranational) et aux niveaux régional et international pour accomplir cet objectif stratégique.

### Hypothèses et risques

- Hypothèse: Les gouvernements nationaux et la communauté internationale créent un cadre politique favorable et des mécanismes institutionnels et techniques propices pour mettre en œuvre des politiques, programmes et activités intersectoriels de sécurité alimentaire et de nutrition.
- Hypothèse: Les questions de sécurité alimentaire et de nutrition sont normalement bien définies dans les interventions nationales telles que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et les activités relevant du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et dans les priorités des gouvernements nationaux.
- Hypothèse: Des ressources humaines et budgétaires suffisantes sont fournies par les pays et les partenaires du développement pour lever les obstacles s'opposant à la sécurité alimentaire et à la nutrition de qualité.
- Hypothèse: Les ministères d'exécution nationaux et institutions concernés, ainsi que les organisations internationales et les autres partenaires du développement intéressés, sont disposés à travailler de manière intersectorielle à tous les niveaux.
- Hypothèse: Les systèmes d'information nationaux ont les capacités nécessaires pour évaluer et surveiller l'évolution de la situation de la sécurité alimentaire et de la nutrition, tout en fournissant les données nécessaires à la compilation des bilans disponibilités/utilisation et des bilans alimentaires servant à estimer la sous-alimentation.
- Hypothèse: Les pays et les partenaires du développement prêtent une attention et des ressources suffisantes en faveur de la diversification de l'alimentation et l'amélioration des conditions de nutrition.
- Hypothèse: Les ménages et les personnes à titre individuel ont généralement droit et accès à des ressources économiques et matérielles suffisantes et savent comment gérer efficacement ces ressources pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.
- Hypothèse: Connaissance minimale suffisante des avantages d'une alimentation saine, ayant pour effet d'augmenter la demande d'aliments adéquats au plan nutritionnel, salubres et variés.
- Risque: Les troubles civils et l'instabilité politique et économique, le manque d'engagement financier et un dialogue politique insuffisant entravent la mise en œuvre des réformes nécessaires en matière de politiques et des programmes en faveur d'une meilleure sécurité alimentaire et d'une meilleure nutrition.
- Absence de collaboration et capacités insuffisantes des parties prenantes clés de participer et contribuer de manière efficace aux processus de prise de décisions.
- Risque: Le manque de ressources économiques et de volonté politique est de nature à compromettre les objectifs de servir les pauvres et les franges les plus marginalisées de la société.
- Risque: Des facteurs extérieurs (eau, assainissement, pandémie VIH/sida, tuberculose, paludisme et autres maladies) peuvent annuler les améliorations et les progrès nutritionnels obtenus dans le domaine de l'utilisation des aliments.

<b>Application des fonctions essentielles à l'objectif stratégique H</b>								
Résultats de l'Org.	A - Perspectives, suivi des tendances, évaluation	B - Informations, connaissances, statistiques	C - Instruments internationaux	D - Avis en matière de politiques	E - Appui technique, renforcement des capacités	F - Sensibilisation et communication	G - Approche interdisciplinaire	H - Partenariats, alliances
<b>H1</b>	<b>X</b>			<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>H2</b>	<b>X</b>		<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>H3</b>				<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>H4</b>	<b>X</b>	<b>X</b>			<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>H5</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>Résultat de l'Organisation H1 – Les pays et les autres parties prenantes sont plus à même de formuler, mettre en œuvre et suivre des politiques, des stratégies et des programmes cohérents qui traitent les causes profondes de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition</b>								
<i>Unités responsables: ESA/TCS</i>								
Indicateur	Référence	Target (4 ans)		Target (2 ans)				
<b>H1.1</b> Nombre de pays et d'Organisations d'intégration économique régionale (OIER) qui ont formulé des politiques, stratégies ou programmes (y compris des programmes nationaux/régionaux pour la sécurité alimentaire) sectoriels ou intersectoriels dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition	0	i) 17 pays (programmes nationaux pour la sécurité alimentaire) et 4 OIER (programmes régionaux pour la sécurité alimentaire); ii) évaluation ex-ante des politiques/du programme dans 6 pays		i) 11 pays (programmes nationaux pour la sécurité alimentaire) et 2 OIER v) ii) évaluation ex-ante des politiques/du programme dans 3 pays				
<b>H1.2</b> Nombre de pays et d'OIER qui ont mis en œuvre des politiques, stratégies et programmes (y compris des programmes nationaux/régionaux pour la sécurité alimentaire) sectoriels et intersectoriels dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition	16 programmes nationaux pour la sécurité alimentaire et 4 programmes régionaux pour la sécurité alimentaire	i) 33 programmes nationaux pour la sécurité alimentaire et 8 programmes régionaux pour la sécurité alimentaire ii) 10 pays (politiques relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition)		i) 27 programmes nationaux pour la sécurité alimentaire et 6 programmes régionaux pour la sécurité alimentaire ii) 5 politiques relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition)				
<b>H1.3</b> Nombre de pays qui pilotent un système intersectoriel de suivi des politiques et programmes fondés sur les résultats répondant aux préoccupations relatives à l'insécurité alimentaire, la faim et/ou la malnutrition	0	5		2				
<b>Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation</b>								
1. Sensibilisation et collaboration intersectorielle: Acquisition et diffusion des enseignements tirés des processus et de la gestion des politiques, élaboration de stratégies de sensibilisation								

fondées sur des éléments concrets et communication sur ces stratégies et, en parallèle, travail au sein de partenariats et d'alliances entre organisations et aux niveaux national et régional, y compris au travers d'une information et d'une communication améliorées, pour plaider en faveur des investissements dans les programmes intersectoriels de sécurité alimentaire de nutrition assortis de priorités.

2. Suivi et analyse: Élaborer et appliquer des méthodes et outils pour renforcer les systèmes mondiaux, régionaux et nationaux d'alerte rapide et d'information sur la sécurité alimentaire, y compris par le soutien aux SICIAV nationaux et les évaluations de la pauvreté et de la vulnérabilité à l'appui de politiques et programmes mieux ciblés et assortis de priorités. En outre, fournir des méthodes et outils d'évaluation ex ante de l'impact socioéconomique des politiques et des programmes, systèmes d'information et suivi des politiques et des programmes, et assistance technique pour un système de suivi des politiques fondé sur les résultats.
3. Prestation de conseils concernant les politiques et programmes de la FAO: Conduire, aux plans mondial, régional et national, des analyses des impacts des politiques et programmes macroéconomiques, agricoles et socioéconomiques sur l'alimentation et la nutrition et des impacts des politiques de sécurité alimentaire et de nutrition sur les objectifs de développement des pays; préparation de profils des politiques et de cadres relatifs aux nouveaux problèmes en rapport avec la sécurité alimentaire et la nutrition et de conseils techniques sur les manières de répondre aux questions relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans les politiques, stratégies et programmes sectoriels et intersectoriels.
4. Renforcement des capacités et renforcement institutionnel: Prestation de soutien technique et institutionnel pour l'élaboration d'outils analytiques et méthodologiques d'analyse ex ante de l'impact des politiques et de suivi des politiques, élaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation des programmes nationaux et régionaux pour la sécurité alimentaire, compétences en matière de négociation, stratégie et formulation de politiques participatives et durables en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, réduction des pertes de production après récolte et amélioration des efficacités dans le système et/ou la chaîne de valeur alimentaire.

**Résultat de l'Organisation H2 – Les États Membres et les autres parties prenantes renforcent la gouvernance en matière de sécurité alimentaire en appliquant les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et grâce à un Comité de la sécurité alimentaire mondiale réformé**

*Unité responsable: ESA*

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
<b>H2.1</b> Nombre de pays dans lesquels les institutions ont adopté et appliqué les principes de bonne gouvernance pour la formulation, l'application ou le suivi des politiques et programmes en matière d'alimentation et de nutrition	À déterminer	5	3
<b>H2.2</b> Nombre de pays qui ont élaboré ou renforcé des cadres juridiques, institutionnels ou politiques pour concrétiser progressivement le droit à une alimentation adéquate	À déterminer	10	7
<b>H2.3</b> Nombre de pays qui ont élaboré des politiques et des programmes fondés sur les droits de l'homme ciblant spécifiquement les	À déterminer	10	7

groupes vulnérables et touchés par l'insécurité alimentaire			
<b>H2.4</b> Nombre de pays qui ont entrepris des stratégies de sensibilisation, communication et/ou éducation en faveur du droit à l'alimentation	À déterminer	10	7
<b>H2.5</b> Nombre de documents de politiques de la FAO qui fournissent les outils méthodologiques permettant de renforcer la gouvernance en matière de sécurité alimentaire mondiale	0	4	2

### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Indications conceptuelles sur l'élaboration et l'application d'une gouvernance renforcée en matière de sécurité alimentaire aux niveaux mondial et national.
2. Renforcement des capacités et sensibilisation sur l'application d'une approche fondée sur les droits et les principes de bonne gouvernance (y compris la transparence, l'obligation de rendre des comptes, la participation, la non-discrimination, l'autonomisation et le respect du droit).
3. Application et adaptation de la Boîte à outils méthodologique de la FAO sur le droit à l'alimentation (comprenant des guides et des outils méthodologiques sur la manière de légiférer en matière de droit à l'alimentation, de suivre, d'évaluer, d'élaborer un budget dans ce domaine, y compris la rédaction d'un programme pédagogique sur le droit à l'alimentation) pour guider et promouvoir des politiques, des stratégies, des programmes et des actions publiques.
4. Évaluation et analyse des groupes de population les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition (y compris au travers du programme FAO/SICIAV).
5. Production et échange de connaissances avec des partenaires nationaux et internationaux sur l'application des approches fondées sur le droit à l'alimentation et les droits de l'homme, y compris la collecte, l'analyse et la diffusion des pratiques optimales et des enseignements tirés.
6. Mise en place d'une plateforme de dialogue et d'échange d'expérience entre des intervenants multiples sur l'application de la bonne gouvernance et le droit à l'alimentation (par exemple: Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Partenariat global pour la sécurité alimentaire mondiale, Forum sur le droit à l'alimentation).
7. Service d'appui du secrétariat au processus du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.
8. Analyse, plaidoyer et avis technique pour le renforcement de la sécurité alimentaire mondiale.
9. Conseils techniques et politiques sur les réformes concernant des questions juridiques, institutionnelles et sociales.
10. Intégration du droit à une alimentation adéquate et des principes et approches des droits de l'homme dans le travail normatif et opérationnel de la FAO.

### Résultat de l'Organisation H3 – Renforcement de la capacité des États Membres et des autres parties prenantes à traiter des problèmes spécifiques de nutrition dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture

*Unité responsable: AGN*

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
<b>H3.1</b> Nombre de pays qui ont intégré les objectifs de nutrition dans leurs politiques sectorielles et/ou dans leur stratégie de réduction de la pauvreté	0	6	3



<b>H3.2</b> Nombre de pays qui ont évalué et analysé l'impact des mutations des systèmes alimentaires sur la nutrition	0	4	2
<b>H3.3</b> Nombre de pays qui ont élaboré et adopté des directives nationales en matière de modes alimentaires et/ou qui ont mis en œuvre des programmes nationaux d'éducation à la nutrition	0	6	3

#### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Prestation d'expertise, de méthodes, de directives et d'outils analytiques en matière de sécurité alimentaire et de nutrition des ménages pour soutenir la formulation et la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes d'alimentation et de nutrition, pour choisir les interventions appropriées sur le plan alimentaire et pour évaluer l'impact.
2. Évaluation aux niveaux des ménages et des personnes de la situation et des tendances en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, y compris la diversité des modes alimentaires et les mesures concernant l'accès à l'alimentation, et analyse des facteurs influençant les groupes de population les plus vulnérables face à l'insécurité alimentaire et la malnutrition.
3. Conseils sur l'incorporation d'objectifs concernant la nutrition dans les politiques et les programmes relatifs à l'alimentation et à l'agriculture pour traiter les problèmes de nutrition liés aux aliments.
4. Renforcement des capacités d'élaboration d'orientations et de règlements nationaux sur l'alimentation fondés sur des données scientifiques et création de ressources éducatives et communicationnelles sur l'amélioration de la nutrition et la diversité des modes alimentaires pour diffusion et adaptation aux plans local, national et régional.
5. Modernisation des capacités institutionnelles des pays pour élaborer et appliquer des programmes d'enseignement sur la nutrition et des programmes de formation professionnelle à tous les niveaux pour aider les pays à améliorer leurs capacités et à comprendre l'importance des problèmes de nutrition dans le contexte plus général des politiques et programmes.

#### Résultat de l'Organisation H4 – Renforcement de la capacité des États Membres et des autres parties prenantes à produire, gérer et analyser des données, notamment statistiques, et à accéder à ces données, en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition

*Unité responsable: ESS*

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
<b>H4.1</b> Nombre de pays qui utilisent les directives, méthodologies ou normes de la FAO pour collecter, analyser et diffuser des données, notamment les statistiques sur l'alimentation et l'agriculture	25	40	35
<b>H4.2</b> Nombre de pays soutenus par la FAO pour la mise en œuvre de formations à la collecte, la compilation,	25	55	40

l'analyse ou la diffusion des données issues des statistiques sur l'alimentation et l'agriculture			
<b>H4.3</b> Accès aux bases de données et publications statistiques de la FAO, mesuré par le nombre moyen de consultations mensuelles du site FAOSTAT	6 millions	7 millions	6.5 millions

#### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Renforcement des capacités en matière de bilans alimentaires, de données issues de recensements agricoles et d'enquêtes sur les budgets des ménages.
2. Élaboration de séries de données mondiales sur la situation et les tendances de la sécurité alimentaire.
3. Promotion de la mise en commun et du rassemblement des données et statistiques sur la sécurité alimentaire et la nutrition.
4. Promotion de l'adoption ou de la création de systèmes de gestion des données et de l'information, tels que CountrySTAT.
5. Adaptation et mise au point de méthodes statistiques nouvelles et appropriées.
6. Apport de soutien technique pour améliorer les capacités des pays d'analyser les données et statistiques afin de mieux aider les responsables politiques à formuler des politiques et des programmes de sécurité alimentaire et de nutrition cohérents.
7. Élaboration de stratégies à l'appui de services statistiques nationaux durables.
8. Promotion de la production de comptes de disponibilités/utilisation et de bilans alimentaires, y compris des statistiques sur la disponibilité de macronutriments et de micronutriments.
9. Promotion de la production et de la diffusion de statistiques sur la sécurité alimentaire obtenues par des enquêtes auprès des ménages.

#### Résultat de l'Organisation H5 – Meilleur accès des États Membres et des autres parties prenantes aux produits et services d'analyse et d'information de la FAO sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et la nutrition et renforcement de leur capacités d'échange de connaissances

Unités responsables: ESA/OEK

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
<b>H5.1</b> Nombre moyen de visiteurs du site Internet qui accèdent chaque mois aux ressources informationnelles, connaissances, produits et expertise FAO sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et la nutrition	4 millions	6 millions	5 millions
<b>H5.2</b> Nombre de publications phares et ouvrages ou articles de périodiques de la FAO soumis à un comité de lecture utilisant les recherches et	2 publications phares de la FAO par an; 10 ouvrages/articles de périodiques avec comité de lecture	2 publications phares de la FAO par an; 11 ouvrages/articles de périodiques avec comité de lecture	2 publications phares de la FAO par an; 12 ouvrages/articles de périodiques avec comité de lecture

analyses de la FAO sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et la nutrition			
<b>H5.3</b> Recours par les États Membres, les partenaires et les autres parties prenantes aux normes, outils et services de la FAO pour la gestion de l'information et des connaissances	À déterminer	À déterminer	À déterminer

### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Publier des matériels de recherche et d'analyse de la FAO élaborés au niveau des pays, des régions et du monde sur la sécurité alimentaire, la pauvreté, l'agriculture et la nutrition (c'est-à-dire des documents de travail, des articles scientifiques, des notes d'orientation, etc.).
2. Publier des produits d'information/connaissances ciblés, dont des publications phares (Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture (SOFA) et État de l'insécurité alimentaire dans le monde (SOFI)), des rapports périodiques et des documents fondamentaux sur les nouvelles questions intéressant la sécurité alimentaire, l'agriculture et la nutrition (Perspectives de l'alimentation, Perspectives de récoltes et situation alimentaire, rapports de la Mission FAO/PAM d'évaluation des récoltes et des approvisionnements alimentaires, Perspectives agricoles).
3. Conduire, selon une perspective mondiale, une analyse socioéconomique de questions en rapport avec des problèmes mondiaux graves et durables ayant trait à l'alimentation, la nutrition, l'agriculture et les ressources naturelles, en vue de faire des choix d'orientations et d'élaborer des plans de développement fondés sur des informations analytiques en connaissance de cause.
4. Conduire des analyses des ménages pertinentes pour traiter les problèmes de pauvreté rurale, d'insécurité alimentaire, de revenu et d'emploi.
5. Élaborer et fournir des méthodes, des outils et des directives pour normaliser et harmoniser les informations relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition (SICIAV, Programme de sécurité alimentaire UE/FAO).
6. Créer des services mondiaux d'analyse et de suivi et plaider en faveur d'une meilleure prise de décisions dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition (Comité de la sécurité alimentaire mondiale, FAOSTAT, Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR), SICIAV, profils sur la nutrition par pays).
7. Forums mondiaux, régionaux et nationaux sur la sécurité alimentaire et la nutrition soutenus par la FAO (CSA, réunions techniques, réunions de haut niveau).
8. Préparation de manifestations et plateformes matérielles et virtuelles d'échange de connaissances et services de partage de connaissances sur des problèmes actuels et nouveaux aux plans mondial, régional, national et local (par exemple: Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Comité des produits, rencontres régionales/nationales).
9. Création et diffusion des normes, méthodes, outils et systèmes de la FAO relatifs à la gestion de l'information et au partage des connaissances.
10. Organisation d'évaluations des lacunes dans les capacités d'information et de gestion des connaissances pour renforcer la sécurité alimentaire et la nutrition.
11. Soutien au renforcement des capacités nationales/locales de gestion et échange d'information et de connaissances.
12. Création de plateformes pour réunir des éléments d'information sur les expériences acquises et mettre en commun les pratiques et les enseignements tirés.

**OBJECTIF STRATÉGIQUE I -  
MEILLEURE PRÉPARATION ET RÉPONSE EFFICACE AUX MENACES ET  
SITUATIONS D'URGENCE ALIMENTAIRES ET AGRICOLES**

**Ressources 2010-11 (en milliers d'USD aux taux de 2008-09)**

Résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires	Programme de terrain	Situations d'urgence	Total Extra-budgétaire	Total
I01	4 391	2 118	3 311	48 685	54 114	58 505
I02	1 934	2 362	1 562	47 317	51 242	53 176
I03	1 072	597	26 018	240 246	266 861	267 933
<b>Total</b>	<b>7 397</b>	<b>5 077</b>	<b>30 892</b>	<b>336 248</b>	<b>372 217</b>	<b>379 614</b>

**Problèmes et défis**

Dans les pays en développement, trois personnes sur quatre vivent en milieu rural et tirent leurs moyens d'existence principalement de l'agriculture. Les situations d'urgence ont généralement des conséquences particulièrement graves sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des populations pauvres, vulnérables et tributaires de l'agriculture. Ces urgences sont de différentes natures, allant des catastrophes naturelles soudaines à des catastrophes chroniques (la sécheresse), en passant par des crises complexes (conflits internes ou chocs du marché) aux conséquences de la variabilité du climat. Non seulement le changement climatique multiplie et aggrave les catastrophes naturelles, mais il peut aussi influencer sur les effets des ravageurs et des maladies transfrontières.

En 2008, le Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes a fait état de 321 catastrophes associées à des risques naturels. Les catastrophes liées au climat sont à l'origine de près des trois-quarts des dégâts infligés. En 2008, le nombre des décès dus à des catastrophes naturelles a triplé par rapport à la moyenne enregistrée pendant la période 2000-2007. Des situations d'urgence complexes continuent d'affecter des dizaines de millions de personnes dans le monde. Pour répondre à certains de ces besoins, l'Appel humanitaire commun 2009 des Nations Unies a chiffré à 8,2 milliards d'USD l'assistance à fournir à 30 millions de personnes, soit un niveau record par rapport aux 3,8 milliards d'USD demandés en 2008 pour 25 millions de personnes.

Des stratégies proactives sont essentielles pour que les pays vulnérables évitent des pertes de vies humaines à grande échelle, la destruction de l'environnement, des infrastructures et de l'activité économique, et la détérioration des moyens d'existence et de la nutrition. La préparation aux situations d'urgence et les interventions d'urgence doivent répondre aux besoins particuliers des populations à prédominance agricole, en particulier les petits agriculteurs, les pasteurs, les pêcheurs, les utilisateurs des forêts, les travailleurs agricoles sans terre et les personnes à leur charge, l'accent étant mis en particulier sur les groupes en situation d'insécurité alimentaire et vulnérables sur le plan nutritionnel. Un appui efficace devrait réunir tous les éléments de la gestion des risques liés aux catastrophes, notamment l'alerte rapide, l'établissement du plan d'intervention d'urgence, la réduction des risques liés aux catastrophes (préparation), l'évaluation des besoins, l'intervention rapide et l'appui à l'établissement de plans nationaux de gestion des risques liés aux catastrophes. La collaboration avec les principaux acteurs, notamment les institutions et les partenaires des Nations Unies (Société internationale de prévention des catastrophes naturelles, Facilité mondiale pour la réduction des catastrophes et la reconstruction), les organisations régionales, leurs contreparties nationales et d'autres secteurs (par exemple, la santé, l'éducation, les affaires sociales), doit garantir un appui intégré aux niveaux mondial, régional et national.

Le soutien fourni par la FAO aux opérations de planification préalable et aux interventions d'urgence dans les pays sera nécessairement influencé par l'évolution des conditions financières et institutionnelles. Les modalités de financement tendront toujours à se diversifier et être groupées au niveau mondial et national. Le nombre élevé des institutions des Nations Unies et des ONG qui prennent part aux activités d'intervention d'urgence et de redressement en matière d'alimentation, de nutrition et d'agriculture, offrira des possibilités de collaboration et de coopération, mais contribuera également à créer des difficultés au niveau de la coordination, notamment dans la transition entre

l'intervention immédiate et le redressement, d'une part et, de l'autre la phase de développement. Au sein du système des Nations Unies, le processus de réforme en cours offrira à la FAO l'occasion de jouer un rôle de coordination et de chef de file pour les questions de sécurité alimentaire et de nutrition à l'échelon mondial, régional et national. Au niveau national, les gouvernements des pays qui sont confrontés à des situations d'urgence pourront jouer un rôle nouveau et plus actif dans la réduction des risques et la coordination de l'aide extérieure grâce au renforcement des capacités des institutions nationales de gestion des catastrophes.

### Hypothèses et risques

- Hypothèse: que les gouvernements attribuent un rang de priorité suffisant au renforcement des capacités en matière d'analyse des risques, d'alerte rapide, d'établissement de plans d'intervention d'urgence, de préparation, de coordination de l'intervention en cas d'urgence et à l'appui des transitions entre la phase des secours et celle de la programmation du développement.
- Hypothèse: que les pays appuient les systèmes nationaux de planification préalable et d'alerte rapide et assurent la promotion du renforcement des capacités dans les systèmes communautaires, nationaux, régionaux et internationaux afin d'identifier les menaces et les risques nouveaux, leurs effets et les mesures d'atténuation connexes.
- Hypothèse: qu'il existe des méthodologies de planification préalable durables et efficaces en termes de coût, prêtes à être mises en œuvre dans les pays en développement.
- Hypothèse: que les capacités des divisions techniques de la FAO demeurent suffisantes d'une façon générale pour appuyer les activités dans les situations d'urgence et pendant les périodes de redressement et de transition, et en assumer la direction si nécessaire. La FAO gèrera les situations d'urgence liées à la filière alimentaire en appliquant le cadre de gestion des crises pour la prévention et la lutte contre les ravageurs et maladies transfrontières et les crises de sécurité alimentaire [Centre de gestion des crises pour la filière alimentaire]. La FAO renforcera ses capacités de réponse rapide grâce à la mise en œuvre progressive, dans toute l'Organisation, du système de commandement dans le cadre du Centre de gestion des crises pour les situations d'urgence de grande ampleur.
- Risque: que le nombre et la gravité des crises ne dépassent de loin la capacité dont les pays et l'Organisation disposent pour y répondre efficacement.
- Risque: que la crise financière mondiale ne fasse obstacle à un niveau de financement suffisant pour les secours humanitaires, le redressement et la programmation des transitions dans l'immédiat et dans un proche avenir.
- Risque: que la FAO ne soit pas en mesure d'adopter l'approche intégrée et coordonnée nécessaire pour fournir un appui approprié et ponctuel concernant tous les éléments de la gestion des risques liés aux catastrophes associés à l'alimentation et à l'agriculture.

### Application des fonctions essentielles à l'Objectif I

Résultats de l'Org.	A - Perspectives, suivi des tendances, évaluation	B - Informations, connaissances, statistiques	C - Instruments internationaux	D - Avis en matière de politiques	E - Appui technique, renforcement des capacités	F - Sensibilisation et communication	G - Approche inter-disciplinaire	H - Partenariats, alliances
<b>I1</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>I2</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>I3</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>

**Résultat de l'Organisation I1 – La vulnérabilité des pays aux crises, menaces et situations d'urgence est réduite grâce à une meilleure préparation et à l'intégration de la prévention et de l'atténuation des risques dans les politiques, programmes et interventions**

*Unités responsables: TCE/EST/NRC*

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
<b>I1.1</b> Nombre de pays dont les systèmes nationaux d'alerte rapide pour l'agriculture et la sécurité alimentaire sont passés de la	À déterminer	(Chiffre en cours de finalisation)	(Chiffre en cours de finalisation)

catégorie 2 à la catégorie 1 ou de la catégorie 3 à la catégorie 2			
<b>11.2</b> Nombre de pays dont les plans d'intervention d'urgence pour l'agriculture et la sécurité alimentaire inspirés du programme d'urgence de la FAO ont été mis à l'épreuve	À déterminer	15	10
<b>11.3</b> Nombre de pays particulièrement exposés aux catastrophes à haut risque disposant, dans leurs plans nationaux de gestion des risques de catastrophe, de plans d'action spécifiques pour l'agriculture visant à réduire les risques liés aux catastrophes	7	15	11

### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Systèmes d'alerte rapide et plans d'intervention: - Élaboration et application de services et produits d'analyse de la situation de la sécurité alimentaire pour les alertes rapides (information et outils du SMIAR, poste de travail du SMIAR, cadre intégré de classification de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire, prévisions climatiques) – Évaluation de l'appui des produits et services et des systèmes d'alerte rapide et analyse de la situation de la sécurité alimentaire (analyse des moyens d'existence, analyse de la vulnérabilité, méthodologie des missions d'évaluation des récoltes et des approvisionnements alimentaires – cadre intégré de classification de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire) – Rationalisation/ renforcement / financement de systèmes d'alerte rapide locaux, nationaux, régionaux et mondiaux grâce à des partenariats appropriés – élaboration et mise en œuvre de l'ensemble didactique de la FAO en matière de préparation aux catastrophes, internes et avec les partenaires – Méthodologie de base « risques, moyens d'existence et vulnérabilité » – Directives pour la mise en place/ le renforcement de la capacité de production, de suivi, d'analyse, et de gestion des données d'alerte rapide dans les pays en développement à risque élevé ayant d'importantes populations rurales vulnérables – Directives/Appui à l'établissement de plans d'intervention – Mise en place et formation d'équipes d'intervention de la FAO pour le déploiement rapide, les fonctions essentielles étant mises en œuvre pour différents types de situations d'urgence – Plan opérationnel sectoriel pour l'agriculture et notamment un plan d'intervention d'urgence et des réseaux dans le pays (y compris la réduction des risques liés aux catastrophes) – Fourniture d'un appui technique à la mise en place d'une capacité opérationnelle et de réponse – Élaboration de plans et pratiques d'intervention en cas de catastrophes (il peut s'agir d'une activité interinstitutions – ONU, ONG, gouvernements et donateurs) adoptant une optique holistique à laquelle participent les communautés locales – Incorporation ultérieure de la préparation aux catastrophes dans les activités d'intervention d'urgence et de relèvement - Le plan d'intervention d'urgence est disponible et pris en main par le gouvernement – Le rôle moteur de la FAO est établi pour la coordination des moyens d'existence à prédominance agricole et de la sécurité alimentaire.
2. Appui général et technique à l'intégration de pratiques et principes de réduction des risques dans les politiques et programmes sectoriels, notamment: - La FAO et ses partenaires (dans le cadre de l'établissement des plans d'intervention d'urgence et des groupes sectoriels des équipes des pays des Nations Unies) facilitent l'élaboration, par les gouvernements, d'une stratégie et d'un plan de gestion des risques liés aux catastrophes (document à horizon mobile et lié au Cadre national sur les priorités à moyen terme) et fondés sur les scénarios les plus probables; - Incorporation de la gestion des risques liés aux catastrophes dans les politiques et institutions nationales, avec une collaboration multipartenaires sur la phase de transition; - Politique et appui technique intégrés en vue de pratiques et principes intégrés de réduction des

risques; - Élaboration d'un outil d'analyse coûts/avantages à l'appui des choix/activités d'atténuation des risques; - Les pays consacrent des ressources à la prévention et à l'atténuation des risques et forment des équipes d'intervention ou des responsables de l'intervention rapide; - Les pays affectent des ressources et mettent en œuvre des politiques en matière de réduction des risques liés aux catastrophes (analyse factuelle visant à contribuer aux processus nationaux de programmation et au renforcement des capacités); - Pratiques optimales en matière de mise en commun des connaissances et d'enseignements tirés pour la préparation, la prévention et l'atténuation communiquées par l'intermédiaire d'une approche systématique et intégrées dans des projets/programmes.

3. Promotion de pratiques de gestion durable des ressources naturelles (par exemple: terre, eaux, bassins versants, forêts ou zones côtières); - Élaboration d'options en matière d'exploitation et adoption pour l'agriculture (forêts, pêches et élevage) dans le contexte d'événements extrêmes; - Appui des capacités d'adaptation des ménages grâce au soutien de la capacité d'adaptation des systèmes alimentaires; - Suivi des maladies et ravageurs et lutte contre ceux-ci dans un contexte de crise, et notamment de changement climatique; - Planification de l'utilisation des terres et régimes fonciers dans le contexte d'événements extrêmes ou d'empiètement sur de nouveaux habitats; - Mise en place d'infrastructures et de services agricoles (par exemple, systèmes semenciers, stockage des semences, banque de vaccins et chaîne du froid) dans le contexte de crises récurrentes; - Infrastructure et programmes conçus de façon appropriée pour la gestion des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments; - Accès à des bases de données intégrées pour les risques liés à la filière alimentaire; - Fourniture d'avis techniques et/ou d'une aide en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et de moyens d'existence dans les zones à risque et dans des contextes de situations d'urgence; - Base de données TECA sur les bonnes pratiques de gestion des risques liés aux catastrophes, en particulier les options en matière de bonnes pratiques pour la gestion des risques liés au climat décrites dans les bases de données internationales de réduction des risques liés aux catastrophes et d'évaluation conjointe de pays; - Élaboration d'indications sur les options en matière de principes relatifs aux bonnes pratiques associées à la gestion/à la réduction des risques liés aux catastrophes et description des enseignements tirés de l'application et de la reproduction d'options en matière de bonnes pratiques pour des lieux et des contextes spécifiques à l'échelle locale; - Élaboration d'indications sur les modalités d'intégration de l'analyse des conflits dans la réduction des risques liés aux catastrophes (l'accent étant mis sur les situations d'urgence complexes et le relèvement connexe); - Adoption de bonnes pratiques d'exploitation; - Indications sur les modalités d'intégration de l'analyse des conflits dans la réduction des risques associés aux catastrophes.
4. Renforcement des capacités institutionnelles et techniques pour la réduction globale des risques liés aux catastrophes (préparation, prévention et réduction), notamment: - Évaluation et amélioration des capacités institutionnelles et d'exécution technique pour la réduction des risques associés aux catastrophes au sein des départements sectoriels concernés et des services de vulgarisation; - Renforcement des capacités et formation (soutien des politiques et appui technique) pour l'intégration des pratiques et principes en matière de réduction des risques liés aux catastrophes dans les plans de développement sectoriels ou la programmation par pays (Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement [PNUAD], Cadre national sur les priorités à moyen terme); - Programme de renforcement des capacités conduit par EMPRES aux niveaux national et régional sur l'évaluation des risques, la gestion et la communication, et notamment établissement de réseaux [de laboratoires] régionaux [Centres régionaux de santé animale] pour mettre en commun des informations et dispenser une formation; - Fourniture de produits ciblés de la FAO en matière de compétences techniques et de connaissances pour l'établissement de profils de risque en cas de catastrophe, le suivi et l'analyse, la préparation aux catastrophes, les politiques et la planification pour l'atténuation des risques; - Programmes de renforcement des capacités (comme EMPRES, le SMIAR) aux échelles nationale et régionale axés sur l'évaluation des risques, la préparation et l'établissement de plans d'intervention d'urgence; - Renforcement des capacités internes d'atténuation et de réduction des risques liés aux catastrophes, au Siège et sur le terrain; - Un

groupe de base de fonctionnaires formés et expérimentés au sein de la FAO appuie les efforts nationaux en matière de renforcement des capacités.

5. Plaidoyer, coordination et contributions aux processus nationaux, interinstitutions et intergouvernementaux, notamment: - Participation aux processus interinstitutions et intergouvernementaux et aux conventions et conférences; - Contribution à l'intégration des concepts de réduction des risques liés aux catastrophes et des évaluations conjointes de pays dans le processus de la CCNUCC; - Les outils de plaidoyer concernant la réduction/la gestion des risques liés aux catastrophes axés sur l'agriculture sont utilisés pour renforcer la convergence sur le programme mondial de gestion des risques liés aux catastrophes (SIPC et CCNUCC) et mobiliser des financements pour la préparation, la prévention et l'atténuation; - Amélioration de la stratégie de communication, diffusion d'informations du Centre de gestion des crises pour la filière alimentaire, contributions à l'amélioration de l'analyse des risques et coordination de la gestion des risques relatifs à la filière alimentaire dans le cadre des processus intergouvernementaux.

**Résultat de l'Organisation I2 – Les pays et les partenaires réagissent plus efficacement aux crises et aux situations d'urgence grâce à des interventions liées à l'alimentation et à l'agriculture**

*Unité responsable: TCE*

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
<b>I2.1</b> Nombre de pays dans lesquels l'évaluation des besoins après des catastrophes aboutit à des plans et activités coordonnées de réaction nationale	À déterminer	10	5
<b>I2.2</b> Pourcentage de pays répondant à une nouvelle crise qui appliquent le principe de la responsabilité sectorielle et mettent en œuvre des plans sectoriels pour l'agriculture et la sécurité alimentaire conformes aux critères techniques de la FAO	À déterminer	80%	60%
<b>I2.3</b> Pourcentage de pays qui ont mis en œuvre des programmes d'urgence en utilisant des outils d'analyse des questions socioéconomiques et sexospécifiques conformes aux critères de la FAO	À déterminer	30%	10%

**Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation**

1. Amélioration des partenariats, de la coordination et du rôle moteur, notamment: a) Appui mondial et national à un rôle moteur sectoriel efficace; b) Diffusion aux personnes concernées d'informations pertinentes et fiables sur la sécurité alimentaire dans le contexte de la crise en temps opportun; -c) Élaboration d'une trousse à outils de communication et d'information sectorielle; d) Partenariat actif au sein du Comité permanent interorganisations, de l'Équipe de pays des Nations Unies et d'autres instances internationales et nationales.
2. Plaidoyer et mobilisation de ressources, notamment: a) Élaboration et mise en place de stratégies et outils de plaidoyer; b) Mise en œuvre d'une stratégie de communication pour les situations d'urgence; c) Élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources pour et avec le Siège, les bureaux de liaison et les bureaux de terrain; d) Mise en place de mécanismes



de financement souples et rapides.

3. Uniformiser les protocoles et procédures pour une réponse organisée, des évaluations et une planification stratégique, notamment: a) Manuel pour la cohérence des actions en cas d'urgence élaboré pour la FAO; b) Utilisation active des partenariats internes et externes dans le cadre d'évaluations bien conçues, pertinentes, opportunes et pluridisciplinaires; c) Élaboration et mise en œuvre d'un programme de formation pour les partenaires; d) Mise en place de cadres stratégiques pertinents pour les urgences, par région; e) Approche du Centre de gestion des crises pour les situations d'urgence liées à la chaîne alimentaire; f) Élaboration d'un système d'intervention d'urgence en vue d'une réponse rapide de la FAO aux situations d'urgence soudaines et de grande ampleur; g) Élaboration d'une liste pour l'intervention d'urgence et la capacité d'appoint; h) Directives relatives au plan d'action; i) Trousse à outils pour l'évaluation des moyens d'existence; j) Outils relatifs à la capacité d'adaptation; k) Cadre intégré de classification de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire.
4. Normes, principes consistant à ne pas nuire et à reconstruire en mieux et bonnes pratiques d'intervention, notamment: Élaborer diverses trousse à outils et des directives pour les situations d'urgence selon le type d'urgence (par exemple, spécifications pour les semences, les engrais, l'emploi de pesticides, les technologies de transformation et de stockage visant à faciliter la conservation provisoire des aliments, directives pour les urgences relatives à l'élevage, directives pour les urgences relatives à la pêche et à l'aquaculture, directives pour les urgences relatives à la sécurité sanitaire des aliments, directives pour l'évaluation des besoins, approches de l'aménagement des bassins versants, techniques de stabilisation des pentes, principes pour la reconstitution des moyens d'existence, etc.).
5. Interventions de relèvement appropriées et opportunes, notamment: a) Élaboration d'un plan d'interventions fondé sur des partenariats appropriés et favorisant des normes de qualité élevée; b) Mise en œuvre: les ménages visés voient leur situation s'améliorer par rapport à celle qui précédait l'urgence; c) Suivi du projet/programme aligné sur le suivi de l'objectif stratégique I de la Gestion axée sur les résultats; d) Amélioration de la capacité d'intervention directe, en cas d'urgence, des institutions partenaires, des organisations et des ménages; e) Appui à l'élaboration de politiques nationales concernant les situations d'urgence.

**Résultat de l'Organisation I3 – Les pays et leurs partenaires ont amélioré la transition et les liens entre les situations d'urgence, le relèvement et le développement**

*Unités responsables: TCE/TCS*

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
<b>I3.1</b> Nombre de pays qui ont enregistré une hausse d'au moins 10% du niveau de financement consenti à la transition agricole	À déterminer	5	2
<b>I3.2</b> Nombre de pays se trouvant dans des situations d'urgence qui adoptent des stratégies et/ou des programmes gouvernementaux de relèvement de l'agriculture intégrant les besoins à court, moyen et long termes.	À déterminer	15	10

### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Amélioration de l'aptitude des gouvernements, des institutions locales, des communautés et autres parties prenantes à répondre aux besoins immédiats et à long terme, notamment: a) Amélioration de la capacité institutionnelle nationale grâce à un renforcement des capacités approprié; b) Outil concernant la capacité d'adaptation; c) Analyse sectorielle à l'appui des systèmes agricoles; d) Intégration de plans d'intervention d'urgence à court terme dans la planification à plus long terme.
2. Formulation de plans concernant une stratégie d'intervention d'urgence, de relèvement et de transition qui sont harmonisés et alignés sur les politiques et programmes gouvernementaux, notamment: a) ONG/OSC/groupes communautaires/groupes de femmes participant à toutes les étapes de la conception des programmes; b) Renforcement de la prise en main nationale et élaboration d'une stratégie de reconstitution des moyens d'existence; c) Harmonisation des plans nationaux de développement grâce à des approches de type « Unis dans l'action », qui pourraient commencer avec un programme comparable à l'échelle de la FAO; d) Équipe multidisciplinaire (FAO, donateurs, institutions locales) mise en place et déployée pour évaluer les « besoins pendant la période de transition » fondés sur l'identification du programme national d'intervention qui devrait être modifié; e) Formulation et mise en œuvre d'un Cadre national sur les priorités à moyen terme, assurant l'établissement de liens entre la conception de l'action d'urgence et le PNUAD, les DRSP, etc.; f) Formation conjointe avec les ateliers de planification; g) Participation des institutions locales; h) Cogestion des pêches avec les gouvernements et les communautés; i) Programmes forestiers nationaux.
3. Gestion des connaissances pour une prise de décisions en toute connaissance de cause par les partenaires, notamment: a) Description et diffusion, auprès des audiences appropriées, des bonnes pratiques et des enseignements tirés; b) Intervention contre la grippe aviaire hautement pathogène facilitant les politiques et programmes pour d'autres maladies; c) Prise en compte des enseignements tirés dans les politiques et dans la formation; d) Les partenaires ont accès aux informations pertinentes et à des directives relatives aux références.
4. Incorporation des bonnes pratiques de développement dans les programmes portant sur la transition après les urgences, notamment: a) La planification de la réponse englobe des plans de transition dès les premiers stades de la situation d'urgence; b) Les documents stratégiques pour les situations d'urgence et les périodes de transition comprennent des « stratégies de sortie de crise » et sont harmonisés avec les plans nationaux et alignés sur ceux-ci; c) L'approche de programme comprend des éléments des cibles de développement à moyen et long termes; d) Stratégies visant à renforcer la capacité d'adaptation, à améliorer la productivité, à soutenir les moyens d'existence; e) Type de programmes: formulation des politiques semencières, remise en état des mangroves, programmes de relèvement des pêches, écoles d'agriculture de terrain, programmes intégrés de sécurité sanitaire des aliments, planification de la production et coordination des liens des agriculteurs avec les marchés, gestion des entreprises, programmes d'aménagement des bassins versants.
5. Plaidoyer efficace et coordination des donateurs en faveur de la transition, notamment: a) Mise en place de mécanismes d'allocation des ressources en faveur de la transition; b) Outils de plaidoyer pour que les donateurs assurent un financement à long terme; c) Sensibilisation des donateurs à l'importance du financement pour la transition; d) Identification des ressources allouées à la transition pendant la phase d'urgence (notamment un financement du type du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation et une coordination sectorielle à long terme); e) Des ressources adéquates sont mobilisées en faveur des activités postérieures à la phase d'urgence; f) Plaidoyer et communication pour le financement de la transition (et mise en place d'un appui à l'intérieur du pays et de la prise en main par celui-ci); g) Analyse du cadre intégré de classification de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire; h) Groupe de travail thématique du Comité permanent interorganisations sur le relèvement accéléré: dialogues relatifs aux politiques visant à créer des possibilités de financement de la transition.

**OBJECTIF STRATÉGIQUE K -  
ÉQUITÉ HOMMES-FEMMES POUR L'ACCÈS AUX RESSOURCES, AUX BIENS,  
AUX SERVICES ET À LA PRISE DE DÉCISIONS DANS LES ZONES RURALES**

**Ressources 2010-11 (en milliers d'USD aux taux de 2008-09)**

Résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires	Programme de terrain	Situations d'urgence	Total Extra-budgétaire	Total
K01	1 966	18	780	0	798	2 764
K02	2 396	782	2 066	3 000	5 849	8 245
K03	3 057	2 060	3 978	0	6 038	9 095
K04	2 302	18	0	0	18	2 320
<b>Total</b>	<b>9 721</b>	<b>2 879</b>	<b>6 824</b>	<b>3 000</b>	<b>12 703</b>	<b>22 423</b>

**Problèmes et défis**

Les inégalités hommes-femmes et d'autres formes de disparités sociales constituent un défi majeur à relever dans la recherche d'un développement social et économique équitable, ce qui exacerbe les insécurités liées à l'alimentation, à la nutrition et aux revenus. Si elle ne lutte pas contre les inégalités sociales et entre les sexes, la communauté mondiale ne réalisera pas les objectifs et les aspirations du Sommet mondial de l'alimentation, ni les objectifs du Millénaire pour le développement. Les hommes et les femmes jouent des rôles différents et complémentaires dans l'agriculture, mais les préjugés sexistes dans toute une gamme d'institutions, notamment les administrations publiques, les normes sociales, les familles et les marchés, limitent la capacité des femmes à accéder aux ressources, aux biens et aux services, et à décider de leur utilisation productive en connaissance de cause. Force est de constater que les stratégies économiques destinées à promouvoir l'agriculture et le développement rural ne sont pas toujours bénéfiques pour les populations rurales, surtout pour les femmes, et qu'elles amplifient parfois les disparités socio-économiques et la marginalisation, une tendance qui devrait s'accroître face aux nouveaux enjeux sociaux, économiques et environnementaux, tels que le changement climatique, la migration, les nouvelles maladies infectieuses et la récession économique mondiale et nationale.

Bien qu'un certain nombre de pays aient quelque peu progressé dans ce domaine, en intégrant davantage les problèmes de disparités entre hommes et femmes et d'inégalités sociales dans la formulation et la mise en œuvre des politiques, des lacunes fondamentales restent encore à combler. Tout d'abord, les préjugés culturels et le manque de volonté politique ont fait que les politiques et conventions approuvées au plan international sur la parité hommes-femmes et l'équité sociale d'une part, et l'autonomisation des femmes d'autre part, ont été très inégalement adoptées et mises en œuvre. Ensuite, les données nécessaires pour comprendre l'accès différencié des hommes et des femmes aux ressources productives et son impact sur la lutte contre la pauvreté et la croissance économique sont rares. Et encore, l'absence de prise en compte dans les politiques des questions sexospécifiques, a légèrement diminué, mais les capacités des décideurs et du personnel technique restent insuffisantes dans de nombreux pays en développement, ce qui freine les progrès et empêche l'intégration des questions de parité hommes-femmes dans les programmes de développement. Enfin, même lorsque des progrès ont été accomplis, la capacité de soutenir la mise en œuvre des politiques, le suivi et l'évaluation des résultats et de l'impact, est souvent insuffisante. Il est possible de combler ces lacunes critiques et d'assurer une plus grande égalité hommes-femmes dans l'accès aux ressources, aux biens et aux services, ainsi que dans la prise de décision en milieu rural, ce qui constitue le but général de cet Objectif stratégique.

Bien que la FAO ait un avantage comparatif évident pour le traitement des questions d'égalité sociale et entre les sexes en milieu rural agricole, une attention aiguë et soutenue est néanmoins nécessaire dans les domaines suivants: le renforcement des capacités, tant au sein de la FAO que dans les pays (niveau national), pour faire en sorte que l'égalité entre hommes et femmes soit un objectif considéré et traité comme une question de politique ou de programme prioritaire; l'intégration des questions de parité en milieu rural dans les politiques et les programmes communs pertinents des

Nations Unies pour mobiliser des ressources et étendre ces questions à plus grande échelle; la production et l'analyse continues d'informations et de statistiques sur divers aspects et tendances ayant des répercussions importantes sur l'inégalité entre hommes et femmes, pour permettre la formulation et la mise en œuvre rapides de politiques appropriées.

#### Hypothèses et risques

- Hypothèse: la FAO restera un centre de connaissances et un point de référence pour les questions concernant la parité hommes-femmes en milieu rural.
- Hypothèse: les pays et d'autres institutions continueront de demander l'appui technique de la FAO sur ces questions.
- Hypothèse: le programme pilote « Unis dans l'action » sera une réussite, de sorte que la programmation commune deviendra le mode opératoire du système des Nations Unies pour le soutien au niveau des pays.
- Risque: la prise en compte et la planification d'interventions en faveur du développement visant à répondre aux besoins, aux priorités et aux aspirations différenciés des hommes et des femmes, ne figurent pas parmi les priorités nationales.
- Risque: les préjugés politiques, économiques et culturels empêchent les parties prenantes de bien apprécier, comprendre et mettre en œuvre les changements sociaux et économiques nécessaires pour lutter contre les disparités hommes-femmes.
- Risque: les pays, les institutions des Nations Unies, les autres partenaires du développement, ainsi que les organes directeurs et la haute direction de la FAO, ne manifestent pas leur engagement en faveur de la parité hommes-femmes et de l'égalité sociale.
- Risque: des données insuffisantes rendent difficiles l'analyse des tendances relatives aux problèmes sociaux et de parité, la définition des besoins et des priorités, et l'appui à la formulation de plans et de politiques en matière de parité hommes-femmes.

#### Application des fonctions essentielles à l'Objectif K

Résultats de l'Org.	A - Perspectives, suivi des tendances, évaluation	B - Informations, connaissances, statistiques	C - Instruments internationaux	D - Avis en matière de politiques	E - Appui technique, renforcement des capacités	F - Sensibilisation et communication	G - Approche inter-disciplinaire	H - Partenariats, alliances
<b>K1</b>		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>		<b>x</b>
<b>K2</b>		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	
<b>K3</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
<b>K4</b>				<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	

**Résultat de l'Organisation K1 – La parité hommes-femmes en milieu rural est incorporée dans les politiques et programmes communs des Nations Unies pour la sécurité alimentaire, l'agriculture et le développement rural**

*Unité responsable: ESW*

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
<b>K1.1</b> Nombre de pays qui ont mis en œuvre des programmes conjoints des Nations unies avec une composante de parité hommes-femmes en milieu rural qui satisfait aux critères de parité hommes-femmes de la FAO.	0	7	3
<b>K1.2</b> Nombre d'instruments de politique à l'échelle du système des Nations Unies (dans le cadre du programme « Unis dans l'action ») comprenant des éléments de parité hommes-femmes en milieu rural grâce aux contributions de la FAO.	0	44	4

### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Évaluer les mécanismes, les outils et les approches disponibles pour intégrer la parité hommes-femmes dans le cadre du Programme « Unis dans l'action », dans le but de déterminer les besoins, les lacunes et les possibilités quant à l'appui technique de la FAO dans ce domaine.
2. Mettre au point des outils et des méthodologies pour guider les approches communes du système des Nations Unies en fonction des lacunes et des possibilités identifiées.
3. Mettre en place des partenariats plus efficaces au sein du système des Nations Unies et avec d'autres parties prenantes, en s'appuyant sur les Cadres nationaux sur les priorités à moyen terme existants, les projets pilotes « Unis dans l'action », les programmes conjoints des Nations Unies et d'autres approches et cadres à l'échelle du système des Nations Unies.
4. Fournir une assistance technique pour soutenir l'intégration des problèmes de parité hommes-femmes en milieu rural dans les politiques et les programmes communs des Nations Unies.

### Résultat de l'Organisation K2 – Les gouvernements mettent en place des capacités renforcées pour intégrer les questions de parité hommes-femmes et d'égalité sociale dans les programmes, projets et politiques d'agriculture, de sécurité alimentaire et de développement rural, à l'aide de statistiques ventilées par sexe et d'autres informations et ressources pertinentes

*Unité responsable: ESW*

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
<b>K2.1</b> Nombre d'institutions nationales recevant un appui technique de la FAO qui ont adopté le Programme d'analyse socio-économique et d'étude de la parité hommes-femmes pour la formulation et la planification des politiques.	10	22	15
<b>K2.2</b> Nombre de pays qui recueillent, analysent, utilisent et diffusent à l'échelle nationale des données ventilées par sexe sur la sécurité alimentaire et le développement rural.	15	30	20

### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Évaluer les besoins actuels et nouveaux en matière de renforcement des capacités afin de déterminer les domaines où l'intervention de la FAO est nécessaire pour intégrer la parité hommes-femmes dans l'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement rural.
2. Appuyer les efforts des gouvernements et des autres parties prenantes visant à concevoir et à assurer une formation qui renforce les compétences pour l'analyse de la parité hommes-femmes et des aspects socio-économiques, la prise de décision participative et l'élaboration de programmes.
3. Fournir un soutien technique pour la collecte, l'analyse et la diffusion de données et de statistiques ventilées par sexe dans la prise de décision.
4. Élaborer, réviser et/ou adapter des matériels et des ressources, y compris des modules de formation personnalisés pour traiter les problèmes de parité hommes-femmes en milieu rural dans des domaines techniques spécifiques (par exemple, la nutrition, les forêts, les pêches, l'élevage, etc.).
5. Fournir une formation axée sur la façon d'intégrer la parité hommes-femmes au sein de la FAO et parmi les pays sur la base de l'approche du Programme et des outils d'analyse socio-économique et d'étude de la parité hommes-femmes.

**Résultat de l'Organisation K3 – Les gouvernements formulent des politiques agricoles et de développement rural qui tiennent compte de la parité hommes-femmes, n'excluent personne et sont participatives**

*Unité responsable: ESW*

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
<b>K3.1</b> Nombre de pays cibles dont les politiques, les lois et les réglementations concernant le développement agricole et la sécurité alimentaire ont été révisées, en recourant aux informations, aux analyses, aux avis en matière de politique et au renforcement des capacités de la FAO pour répondre aux problèmes d'inégalités hommes-femmes en milieu rural affectant l'accès aux ressources productives	6	12	8

**Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation**

1. Renforcer les efforts déployés par les gouvernements au niveau national pour utiliser des informations différenciées par sexe et formuler, mettre en œuvre et réviser des politiques et des programmes tenant compte des sexospécificités ayant un caractère participatif et donnant des droits aux ruraux pauvres.
2. Aider les gouvernements nationaux, les organisations de la société civile et les instituts de recherche à renforcer l'analyse des facteurs socio-économiques et sexospécifiques la parité hommes-femmes pour les problèmes nouveaux susceptibles de compromettre la parité hommes-femmes et l'égalité sociale dans la sécurité alimentaire et le développement rural.
3. Collecter, analyser et diffuser des informations et des statistiques sur les aspects d'équité sociale et de parité hommes-femmes des nouveaux problèmes sociaux, économiques et environnementaux (par exemple, le changement climatique, la dégradation de l'environnement, les bioénergies, la dynamique des populations, les nouvelles maladies (SIDA), la sous-alimentation, le régime des droits de propriété, et les possibilités d'emploi) à l'appui des processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques.
4. Diffuser des outils et des approches participatifs pertinents pour l'agriculture et le développement rural parmi les pays et les partenaires par l'intermédiaire du site web de la FAO sur la Participation et d'autres voies d'information.

**Résultat de l'Organisation K4 - La direction de la FAO et le personnel ont prouvé leur engagement et leur aptitude à tenir compte des questions de parité hommes-femmes dans leurs activités**

*Unité responsable: ESW*

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
<b>K4.1</b> Pourcentage des produits/services dans les programmes de travail de la FAO qui tiennent compte des sexospécificités.	Pourcentage à déterminer	20%	10%
<b>K4.2</b> Nombre d'unités de la FAO, au Siège et dans les bureaux décentralisés, qui suivent la mise en œuvre des programmes en fonction de cibles et d'indicateurs liés à la parité hommes-femmes.	20	30%	25%

**Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation**

1. Mettre à jour les compétences des fonctionnaires de la FAO en matière d'analyse des sexospécificités, au Siège et dans les bureaux décentralisés, grâce à des modules pour l'intégration des questions de parité fondés sur le Programme d'analyse socio-économique et d'étude de la parité hommes-femmes, ou à un soutien technique catalyseur.
2. Élaborer un nouveau mécanisme de suivi et de notification permettant aux divisions et aux agents de contact pour les questions de parité de faire rapport périodiquement sur les activités d'intégration des questions de parité.
3. Faciliter la nomination de fonctionnaires de haut rang en qualité d'agents de contact pour les questions de parité au sein des unités techniques de la FAO, en tant que mécanisme essentiel pour l'intégration de ces questions dans le programme technique de l'Organisation.
4. Recommander l'allocation de ressources du Programme ordinaire et extrabudgétaires comme garantie d'engagement et de résultats au regard des objectifs de parité convenus.

**OBJECTIF STRATEGIQUE L -  
ACCROISSEMENT ET AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DES  
INVESTISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS DANS L'AGRICULTURE ET LE  
DÉVELOPPEMENT RURAL**

**Ressources 2010-11 (en milliers d'USD aux taux de 2008-09)**

Résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires	Programme de terrain	Situations d'urgence	Total Extra-budgétaire	Total
L01	10 566	12 383	1 391	0	13 775	24 341
L02	7 666	10 133	1 939	2 000	14 072	21 738
L03	17 489	20 629	3 295	0	23 924	41 413
<b>Total</b>	<b>35 722</b>	<b>43 146</b>	<b>6 625</b>	<b>2 000</b>	<b>51 771</b>	<b>87 492</b>

**Problèmes et défis**

La volatilité des prix des aliments et de l'énergie, la crise financière, le changement climatique et la perte de diversité biologique figurent parmi les principales menaces pesant sur la sécurité alimentaire mondiale, posent toute une gamme de défis sur le plan humanitaire, socio-économique et politique ainsi que sur le plan des droits de l'homme, de l'environnement, du développement et de la sécurité, et compromettent gravement la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Au cours des deux dernières décennies, le financement public de l'agriculture a diminué considérablement, en valeur tant absolue que relative, à la fois sur le plan national et international. La part de l'agriculture et du développement rural dans l'aide publique au développement (APD) est tombée de 18 pour cent en 1979 à 3,5 pour cent en 2004, pour augmenter à 5,4 pour cent en 2007. Pour accroître la productivité agricole, il faudra fortement inverser cette réduction de l'aide au développement consacrée à l'agriculture, et s'engager à allouer des ressources intérieures accrues à ce secteur. En 2008, l'Équipe spéciale de haut niveau des Nations Unies sur la sécurité alimentaire a estimé que la part de l'APD consacrée à l'alimentation et au développement agricole devait atteindre dix pour cent dans les cinq ans à venir pour donner un coup de fouet à la production et la productivité agricoles, en particulier dans les 450 millions de petites exploitations réparties dans le monde entier.

Un certain nombre de conditions doivent être remplies pour assurer un impact optimal des investissements publics et privés dans l'alimentation, l'agriculture et le développement rural, notamment: des politiques, des stratégies et des institutions appropriées créant un environnement porteur, favorable aux investissements privés; le strict respect des garanties sur les plans social et environnemental; la formulation pointue de programmes et de projets d'investissement public et privé; le suivi et l'évaluation rapides et approfondis des résultats et de l'impact. L'analyse est nécessaire pour justifier la viabilité des investissements et déterminer les obstacles aux options d'investissement.

Compte tenu de l'augmentation de l'assistance des donateurs non assortie de conditions, la gestion des finances publiques doit être renforcée, dans le contexte, notamment, des cadres de dépenses à moyen terme et des examens des dépenses publiques. Étant donné les montants accrus investis dans le cadre d'approches sectorielles, de l'aide budgétaire directe et des investissements groupés, il convient d'améliorer l'efficacité de l'aide conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005) et au Programme d'action d'Accra (2008). Il faut améliorer la conception des opérations concrètes d'investissement et opérer un transfert des compétences internationales au profit des compétences nationales au cours de ce processus de conception. Les financements publics étant limités, ils doivent aller à des domaines essentiels afin d'optimiser l'effet de levier, d'influer sur la lutte contre la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire et d'attirer les financements du secteur privé. Enfin, le suivi de l'impact doit être renforcé dans de nombreux pays, ainsi que les capacités des fonctionnaires des ministères et des institutions.



## Hypothèses et risques

Dans le cadre extérieur plus vaste:

- Hypothèse selon laquelle la volatilité des prix à la production pour les aliments de base dans les pays en développement n'empêchera pas les petits producteurs et les investisseurs de l'agroalimentaire d'accroître les capacités locales de production vivrière et de transformation des aliments.
- Hypothèse selon laquelle les distorsions des marchés qui résultent des subventions agricoles et des obstacles non tarifaires au commerce dans les pays de l'OCDE seront réduites au fil du temps.
- Hypothèse selon laquelle la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et le Programme d'action d'Accra (2008) sont mis effectivement en application, d'où une meilleure cohérence entre les différentes sources de financement et/ou d'appui au profit des pays destinataires.
- Risque que la dynamique vigoureuse dont bénéficient à l'heure actuelle les investissements aux niveaux national et international ne se poursuive pas dans le temps de sorte que les contributions annoncées (au titre des ressources budgétaires nationales et de l'APD) ne sont pas concrétisées en investissements effectifs à l'appui de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté.
- Risque que les pays en développement ne mettent pas en place de politiques et d'institutions plus efficaces pour aider les agriculteurs et le secteur agroalimentaire à tirer parti des possibilités d'exportation.

Au niveau national:

- Risque que les gouvernements n'aient pas les compétences voulues pour conduire un programme de réforme économique fiable qui fasse appel au financement public pour mobiliser des investissements privés, tout en réduisant les risques correspondants et les coûts de transaction.
- Risque que les gouvernements n'aient pas mis en place les capacités et incitations suffisantes pour gérer efficacement les projets d'investissement.

Au niveau institutionnel:

- Risque que l'utilisation des ressources ne soit pas suffisamment souple pour répondre aux besoins et aux demandes d'investissements spécialisés émanant des pays pour appuyer l'analyse des politiques et l'analyse sectorielle, l'élaboration de stratégies d'investissement et le renforcement des capacités.
- Risque que les compétences ne soient pas disponibles ou ne puissent pas être mobilisées dans l'Organisation pour appuyer les investissements liés aux priorités des pays.

## Application des fonctions essentielles à l'objectif stratégique L

Résultats de l'Org.	A - Perspectives, suivi des tendances, évaluation	B - Informations, connaissances, statistiques	C - Instruments internationaux	D - Avis en matière de politiques	E - Appui technique, renforcement des capacités	F - Sensibilisation et communication	G - Approche inter-disciplinaire	H - Partenariats, alliances
<b>L1</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
<b>L2</b>		<b>x</b>			<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
<b>L3</b>		<b>x</b>		<b>x</b>			<b>x</b>	<b>x</b>

**Résultat de l'Organisation L1: Plus grande intégration de stratégies et politiques d'investissement dans l'alimentation, l'agriculture et le développement rural durables dans les plans et cadres de développement, aux niveaux national et régional**

*Unités responsables: TCI/TCS*

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
<b>L1.1</b> Pourcentage d'augmentation des dépenses publiques dans l'alimentation, l'agriculture et le développement rural durables (AADRD) dans 10 pays cibles à faible revenu et à déficit vivrier	5 ans (2005-09) en moyenne de dépenses dans le PELP (programme de stratégie pour la réduction de la pauvreté) en faveur de l'agriculture	25%	10%

<b>L1.2</b> Pourcentage de l'APD alloué à l'AADR	5,5%	7,5%	6,5%
<p><b>Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Fourniture ciblée des compétences et connaissances (analyse de tendances, statistiques, informations et instruments internationaux) de la FAO en matière de formulation de cadres d'investissement publics.</li> <li>2. Évaluation préalable, avis sur les politiques et appui technique interdisciplinaire, en partenariat avec les gouvernements, les donateurs et les institutions internationales de financement (IFI), en matière d'AADR, dans la promotion et la défense des Objectifs stratégiques et des résultats de l'Organisation de la FAO.</li> <li>3. Mise au point d'outils permettant de suivre les tendances des investissements privés dans l'agriculture et le climat des affaires de manière à attirer de nouveaux investissements privés.</li> <li>4. Plaidoyer et communication pour mobiliser la volonté politique et promouvoir une prise de conscience à l'échelle mondiale des mesures requises dans les domaines relevant du mandat de la FAO.</li> </ol>			
<p><b>Résultat de l'Organisation L2 – Capacité améliorée des organisations des secteurs public et privé à planifier et mettre en œuvre des opérations d'investissement dans l'alimentation, l'agriculture et le développement rural durables et à en renforcer la durabilité</b></p> <p><i>Unité responsable: TCI</i></p>			
<b>Indicateur</b>	<b>Référence</b>	<b>Cible (4 ans)</b>	<b>Cible (2 ans)</b>
L2.1 Pourcentage de semaines/personne de la Division du Centre d'investissement alloué par les experts nationaux au développement de l'investissement	12%	26%	18%
<b>L2.2</b> Pourcentage de pays étudiés qui ont affiché un niveau de satisfaction d'au moins 70% en ce qui concerne le renforcement des capacités assuré par la FAO à l'appui de l'investissement	ND	75%	60%
<b>L2.3</b> Nombre de pays recevant l'appui de la FAO, dans lesquels la capacité institutionnelle d'investissement dans le secteur et les industries agroalimentaires a été améliorée pour au moins 5 des 20 indicateurs de référence	0	15	5
<p><b>Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Activités de renforcement des capacités et d'encadrement interdisciplinaires des homologues nationaux dirigées par la FAO dans le domaine de la gestion du cycle d'investissement.</li> <li>2. Collaboration avec les IFI partenaires pour améliorer l'allocation des ressources et renforcer les capacités en matière de gestion du cycle d'investissement.</li> <li>3. Élaboration et diffusion d'informations et de connaissances connexes, y compris les enseignements tirés des études d'évaluation des IFI et d'autres études d'évaluation régionales/thématiques à l'appui des investissements.</li> </ol>			

**Résultat de l'Organisation L3 – Des programmes d'investissement des secteurs public et privé de qualité, conformes aux priorités et aux besoins nationaux, sont élaborés et financés**

*Unité responsable: TCI*

<b>Indicateur</b>	<b>Référence</b>	<b>Cible (4 ans)</b>	<b>Cible (2 ans)</b>
L3.1 Financement appuyé par la FAO des investissements dans les domaines de l'AARD	2,8 milliards d'USD	3,2 milliards d'USD	<i>3 milliards d'USD</i>
L3.2 Nombre de pays où au moins trois partenariats publics-privés en faveur de l'investissement ont été établis dans les industries agroalimentaires avec l'appui technique de la FAO	0	12	4
L3.3 Notation de qualité des investissements AARD par les IFI partenaires	90% satisfaisant au début; 90% satisfaisant pendant le suivi; 85% satisfaisant à la fin	90% satisfaisant au début; 90% satisfaisant pendant le suivi; 90% satisfaisant à la fin	<i>90% satisfaisant au début; 90% satisfaisant pendant le suivi; 88% satisfaisant à la fin</i>

**Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation**

1. Fourniture intégrée des compétences interdisciplinaires de la FAO sur des questions techniques, les politiques et la gestion du cycle d'investissement aux pays.
2. Application d'approches novatrices aux activités techniques et aux services d'appui de l'Organisation.
3. Partenariats efficaces avec les IFI et les donateurs pour réaliser conjointement les objectifs de développement des États Membres.
4. Directives et appui technique de la FAO sur le développement de partenariats entre secteur public et privé pour l'investissement dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture.

**OBJECTIF STRATÉGIQUE X -  
COLLABORATION EFFICACE AVEC LES ÉTATS MEMBRES ET LES PARTIES  
PRENANTES**

**Ressources 2010-11 (en milliers d'USD aux taux de 2008-09)**

Résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires	Programme de terrain	Situations d'urgence	Total Extra-budgétaire	Total
X01	39 887	5 175	3 451	3 757	12 383	52 270
X02	86 661	3 684	1 917	0	5 601	92 263
X03	22 217	2 149	237	0	2 386	24 603
X04	56 424	6 070	0	400	6 470	62 894
<b>Total</b>	<b>205 188</b>	<b>17 078</b>	<b>5 605</b>	<b>4 157</b>	<b>26 840</b>	<b>232 029</b>

**Problèmes et défis**

Pour obtenir des résultats, l'Organisation mise sur un éventail de services, tant internes que délivrés en collaboration avec les Membres et des partenaires extérieurs. Ces services vont souvent bien au-delà de la simple administration, effleurant des éléments directement liés à l'affinement d'une orientation stratégique, à la focalisation sur l'avantage comparatif et sa mise à profit, et à la gouvernance et la supervision adéquates de la totalité des opérations de la FAO. Selon la nouvelle hiérarchie des résultats de la FAO, ces services fournissent l'environnement porteur sans lequel la réalisation effective des résultats de l'Organisation dans le cadre des objectifs stratégiques ne peut être assurée.

Quatre groupes de services ont été identifiés en coopération avec un large éventail d'unités de l'Organisation, et appliqués à tous les niveaux de l'activité de la FAO, pour assurer:

- des programmes apportant une réponse effective aux priorités des Membres, élaborés, financés et faisant l'objet d'un suivi et de l'établissement de rapports au niveau mondial, régional et national
- l'exécution effective et cohérente des fonctions essentielles de la FAO et des services d'appui dans le cadre des résultats de l'Organisation
- des partenariats et des alliances clés qui orientent et complètent les travaux de la FAO et de ses partenaires
- une direction effective de l'Organisation par une meilleure gouvernance et supervision d'ensemble.

Ces quatre groupes de services sont définis dans le cadre des résultats de l'Organisation au titre de l'objectif fonctionnel X.

**Hypothèses et risques**

- Hypothèse: un engagement continu des parties prenantes en ce qui concerne la mission confiée à l'Organisation, allant de pair avec un climat de transparence et de confiance entre les États Membres et le Secrétariat
- Hypothèse: une large gamme d'unités administratives collaborent de manière efficiente et efficace

**Résultat de l'Organisation X1: Des programmes efficaces répondant aux besoins prioritaires des Membres sont élaborés, financés et suivis et font l'objet de rapports aux niveaux mondial, régional et national**

*Unité responsable: TC*

Le défi consiste à faire en sorte que la FAO puisse effectivement mettre à profit les ressources disponibles – tant les contributions fixées que les contributions volontaires – pour traiter les problèmes des Membres dans ses domaines de compétence. Pour cela, il faut que les programmes de la FAO reposent sur une identification systématique des priorités des Membres au niveau mondial, régional et national, et sur une analyse attentive des avantages comparatifs de la FAO et de ses capacités vis-à-vis d'autres institutions des Nations Unies et partenaires du développement. La nouvelle approche axée sur les résultats offre le cadre et les moyens nécessaires pour mieux cibler les interventions de la FAO et améliorer l'apprentissage au sein de l'Organisation, contribuant ainsi à renforcer sa crédibilité auprès des Membres et d'autres parties prenantes.

<b>Indicateur</b>	<b>Référence</b>	<b>Cible (4 ans)</b>	<b>Cible (2 ans)</b>
<b>X.1.1</b> Nombre de demandes d'assistance aux politiques adressées au Siège et aux bureaux décentralisés auxquelles une réponse a été apportée	À déterminer	+ 20%	+10%
<b>X.1.2</b> Nombre de pays ayant adopté des cadres sur les priorités à moyen terme, axés sur les résultats qui sont conformes aux politiques sectorielles	0	30	10
<b>X.1.3</b> Nombre de régions où des plans d'action prioritaire ont été formulés sur la base, en partie, des Cadres nationaux sur les priorités à moyen terme et des plans d'action prioritaire sous-régionaux	0	5	5
<b>X.1.4</b> Pourcentage de fonds extrabudgétaires mobilisés dans le cadre des domaines d'action prioritaires	0	20%	5%
<b>X.1.5</b> Écart (en pourcentage) entre l'augmentation des recettes budgétaires biennales de la FAO enregistrées dans les comptes vérifiés et la moyenne des quatre institutions spécialisées (OIT, UNESCO, ONUDI et OMS)	À déterminer	Écart maximal de 5 pour cent	Écart maximal de 5%
<b>X.1.6</b> Proportion d'unités du Siège et de bureaux décentralisés se conformant aux normes de l'Organisation pour le suivi des résultats et la planification opérationnelle	n.d. (nouveau système à élaborer)	100%	60%
<b>X.1.7</b> Pourcentage de projets/programmes financés par les donateurs (PCT compris) répondant aux normes de qualité de l'Organisation durant l'exécution et à la fin de chaque année de la mise en œuvre	À déterminer	95%	80%

**Principaux outils**

1. Assistance aux politiques, à la demande des intéressés, à tous les niveaux (national, sous-régional, régional et mondial) conformément aux besoins prioritaires des Membres.
2. Cadres nationaux de priorité à moyen terme axés sur les résultats servant à focaliser les efforts de la FAO sur les besoins nationaux influençant les résultats de l'Organisation et les objectifs stratégiques, et alignés sur ceux-ci;
3. Identification structurée, par voie consultative, y compris lors des Conférences régionales, des domaines d'action prioritaires aux niveaux sous-régional et régional;
4. Stratégie de mobilisation des ressources à deux niveaux – mondial et décentralisé – à l'appui des cadres sur les priorités à moyen terme;
5. Allocation de ressources en provenance de toutes les sources de financement, selon les stratégies et les priorités de l'Organisation;
6. Établissement des modalités de travail efficaces et efficaces du réseau de la FAO reliant les bureaux de terrain et les unités du Siège.
7. Planification des opérations, suivi et communication de rapports axés sur les résultats et création des capacités nécessaires pour appliquer ces pratiques.
8. Cadre d'assurance qualité à l'échelle de l'organisation, y compris renforcement du suivi et de l'évaluation et leçons tirées.

**Résultat de l'Organisation X2– Exécution efficace et cohérente des fonctions essentielles et des services d'appui de la FAO pour l'ensemble des résultats de l'Organisation**

*Unités responsables: OSP, TCS, OEK, ESS, LEG*

Le Résultat de l'Organisation X2 a pour objectif de fournir les moyens d'action nécessaires pour renforcer les modalités selon lesquelles les départements techniques et les bureaux décentralisés fournissent leurs résultats de l'Organisation relevant des Objectifs stratégiques A à L. L'exécution efficace et cohérente des fonctions et de services d'appui, l'apprentissage mutuel et la recherche de l'excellence seront nécessaires à cet effet. La FAO fournira deux ensembles d'outils principaux qui peuvent être regroupés sur le plan conceptuel dans les catégories suivantes:

- ceux qui se rapportent à la FAO en tant qu'Organisation détentrice de savoirs
- ceux qui sont liés au rôle que joue la FAO en appuyant les pays et les parties prenantes

Le défi consiste à faire en sorte que les connaissances sur l'alimentation et l'agriculture existant dans le monde soient à la disposition de ceux qui en ont besoin, quand ils en ont besoin et sous une forme leur permettant d'y accéder et de les utiliser. Grâce au premier ensemble d'outils principaux, la FAO doit donc renforcer son double rôle, à la fois de fournisseur de connaissances et de promoteur d'un flux de connaissances au sein de la communauté mondiale.

L'Organisation a besoin d'une approche cohérente en matière de statistiques, comme le préconise la récente évaluation, et elle devra mettre en œuvre des mesures adéquates pour y parvenir. La communication et la sensibilisation sont au cœur des fonctions de la FAO en tant qu'Organisation détentrice de savoirs. L'Organisation doit assurer une communication interne et externe, rapide et cohérente, au niveau mondial, régional et national – en jouant un rôle moteur et en ralliant le soutien autour des efforts mondiaux d'éradication de la faim. Cela devrait permettre une meilleure compréhension, de la part des décideurs, de la nécessité de politiques de développement favorisant l'agriculture et le secteur rural et réduisant l'insécurité alimentaire et la pauvreté, y compris d'une mobilisation de ressources accrues. Il est également nécessaire de veiller à ce que le rôle et la contribution de la FAO soient reconnus par les décideurs et par ceux qui peuvent les influencer, notamment le grand public.

Le second ensemble d'outils principaux contribuera à améliorer les prestations de services fournies aux pays: le renforcement du rôle de la FAO en tant que facilitateur pour le renforcement/développement des capacités en est une part importante, conformément aux Déclarations de Paris et d'Accra visant à renforcer la prise en main nationale. L'Organisation doit jouer un rôle catalytique, en partenariat avec les acteurs nationaux et internationaux, en fournissant un appui intégré de haute qualité au *Renforcement/développement des capacités*, ancré dans les

plans nationaux, régionaux et mondiaux, qui associe des activités normatives, opérationnelles ainsi que des activités d'organisation de réunion. Guidée par une stratégie organisationnelle pour le renforcement/développement des capacités, la FAO contribuera à l'établissement d'une base durable de capacités dans les pays et les régions, dans les domaines de la sécurité alimentaire, de l'agriculture et du développement durable.

La FAO doit utiliser de manière efficace le savoir disponible au sein de l'Organisation et de ses partenaires pour apporter un soutien aux Membres et aux organisations régionale d'intégration économique dans les domaines suivants: fourniture d'avis en matière de politiques, renforcement des capacités pour la formulation et la mise en œuvre des politiques, renforcement et restructuration des institutions, renseignements sur les politiques des pays, suivi des politiques et élaboration des programmes de terrain. Afin de garantir une *assistance aux politiques* qui soit cohérente, coordonnée et de haute qualité, il est impératif de définir une approche organisationnelle appuyée par des mécanismes permettant de resserrer la collaboration entre les départements.

La législation est un outil déterminant pour la mise en œuvre des politiques – et l'Organisation a reconnu la nécessité d'améliorer la cohérence, la fiabilité et la rapidité des avis et services juridiques fournis aux organes directeurs et aux instruments internationaux. Des travaux interdisciplinaires sont réalisés dans tout le réseau reliant diverses zones géographiques (siège, bureaux régionaux et sous-régionaux, et bureaux de pays et de liaison) et une attention voulue doit être accordée à la cohérence de l'action, tout en laissant suffisamment d'autonomie et de marge de manœuvres à tous les niveaux. De même, un soutien technique est fourni par les sources les plus efficaces, y compris au moyen de l'externalisation en fonction des avantages comparatifs.

<b>Indicateur</b>	<b>Référence</b>	<b>Cible (4 ans)</b>	<b>Cible (2 ans)</b>
<b>X.2.1</b> Pourcentage des ressources en personnel et hors personnel des départements, allouées aux objectifs stratégiques relevant d'autres départements	13%	20%	16%
<b>X.2.2</b> Pourcentage des projets/programmes de terrain pour lesquels la supervision technique a été déléguée à des bureaux décentralisés	0	30%	20%
<b>X.2.3</b> Part de la supervision et de l'appui techniques confiés à des partenaires certifiés	0	20 pour cent	10%
<b>X.2.4</b> Pourcentage des produits et services liés à gestion des informations et des connaissances, des statistiques, et des systèmes d'information associés mis en œuvre conformément à la stratégie de l'Organisation	À déterminer	À déterminer	À déterminer
<b>X.2.5</b> Pourcentage de produits et de services liés aux systèmes et aux technologies de l'information conformément à la stratégie de l'Organisation	60 pour cent (à confirmer par enquête)	100 pour cent	80%
<b>X.2.6</b> Trafic mensuel moyen sur le site <a href="http://www.fao.org">www.fao.org</a>	3 614 millions de visites par mois	3 965 millions	3 890 millions
<b>X.2.7</b> Moyenne mensuelle des citations de la FAO dans les	4 056 citations par mois	4 220	4 137

médias imprimés et électroniques suivies par le Service Meltwater			
<b>X.2.8</b> Pourcentage de produits et de services de renforcement des capacités mis en œuvre en conformité avec la stratégie de l'Organisation	À déterminer	À déterminer	<i>À déterminer</i>
<b>X.2.9</b> Pourcentage de produits et de services d'assistance aux politiques mis en œuvre en conformité avec le relais l'assistance aux politiques	À déterminer	À déterminer	<i>À déterminer</i>

### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Instruments pour l'application d'approches interdisciplinaires.
2. Assurance de qualité technique grâce à l'utilisation optimale des ressources internes et externes pour la supervision et le soutien techniques.
3. Formulation et promotion d'approches organisationnelles dans les domaines de la gestion des informations et des connaissances, des statistiques, et des systèmes et technologies de l'information.
4. Stratégies et outils visant à appliquer des approches cohérentes dans les domaines de la communication et du plaidoyer.
5. Programmes de plaidoyer et de communication cohérent et efficaces mis en œuvre à tous les niveaux.
6. Stratégie organisationnelle, outils et méthodologies visant à améliorer l'appui de la FAO au renforcement des capacités aux niveaux mondial, régional et national.
7. Assistance aux politiques cohérente et bien coordonnée destinée aux pays et aux Organisations régionales d'intégration économique.
8. Programmes visant à améliorer la coordination et la cohérence des avis juridiques et législatifs.
9. Outils servant à collecter, mettre à jour et diffuser des informations sur la création, la gouvernance et l'utilisation d'instruments internationaux.

### Résultat de l'Organisation X3 - Des partenariats et des alliances clés qui s'appuient sur les activités de la FAO et de ses partenaires et les complètent

*Unité responsable: OCE*

Le défi consiste à mobiliser les meilleures connaissances et capacités mondiales pour appuyer le rôle de chef de file que joue la FAO dans la gouvernance internationale de l'agriculture et du développement agricole. L'Organisation n'est pas le seul réservoir de ces savoirs et ces capacités et une collaboration effective avec les différentes institutions compétentes est nécessaire pour la réalisation d'objectifs communs. La capacité de la FAO à accomplir son mandat peut être renforcée par des partenariats et des alliances permettant d'en accroître la crédibilité en tant qu'organisation détentrice de savoirs et d'en améliorer l'image dans les tribunes internationales, grâce à une valorisation fondée sur la conjugaison des efforts. Pour répondre aux besoins de ses Membres, la FAO doit savoir où se trouvent les connaissances requises pour gérer rationnellement les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la nutrition et comment y accéder aux niveaux mondial, régional, national et local. Cela n'est possible qu'au moyen de partenariats stratégiques bien construits, durables et viables. Les partenariats peuvent également permettre de réaliser des économies de coûts et des économies, notamment d'échelle, surtout dans le cadre de l'évolution actuelle de l'aide.

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
<b>X.3.1</b> Pourcentage de partenariats mis en œuvre selon les principes	0	100%	50%



directeurs de la stratégie de l'Organisation sur les partenariats			
<b>X.3.2</b> Nombre de pays où la FAO participe à des partenariats avec les Nations Unies alignés avec la stratégie de la FAO sur les partenariats avec les Nations Unies	8	90	22
<b>X.3.3</b> Pourcentage d'accords de collaboration avec les organismes ayant leur siège à Rome (PAM et FIDA), qui sont mis en œuvre conformément aux plans d'action approuvés conjointement	À déterminer	À déterminer	<i>À déterminer</i>
<b>X.3.4</b> Nombre de groupes de la société civile participant à des forums sur les politiques et/ou collaborant à des programmes et activités techniques de la FAO	2 conférences régionales de la FAO organisent des consultations ONG/OSC	Toutes les conférences régionales de la FAO organisent des consultations ONG/OSC	<i>3 conférences régionales de la FAO organisent des consultations ONG/OSC</i>
<b>X.3.5</b> Nombre de partenariats et de consultations avec le secteur privé conformes aux directives stratégiques établies par la FAO aux niveaux mondial, régional et national	1 partenariat stratégique avec le secteur privé	5 nouveaux partenariats stratégiques avec le secteur privé	<i>3 nouveaux partenariats stratégiques avec le secteur privé</i>

#### **Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation**

1. Stratégie de partenariat à l'échelle de l'Organisation et stratégies spécifiques de partenariat, élaborées et mises en œuvre dans l'Organisation et aux niveaux régional, sous-régional et national.
2. Directives pour les partenariats formels et informels, incorporant les leçons tirées de l'expérience.
3. Participation aux efforts visant à assurer une meilleure cohérence au sein du système des Nations Unies à tous les niveaux, y compris dans les instances mondiales de prises de décisions de haut niveau, et contribution de la FAO aux instruments de programmation nationale (par exemple, la programmation conjointe et la réalisation conjointe de programmes PNUAD) au sein d'équipes des Nations Unies.
4. Document conjoint intitulé « Orientations relatives à une collaboration entre les institutions dont le Siège est à Rome » et plans d'application connexes.
5. Partenaires issus de la société civile mobilisés grâce à de nouveaux mécanismes de consultation.
6. Directives et outils de gestion pour les partenariats avec le secteur privé.
7. Représentation de la FAO aux réunions externes.

#### **Résultat de l'Organisation X4 – Direction efficace de l'Organisation grâce à une gouvernance et à un contrôle renforcés**

*Unités responsables: AUD, OED, CSC*

Le défi à relever consiste à assurer efficacement les services d'appui des organes directeurs et statutaires de la FAO et mettre en œuvre leurs décisions de manière réactive et transparente. Un contrôle général doit être exercé sur les programmes et opérations de la FAO pour l'aider à atteindre ses objectifs en appliquant une approche systématique et rigoureuse afin d'évaluer et d'améliorer

l'efficacité de la gestion du risque, de la fonction de contrôle et des processus internes de gouvernance. Pour faire régner un climat d'intégrité dans toutes les activités de l'Organisation, il faut détecter, enquêter et prévenir les fraudes et les comportements répréhensibles, tirer les leçons de l'expérience et modifier les procédures et les politiques de manière à renforcer l'intégrité au sein de la FAO.

<b>Indicateur</b>	<b>Référence</b>	<b>Cible (4 ans)</b>	<b>Cible (2 ans)</b>
<b>X.4.1</b> Pourcentage du budget de l'Organisation (Programme ordinaire) alloué à la fonction d'évaluation	0,5%	1%	0,8%
<b>X.4.2</b> Pourcentage de recommandations de l'évaluation acceptées, mises en œuvre dans les délais convenus	50%	100%	80%
<b>X.4.3</b> Pourcentage des recommandations du Bureau de l'Inspecteur général qui sont acceptées et appliquées par la Direction	70%	90%	80%
<b>X.4.4</b> Pourcentage de toutes les plaintes/ accusations de fraude et comportement répréhensible faisant l'objet d'un examen et/ou d'une enquête dans les délais prescrits	80% examinées et traitées dans les six mois suivant la réception	80% d'un nombre croissant de plaintes/accusations reçues	80% d'un nombre croissant de plaintes/accusations reçues
<b>X.4.5</b> Pourcentage de décisions de la Conférence et du Conseil appliquées par la FAO dans les délais prescrits	75%	100%	80%
<b>X.4.6</b> Pourcentage des documents destinés aux organes directeurs produits conformément aux règles statutaires	70%	100%	80%

#### **Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation**

1. Charte pour la fonction d'évaluation à la FAO.
2. Charte pour le Bureau de l'Inspecteur général et élaboration et mise en œuvre d'un plan détaillé de vérification fondé sur le risque.
3. Système de gestion des plaintes pour identification, examen et/ou enquête dans les meilleurs délais sur toutes les plaintes concernant les fraudes et comportements répréhensibles dans les programmes et opérations de la FAO.
4. Plan détaillé pour la fourniture de services satisfaisants aux réunions des Organes directeurs et des Organes statutaires et la conduite transparente de leurs travaux.
5. Mise en œuvre rapide des amendements à apporter aux Textes fondamentaux en ce qui concerne le rôle des Organes directeurs.

**OBJECTIF FONCTIONNEL Y -  
ADMINISTRATION EFFICACE ET EFFICIENTE**

**Ressources 2010-11 (en milliers d'USD aux taux de 2008-09)**

Résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires	Programme de terrain	Situations d'urgence	Total Extra-budgétaire	Total
Y01	65 558	7 006	524	5 200	12 730	78 288
Y02	24 472	2 215	0	3 110	5 325	29 797
Y03	19 211	7 898	0	0	7 898	27 109
<b>Total</b>	<b>109 241</b>	<b>17 119</b>	<b>524</b>	<b>8 310</b>	<b>25 953</b>	<b>135 195</b>

**Problèmes et défis**

L'EEI décrit la FAO comme une organisation ayant une bureaucratie lourde et coûteuse caractérisée par des procédures de contrôle des transactions excessives, un nombre élevé de chevauchements et de doubles emplois et un recours limité aux délégations de pouvoir. Il y est noté que la structure administrative de la FAO est excessivement axée sur des processus de contrôle *ex ante* et qu'elle ne met pas l'accent sur la délégation, ce qui a un impact négatif sur l'efficacité et la motivation du personnel. La FAO relèvera les défis qui se posent à elle en réalisant plus explicitement des évaluations de risques de ses activités et de ses processus administratifs, ce qui supposera peut-être d'opérer des changements dans la manière de travailler. Il faut par exemple que l'Organisation fasse preuve de plus de flexibilité en ce qui concerne ses services de gestion et d'administration, afin de respecter des critères d'efficacité et de qualité très sévères, tout en s'acquittant des responsabilités fiduciaires. La clarté doit caractériser les filières de responsabilité et l'obligation redditionnelle, dûment appuyées par les systèmes d'information et la formation, en particulier dans un contexte où les ressources, ainsi que les décisions relatives à leur utilisation, sont de plus en plus décentralisées sur les sites mêmes où sont mis en œuvre les projets et les programmes. La FAO, en tant qu'organisation détentrice de savoirs, doit aussi pouvoir attirer et retenir à son service du personnel hautement qualifié et motivé, en mettant en place un environnement de formation où chacun puisse développer et perfectionner ses compétences professionnelles et ses capacités de gérer les tâches.

**Hypothèses et risques**

- Hypothèse: Les projets relatifs à la réforme des systèmes d'administration et de gestion dans le Plan d'action immédiate disposent de ressources et sont exécutés.
- Risque: Le manque de ressources empêcherait la mise en œuvre des activités.
- La capacité de la FAO de mettre en œuvre les changements nécessaires pour répondre à l'EEI et accomplir l'objectif fonctionnel Y nécessiterait un changement de culture de l'Organisation et de ses modalités de travail. La pression excessive pour obtenir des changements immédiats risque de compromettre la capacité de l'Organisation à s'adapter.
- Dans un environnement aux ressources limitées, il faudra impérativement définir un ordre de priorité pour les divers processus de réforme et gérer attentivement les interdépendances et les éventuels conflits.
- Les mentalités « cloisonnées », la réticence au changement, l'inertie et les processus fragmentés sont de nature à freiner la capacité d'évoluer.
- La restructuration de l'Organisation entraînera l'intégration de services qui étaient auparavant distincts. Elle impliquera des coûts de transition qu'il faudra réduire le plus possible.
- L'absence de financement de la transition pour couvrir les dépenses liées aux améliorations des services administratifs constituerait un risque.

**Résultat de l'Organisation Y1 – Les services d'appui de la FAO sont reconnus comme étant axés sur les clients, efficaces, efficients et bien gérés**

*Unité responsable: CSA*

<b>Indicateur</b>	<b>Référence</b>	<b>Cible (4 ans)</b>	<b>Cible (2 ans)</b>
<b>Y1.1</b> Pourcentage de services internes couverts par un accord sur le niveau de service	0 %	40 %	20 %
<b>Y1.2</b> Pourcentage de services évalués	À déterminer en fonction de l'inventaire des services	40 %	20 %
<b>Y1.3</b> Pourcentage de processus et procédures simplifiés	À déterminer en fonction de l'inventaire des services	40 %	20 %
<b>Y1.4</b> Établissement de rapports officiels sur les contrôles internes	Sans objet	Établissement de rapports officiels sur les contrôles internes	<i>Préparation en cours</i>
<b>Y1.5</b> Amélioration du taux de satisfaction des clients	À déterminer	75 % de satisfaction	<i>50 % de satisfaction</i>

**Principaux outils**

1. Suivi efficient et efficace de tous les contrats ayant trait aux services établis avec des fournisseurs/prestataires extérieurs.
2. Suivi efficient et efficace de tous les services internes.
3. Formation du personnel pour appliquer les accords sur le niveau de service, effectuer les enquêtes auprès des clients et réunir des données à évaluer.
4. Communication efficace avec les clients.
5. Disponibilité d'expertise pour aider à collecter des données pour la base de données destinée à l'évaluation.
6. Mécanismes pour gérer les avis des utilisateurs et mettre en pratique les enseignements tirés.
7. Adoption de pratiques optimales et de normes reconnues pour une amélioration permanente des processus.
8. Enquêtes annuelles auprès des clients.

**Résultat de l'Organisation Y2 – La FAO est reconnue comme source d'informations de gestion complètes, précises et pertinentes**

*Unité responsable: CSF*

<b>Indicateur</b>	<b>Référence</b>	<b>Cible (4 ans)</b>	<b>Cible (2 ans)</b>
<b>Y.2.1</b> La FAO entend tous les ans l'opinion sans réserve du Commissaire aux comptes	Actuellement, la FAO entend tous les deux ans l'opinion sans réserve du Commissaire aux comptes	Opinion sans réserve annuelle du Commissaire aux comptes	<i>Opinion sans réserve biannuelle du Commissaire au comptes</i>
<b>Y.2.2</b> Un pourcentage croissant d'unités organisationnelles de parties prenantes utilise régulièrement les informations extraites du	À déterminer (les informations de gestion administrative sont actuellement diffusées par des moyens dispersés et	80 %	<i>Établissement d'un mécanisme pour collecter et diffuser des informations sur l'usage de statistiques concernant les</i>

système d'information sur la gestion de l'Organisation	<i>ad hoc</i> )		<i>informations de gestion administrative</i>
<b>Y.2.3</b> Amélioration de la capacité de produire des rapports finaux sur l'information interne à l'aide d'outils d'établissement de rapport classiques	À déterminer (nombre de rapports finaux sur l'information interne exigeant des modifications <i>ad hoc</i> )	Réduction du nombre de rapports exigeant des modifications <i>ad hoc</i> (dépend de l'établissement de données de base)	<i>Réduction du nombre de rapports exigeant des modifications ad hoc (dépend de l'établissement de données de base)</i>

### Principaux outils

1. Préparation et communication permanentes d'informations pertinentes et en temps utile sur les aspects financiers et les performances à l'intention des gestionnaires, des États Membres et des donateurs.
2. Système d'information sur la gestion de l'Organisation.
3. Procédures de gestion de l'information administrative tenant compte des avis des utilisateurs.
4. Établissement de politiques et procédures financières institutionnelles pertinentes en conformité avec les critères des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).
5. Enregistrement précis, complet et rapide des informations comptables et financières dans les comptes de la FAO.

### Résultat de l'Organisation Y3 – La FAO est reconnue en tant qu'employeur appliquant des pratiques optimales de gestion des performances et du personnel, soucieux de la formation continue de son personnel et mettant en valeur la diversité de ses ressources humaines

*Unité responsable: CSH*

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
<b>Y.3.1</b> Pourcentage des gestionnaires ayant suivi une formation de base aux tâches de direction à la FAO (% de l'ensemble des fonctionnaires de grade supérieur à P-5)	0 %	50 %	19 %
<b>Y.3.2</b> Amélioration des compétences (fondée sur le pourcentage de membres du personnel ayant participé au PEMS et l'augmentation de leurs notes relatives aux compétences)	0 %; à déterminer (les notes relatives aux compétences ne sont pas encore en place)	90 % du personnel participe au PEMS; augmentation de 50% des notes relatives aux compétences	<i>85 % du personnel participe au PEMS; augmentation de 20 % des notes relatives aux compétences</i>
<b>Y.3.3</b> Le pourcentage d'augmentation de la mobilité du personnel est mesuré par une réduction du nombre de fonctionnaires restant au même niveau ou sur le même poste pendant les huit dernières années	18 %	11 %	16 %

<b>Y3.4</b> Amélioration de la parité hommes-femmes à tous les échelons mesurée proportionnellement au nombre de femmes par catégorie	Services généraux: 64 %; cadre organique: 33%; direction: 15 %	Services généraux: à déterminer; cadre organique: 38 %; direction: 20 %	Services généraux: à <i>déterminer</i> ; cadre organique: 36 %; <i>direction: 18 %</i>
<b>Y3.5</b> Pourcentage du nombre de pays équitablement représentés	61 %	70 %	64 %
<b>Y3.6</b> Plus grande satisfaction des clients en ce qui concerne les politiques RH	À déterminer	75 %	50 %

### Principaux outils

1. Programme de formation de base aux tâches de direction de l'ensemble des gestionnaires de la FAO devant être suivi dans un délai de 24 mois suivant la nomination et comprenant des éléments de perfectionnement professionnel, de gestion, d'encadrement et d'accompagnement personnalisé.
2. Système d'évaluation des performances du personnel en lien avec les plans de travail, les compétences et un système de récompenses et de reconnaissance.
3. Stratégie de communication pour le personnel et les gestionnaires.
4. Fonction et système pour suivre et gérer la mobilité du personnel dans tous les départements et bureaux et pour en faire rapport.
5. Politiques en matière de ressources humaines qui contribuent à la mise en œuvre de pratiques optimales de gestion du personnel.
6. Enquêtes annuelles auprès des clients.

---

**PROGRAMME DES REPRÉSENTANTS DE LA FAO**


---

**Programme des Représentants de la FAO 2010-11 – Ressources  
(en milliers d’USD aux taux de 2008-09)**

Résultat de l’Organisation	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires	Programme de terrain	Situations d’urgence	Total extra- budgétaire	Total
FAOR01 - Efficacité de la couverture et de la mise en œuvre du réseau de pays en Afrique	39 851	537	3 828	1 672	6 037	45 888
FAOR02 - Efficacité de la couverture et de la mise en œuvre du réseau de pays en Asie et dans le Pacifique	13 641	340	2 175	950	3 465	17 106
FAOR04 - Efficacité de la couverture et de la mise en œuvre du réseau de pays en Amérique latine	14 948	641	2 262	988	3 891	18 839
FAOR05 - Efficacité de la couverture et de la mise en œuvre du réseau de pays au Proche-Orient	6 643	181	348	152	681	7 324
FAOR07 - Efficacité de la couverture et de la mise en œuvre du réseau de pays en Europe	2 110	0	87	38	125	2 235
<b>Total</b>	<b>77 194</b>	<b>1 699</b>	<b>8 700</b>	<b>3 800</b>	<b>14 199</b>	<b>91 393</b>

287. Le programme relatif aux Représentants de la FAO est présenté, pour des motifs budgétaires, sous la forme d’un chapitre distinct dans la Résolution sur l’ouverture de crédits, comme il est mentionné dans la *Section III.D* du présent document.

288. Il doit être noté que les ressources extrabudgétaires liées aux projets exécutés par les représentants de la FAO sont présentées dans le contexte des principaux résultats de l’Organisation. En conséquence, les ressources extrabudgétaires liées aux situations d’urgence et à l’aide aux pays figurant dans le tableau ci-dessus concernent principalement les recettes provenant du remboursement des dépenses de soutien opérationnel et administratif que ces bureaux sont censés percevoir des projets qu’ils exécutent pendant l’exercice biennal.

---

**PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE**


---

**Programme de coopération technique 2010-11 - Ressources**  
**(en milliers d'USD aux taux de 2008-09)**

Résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires	Programme de terrain	Situations d'urgence	Total extra-budgétaire	Total
TCP01 – Gestion et appui au PCT	4 292	0	0	0	0	4 292
TCP02 - PCT - Projets	104 929	0	0	0	0	104 929
<b>Total</b>	<b>109 221</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>109 221</b>

289. Le Programme de coopération technique est présenté, pour des motifs budgétaires, sous la forme d'un chapitre distinct dans la Résolution sur l'ouverture de crédits, comme il est mentionné dans la *Section III.D* du présent document. Comme l'indique le tableau ci-dessus, les deux éléments principaux sont la gestion et l'appui du PCT. Ces deux éléments, ainsi que la décentralisation du programme, seront répartis entre le Siège et les bureaux décentralisés d'une part, et les projets du PCT d'autre part, et fourniront une aide directement aux pays. Comme il est mentionné dans la *Section I.D* sur le PCT, un montant de 0,9 million d'USD d'économies a été transféré du poste Gestion et appui du PCT au poste Projets du PCT.



---

**IMPRÉVUS**

---

**Imprévus 2010-11 - Ressources (en milliers d'USD aux taux de 2008-09)**

Résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires	Programme de terrain	Situations d'urgence	Total extra-budgétaire	Total
601 - Imprévus	600	0	0	0	0	600
<b>Total</b>	<b>600</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>600</b>

290. Les crédits pour imprévus restent inchangés depuis le Programme de travail et budget 1980-81.

## DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

### Dépenses d'équipement 2010-11 – Ressources (en milliers d'USD aux taux de 2008-09)

Résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires	Programme de terrain	Situations d'urgence	Total extra-budgétaire	Total
801 - Infrastructure essentielle de TIC	1 884	0	0	0	0	1 884
802 – Applications administratives de l'Organisation	1 483	2 350	0	0	2 350	3 833
803 - Applications techniques de l'Organisation	5 169	0	0	0	0	5 169
804 - Système de gestion des documents et contenus électroniques	1 750	0	0	0	0	1 750
805 - Normes comptables internationales pour le secteur public (y compris Système de comptabilité de terrain)	10 700	0	0	0	0	10 700
806 - Systèmes d'information de gestion	2 525	800	0	0	800	3 325
807 - Cadre de gestion des ressources humaines de soutien	4 068	0	0	0	0	4 068
808 - Report	(5 000)	0	0	0	0	(5 000)
<b>Total</b>	<b>22 579</b>	<b>3 150</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 150</b>	<b>25 729</b>

### 1. Infrastructures de base pour les TIC

291. Le projet relatif aux infrastructures de base pour les technologies de l'information et de la communication (TIC) couvre la fourniture de serveurs, de capacités de stockage et de réseaux de communication, notamment la téléphonie et la messagerie électronique, qui sous-tendent les services de TI et les systèmes d'information de l'Organisation. Il garantit la présence d'une infrastructure de TIC performante, durable et efficace apte à soutenir les activités de l'Organisation. Deux grands investissements sont programmés:

- l'élaboration d'une plateforme commune pour l'infrastructure des serveurs qui permettra à l'Organisation de tirer parti des technologies de pointe, notamment la virtualisation, afin d'offrir des services plus rationnels du point de vue des coûts, plus performants et plus robustes pour les systèmes d'information de la FAO; et
- la mise à niveau des serveurs des bureaux décentralisés, après le lancement réussi de la messagerie de poste à poste, l'amélioration de la fiabilité du service par le remplacement du matériel obsolète et la possibilité pour le personnel d'utiliser des progiciels compatibles avec ceux des interlocuteurs extérieurs.

### 2. Applications administratives de l'Organisation

292. Le projet relatif aux systèmes administratifs de l'Organisation prévoit la mise à niveau des systèmes de planification des ressources institutionnelles (ERP) nécessaires au déploiement de ses activités. Les principaux investissements dans ce domaine viseront à:

- maintenir les environnements institutionnels alignés avec les normes du marché, en créant des synergies avec d'autres initiatives importantes telles que les IPSAS et une plus vaste gamme de solutions applicables tant au Siège que dans les bureaux décentralisés;
- consolidation des systèmes administratifs propriétaires et obsolètes dans l'ensemble de l'Organisation pour introduire les fonctionnalités manquantes et éliminer les doubles emplois, et procéder à d'autres modifications et améliorations diverses en vue de répondre aux besoins opérationnels en constante évolution.

### 3. *Applications techniques de l'Organisation*

293. Le projet relatif aux applications techniques de l'Organisation renforcera en particulier les cadres institutionnels et les archives de données techniques utilisés pour gérer les informations techniques à l'appui des activités de base de l'Organisation. Ce groupe d'applications comprend:

- la création d'une grande archive à la fois fiable, solide, sûre et évolutive pour stocker, organiser, intégrer, localiser et recouvrer les données générales et scientifiques à caractère interdisciplinaire de la FAO;
- la mise à niveau de FAOSTAT grâce à: 1) un cadre de qualité dans le domaine des statistiques de l'agriculture, des forêts et des pêches (conformément à la recommandation 3.5 de l'Évaluation indépendante des activités statistiques de la FAO) en même temps qu'un système de travail appuyant ce cadre qui sera adopté par ESS et éventuellement d'autres divisions; 2) l'établissement d'un entrepôt de données statistiques pour intégrer les séries chronologiques de l'Organisation conformément au cadre de qualité de l'Organisation; et
- la poursuite d'un projet entamé en 2008/09 pour faciliter la conversion, la préparation, le chargement et la documentation des collections de médias existantes et l'extension de cette base multimédias pour desservir les systèmes d'information, notamment la grande archive des données techniques de l'Organisation.

### 4. *Les systèmes de gestion de contenu électronique et de gestion de documents*

294. Les systèmes de gestion de contenu électronique et de gestion de documents (SGC, SGD) servent à créer un environnement "exempt de papier" ainsi que des flux de travaux automatisés afin de faciliter les procédures d'examen et d'approbation. Un certain nombre d'initiatives SGC et SGD lancées par le passé ont donné lieu à des applications utilisant des technologies diverses. De nouveaux projets viseront la mise au point de solutions adaptées à l'ensemble de l'Organisation, modulables selon les besoins opérationnels des départements:

- élargir à toute l'Organisation le système de gestion des documents et des flux d'activités, dont l'utilisation est actuellement restreinte. Cela permettra la création et la dissémination des documents au sein des unités concernées et entre départements;
- créer une solution institutionnelle de CMS pour stocker, recouvrer divers types de contenus électroniques et les diffuser auprès de communautés dispersées. Il s'agira non seulement de l'information textuelle mais aussi de divers types d'éléments graphiques et multimédias, très largement utilisés dans l'Organisation et en dehors. Cette solution rapprochera les environnements de gestion des contenus et les outils interactifs de collaboration au sein d'un cadre unique faisant appel à des solutions techniques intégrées;
- amorcer le remplacement du système de demande de traitement de documents datant de plusieurs années dans un contexte élargi de gestion des documents. Le nouveau système reposera sur un ensemble de solutions technologiques normalisées et plus à jour.

### 5. *IPSAS (y compris le FAS)*

295. Le projet IPSAS, y compris le remplacement du Système de comptabilité de terrain, est une initiative du système des Nations Unies qui a pour objet l'adoption des meilleures pratiques en matière de normes comptables internationales afin de garantir la transparence et la fiabilité des rapports financiers. Ce système constituera la base d'un ensemble d'informations financières complètes,

comparables et intelligibles qui favorisera la prise de décision et l'utilisation optimale des ressources. Le remplacement du Système de comptabilité de terrain, qui a été intégré au projet des IPSAS, répondra aux besoins des bureaux décentralisés concernant les écritures comptables et la préparation des rapports sur les opérations financières.

#### **6. *Systèmes de gestion de l'information***

296. Les systèmes de gestion de l'information doivent répondre à des besoins institutionnels à long terme, liés notamment à des critères d'analyse et de préparation des rapports et à la prise de décision au sein de la direction. Les activités dans ce domaine auront pour but:

- de déterminer les besoins de l'Organisation en matière de systèmes de gestion de l'information dans le domaine des opérations administratives et d'établir des procédures et processus couvrant la gestion globale des données administratives. Ce projet est le prolongement d'activités entreprises en 2008-09;
- de créer un environnement de communication des informations et d'analyse des données au sein de la direction couvrant le domaine des ressources humaines et d'améliorer l'Entrepôt de données de l'Organisation comme source unique de données relatives aux ressources humaines aux fins des rapports et de l'analyse (prolongement d'activités entreprises en 2008-09); et
- d'étendre progressivement les systèmes intégrés de gestion de l'information à l'ensemble des fonctions administratives, et de créer des produits d'information nécessaires pour la prise de décisions aux divers niveaux de la hiérarchie, ainsi que de fournir les capacités institutionnelles permettant d'établir des rapports à caractère trans-sectoriel.

#### **7. *Appui au Cadre de gestion des ressources humaines***

297. Les systèmes de la FAO dans le domaine des ressources humaines doivent être améliorés et élargis, notamment grâce aux initiatives suivantes: l'utilisation de descriptifs des tâches et d'un nouveau cadre des compétences, le soutien à des politiques améliorées de recrutement des consultants par le biais d'un dispositif moderne fondé sur un registre, l'appui aux initiatives de valorisation du personnel à travers l'apprentissage électronique et le perfectionnement du Système de gestion des performances (PEMS).

## DÉPENSES DE SÉCURITÉ

### Dépenses de sécurité 2010-11 - Ressources (en milliers d'USD aux taux de 2008-09)

Résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires	Programme de terrain	Situations d'urgence	Total Extra-budgétaire	Total
901 - Sécurité et sûreté de l'environnement de fonctionnement pour l'exécution du programme au Siège	11 333	188	0	0	188	11 521
902 - Sécurité et sûreté de l'environnement de fonctionnement pour l'exécution du programme dans le monde	14 022	0	0	601	601	14 623
903 - Report	(1 400)	0	0	0	0	(1 400)
<b>Total</b>	<b>23 955</b>	<b>188</b>	<b>0</b>	<b>601</b>	<b>789</b>	<b>24 744</b>

298. Le Chapitre *Dépenses de sécurité* assure la couverture de l'intégralité des coûts ayant trait à la sécurité et à la sûreté du personnel et des biens au titre du Dispositif pour les dépenses de sécurité établi par la Résolution 5/2005 de la Conférence. Il regroupe la *Sécurité au Siège* et la *Sécurité sur le terrain*.

299. La provision *Sécurité au Siège* a pour but de veiller à la sécurité et à la sûreté du cadre où se déroulent les activités du Siège et fournit un appui au Directeur général dans ses fonctions de Responsable désigné pour l'Italie. Parmi les activités figurent la coordination avec les autorités du gouvernement hôte, la mise en place de systèmes de gestion de la sécurité, l'instauration d'un environnement porteur et la sécurité et la sûreté du personnel dans les locaux du Siège de la FAO.

300. La provision *Sécurité sur le terrain* est consacrée à la sûreté et à la sécurité du personnel déployé sur le terrain afin de permettre l'exécution efficace du programme d'activités confié à l'Organisation dans de bonnes conditions de sécurité. Il couvre:

- la participation à la formulation d'une politique de sécurité à l'échelle des Nations Unies en assurant la présence de l'Organisation au sein du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité et en contribuant à l'aide fournie aux directeurs de la FAO pour la prise de décisions concernant la politique de sécurité et les questions connexes;
- les besoins de sécurité des bureaux décentralisés: bureaux régionaux et sous-régionaux ainsi que Représentations de la FAO et autres lieux d'affectation sur le terrain, en allouant les ressources nécessaires pour assurer la formation, les services et le matériel requis conformément aux Normes minimales de sécurité, opérationnelle et aux normes minimales de sécurité résidentielle opérationnelle, selon les critères établis pour les différents lieux d'affectation;
- l'organisation de séances d'information à l'usage des Représentants de la FAO et la fourniture, à toutes les unités techniques, d'avis concernant les politiques et les procédures de sécurité sur le terrain, notamment la promotion du respect des critères en matière de formation à la sécurité et l'octroi des autorisations dans ce domaine.
- la liaison avec le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (DSS) et la contribution au plan d'assurance contre les actes de malveillance pour financer les prestations versées aux bénéficiaires.

---

**VIREMENT AU FONDS DE PÉRÉQUATION DES IMPÔTS**

---

301. Le Fonds de péréquation des impôts a été créé le 1er janvier 1972.
302. Conformément à la pratique suivie depuis 1972-73, le budget 2010-11 est présenté en chiffres bruts, en ce sens qu'un crédit au titre du plan d'imposition du personnel est ajouté au budget opérationnel effectif total.
303. Les contributions des États Membres qui n'imposent pas le traitement versé par la FAO à leurs ressortissants ne seront en rien modifiées: en effet, leur quote-part du crédit en question leur est remboursée, puisqu'elle est intégralement déduite de leurs contributions brutes.
304. Les États Membres qui imposent les traitements de leurs ressortissants verront leur quote-part du crédit inscrit au titre du plan d'imposition du personnel réduite du montant estimé nécessaire pour rembourser aux fonctionnaires intéressés l'impôt versé par eux.
305. Le montant de 98,1 millions d'USD inscrit pour 2010-11 représente la différence entre traitements bruts et traitements nets calculée, dans le cas des fonctionnaires du cadre organique et des catégories supérieures, sur la base du barème des traitements de l'ONU au 1er janvier 2009.
306. Après que la Conférence aura déterminé le barème des contributions à appliquer en 2010-11, elle recevra un état des contributions nettes dues par les États Membres, une fois déduite leur quote-part du crédit précité.

## ANNEXE I: DIMENSIONS RÉGIONALES

307. La présente annexe donne des indications sur les principaux défis et les domaines prioritaires au niveau des régions. Ces éléments seront pris en compte dans la mise en œuvre des objectifs stratégiques et des résultats de l'Organisation. Ils ont été identifiés par les Bureaux régionaux en consultation avec les bureaux sous-régionaux et les divisions techniques du Siège et tiennent compte des recommandations des Conférences régionales et d'autres forums consultatifs.

308. Le tableau synthétique ci-dessous précise comment les ressources devraient être ventilées entre les activités de portée mondiale et celles concernant les différentes régions.

### Proposition de budget 2010-11, ventilée par région (en milliers d'USD, aux taux de 2008-09)

Région	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires de base	Autres contributions extrabudgétaires	Total
Siège/monde	637,618	241,389	744,380	1,623,387
Afrique	112,793	1,304	69,555	183,652
Asie et Pacifique	63,076	965	91,322	155,363
Europe et Asie centrale	40,815	910	11,704	53,429
Amérique latine et Caraïbes	59,396	2,363	68,069	129,828
Proche-Orient	32,267	258	32,722	65,247
<b>Total</b>	<b>945,965</b>	<b>247,189</b>	<b>1,017,751</b>	<b>2,210,906</b>

### *Afrique*

309. L'économie de l'Afrique est essentiellement agraire. Dans la plupart des pays, l'agriculture assure la majeure partie du PIB et représente environ 40 pour cent des exportations et 70 pour cent de l'emploi. La pauvreté, la faim et la sous-alimentation sont cependant très largement répandues, en particulier en Afrique sub-saharienne. Malgré les efforts déployés en faveur du développement, l'agriculture africaine reste confrontée à des obstacles majeurs, notamment la sous-capitalisation, l'inefficacité, le manque de compétitivité, la faible productivité et les difficultés d'accès au marché.

310. Bien que la région Afrique possède d'importantes ressources en eau, 93 pour cent des terres arables dépendent d'une pluviométrie imprévisible, 4 pour cent seulement des ressources en eau disponibles étant utilisées pour l'irrigation. La dégradation des sols s'accélère. Le niveau d'utilisation des engrais représente moins de 10 pour cent de celui des autres régions. L'accès aux semences améliorées est freiné par les coûts élevés et l'offre limitée sur les marchés locaux. Les infrastructures rurales pour le transport, l'entreposage et l'emballage sont souvent insuffisantes, ce qui rend les produits agricoles africains non compétitifs par rapport aux importations. En outre, la région doit faire face aux graves menaces représentées par les maladies animales et les organismes nuisibles transfrontières qui nécessitent de la part des services phytosanitaires et vétérinaires de solides capacités d'intervention pour prendre les mesures préventives et curatives nécessaires. La région Afrique se caractérise en particulier par un faible niveau d'investissement dans le secteur de l'agriculture, malgré l'engagement de ses chefs d'État et de gouvernement de consacrer au moins 10 pour cent de leur budget national à l'agriculture et au développement rural.

311. La région Afrique est confrontée à un certain nombre de défis, en particulier la rapide croissance démographique, l'augmentation de la population urbaine, l'évolution de la structure des populations rurales, notamment le vieillissement de la main-d'œuvre agricole, la croissance progressive des importations alimentaires pour faire face aux besoins d'une population en expansion, l'instabilité des marchés mondiaux et le changement climatique.

312. Sur la base des orientations et des recommandations formulées lors de la vingt-cinquième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, les grands domaines prioritaires d'action de la FAO

dans la région pour 2010 et 2011, dans le cadre des objectifs stratégiques de l'Organisation, sont les suivants:

- a) *Intensification durable de la production végétale (OS A)*: aide à la formulation de politiques et stratégies pour la production durable afin de faire face à la croissance et à l'évolution de la demande et de se conformer aux normes applicables relatives à la sécurité sanitaire des aliments et à l'environnement; diversification pour réduire le plus possible les risques; et meilleure gestion après récolte, y compris la transformation.
- b) *Accroissement de la production animale durable (OS B)*: aide à la formulation de stratégies et de plans d'investissements pour développer la production laitière, l'élevage, la production de viande et de volailles dans les petites exploitations dans toute la région en partenariat avec les organisations économiques régionales; renforcement des capacités des services vétérinaires afin d'améliorer la santé animale et la santé publique vétérinaire, la prévention et la lutte contre les maladies animales transfrontières, y compris la grippe aviaire; contribution à la gestion améliorée des parcours (gestion des parcours et de la transhumance transfrontières) et élaboration de techniques de production de fourrage adaptées pour accroître la disponibilité des aliments du bétail; et contribution à la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques dans la région Afrique (aux niveaux national et régional).
- c) *Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles (SO C)*: aide à la gestion durable et à la conservation des ressources halieutiques et aquacoles; appui à la production de poisson d'eau douce à valeur élevée; aide à la production aquacole et aux moyens d'existence durable dans la pêche; et soutien des efforts visant à réduire la pêche illégale, non déclarée et non réglementaire (INN).
- d) *Gestion et utilisation durables des ressources forestières (OS E)*: renforcement des programmes de gestion des forêts, des parcours et de la faune sauvage; soutien à la coopération régionale et au partage des connaissances sur la gestion forestière; renforcement de la participation à la gestion durable des forêts et des arbres; et promotion de l'importance des forêts et des arbres pour la conservation des sols et des eaux et pour la fourniture d'énergie, de nourriture et de fourrage
- e) *Gestion et utilisation durables des ressources naturelles (OS F)*: appui à l'élaboration de politiques et stratégies pour l'utilisation durable des terres, des eaux et des ressources génétiques; et appui aux initiatives d'adaptation et d'atténuation pour relever les défis que les changements climatiques et environnementaux dans le monde posent pour l'alimentation et l'agriculture.
- f) *Renforcement des organisations d'intégration économique régionale et sous-régionale, (OS G, X)*: appui à l'harmonisation des politiques et l'intégration des programmes des pays dans les régions pour le commerce des produits agricoles de base, et les marchés d'intrants - extrants dans les produits alimentaires et agricoles.
- g) *Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition (OS D, H, I)*: accès aux analyses, statistiques et informations relatives à l'insécurité alimentaire; aide à l'amélioration des régimes alimentaires et de la nutrition; promotion du cadre juridique pour la réalisation du droit à une nourriture adéquate; renforcement des capacités à consulter et à utiliser les informations pour aider à la prise de décisions avisées; soutien à l'amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments à tous les niveaux de la chaîne alimentaire; et appui aux initiatives régionales et nationales liées à la préparation et à la réaction aux chocs, aux menaces et aux situations d'urgence.
- h) *Investissement dans l'agriculture (OS L)*: aide à la conception et à la supervision de l'investissement efficace du secteur public et du secteur privé à l'appui de l'engagement des Chefs d'État et de gouvernement d'Afrique (Déclaration de Maputo – 2003) d'affecter au moins 10 pour cent de leurs budgets nationaux à l'agriculture et au développement rural,



*Asie et Pacifique*

313. Malgré une forte croissance économique et les progrès constants de l'agriculture, la région compte encore quelque 542 millions de personnes sous-alimentées: 314 millions en Asie du Sud, 132 millions en Asie de l'Est et 87 millions en Asie du Sud-Est. Il y a 680 millions de pauvres dans le monde et les deux tiers se trouvent dans la région Asie et Pacifique. Environ 500 millions de personnes, soit 30 pour cent des actifs en Asie (1,7 milliards de personnes), sont sous-employées ou au chômage. L'incidence de la pauvreté a reculé, mais les progrès ont été inégalement répartis et, dans certains pays, les inégalités se sont fortement accentuées.

314. Outre la croissance démographique rapide, la région est confrontée à des nouveaux défis, en particulier l'impact du changement climatique et du réchauffement planétaire qui augmente la pression sur la base de ressources naturelles, ainsi que la fréquence accrue des catastrophes naturelles. Le déclin de l'investissement dans le secteur rural et les infrastructures agricoles, la vulnérabilité aux chocs externes, ainsi que l'impact du commerce international et de la sécurité sanitaire des aliments deviennent aussi des préoccupations majeures dans la région.

315. Par ailleurs, compte tenu des enseignements à tirer de la crise économique et alimentaire, la région devra adopter un nouveau modèle de croissance s'appuyant davantage sur les activités économiques intérieures et intra-régionales que sur l'exportation. La recherche d'un équilibre judicieux entre les activités nationales et celles orientées vers l'exportation influera sur la réforme du secteur agricole dans la région – qui impliquera les politiques, les institutions, la gouvernance, les investissements, l'innovation technologique et le renforcement des capacités – à laquelle la FAO sera particulièrement attentive et apportera une réponse appropriée. Les grands problèmes et domaines prioritaires au niveau régional dans le domaine des conseils en matière de politiques et de l'assistance technique ont été examinés lors de la Vingt-neuvième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique et des réunions consultatives avec les groupes et forums économiques régionaux qui se sont tenus par la suite. Ils peuvent se résumer comme suit:

- a) *Renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle* (OS H, K, FO X): L'accent sera mis sur: l'analyse des politiques en amont et les conseils aux membres; l'appui à la formulation des plans nationaux à moyen terme, les études de diagnostic régional et la facilitation des débats sur les politiques régionales concernant les problèmes émergents comme le changement climatique, le développement des biocarburants, les crises financières et économiques et leurs conséquences pour les petits agriculteurs; des politiques rationnelles en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, ainsi que le suivi de l'impact de ces politiques et programmes. La FAO peut jouer un rôle déterminant dans la collecte, l'analyse, l'interprétation et la diffusion d'informations et de statistiques sur la nutrition, l'alimentation, l'agriculture et les ressources forestières et halieutiques, par exemple en appuyant les systèmes régionaux d'informations agricoles et en surveillant la " situation de l'alimentation et de l'agriculture " au niveau régional et la production de certains indicateurs, et en renforçant les capacités en matière de recensement et de statistiques agricoles;
- b) *Promouvoir la contribution optimale de l'agriculture et du secteur rural à la croissance et à l'équité* (OS A, B, C, E, G, L): une attention particulière sera portée aux petits producteurs, aux travailleurs sans terre et aux pauvres particulièrement vulnérables, étant donné la prévalence des petits systèmes d'exploitation dans la région. L'accent sera mis sur les points suivants: aide aux pays pour diversifier et améliorer la base principale de production végétale, tout en tenant compte de la conservation et de l'utilisation durable des ressources phytogénétiques; élaboration de normes régionales; renforcement des capacités en matière d'amélioration génétique des petits ruminants; atténuation de l'impact de l'élevage intensif sur l'environnement et renforcement du contexte économique et réglementaire pour la lutte contre les maladies; et mise en place d'un milieu porteur pour les producteurs et les travailleurs ruraux ainsi que pour le secteur agro-alimentaire, et renforcement des capacités pour les acteurs de la chaîne de valeur, en particulier les petites et moyennes entreprises de transformation alimentaire;

- c) *Promouvoir la gestion et l'utilisation équitables, productives et durables des ressources naturelles* (OS A, B, C, E, F): la raréfaction des terres et de l'eau est un problème crucial en Asie. La dégradation des forêts et le déboisement sont déjà extrêmement préoccupants. L'assistance aux pays sera axée comme suit: solutions aux difficultés créées par le manque de terre et d'eau; adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets; mise en place de bonnes pratiques et promotion de la bonne gouvernance; adoption d'approches multisectorielles afin de concilier les utilisations concurrentielles des ressources naturelles; promotion de pratiques responsables et durables de la pêche et production aquacole durable, et lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. L'approche transfrontière et sous-régionale sera privilégiée dans l'évaluation analytique, le soutien aux politiques et l'assistance technique, en même temps que la fourniture d'une tribune neutre pour renforcer la coopération régionale sur la gestion des ressources naturelles;
- d) *Améliorer la capacité de réaction aux menaces et situations d'urgence alimentaires et agricoles* (OS A, B, D, I): Les grandes lignes d'action seront les suivantes: renforcement des capacités régionales pour l'élaboration et l'application de réglementations et de normes pour la protection des plantes, la sécurité sanitaire des aliments et la biosécurité, et les ressources génétiques; promotion de systèmes de production plus résistants; systèmes d'alerte rapide pour éviter les crises alimentaires; et réhabilitation. Il faudra continuer d'appuyer les réseaux régionaux pour la maîtrise et la prévention des maladies transfrontières des animaux et le renforcement des capacités nationales en matière de surveillance, de diagnostic et de maîtrise des ravageurs des plantes et des maladies animales, en particulier la grippe aviaire, qui est endémique dans de nombreuses parties de la région;
- e) *Changement climatique et impact sur l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle* (OS C, E, F): le changement climatique constitue un problème particulier dans la région Asie et Pacifique, compte tenu de ses écosystèmes diversifiés, notamment dans les petits États insulaires en développement et dans les pays de faible élévation. Il faut des moyens pratiques pour faire face aux menaces systémiques et à long terme que fait peser le changement climatique et mieux gérer l'impact des chocs transitoires sur l'alimentation et la production agricole. Des approches sous régionales et écosystémiques s'imposent pour des zones particulières, comme l'Asie du Sud, les îles du Pacifique et la sous région du Grand Mékong, afin que l'agriculture résiste davantage au changement climatique. Les efforts seront axés sur l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies pour le plaidoyer, le débat sur les politiques et l'aide à fournir pour la préparation aux catastrophes et la réduction des risques et sur la mobilisation de l'aide au développement, sur la base des compétences de la FAO et de ses réseaux régionaux sur la pêche, l'aquaculture, les forêts, les zones arides et la mise en valeur des bassins versants.

### *Europe et Asie centrale*

316. Après vingt ans d'un considérable processus de transition, la région est très diversifiée sur le plan des revenus, des orientations et des besoins d'assistance technique. Douze pays, dont dix anciens pays à économie planifiée, ont adhéré à l'Union européenne en 2004 et 2007. De ce fait, l'attention de la FAO s'est portée sur les besoins d'autres pays, y compris l'appui à l'intégration à l'UE. L'aide est dirigée vers le renforcement des chaînes de valeur, l'*acquis communautaire*, la gestion durable des ressources naturelles et la sécurité alimentaire. Les pays situés plus à l'Est, sont en train de moderniser leur agriculture et leur secteur rural, ainsi que les institutions pour la gouvernance du secteur qui encouragent le développement des exploitations familiales et l'agriculture privée. Ces pays ont particulièrement besoin d'améliorer leurs compétences dans le domaine de la médecine vétérinaire, de la pêche et de l'aquaculture, de la foresterie et de l'agronomie. Ils ont aussi besoin d'aide pour différents aspects du renforcement des institutions et des politiques, allant de la gestion des ressources naturelles à la sécurité sanitaire des aliments et au développement des chaînes de valeur. En outre, les

pays de la CEI d'Asie centrale ont encore besoin d'aide pour régler les problèmes de pauvreté rurale, de sécurité alimentaire et de gestion de l'eau.

317. La FAO s'efforcera d'apporter une aide pour l'élaboration des documents d'orientation générale et des plans directeurs, et poursuivra son partenariat étroit avec les gouvernements et le secteur privé pour la mise en œuvre de ces politiques. Sur la base des recommandations émanant de la vingt-sixième Conférence régionale en 2008, les principaux domaines prioritaires au regard du PTB 2010-11 sont évoqués ci-après:

- a) *Appui à la gestion durable des ressources naturelles* (OS C, E, F): élaboration de politiques et programmes axés sur la gestion des ressources naturelles, et adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets; renforcement des capacités pour les pêches marines et continentales visant à préserver les écosystèmes; gestion forestière et élaboration de politiques et de mesures pour la protection des forêts; amélioration de la productivité de l'eau et garantie du statut d'occupation des terres; capacités humaines dans la recherche, la vulgarisation et la communication, notamment les biotechnologies;
- b) *Élaboration et gestion de biens collectifs reposant sur le savoir* (OS H, FO X): facilitation de l'accès aux analyses et autres produits et services d'information de la FAO concernant la sécurité alimentaire, la pêche, l'agriculture et la nutrition; appui aux Réseaux de connaissances thématiques et généralisation des bonnes pratiques;
- c) *Commerce des produits agricoles* (OS G): étant donné le rôle déterminant que celui-ci continue à jouer pour améliorer la sécurité alimentaire et la croissance dans la région. Pour favoriser l'augmentation des échanges commerciaux, il faudra une meilleure qualité des produits et des normes de qualité commerciale et phytosanitaires plus strictes;
- d) *Développement de la chaîne de valeur* (OS G): promotion de la création d'entreprises; renforcement de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments; mesure quantitative de la valeur ajoutée; liaisons coordonnées entre les producteurs, transformateurs et détaillants, et amélioration de la position concurrentielle des exploitations individuelles sur le marché;
- e) *Amélioration des systèmes de qualité et de sécurité sanitaire des aliments* (OS D): appui à l'élaboration de cadres institutionnels adéquats pour la sécurité sanitaire des aliments; aide aux pays pour remplir les critères d'intégration à l'Organisation mondiale du commerce; appui à la mise à niveau des industries sur le plan technique et sanitaire, renforcement des capacités pour la formulation des politiques et l'élaboration des législations appropriées, notamment pour ce qui concerne les mesures phytosanitaires; aide à la mise en place de mécanismes adéquats de contrôle des frontières et systèmes vétérinaires fonctionnant bien;
- f) *Amélioration des moyens d'existence en milieu rural* (OS A, B, F, G, K, L): élaboration de politiques et stratégies pour une production végétale et un élevage durables, intensification et diversification, gestion des pesticides, des maladies et des ravageurs transfrontières des plantes et des animaux; appui au développement des capacités institutionnelles pour une meilleure gestion des ressources phylogénétiques et zoogénétiques, y compris services zootechniques et systèmes semenciers; appui à la préparation de stratégies de développement rural appropriées en liaison avec la gestion et l'investissement axés sur la zone et investissement dans le secteur agricole;
- g) *Prise en compte systématique de la parité hommes-femmes* (OS F, G, K): notamment appui aux programmes et activités visant à améliorer l'accès des femmes à l'éducation, à la santé et aux services sociaux, ainsi qu'aux ressources en terres et en eaux;
- h) *Problèmes agricoles et environnementaux* (OS A, B, F): l'accent étant mis sur l'assistance à la formulation de politiques liées au développement et à la gestion des ressources en terres, en sols et en eaux, la conservation de la biodiversité et l'assistance

technique visant à réduire la vulnérabilité du secteur agricole aux facteurs naturels et socioéconomiques défavorables et à d'autres risques.

### *Amérique latine et Caraïbes*

318. La région a réduit de façon considérable le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté. Toutefois, il y avait encore 184 millions de pauvres en 2008, dont 71 millions étaient considérés comme extrêmement pauvres. La moitié des personnes sous-alimentées vivent dans les zones rurales. Bien que la région soit devenue très "urbanisée", seulement 22 pour cent de la population vit dans les zones rurales, soit 120 millions de personnes, dont un grand nombre pratiquent l'agriculture familiale.

319. La région est exportatrice nette de produits agricoles et doit se conformer aux normes de qualité et de sécurité sanitaire des aliments des marchés d'exportation de plus en plus strictes. Face à la croissance de la demande nationale et internationale de viande et d'oléagineux, les anciennes terres non agricoles sont maintenant cultivées, ce qui pose un problème important pour la conservation des ressources naturelles. Les pêches de capture sont aussi confrontées au problème de la surexploitation de la plupart des stocks halieutiques traditionnels. Compte tenu des orientations formulées par les vingt-neuvième et trentième Conférences régionales, les commissions régionales et d'autres réunions sous-régionales et régionales, plusieurs domaines prioritaires d'action de la FAO dans le PTB 2010-11 sont soulignés ci-après:

- a) *Volatilité des prix alimentaires, sécurité alimentaire et lutte contre la faim* (OS H): appui à l'initiative "L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim" dans un effort commun avec d'autres institutions du système des Nations Unies; appui à la création d'un Observatoire de la sécurité alimentaire et nutritionnelle chargé de cartographier la faim et la malnutrition dans la région, et aide à la surveillance et à l'analyse régulières des fluctuations des prix agricoles et des coûts de la production agricole et de leur impact sur les familles et les pays;
- b) *Politiques de développement agricole, emploi rural et promotion de la petite exploitation agricole* (OS A, B, C):Élaboration de politiques visant à promouvoir l'accès aux ressources naturelles pour les millions de familles pauvres qui vivent dans les zones rurales de la région; création de partenariat avec les gouvernements et le secteur privé; mise en œuvre des recommandations de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR) de 2006;
- c) *Bioénergie* (OS A, F): aide aux pays pour la cartographie du potentiel bioénergétique et renforcement des capacités pour la production de biocarburants; analyse pour aider à garantir que la production de biocarburants est durable sur le plan de l'environnement et ne menace pas la sécurité alimentaire des populations vulnérables; et avis liés aux possibilités que présente la bioénergie pour le développement social, grâce à l'inclusion des petits agriculteurs dans la production de biocarburants et à la réduction des gaz à effet de serre;
- d) *Maladies transfrontières des animaux* (OS B): une attention particulière sera accordée à l'appui de la coopération dans le domaine des maladies transfrontières des animaux, y compris la prévention, la lutte et l'éradication, ainsi qu'une communication claire et précise des cas de maladies transfrontières des animaux dans la région;
- e) *Sécurité sanitaire des aliments* (OS D): l'aide portera sur toutes les phases de la production vivrière: récolte, après récolte, entreposage, transport, transformation, distribution et consommation; un domaine d'action privilégié sera le renforcement des capacités phytosanitaires et l'amélioration de la participation des pays à la formulation de normes et à leur mise en œuvre, sur la base de l'analyse des risques;
- f) *Agriculture urbaine et périurbaine* (OS A, B, C, D, H): aide à la production locale de fruits et légumes sûrs et à bas prix qui peuvent être consommés frais, à l'élevage de petits animaux et de poissons, ainsi qu'aux services écologiques qu'ils fournissent; avis et aide pour une croissance durable de la production, en améliorant la qualité et la

sécurité sanitaire des aliments par la diffusion des Bonnes pratiques agricoles; et appui à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition des familles;

- g) *Changement climatique et durabilité environnementale* (OS C, E, F): l'accent sera mis sur la gestion durable des forêts, l'utilisation responsable des ressources halieutiques et aquacoles, la planification de l'utilisation des terres, la conservation des eaux et protection de la diversité biologique; soutien et avis seront fournis aux nouvelles initiatives, comme le paiement des services environnementaux, qui contribuent au développement rural durable.

### *Proche-Orient*

320. Le Proche Orient est une région très diversifiée au regard du patrimoine naturel de chacun des pays, du niveau de développement et de la place qu'occupe le secteur agricole dans l'économie. La sécurité alimentaire est un problème commun à toute la région qui importe 50 pour cent des calories qu'elle consomme et qui est le plus gros importateur de céréales dans le monde. Malgré les limites imposées par le manque d'eau et la vulnérabilité de la région au changement climatique et aux chocs de différents types, le potentiel du secteur agricole en tant que moteur de croissance demeure important.

321. Compte tenu des recommandations formulées par les Conférences régionales et d'autres réunions consultatives, les grands domaines prioritaires suivants ont été pris en compte dans le PTB 2010-11.

- a) *Intensification durable de la production végétale* (OS A): le grand axe sera la promotion de stratégies et politiques pour l'intensification durable de la production végétale, en particulier pour les cultures à valeur élevée; le renforcement des systèmes phytosanitaires nationaux; et la prévention et la maîtrise des ravageurs transfrontières des plantes;
- b) *Accroissement de la production animale durable* (OS B): stratégies pour le secteur des petits ruminants; amélioration de l'efficacité des services vétérinaires pour la lutte contre la grippe aviaire/porcine et les maladies transfrontières des petits ruminants;
- c) *Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles* (OS C): renforcement des capacités de gestion de la pêche et de l'aquaculture; promotion de l'application du Code de conduite pour une pêche responsable, création d'un Organe régional pour la pêche dans la mer Rouge et renforcement de la Commission régionale des pêches (CORÉPÊCHES);
- d) *Amélioration de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments à tous les stades de la filière alimentaire* (OS D): renforcement des capacités nationales et régionales pour la sécurité sanitaire des aliments et promotion de l'échange d'expériences; renforcement des systèmes d'assurance de qualité dans la production et la transformation alimentaires et promotion de systèmes de micro-financement viables;
- e) *Gestion durable des forêts et des arbres* (OS E): renforcement des institutions chargées des forêts, des parcours et de la faune sauvage; coopération régionale et partage des connaissances sur la gestion forestière; amélioration des moyens d'existence des communautés locales et renforcement de leur participation à la gestion durable des forêts et des arbres;
- f) *Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques* (OS F): appui à la formulation de politiques et de stratégies visant à équilibrer l'offre et la demande de ressources en eaux; assurer une meilleure résistance/adaptation à la sécheresse et aux effets du changement climatique; aide aux programmes d'atténuation de la sécheresse et de remise en état des terres dégradées; accès accru aux connaissances pour la gestion durable des ressources naturelles;

- 
- g) *Environnement porteur pour les marchés afin d'améliorer les moyens d'existence* (OS G): stratégies de développement agro-industriel; promotion du partage d'informations, de données d'expérience et de savoirs par le biais de réseaux professionnels;
  - h) *Sécurité alimentaire et nutrition améliorées* (OS H): renforcement des capacités nationales en matière d'évaluation, de suivi et d'analyse de la situation en matière de sécurité alimentaire et de nutrition; et appui à la mise en œuvre des Directives volontaires pour la concrétisation progressive du droit à une nourriture adéquate;
  - i) *Investissements publics et privés accrus dans l'agriculture et le développement rural* (OS L): aide à la conception et à la supervision d'investissements efficaces de la part du secteur public et du secteur privé.

**ANNEXE II: PROPOSITION DE BUDGET 2010-11 PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE/FONCTIONNEL ET PAR SOURCE DE FINANCEMENT  
(EN MILLIERS D'USD, AUX TAUX DE 2008-09)**

Objectif stratégique/fonctionnel	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires	projets opérationnels et dans la filière (en %)	Situations d'urgence	projets opérationnels et dans la filière (en %)	Programme de terrain	projets opérationnels et dans la filière (en %)	Total Extra-budgétaire	projets opérationnels et dans la filière (en %)	Total
A – Intensification durable de la production agricole	47,495	16,237	54.6%	113,000	0.4%	62,851	85.1%	192,089	32.7%	239,584
B – Accroissement de la production animale durable	30,706	6,280	61.2%	126,979	10.9%	21,733	57.3%	154,991	19.5%	185,697
C – Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles	53,867	35,219	78.7%	16,000	2.9%	36,467	95.3%	87,685	71.8%	141,553
D – Amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments à tous les stades de la filière alimentaire	23,935	6,832	92.1%	2,000	0.0%	9,330	94.0%	18,163	82.9%	42,098
E – Gestion durable des forêts et des arbres	41,288	44,744	48.9%	5,379	7.0%	27,962	85.3%	78,084	59.1%	119,372
F – Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques et meilleures réponses aux défis mondiaux liés à l'environnement ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture	51,557	31,741	39.4%	7,001	91.7%	46,095	97.8%	84,837	75.4%	136,394
G – Environnement porteur pour les marchés afin d'améliorer les moyens d'existence et le développement rural	39,138	6,199	52.9%	14,862	2.9%	30,521	98.1%	51,582	65.3%	90,721

Objetif stratégique/fonctionnel	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires	projets opérationnels et dans la filière (en %)	Situations d'urgence	projets opérationnels et dans la filière (en %)	Programme de terrain	projets opérationnels et dans la filière (en %)	Total Extra-budgétaire	projets opérationnels et dans la filière (en %)	Total
H – Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition	57 162	9 601	47,6%	2 309	156,3%	77 976	98,7%	89 887	94,7%	147 049
I – Meilleure préparation et réponse efficace aux menaces et situations d'urgence alimentaires et agricoles	7 397	5 077	33,0%	336 248	14,5%	30 892	100,0%	372 217	21,9%	379 614
K – Équité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décision dans les zones rurales	9 721	2 879	100,0%	3 000	0,0%	6 824	100,0%	12 703	76,4%	22 423
L – Accroissement et amélioration de l'efficacité des investissements publics et privés dans l'agriculture et le développement rural	35 722	43 146	84,9%	2 000	0,0%	6 625	66,0%	51 771	79,2%	87 492
X – Collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes	205 188	17 078	26,6%	4 157	0,0%	5 605	72,4%	26 840	32,1%	232 029
Y – Administration efficace et efficiente	109 241	17 119	44,4%	8 310	0,0%	524	0,0%	25 953	29,3%	135 195
Programmes des Représentants de la FAO	77 194	1 699	100,0%	3 800	0,0%	8 700	0,0%	14 199	12,0%	91 393
PCT – Programme de coopération technique	109 221	0		0		0		0		109 221
Imprévus	600	0		0		0		0		600
Dépenses d'équipement	22 579	3 150	0,0%	0	0,0%	0		3 150	0,0%	25 729
Dépenses de sécurité	23 955	188	100,0%	601	0,0%	0		789	23,8%	24 744
<b>Total</b>	<b>945 965</b>	<b>247 189</b>	<b>58,3%</b>	<b>645 646</b>	<b>11,5%</b>	<b>372 106</b>	<b>89,1%</b>	<b>1 264 941</b>	<b>43,5%</b>	<b>2 210 906</b>



**ANNEXE III: PROPOSITION DE BUDGET 2010-11 PAR OBJECTIF  
STRATÉGIQUE/FONCTIONNEL ET PAR RÉSULTAT DE  
L'ORGANISATION (EN MILLIERS D'USD, AUX TAUX DE 2008-09)**

Objectif stratégique/fonctionnel et résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires	Autres contributions extrabudgétaires	Total
A01 – Politiques et stratégies pour l'intensification durable et la diversification de la production agricole aux niveaux national et régional	18 311	6 273	35 627	60 210
A02 – Les risques liés aux infestations de ravageurs et aux flambées de maladies transfrontières des plantes sont réduits de façon durable aux niveaux national, régional et mondial	13 139	5 616	6 082	24 837
A03 – Les risques dérivant des pesticides sont réduits de manière durable aux niveaux national, régional et mondial	6 767	1 365	8 051	16 182
A04 – Politiques efficaces et capacités renforcées pour une meilleure gestion des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) y compris les systèmes semenciers aux niveaux national et régional	9 278	2 984	126 092	138 354
<b>A – Intensification durable de la production agricole</b>	<b>47 495</b>	<b>16 237</b>	<b>175 852</b>	<b>239 584</b>
B02 – Diminution des épizooties et des risques pour la santé humaine qui en découlent	10 320	3 652	17 697	31 669
B03 – Meilleure gestion des ressources naturelles, y compris les ressources zoogénétiques, pour la production animale	11 774	1 764	125 183	138 721
B04 – Les politiques et les pratiques recommandées pour le secteur de l'élevage reposent sur des informations à jour et fiables	6 219	864	5 831	12 915
B02 – Diminution des épizooties et des risques pour la santé humaine qui en découlent	2 392	0	0	2 392
<b>B – Accroissement de la production animale durable</b>	<b>30 706</b>	<b>6 280</b>	<b>148 711</b>	<b>185 697</b>
C01 – Les États Membres et d'autres parties prenantes ont amélioré la formulation des politiques et normes facilitant l'application du Code de conduite pour une pêche responsable et d'autres instruments internationaux, ainsi que la réaction aux nouveaux défis	18 194	6 748	5 081	30 022
C02 – La gouvernance des pêches et de l'aquaculture est améliorée grâce à la mise en place ou au renforcement d'institutions nationales et régionales, y compris des organes régionaux des pêches	7 333	6 648	4 423	18 404

Objectif stratégique/fonctionnel et résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires	Autres contributions extrabudgétaires	Total
C03 – Une gestion plus efficace des pêches de capture marines et continentales de la part des États Membres et d'autres parties prenantes a contribué à améliorer l'état des ressources halieutiques et des écosystèmes et à assurer leur utilisation durable	7 312	8 273	15 378	30 963
C04 – Les États Membres et d'autres parties prenantes ont enregistré une hausse de la production de poisson et produits de la pêche du fait du développement et de l'intensification durables de l'aquaculture	9 400	5 917	5 163	20 480
C05 – Les opérations de pêche, notamment l'utilisation des navires et des engins de pêche, sont devenues moins dangereuses, plus efficaces sur les plans technique et socio-économique et plus respectueuses de l'environnement et des règles à tous les niveaux	5 196	3 167	18 373	26 736
C06 – Les États Membres et d'autres parties prenantes peuvent témoigner d'une utilisation post-capture et d'un commerce plus responsables des produits de la pêche et de l'aquaculture, notamment de conditions d'accès aux marchés plus prévisibles et harmonisées	6 432	4 467	4 049	14 948
<b>C – Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles</b>	<b>53 867</b>	<b>35 219</b>	<b>52 466</b>	<b>141 553</b>
D01 – Normes et recommandations nouvelles et révisées convenues à l'échelle internationale pour une sécurité sanitaire et une qualité des aliments qui servent de référence pour l'harmonisation internationale	12 802	3 937	1 474	18 213
D02 – Cadres institutionnels, politiques et juridiques pour la gestion de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments qui facilitent une approche fondée sur l'ensemble de la filière alimentaire	3 338	1 164	32	4 535
D03 – Les autorités nationales/régionales conçoivent et mettent en œuvre de manière efficace des programmes de gestion et de contrôle de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments, conformément aux normes internationales	4 168	1 731	9 682	15 581
D04 – Les pays établissent des programmes efficaces pour promouvoir un meilleur respect par les producteurs et les entreprises alimentaires des recommandations internationales sur les bonnes pratiques en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments à tous les stades de la filière alimentaire et la conformité aux exigences du marché	3 627	0	142	3 769

Objectif stratégique/fonctionnel et résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires	Autres contributions extrabudgétaires	Total
<b>D – Amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments à tous les stades de la filière alimentaire</b>	23 935	6 832	11 330	42 098
E01 – Les politiques et les pratiques ayant une incidence sur les forêts et la foresterie sont fondées sur des informations fiables et à jour	9 318	23 309	4 743	37 369
E02 – Les politiques et les pratiques ayant une incidence sur les forêts et la foresterie sont renforcées grâce à la coopération et au dialogue au niveau international	5 699	127	1 156	6 981
E03 – Les institutions régissant les forêts sont renforcées et la prise de décision est améliorée, y compris la participation des parties prenantes à l'élaboration des politiques et de la législation en matière de forêts, favorisant ainsi un environnement propice à l'investissement dans le secteur forestier. La foresterie est mieux intégrée dans les plans et les processus de développement nationaux, qui tiennent compte de l'interface entre les forêts et d'autres utilisations des terres	6 413	12 192	4 315	22 919
E04 – La gestion durable des forêts et des arbres est plus répandue, favorisant ainsi une diminution sensible du déboisement et de la dégradation des forêts et une meilleure contribution des forêts et des arbres à l'amélioration des moyens d'existence et à l'adaptation aux changements climatiques, y compris l'atténuation de leurs effets	5 702	878	5 487	12 066
E05 – Les valeurs sociales et économiques des forêts et des arbres et leur contribution aux moyens d'existence sont renforcées, tandis que les marchés des produits et des services forestiers contribuent à faire de la foresterie une option d'utilisation des terres plus viable sur le plan économique	7 074	4 167	13 765	25 005
E06 – Les valeurs environnementales des forêts, des arbres en dehors des forêts et de la foresterie sont mieux exploitées et les stratégies de conservation de la biodiversité et des ressources génétiques forestières, d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, de remise en état des terres dégradées et de gestion des ressources en eau et en faune et flore sauvages sont efficacement mises en œuvre	7 082	4 072	3 876	15 030
<b>E – Gestion durable des forêts et des arbres</b>	41 288	44 744	33 341	119 372
F01 – Les pays encouragent et mettent en place une gestion durable des terres	10 348	3 552	7 778	21 678

Objectif stratégique/fonctionnel et résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires	Autres contributions extrabudgétaires	Total
F02 – Les pays affrontent la pénurie d'eau dans l'agriculture et renforcent leur capacité à améliorer la productivité de l'eau dans les systèmes agricoles au niveau national et dans les bassins fluviaux, y compris les systèmes hydriques transfrontaliers	11 023	3 425	28 329	42 777
F03 – Les politiques et les programmes sont renforcés aux niveaux national, régional et international pour assurer la préservation et l'utilisation durable de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture et le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques	4 432	4 513	1 159	10 104
F04 – Un cadre international est élaboré et les capacités nationales sont renforcées pour assurer une gouvernance responsable de l'accès à la terre, ainsi que de la sécurité et de l'équité du régime foncier, et protéger les liens de la terre avec les autres ressources naturelles, en mettant particulièrement l'accent sur sa contribution au développement rural	4 866	10 746	4 717	20 328
F05 - Les pays ont renforcé leur capacité de réaction aux nouveaux défis environnementaux, comme le changement climatique et les bioénergies	12 102	6 029	10 350	28 482
F06 – L'accès aux connaissances sur la gestion des ressources naturelles, ainsi que leur partage, ont été facilités	8 786	3 476	762	13 025
<b>F – Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques et meilleures réponses aux défis mondiaux liés à l'environnement ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture</b>	<b>51 557</b>	<b>31 741</b>	<b>53 096</b>	<b>136 394</b>
G01 – Des analyses, politiques et services appropriés permettent aux producteurs de renforcer leur compétitivité, de se diversifier, d'accroître la valeur ajoutée et de répondre aux exigences des marchés	9 240	1 719	27 532	38 490
G02 – La création d'emplois ruraux, l'accès aux terres et la diversification des revenus sont intégrés dans les politiques, les programmes et les partenariats pour le développement agricole et rural	2 786	2 111	8 910	13 807
G03 – Les politiques, réglementations et institutions nationales et régionales renforcent l'impact de l'agro-industrie et des entreprises agricoles sur le développement et l'atténuation de la pauvreté	7 009	1 389	7 869	16 266

Objectif stratégique/fonctionnel et résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires	Autres contributions extrabudgétaires	Total
G04 – Les pays sont mieux à même d'analyser l'évolution des marchés agricoles et des politiques et réglementations commerciales au niveau international pour identifier les débouchés commerciaux et formuler des politiques et des stratégies commerciales appropriées et efficaces	20 103	981	1 073	22 158
<b>G – Environnement porteur pour les marchés afin d'améliorer les moyens d'existence et le développement rural</b>	<b>39 138</b>	<b>6 199</b>	<b>45 383</b>	<b>90 721</b>
H01 – Les pays et les autres parties prenantes sont plus à même de formuler, mettre en œuvre et suivre des politiques, des stratégies et des programmes cohérents qui traitent les causes profondes de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition	15 147	1 795	49 926	66 868
H02 – Les États Membres et les autres parties prenantes renforcent la gouvernance en matière de sécurité alimentaire en appliquant les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et grâce à un Comité de la sécurité alimentaire mondiale réformé	3 922	2 399	3 520	9 841
H03 – Renforcement de la capacité des États Membres et des autres parties prenantes à traiter des problèmes spécifiques de nutrition dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture	3 489	34	2 577	6 100
H04 – Renforcement de la capacité des États Membres et des autres parties prenantes à produire, gérer et analyser des données, notamment statistiques, et à accéder à ces données, en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition	11 336	1 915	7 628	20 879
H05 – Meilleur accès des États Membres et des autres parties prenantes aux produits et services d'analyse et d'information de la FAO sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et la nutrition et renforcement de leur capacités d'échange de connaissances	23 268	3 459	16 634	43 361
<b>H – Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition</b>	<b>57 162</b>	<b>9 601</b>	<b>80 285</b>	<b>147 049</b>
I01 – La vulnérabilité des pays aux crises, menaces et situations d'urgence est réduite grâce à une meilleure préparation et à l'intégration de la prévention et de l'atténuation des risques dans les politiques, programmes et interventions	4 391	2 118	51 996	58 505

Objectif stratégique/fonctionnel et résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires	Autres contributions extrabudgétaires	Total
I02 – Les pays et les partenaires réagissent plus efficacement aux crises et aux situations d'urgence grâce à des interventions liées à l'alimentation et à l'agriculture	1 934	2 362	48 880	53 176
I03 – Les pays et leurs partenaires ont amélioré la transition et les liens entre les situations d'urgence, le relèvement et le développement	1 072	597	266 264	267 933
<b>I – Meilleure préparation et réponse efficace aux menaces et situations d'urgence alimentaires et agricoles</b>	<b>7 397</b>	<b>5 077</b>	<b>367 140</b>	<b>379 614</b>
K01 – La parité hommes-femmes en milieu rural est incorporée dans les politiques et programmes communs des Nations Unies pour la sécurité alimentaire, l'agriculture et le développement rural	1 966	18	780	2 764
K02 – Les gouvernements mettent en place des capacités renforcées pour intégrer les questions de parité hommes-femmes et d'égalité sociale dans les programmes, projets et politiques d'agriculture, de sécurité alimentaire et de développement rural, à l'aide de statistiques ventilées par sexe et d'autres informations et ressources pertinentes	2 396	782	5 066	8 245
K03 – Les Gouvernements formulent des politiques agricoles et de développement rural qui tiennent compte de la parité hommes-femmes, n'excluent personne et sont participatives	3 057	2 060	3 978	9 095
K04 – La Direction de la FAO et le personnel ont prouvé leur engagement et leur aptitude à tenir compte des questions de parité hommes-femmes dans leurs activités	2 302	18	0	2 320
<b>K – Équité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décision dans les zones rurales.</b>	<b>9 721</b>	<b>2 879</b>	<b>9 824</b>	<b>22 423</b>
L01 – Plus grande intégration de stratégies et politiques d'investissement dans l'alimentation, l'agriculture et le développement rural durables dans les plans et cadres de développement, aux niveaux national et régional	10 566	12 383	1 391	24 341
L02 – Capacité améliorée des organisations des secteurs public et privé à planifier et mettre en œuvre des opérations d'investissement dans l'alimentation, l'agriculture et le développement rural durables et à en renforcer la durabilité	7 666	10 133	3 939	21 738
L03 – Des programmes d'investissement des secteurs public et privé de qualité, conformes aux priorités et besoins nationaux, sont élaborés et financés	17 489	20 629	3 295	41 413

Objectif stratégique/fonctionnel et résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires	Autres contributions extrabudgétaires	Total
<b>L – Croissance et amélioration de l'efficacité des investissements publics et privés dans l'agriculture et le développement rural</b>	35 722	43 146	8 625	87 492
X01 – Des programmes efficaces répondant aux besoins prioritaires des Membres sont élaborés, financés et suivis et font l'objet de rapports aux niveaux mondial, régional et national	39 887	5 175	7 208	52 270
X02 – Exécution efficace et cohérente des fonctions essentielles et des services d'appui de la FAO pour l'ensemble des résultats de l'Organisation	86 661	3 684	1 917	92 263
X03 – Des partenariats et des alliances clés qui s'appuient sur les activités de la FAO et de ses partenaires et les complètent	22 217	2 149	237	24 603
X04 – Direction efficace de l'Organisation grâce à une gouvernance et à un contrôle renforcés	56 424	6 070	400	62 894
<b>X – Collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes</b>	205 188	17 078	9 762	232 029
Y01 – Les Services d'appui de la FAO sont reconnus comme étant axés sur les clients, efficaces, efficaces et bien gérés	65 558	7 006	5 724	78 288
Y02 – La FAO est reconnue comme source d'informations de gestion complètes, précises et pertinentes	24 472	2 215	3 110	29 797
Y03 – La FAO est reconnue en tant qu'employeur appliquant des pratiques optimales de gestion des performances et du personnel, soucieux de la formation continue de son personnel et mettant en valeur la diversité de ses ressources humaines	19 211	7 898	0	27 109
<b>Y – Administration efficace et efficiente</b>	109 241	17 119	8 834	135 195
FAOR01 – Efficacité de la couverture et de la mise en œuvre du réseau de pays en Afrique	39 851	537	5 500	45 888
FAOR02 – Efficacité de la couverture et de la mise en œuvre du réseau de pays en Asie et dans le Pacifique	13 641	340	3 125	17 106
FAOR04 – Efficacité de la couverture et de la mise en œuvre du réseau de pays en Amérique latine	14 948	641	3 250	18 839
FAOR05 – Efficacité de la couverture et de la mise en œuvre du réseau de pays au Proche-Orient	6 643	181	500	7 324
FAOR07 – Efficacité de la couverture et de la mise en œuvre du réseau de pays en Europe	2 110	0	125	2 235
<b>FAOR – Programmes des Représentants de la FAO</b>	77 194	1 699	12 500	91 393

Objectif stratégique/fonctionnel et résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires	Autres contributions extrabudgétaires	Total
TCP01 – Gestion et appui du PCT	4 292	0	0	4 292
TCP02 – PCT – Projets	104 929	0	0	104 929
<b>PCT – Programme de coopération technique</b>	<b>109 221</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>109 221</b>
601 – Imprévus	600	0	0	600
<b>Imprévus</b>	<b>600</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>600</b>
801 – Infrastructure essentielle de TIC	1 884	0	0	1 884
802 – Applications administratives de l'Organisation	1 483	2 350	0	3 833
803 – Applications techniques de l'Organisation	5 169	0	0	5 169
804 – Système de gestion des documents et contenus électroniques	1 750	0	0	1 750
805 – Normes comptables internationales pour le secteur public (y compris Système de comptabilité de terrain)	10 700	0	0	10 700
806 – Systèmes d'information de gestion	2 525	800	0	3 325
807 – Cadre de gestion des ressources humaines de soutien	4 068	0	0	4 068
808 – Report	(5 000)	0	0	(5 000)
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>22 579</b>	<b>3 150</b>	<b>0</b>	<b>25 729</b>
901 – Sécurité et sûreté de l'environnement de fonctionnement pour l'exécution du programme au Siège	11 333	188	0	11 521
902 – Sécurité et sûreté de l'environnement de fonctionnement pour l'exécution du programme dans le monde	14 022	0	601	14 623
903 – Report	(1 400)	0	0	(1 400)
<b>Dépenses de sécurité</b>	<b>23 955</b>	<b>188</b>	<b>601</b>	<b>24 744</b>
<b>Total</b>	<b>945 965</b>	<b>247 189</b>	<b>1 017 751</b>	<b>2 210 906</b>



**ANNEXE IV: PROPOSITION DE BUDGET 2010-11 PAR OBJECTIF  
STRATÉGIQUE/FONCTIONNEL ET PAR DÉPARTEMENT/BUREAU  
(EN MILLIERS D'USD, AUX TAUX DE 2008-09)**

Objectif stratégique/fonctionnel et Département/Bureau	Crédits budgétaires nets	Extrabudgétaire	Total
<b>A – Intensification durable de la production agricole</b>	<b>47 495</b>	<b>192 089</b>	<b>239 584</b>
OEK - Bureau de l'échange de connaissances de la recherche et de la vulgarisation	708	492	1 200
AG - Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs	33 347	24 963	58 310
ES - Département du développement économique et social	1 243	622	1 865
NR - Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement	218	0	218
TC - Département de la coopération technique	1 642	117 365	119 007
FC - Représentations de la FAO	0	24 939	24 939
RO - Bureaux régionaux	3 247	17 958	21 206
SO - Bureaux sous-régionaux	7 090	5 749	12 839
<b>B – Accroissement de la production animale durable</b>	<b>30 706</b>	<b>154 991</b>	<b>185 697</b>
LEG - Bureau droit et éthique	247	43	290
OEK - Bureau de l'échange de connaissances de la recherche et de la vulgarisation	399	984	1 383
AG - Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs	19 550	18 798	38 348
ES - Département du développement économique et social	907	12	920
FI - Département des pêches et de l'aquaculture	68	0	68
NR - Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement	218	0	218
TC - Département de la coopération technique	1 307	115 262	116 569
FC - Représentations de la FAO	0	5 116	5 116
RO - Bureaux régionaux	2 746	10 245	12 991
SO - Bureaux sous-régionaux	5 263	4 532	9 795
<b>C – Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles</b>	<b>53 867</b>	<b>87 685</b>	<b>141 553</b>
LEG - Bureau droit et éthique	942	43	985
OEK - Bureau de l'échange de connaissances de la recherche et de la vulgarisation	399	492	891
FI - Département des pêches et de l'aquaculture	43 401	36 825	80 226
NR - Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement	55	0	55
TC - Département de la coopération technique	85	17 332	17 417
FC - Représentations de la FAO	0	12 650	12 650
RO - Bureaux régionaux	2 895	17 521	20 416
SO - Bureaux sous-régionaux	6 091	2 822	8 914

Objectif stratégique/fonctionnel et Département/Bureau	Crédits budgétaires nets	Extrabudgétaire	Total
<b>D – Amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments à tous les stades de la filière alimentaire</b>	<b>23 935</b>	<b>18 163</b>	<b>42 098</b>
LEG - Bureau droit et éthique	206	43	249
AG - Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs	19 880	6 824	26 704
ES - Département du développement économique et social	0	12	12
FI - Département des pêches et de l'aquaculture	324	0	324
TC - Département de la coopération technique	0	2 424	2 424
FC - Représentations de la FAO	0	7 294	7 294
RO - Bureaux régionaux	2 137	888	3 025
SO - Bureaux sous-régionaux	1 387	677	2 064
<b>E – Gestion durable des forêts et des arbres</b>	<b>41 288</b>	<b>78 084</b>	<b>119 372</b>
LEG - Bureau droit et éthique	376	43	419
OEK - Bureau de l'échange de connaissances de la recherche et de la vulgarisation	399	492	891
FO - Département des forêts	29 538	50 117	79 654
NR - Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement	85	124	209
TC - Département de la coopération technique	252	5 744	5 995
FC - Représentations de la FAO	0	14 658	14 658
LO - Bureaux de liaison	834	0	834
RO - Bureaux régionaux	3 466	2 958	6 424
SO - Bureaux sous-régionaux	6 338	3 950	10 288
<b>F – Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques et meilleures réponses aux défis mondiaux liés à l'environnement ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture</b>	<b>51 557</b>	<b>84 837</b>	<b>136 394</b>
LEG - Bureau droit et éthique	534	86	620
OEK - Bureau de l'échange de connaissances de la recherche et de la vulgarisation	7 147	4 410	11 557
AG - Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs	2 778	277	3 055
ES - Département du développement économique et social	1 433	200	1 633
FI - Département des pêches et de l'aquaculture	55	0	55
FO - Département des forêts	85	0	85
NR - Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement	28 385	33 239	61 623
TC - Département de la coopération technique	433	18 610	19 043
FC - Représentations de la FAO	0	21 752	21 752
RO - Bureaux régionaux	5 289	5 867	11 157
SO - Bureaux sous-régionaux	5 418	397	5 816

Objectif stratégique/fonctionnel et Département/Bureau	Crédits budgétaires nets	Extrabudgétaire	Total
<b>G – Environnement porteur pour les marchés afin d'améliorer les moyens d'existence et le développement rural</b>	<b>39 138</b>	<b>51 582</b>	<b>90 721</b>
AG - Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs	9 277	1 020	10 297
ES - Département du développement économique et social	23 359	5 287	28 646
NR - Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement	21	0	21
TC - Département de la coopération technique	0	17 925	17 925
FC - Représentations de la FAO	0	17 801	17 801
RO - Bureaux régionaux	3 039	2 755	5 794
SO - Bureaux sous-régionaux	3 442	6 795	10 237
<b>H – Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition</b>	<b>57 162</b>	<b>89 887</b>	<b>147 049</b>
LEG - Bureau droit et éthique	755	163	918
OCE - Bureau des communications internes et des relations extérieures	0	4	4
OEK - Bureau de l'échange de connaissances de la recherche et de la vulgarisation	9 105	2 514	11 619
AG - Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs	6 071	400	6 471
ES - Département du développement économique et social	24 231	6 490	30 721
FI - Département des pêches et de l'aquaculture	365	0	365
TC - Département de la coopération technique	6 748	30 018	36 765
FC - Représentations de la FAO	0	39 625	39 625
RO - Bureaux régionaux	7 191	7 154	14 345
SO - Bureaux sous-régionaux	2 696	3 519	6 215
<b>I – Meilleure préparation et réponse efficace aux menaces et situations d'urgence alimentaires et agricoles</b>	<b>7 397</b>	<b>372 217</b>	<b>379 614</b>
AG - Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs	1 535	10 214	11 749
ES - Département du développement économique et social	2 727	2 689	5 416
FI - Département des pêches et de l'aquaculture	330	0	330
NR - Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement	104	0	104
TC - Département de la coopération technique	2 057	354 754	356 811
FC - Représentations de la FAO	0	1 962	1 962
RO - Bureaux régionaux	127	1 598	1 726
SO - Bureaux sous-régionaux	517	999	1 516
<b>K – Équité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décisions dans les zones rurales</b>	<b>9 721</b>	<b>12 703</b>	<b>22 423</b>
LEG - Bureau droit et éthique	75	0	75
AG - Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs	82	0	82
ES - Département du développement économique et social	7 782	2 813	10 594
TC - Département de la coopération technique	160	3 000	3 160

Objectif stratégique/fonctionnel et Département/Bureau	Crédits budgétaires nets	Extrabudgétaire	Total
FC - Représentations de la FAO	0	6 811	6 811
RO - Bureaux régionaux	1 178	0	1 178
SO - Bureaux sous-régionaux	443	79	522
<b>L – Accroissement et amélioration de l'efficacité des investissements publics et privés dans l'agriculture et le développement rural</b>	<b>35 722</b>	<b>51 771</b>	<b>87 492</b>
AG - Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs	1 093	0	1 093
ES - Département du développement économique et social	608	252	860
NR - Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement	412	0	412
TC - Département de la coopération technique	31 568	45 578	77 146
FC - Représentations de la FAO	0	3 591	3 591
RO - Bureaux régionaux	196	100	296
SO - Bureaux sous-régionaux	1 844	2 251	4 095
<b>X – Collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes</b>	<b>205 188</b>	<b>26 840</b>	<b>232 029</b>
ODG - Direction générale	8 475	0	8 475
OED - Bureau de l'évaluation	5 983	3 000	8 983
AUD - Bureau de l'Inspecteur général	9 113	2 105	11 218
LEG - Bureau droit et éthique	4 382	160	4 542
OCE - Bureau des communications internes et des relations extérieures	22 741	2 030	24 771
OSP - Bureau de la stratégie de la planification et de la gestion des ressources	8 774	1 150	9 924
DDK - Directeur général adjoint - Connaissances	4 554	0	4 554
OEK - Bureau de l'échange de connaissances de la recherche et de la vulgarisation	12 511	2 244	14 755
DDO - Directeur général adjoint - Opérations	5 033	1 580	6 613
OSD - Bureau d'appui à la décentralisation	7 451	0	7 451
CIO - Division du Directeur de l'informatique	47 436	1 591	49 028
ES - Département du développement économique et social	988	0	988
FI - Département des pêches et de l'aquaculture	321	0	321
TC - Département de la coopération technique	19 555	2 998	22 553
CS - Département des services internes des ressources humaines et des finances	24 667	4 005	28 673
LO - Bureaux de liaison	14 796	125	14 921
RO - Bureaux régionaux	15 968	4 374	20 342
SO - Bureaux sous-régionaux	8 078	1 478	9 555
AOS – Recettes de l'Organisation	(15 636)	0	(15 636)
<b>Y – Administration efficace et efficiente</b>	<b>109 241</b>	<b>25 953</b>	<b>135 195</b>
OSP - Bureau de la stratégie de la planification et de la gestion des ressources	499	0	499

Objectif stratégique/fonctionnel et Département/Bureau	Crédits budgétaires nets	Extrabudgétaire	Total
DDK - Directeur général adjoint - Connaissances	1 147	1 150	2 297
FI - Département des pêches et de l'aquaculture	125	0	125
CS - Département des services internes des ressources humaines et des finances	98 431	21 954	120 385
LO - Bureaux de liaison	147	0	147
RO - Bureaux régionaux	19 268	700	19 968
SO - Bureaux sous-régionaux	10 438	2 149	12 588
AOS – Recettes de l'Organisation	(20 814)	0	(20 814)
<b>FAOR – Programmes des Représentants de la FAO</b>	<b>77 194</b>	<b>14 199</b>	<b>91 393</b>
FC - Représentations de la FAO	85 643	14 199	99 842
AOS – Recettes de l'Organisation	(8 450)	0	(8 450)
<b>TCP – Programme de coopération technique</b>	<b>109 221</b>	<b>0</b>	<b>109 221</b>
TC - Département de la coopération technique	1 309	0	1 309
RO - Bureaux régionaux	2 636	0	2 636
SO - Bureaux sous-régionaux	346	0	346
TP - Programme de coopération technique - Projets	104 929	0	104 929

**ANNEXE V: PROPOSITION DE BUDGET 2010-11 PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE/FONCTIONNEL ET PAR RÉGION**  
(EN MILLIERS D'USD, AUX TAUX DE 2008-09)

Objectifs stratégiques /objectifs fonctionnels	Siège/monde		Afrique		Asie et Pacifique		Asie centrale		Amérique latine et Caraïbes		Proche-Orient		Total		
	Crédits budgétaires nets	Fonds extra-budgétaires	Crédits budgétaires nets	Fonds extra-budgétaires	Crédits budgétaires nets	Fonds extra-budgétaires	Crédits budgétaires nets	Fonds extra-budgétaires	Crédits budgétaires nets	Fonds extra-budgétaires	Crédits budgétaires nets	Fonds extra-budgétaires	Crédits budgétaires nets	Fonds extra-budgétaires	Total
<b>A</b>	37 158	143 442	3 325	7 768	1 541	19 390	1 209	1 217	2 022	11 609	2 241	8 662	47 495	192 089	239 584
<b>B</b>	22 696	135 099	2 326	2 457	1 355	4 603	1 033	4 088	2 025	4 000	1 270	4 744	30 706	154 991	185 697
<b>C</b>	44 881	54 692	3 289	2 263	1 267	21 651	1 104	1 533	1 986	2 987	1 341	4 560	53 867	87 685	141 553
<b>D</b>	20 411	9 303	1 572	1 011	538	7 384	426	20	800	0	188	444	23 935	18 163	42 098
<b>E</b>	30 649	56 519	3 406	6 190	1 634	9 144	2 051	0	2 612	5 940	935	292	41 288	78 084	119 372
<b>F</b>	40 849	56 821	3 465	3 705	1 822	8 576	1 303	961	2 349	9 411	1 769	5 364	51 557	84 837	136 394
<b>G</b>	32 657	24 232	2 976	15 205	1 081	1 624	469	1 367	980	7 609	976	1 546	39 138	51 582	90 721
<b>H</b>	47 275	39 589	3 234	16 422	1 729	13 987	1 139	0	2 045	18 082	1 739	1 807	57 162	89 887	147 049
<b>I</b>	6 752	367 657	328	1 347	207	1 965	0	0	110	1 248	0	0	7 397	372 217	379 614
<b>K</b>	8 099	5 813	796	3 645	378	65	281	603	166	2 464	0	114	9 721	12 703	22 423
<b>L</b>	33 682	45 830	851	4 110	0	250	137	375	832	475	220	732	35 722	51 771	87 492
<b>X</b>	174 141	20 989	5 280	100	9 234	183	7 418	467	5 108	1 513	4 008	3 589	205 188	26 840	232 029
<b>Y</b>	71 037	21 844	6 760	600	7 353	0	13 002	1 860	7 406	1 205	3 684	444	109 241	25 953	135 195
<b>FAOR</b>	0	0	39 851	6 037	13 641	3 465	2 110	125	14 948	3 891	6 643	681	77 194	14 199	91 393
<b>TCP</b>	20 196	0	35 334	0	21 299	0	9 132	0	16 008	0	7 253	0	109 221	0	109 221
<b>6</b>	600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	600	0	600
<b>8</b>	22 579	3 150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 579	3 150	25 729
<b>9</b>	23 955	789	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 955	789	24 744
<b>Total</b>	<b>637 618</b>	<b>985 769</b>	<b>112 793</b>	<b>70 859</b>	<b>63 076</b>	<b>92 287</b>	<b>40 815</b>	<b>12 614</b>	<b>59 396</b>	<b>70 432</b>	<b>32 267</b>	<b>32 980</b>	<b>945 965</b>	<b>1 264 941</b>	<b>2 210 906</b>

**ANNEXE VI: PROPOSITION 2010-11 PAR UNITÉ ORGANISATIONNELLE  
(EN MILLIERS D'USD, AUX TAUX DE 2008-09)**

Unité organisationnelle/Département	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires de base	Autres contributions extrabudgétaires	Total
ODG – Direction générale	8 475	0	0	8 475
OED – Bureau de l'évaluation	5 983	0	3 000	8 983
AUD – Bureau de l'Inspecteur général	9 113	1 705	400	11 218
LEG – Bureau droit et éthique	7 516	580	0	8 096
OCE – Bureau des communications internes et des relations extérieures	22 741	2 034	0	24 775
OSP – Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources	9 272	700	450	10 422
DDK – Directeur général adjoint - Connaissances	5 701	1 150	0	6 851
OEK – Bureau de l'échange de connaissances, de la recherche et de la vulgarisation	30 668	11 628	0	42 295
DDO – Directeur général adjoint - Opérations	5 033	1 580	0	6 613
OSD – Bureau d'appui à la décentralisation	7 451	0	0	7 451
CIO – Division du Directeur de l'informatique	47 436	1 591	0	49 028
<b>Total</b>	<b>159 389</b>	<b>20 968</b>	<b>3 850</b>	<b>184 207</b>
AGD – Bureau du Sous-Directeur général	4 826	2 616	0	7 442
AGA – Division de la production et de la santé animales	17 328	5 079	21 221	43 627
AGE – Division mixte FAO/AIEA	6 142	0	0	6 142
AGN – Division de la nutrition et de la protection des consommateurs	21 335	7 089	520	28 945
AGP – Division de la production végétale et de la protection des plantes	29 627	11 408	12 854	53 889
AGS – Division des infrastructures rurales et agro-industries	14 357	1 180	529	16 066
<b>AG – Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs</b>	<b>93 614</b>	<b>27 372</b>	<b>35 124</b>	<b>156 110</b>
ESD – Bureau du Sous-Directeur général	2 464	0	0	2 464
ESA – Division de l'économie du développement agricole	14 292	7 494	0	21 786
ESS – Division de la statistique	15 437	2 500	275	18 212
EST – Division du commerce et des marchés	21 537	3 312	297	25 146
ESW – Division de la parité, de l'équité et de l'emploi rural	9 547	4 500	0	14 047

Unité organisationnelle/Département	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires de base	Autres contributions extrabudgétaires	Total
<b>ES – Département du développement économique et social</b>	<b>63 278</b>	<b>17 805</b>	<b>572</b>	<b>81 655</b>
FID – Bureau du Sous-Directeur général	3 334	14 330	0	17 664
FIE – Division des politiques et de l'économie de la pêche et de l'aquaculture	21 893	6 071	55	28 019
FIM – Division de l'utilisation et de la conservation des ressources des pêches et de l'aquaculture	19 763	13 184	3 185	36 132
<b>FI – Département des pêches et de l'aquaculture</b>	<b>44 989</b>	<b>33 585</b>	<b>3 240</b>	<b>81 814</b>
FOD – Bureau du Sous-Directeur général	2 773	0	0	2 773
FOE – Division de l'économie, des politiques et des produits forestiers	13 600	16 339	599	30 537
FOM – Division de l'évaluation, de la gestion et de la conservation des forêts	13 250	26 873	6 306	46 429
<b>FO – Département des forêts</b>	<b>29 623</b>	<b>43 212</b>	<b>6 905</b>	<b>79 739</b>
NRD – Bureau du Sous-Directeur général	8 101	2 251	0	10 352
NRC – Division de l'environnement, des changements climatiques et de la bioénergie	10 304	8 777	5 049	24 130
NRL – Division des terres et des eaux	11 093	14 129	3 157	28 378
<b>NR – Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement</b>	<b>29 498</b>	<b>25 157</b>	<b>8 206</b>	<b>62 861</b>
TCD – Bureau du Sous-Directeur général	10 177	2 343	307	12 827
TCE – Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation	934	574	669 554	671 063
TCI – Division du Centre d'investissement	26 768	46 188	1 482	74 438
TCS – Division de l'appui à l'élaboration des politiques et programmes	27 236	3 072	7 489	37 797
<b>TC – Département de la coopération technique</b>	<b>65 115</b>	<b>52 178</b>	<b>678 832</b>	<b>796 124</b>
CSD – Bureau du Sous-Directeur général	6 023	50	0	6 073
CSF – Division des finances	17 466	795	1 200	19 461
CSH – Division de la gestion des ressources humaines	26 440	8 539	700	35 679
CSC – Division de la Conférence, du Conseil et du protocole	24 667	4 005	0	28 673
CSA – Division des services administratifs	36 907	4 260	5 150	46 317
CSS – Centre des services communs – Rome	3 098	0	0	3 098
CSS – Centre des services communs – Budapest	8 498	0	1 260	9 758
<b>CS – Département des services internes, des ressources humaines et des finances</b>	<b>123 098</b>	<b>17 649</b>	<b>8 310</b>	<b>149 058</b>



Unité organisationnelle/Département	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires de base	Autres contributions extrabudgétaires	Total
LOB – Bureau de liaison avec l'Union européenne et la Belgique	1 146	0	0	1 146
LOG – Bureau de liaison avec les Nations Unies, Genève	3 789	0	0	3 789
LON – Bureau de liaison avec les Nations Unies, New York	3 490	0	0	3 490
LOJ – Bureau de liaison avec le Japon, Yokohama	1 395	0	0	1 395
LOW – Bureau de liaison pour l'Amérique du Nord, Washington	4 452	125	0	4 577
LOR – Bureau de liaison avec la Fédération de Russie	1 506	0	0	1 506
<b>LO – Bureaux de liaison</b>	<b>15 778</b>	<b>125</b>	<b>0</b>	<b>15 903</b>
TPI – Projets du PCT – Fonds interrégional et d'urgence	18 887	0	0	18 887
TPA – Projets du PCT – Afrique	34 417	0	0	34 417
TPP – Projets du PCT – Asie et le Pacifique	20 650	0	0	20 650
TPL – Projets du PCT – Amérique latine et Caraïbes	15 488	0	0	15 488
TPN – Projets du PCT – Proche-Orient et Afrique du Nord	6 883	0	0	6 883
TPE – Projets du PCT – Europe	8 604	0	0	8 604
<b>TP – Programme de coopération technique - projets</b>	<b>104 929</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>104 929</b>
RAF – Bureau régional pour l'Afrique (Accra)	15 266	27	2 445	17 738
SFC – Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale	5 157	53	6 113	11 323
SFE – Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Est	5 997	85	1 081	7 163
SFS – Bureau sous-régional pour l'Afrique australe	6 239	400	1 608	8 247
SFW – Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest	5 866	200	733	6 800
FRA – Représentants de la FAO en Afrique	43 571	539	57 575	101 684
<b>Afrique</b>	<b>82 096</b>	<b>1 304</b>	<b>69 555</b>	<b>152 955</b>
RAP – Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (Bangkok)	22 331	625	24 147	47 103
SAP – Bureau sous-régional pour les Îles du Pacifique	3 553	0	66	3 619
FAP – Représentants de la FAO Asie et Pacifique	15 753	340	67 109	83 202

Unité organisationnelle/Département	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires de base	Autres contributions extrabudgétaires	Total
<b>Asie et Pacifique</b>	<b>41 637</b>	<b>965</b>	<b>91 322</b>	<b>133 924</b>
REU – Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale (Budapest)	7 133	110	1 320	8 563
SEC – Bureau sous-régional pour l'Asie centrale	4 638	600	2 509	7 747
SEU – Bureau sous-régional pour l'Europe centrale et orientale	4 897	200	5 494	10 591
FEU – Représentants de la FAO en Europe	2 193	0	1 122	3 315
<b>Europe et Asie centrale</b>	<b>18 861</b>	<b>910</b>	<b>10 444</b>	<b>30 216</b>
RLC – Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Santiago)	14 890	700	17 731	33 320
SLC – Bureau sous-régional pour les Caraïbes	4 645	345	5 623	10 613
SLM – Bureau sous-régional pour l'Amérique centrale	4 348	677	4 187	9 213
SLS – Équipe multidisciplinaire pour l'Amérique du Sud	5 077	0	1 041	6 118
FLA – Représentants de la FAO en Amérique latine et dans les Caraïbes	17 146	641	39 486	57 274
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>	<b>46 106</b>	<b>2 363</b>	<b>68 069</b>	<b>116 538</b>
RNE – Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord (Le Caire)	9 766	77	24 937	34 780
SNO – Équipe multidisciplinaire pour l'est du Proche-Orient	3 491	0	0	3 491
SNE – Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord	5 484	0	189	5 672
SNG – Bureau sous-régional pour les pays du Golfe	0	0	4 193	4 193
FNE – Représentants de la FAO au Proche-Orient	6 980	181	3 404	10 565
<b>Proche-Orient</b>	<b>25 720</b>	<b>258</b>	<b>32 722</b>	<b>58 701</b>
<b>AOS – Recettes de l'Organisation</b>	<b>(44 900)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(44 900)</b>
<b>Imprévus</b>	<b>600</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>600</b>
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>22 579</b>	<b>3 150</b>	<b>0</b>	<b>25 729</b>
<b>Dépenses de sécurité</b>	<b>23 955</b>	<b>188</b>	<b>601</b>	<b>24 744</b>
<b>Total</b>	<b>945 965</b>	<b>247 189</b>	<b>1 017 751</b>	<b>2 210 906</b>

**ANNEXE VII: OUVERTURES DE CRÉDITS NETS PAR UNITÉ  
ORGANISATIONNELLE 2008-09 (COMPTE TENU DES GAINS  
D'EFFICIENCE) EN MILLIERS D'USD**

Unité de l'Org./ Département	Description	Crédits nets
ODG	Direction générale	11 400
UNC	Bureau de la coordination à l'échelle des Nations Unies et du suivi des OMD	3 500
OCD	Bureau de la coordination et de la décentralisation	8 800
AUD	Bureau de l'inspecteur général	7 000
LEG	Bureau juridique	6 600
PBE	Bureau du programme, du budget et de l'évaluation	17 500
<b>ODG</b>	<b>Direction générale</b>	<b>54 800</b>
AGD	Bureau du Sous-Directeur général	4 900
AGA	Division de la production et de la santé animales	16 400
AGE	Division mixte FAO/AIEA	5 900
AGN	Division de la nutrition et de la protection des consommateurs	20 700
AGP	Division de la production végétale et de la protection des plantes	29 600
AGS	Division des infrastructures rurales et des agro-industries	15 000
<b>AG</b>	<b>Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs</b>	<b>92 500</b>
ESD	Bureau du Sous-Directeur général	2 500
ESA	Division de l'économie du développement agricole	14 100
ESS	Division de la statistique	14 300
EST	Division du commerce et des marchés	21 800
ESW	Division de la parité, de l'équité et de l'emploi rural	9 600
<b>ES</b>	<b>Département du développement économique et social</b>	<b>62 300</b>
FID	Bureau du Sous-Directeur général	2 600
FIE	Division de l'économie et des politiques de la pêche et de l'aquaculture	17 900
FII	Division des produits et de l'industrie de la pêche	10 700
FIM	Division de la gestion des pêches et de l'aquaculture	13 500
<b>FI</b>	<b>Département des pêches et de l'aquaculture</b>	<b>44 700</b>
FOD	Bureau du Sous-Directeur général	2 600
FOE	Division de l'économie et des politiques forestières	10 100
FOI	Division des produits et des industries forestiers	8 500
FOM	Division de la gestion des forêts	8 100
<b>FO</b>	<b>Département des forêts</b>	<b>29 300</b>
NRD	Bureau du Sous-Directeur général	9 200
NRC	Division de l'environnement, des changements climatiques et de la bioénergie	9 000
NRL	Division des terres et des eaux	13 500
NRR	Division de la recherche et de la vulgarisation	6 300
<b>NR</b>	<b>Département de la gestion des ressources naturelles et de</b>	<b>38 000</b>

Unité de l'Org./ Département	Description	Crédits nets
<b>l'environnement</b>		
TCD	Bureau du Sous-Directeur général	5 600
TCA	Division de l'assistance aux politiques et de la mobilisation des ressources	13 100
TCE	Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation	1 300
TCI	Division du Centre d'investissement	25 700
TCO	Division des opérations de terrain	24 000
TCP	Programme de coopération technique	104 000
<b>TC</b>	<b>Département de la coopération technique</b>	<b>173 700</b>
AFD*	Bureau du Sous-Directeur général	21 900
AFF	Division des finances	20 700
AFH	Division de la gestion des ressources humaines	15 600
AFS	Division des services administratifs	38 200
<b>AF</b>	<b>Département des ressources humaines, financières et matérielles</b>	<b>96 400</b>
KCD	Bureau du Sous-Directeur général	2 800
KCC	Division de la Conférence, du Conseil et du protocole	19 500
KCE	Division de l'échange des connaissances et du renforcement des capacités	18 200
KCI	Division de la communication	23 000
KCT	Division des technologies de l'information	38 100
<b>KC</b>	<b>Département des connaissances et de la communication</b>	<b>101 600</b>
LOB	Bureau de liaison avec l'Union européenne et la Belgique	1 100
LOG	Bureau de liaison avec les Nations Unies (Genève)	3 800
LON	Bureau de liaison avec les Nations Unies (New York)	3 500
LOJ	Bureau de liaison avec le Japon (Yokohama)	1 400
LOW	Bureau de liaison pour l'Amérique du Nord (Washington, D.C.)	4 400
LOR	Bureau de liaison avec la Fédération de Russie	1 500
<b>LO</b>	<b>Bureaux de liaison</b>	<b>15 700</b>
RAF	Bureau régional pour l'Afrique (Accra)	14 000
SFC	Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale	5 800
SFE	Bureau sous-régional pour l'Afrique orientale	6 400
SFS	Bureau sous-régional pour l'Afrique australe	6 500
SFW	Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest	5 200
FRA	Représentants de la FAO en Afrique	43 600
<b>Région Afrique</b>		<b>81,500</b>
RAP	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (Bangkok)	21 500
SAP	Bureau sous-régional pour les Îles du Pacifique	3 000
FAP	Représentants de la FAO en Asie et Pacifique	15 800
<b>Région Asie et Pacifique</b>		<b>40,300</b>
REU	Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale (Budapest)	6 600
SEC	Bureau sous-régional pour l'Asie centrale	5 100
SEU	Bureau sous-régional pour l'Europe centrale et orientale	5 400
FEU	Représentants de la FAO en Europe et l'Asie centrale	2 200

Unité de l'Org./ Département	Description	Crédits nets
<b>Région Europe et Asie centrale</b>		<b>19,300</b>
RLC	Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Santiago)	14 100
SLC	Bureau sous-régional pour les Caraïbes	5 000
SLM	Bureau sous-régional pour l'Amérique centrale	5 200
SLS	Équipe multidisciplinaire pour l'Amérique du Sud	5 400
FLA	Représentants de la FAO en Amérique latine et dans les Caraïbes	17 200
<b>Région Amérique latine et Caraïbes</b>		<b>46 900</b>
RNE	Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord (Le Caire)	12 200
SNE	Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord	3 900
FNE	Représentants de la FAO au Proche-Orient	7 000
<b>Région Proche-Orient</b>		<b>23 100</b>
<b>CONT</b>	<b>Imprévus</b>	<b>600</b>
<b>MDA</b>	<b>Ressources pour les travaux multidisciplinaires</b>	<b>3 100</b>
<b>PBX</b>	<b>Dépenses de réaffectation</b>	<b>3 600</b>
<b>AOS</b>	<b>Recettes</b>	<b>(41 000)</b>
<b>8</b>	<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>20 100</b>
<b>9</b>	<b>Dépenses de sécurité</b>	<b>23 300</b>
<b>Total</b>		<b>929 800</b>

\* Les ressources du Centre des services communs (CSS) de Budapest sont insérées sous AFD.

---

**ANNEXE VIII: CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DE BASE**


---

322. Comme indiqué à la *Section I.A*, les *Contributions volontaires de base* correspondent aux besoins en ressources extrabudgétaires estimés dans le Programme de travail en fonction des cadres de résultats et gérés en étroite liaison avec l'ouverture nette de crédits. Ces contributions sont notamment les suivantes:

- Projets de fonds fiduciaires à l'appui d'activités de base aux niveaux mondial et régional (inscrits dans les PTB précédents dans la catégorie "Appui direct au Programme ordinaire");
- Contributions hors projet des partenaires (par exemple, Programme de coopération Banque mondiale, contribution de l'OMS au Codex);
- Ressources pour la mise en œuvre du Plan d'action immédiate (PAI) en 2010-11 qui ne sont pas incluses dans l'ouverture nette de crédits.

323. La présente annexe fournit des informations supplémentaires sur les ressources incluses au titre des *Projets de base financés par des fonds fiduciaires* et des *Contributions de base hors-projet*. On trouvera des renseignements sur le PAI à la *Section II.A*.

*Projets de base financés par des fonds fiduciaires*

324. Les projets de base financés par des fonds fiduciaires entraînent précédemment dans la catégorie "Appui direct au Programme ordinaire". Ils apportent un appui direct aux activités prévues en fonction des cadres de résultats dans les domaines suivants: i) élaboration de méthodologies et de directives, ii) initiatives et partenariats mondiaux, iii) collecte, analyse et diffusion d'informations, iv) comités, commissions et organes de surveillance, v) cadres associés du Siège, et vi) autres activités de base.

325. Le tableau ci-après présente une ventilation des de ressources estimatives indiquées dans le PTB 2010-11 pour les projets de base financés par des fonds fiduciaires.

Description	Estimations 2010-11 (USD)
Élaboration de méthodologies et de directives	31 658
Initiatives et partenariats mondiaux	82 716
Collecte, analyse et diffusion d'informations	31 951
Comités, commissions et organes de surveillance	14 719
Cadres associés du Siège	2 470
Autres activités de base	13 733
<b>Total</b>	<b>177 247</b>

326. Quelques uns des principaux projets de base financés par des fonds fiduciaires qui devraient être opérationnels en 2010-11, avec le montant de la contribution extrabudgétaire estimative et les objectifs stratégiques/fonctionnels appuyés, sont cités ci-après.

*Élaboration de méthodologies et de directives*

- Initiative de l'IGAD relative aux politiques en matière d'élevage: 1,24 millions d'USD (OS B)
- Initiative mondiale FAO/OMS en faveur des avis scientifiques relatifs à l'alimentation: 2,64 millions d'USD (OS D)
- Promotion d'entreprises forestières à base communautaire: 4 millions d'USD (OS E)
- Conservation et gestion adaptative des Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM): 1,55 millions d'USD (OS F)

- Appui à la formulation des Lignes directrices volontaires de la FAO sur la gouvernance responsable des modes de faire-valoir des terres et d'autres ressources naturelles: 1,95 millions d'USD (OS F)

#### *Initiatives et partenariats mondiaux*

- Formation et diffusion intra-africaines du savoir-faire technique pour une agriculture et un développement rural durables, avec coopération entre les pays d'Afrique et de l'ANASE dans le cadre de la coopération Sud-Sud: 2,6 millions d'USD (OS A)
- Programme africain du Département des pêches: 5,9 millions d'USD (OS C)
- Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux: 6,48 millions d'USD (OS E)
- Programme d'appui au Plan d'action relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux pour les pays de l'ACP (FLEGT-ACP): 5,5 millions d'USD (OS E)
- Renforcement des capacités nationales, régionales et sous-régionales pour le suivi et l'évaluation des ressources forestières: 10 millions d'USD (OS-E)
- Coopération dans le cadre du partenariat FAO/ASDI dans le domaine du développement rural - Phase pilote 2008-2009 - Composante gestion des connaissances et renforcement des capacités: 0,6 million d'USD (OS G)
- Programme de partenariat FAO/Belgique 2008-2011 dans le domaine de la gestion des connaissances et de l'égalité des sexes - Capitalisation des outils en matière de sécurité alimentaire et d'équité hommes-femmes: 2 millions d'USD (OS H)

#### *Collecte, analyse et diffusion des informations*

- Création d'Unités de veille et de coordination pour la prévention et l'analyse des risques dans la chaîne alimentaire (plantes, animaux et nutrition): 1,28 millions d'USD (OS A, B, D)
- Renforcement de la base de connaissance nécessaire pour une approche écosystémique de la pêche marine dans les pays en développement et mise en œuvre de cette approche: 2,8 millions d'USD (OS C)
- Renforcement de la gestion des ressources forestières et de leur contribution au développement, à l'utilisation des terres et aux moyens d'existence durables: 5 millions d'USD (OS E)
- Contribution au Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales: 3,82 millions d'USD (OS E)
- Évaluation de la dégradation des terres dans les zones arides: 1,29 millions d'USD (OS F)

#### *Comités, commissions et organes de surveillance*

- Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture: 2,2 millions d'USD (OS A)
- Fièvre aphteuse: 0,7 million d'USD (OS B)
- Commission des thons de l'océan Indien: 1,8 millions d'USD (OS C)
- Appui à la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM): 1,4 millions d'USD (OS C)
- Secrétariat du Forum mondial sur la recherche agricole – Activités de base (ex SNRA): 2,16 millions d'USD (OS F)

#### *Cadres associés*

- 51 cadres affectés au siège: 2,47 millions d'USD

#### *Autre appui direct aux activités du Programme ordinaire*

- Appui à l'utilisation du russe au sein de la FAO: 2,59 millions d'USD (OS X)
- Fonds fiduciaire pour la sécurité sociale: 1,7 millions d'USD (OS Y)

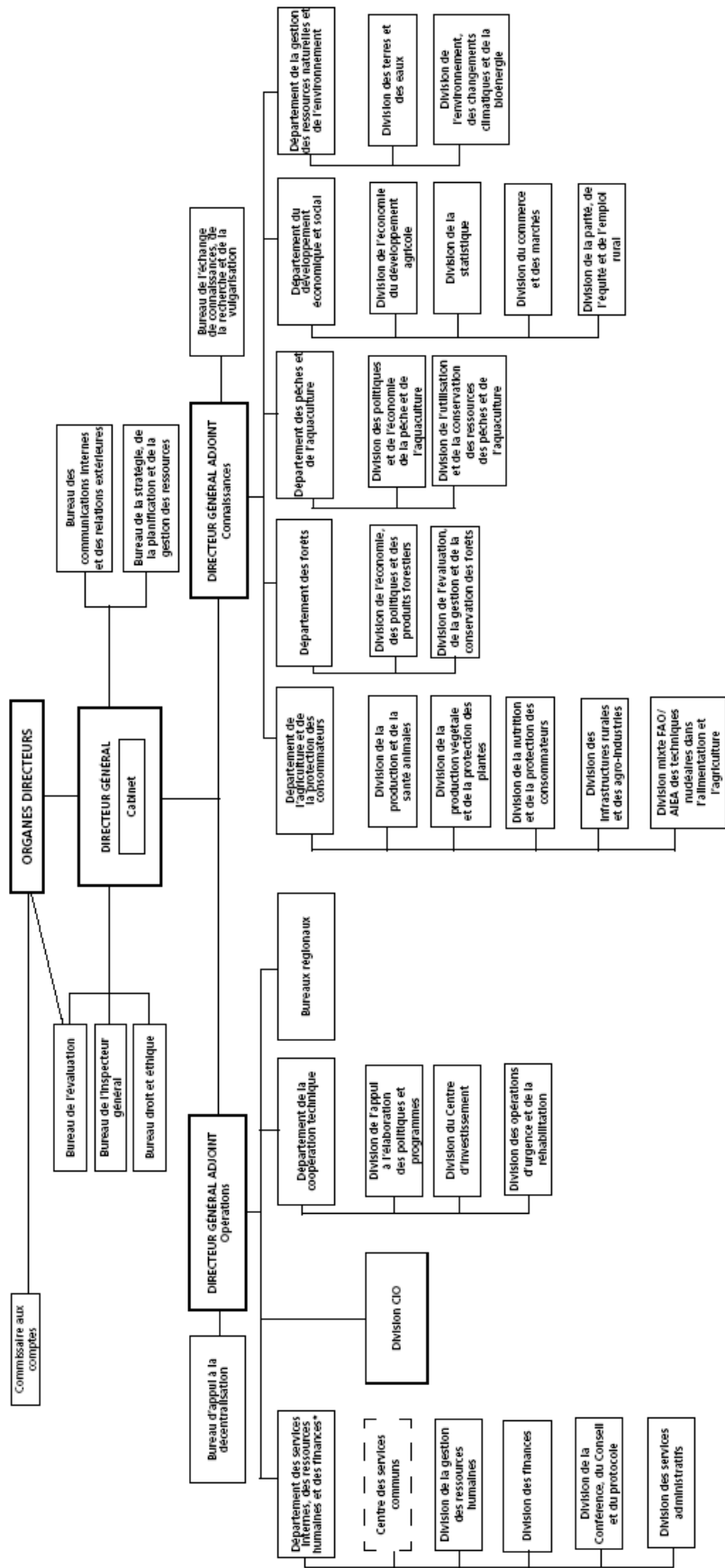
*Contributions de base hors-projet*

327. Les contributions de base hors projet sont des ressources extrabudgétaires fournies par le système des Nations Unies et d'autres partenaires pour le soutien direct du Programme de travail. Il s'agit, notamment, des contributions de la Banque mondiale pour le Programme de coopération avec le Centre d'investissement de la FAO, de l'Organisation mondiale de la santé pour le Codex et des gouvernements hôtes pour les bureaux établis dans leur pays. Le tableau ci-après présente une ventilation des contributions de base hors projet prévues, ainsi que les Objectifs stratégiques/fonctionnels qu'elles appuient.

Description	Estimations 2010-11 (en milliers d'USD)	Principaux OS/OF appuyés
Banque mondiale	26 048	L
Autres institutions financières internationales	5 600	L
Autres activités financées conjointement (CODEX)	1 225	D
Contributions en espèces des gouvernements	4 199	Y
Divers	13 004	L, Y
Revenu de placements	795	Y
<b>Total</b>	<b>50 871</b>	



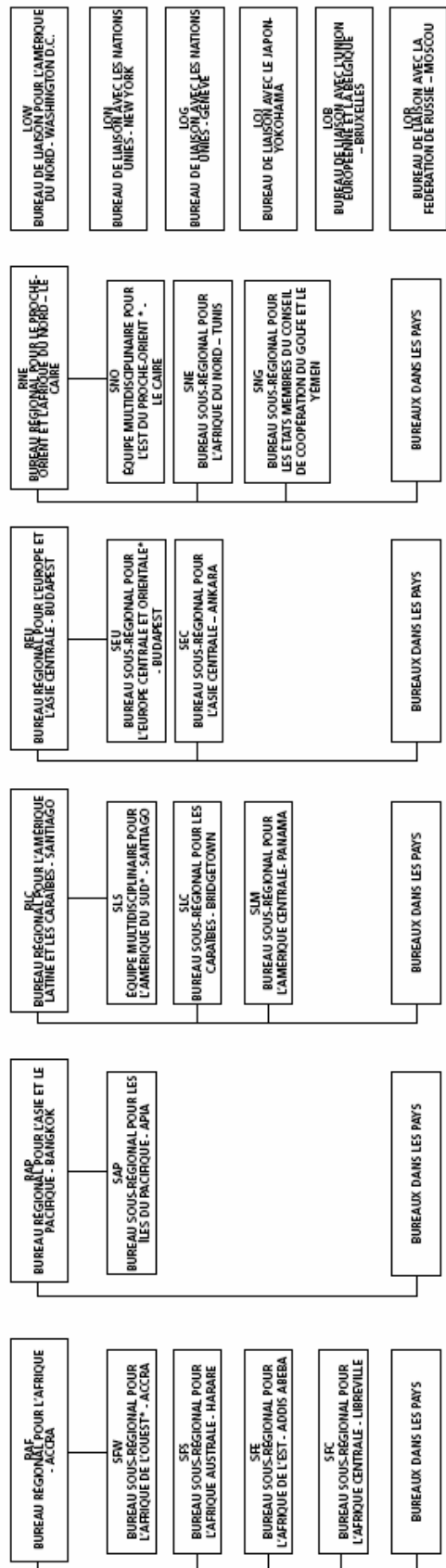
ANNEXE IX - ORGANIGRAMMES DU SIÈGE



\* La structure et les fonctions du Département des services internes, des ressources humaines et des finances sont sujettes à modifications ultérieures

Service

ANNEXE IX – (FIN) ORGANIGRAMMES DES BUREAUX DÉCENTRALISÉS



\* Site au même endroit qu'un bureau régional existant

**ANNEXE X: EFFECTIFS PAR GROUPE DE CLASSES ET PAR UNITÉ  
ORGANISATIONNELLE**

Unité organisationnelle	PTB 2010-11				Total
	D	P	N	G	
Direction générale (ODG)	3	7	-	14	24
Bureau de l'évaluation (OED)	1	7	-	3	11
Bureau de l'Inspecteur général (AUD)	2	14	-	5	21
Bureau droit et éthique (LEG)	2	11	-	9	22
Bureau des communications internes et des relations extérieures (OCE)	2	31	-	24	57
Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources (OSP)	2	12	-	5	19
Directeur général adjoint – Connaissances (DDK)	1	2	-	2	5
Bureau de l'échange de connaissances, de la recherche et de la vulgarisation (OEK)	1	60	-	33	94
Directeur général adjoint – Opérations (DDO)	1	2	-	2	5
Bureau d'appui à la décentralisation (OSD)	2	7	-	9	18
Division du Directeur de l'informatique (CIO)	2	65	12	40	119
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>218</b>	<b>12</b>	<b>146</b>	<b>395</b>
Bureau du Sous-Directeur général (AGD)	1	3	-	7	11
Division de la production et de la santé animales (AGA)	2	26	-	11	39
Division mixte FAO/AIEA (AGE)	1	8	-	-	9
Division de la nutrition et de la protection des consommateurs (AGN)	3	29	-	19	51
Division de la production végétale et de la protection des plantes (AGP)	3	41	-	28	72
Division des infrastructures rurales et des agro-industries (AGS)	1	26	-	11	38
<b>Total pour le Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs (AG)</b>	<b>11</b>	<b>133</b>	<b>-</b>	<b>76</b>	<b>220</b>
Bureau du Sous-Directeur général (ESD)	1	1	-	5	7
Division de l'économie du développement agricole (ESA)	2	22	-	12	36
Division de la statistique (ESS)	2	25	-	26	53
Division du commerce et des marchés (EST)	2	35	-	27	64
Division de la parité, de l'équité et de l'emploi en milieu rural (ESW)	2	15	-	7	24
<b>Total pour le Département du développement économique et social (ES)</b>	<b>9</b>	<b>98</b>	<b>-</b>	<b>77</b>	<b>184</b>
Bureau du Sous-Directeur général (FID)	1	1	-	6	8
Division des politiques et de l'économie de la pêche et de l'aquaculture (FIE)	3	34	-	29	66
Division de l'utilisation et de la conservation des ressources des pêches et de l'aquaculture (FIM)	2	33	-	20	55

Unité organisationnelle	PTB 2010-11				Total
	D	P	N	G	
<b>Total pour le Département des pêches et de l'aquaculture (FI)</b>	<b>6</b>	<b>68</b>	<b>-</b>	<b>55</b>	<b>129</b>
Bureau du Sous-Directeur général (FOD)	1	1	-	5	7
Division de l'économie, des politiques et des produits forestiers (FOE)	2	23	-	10	35
Division de l'évaluation, de la gestion et de la conservation des forêts (FOM)	2	20	-	11	33
<b>Total pour le Département des forêts (FO)</b>	<b>5</b>	<b>44</b>	<b>-</b>	<b>26</b>	<b>75</b>
Bureau du Sous-Directeur général (NRD)	2	6	-	12	20
Division de l'environnement, des changements climatiques et de la bioénergie (NRC)	2	17	-	9	28
Division des terres et des eaux (NRL)	2	18	-	9	29
<b>Total pour le Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement (NR)</b>	<b>6</b>	<b>41</b>	<b>-</b>	<b>30</b>	<b>77</b>
Bureau du Sous-Directeur général (TCD)	2	12	-	21	35
Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation (TCE)	1	1	-	-	2
Division du Centre d'investissement (TCI)	5	63	-	32	100
Division de l'appui à l'élaboration des politiques et programmes (TCS)	4	35	-	23	62
<b>Total pour le Département de la coopération technique (TC)</b>	<b>12</b>	<b>111</b>	<b>-</b>	<b>76</b>	<b>199</b>
Bureau du Sous-Directeur général (CSD)	2	13	-	65	80
Division des finances (CSF)	2	28	-	26	56
Division de la gestion des ressources humaines (CSH)	3	27	-	45	75
Division de la Conférence, du Conseil et du protocole (CSC)	2	42	-	71	115
Division des services administratifs (CSA)	2	15	-	73	90
Centre des services communs (Rome)	1	6	-	4	11
Centre des services communs (Budapest)	-	10	-	84	94
<b>Total pour le Département des services internes, des ressources humaines et des finances (CS)</b>	<b>12</b>	<b>141</b>	<b>-</b>	<b>368</b>	<b>521</b>
<b>Bureaux des représentants de la FAO</b>	<b>37</b>	<b>39</b>	<b>159</b>	<b>480</b>	<b>715</b>
Bureau de liaison avec les Nations Unies (Genève)(LOG)	1	4	-	4	9
Bureau de liaison pour l'Amérique du Nord (Washington) (LOW)	1	3	-	11	15
Bureau de liaison avec les Nations Unies (New York) (LON)	1	3	-	5	9
Bureau de liaison avec l'Union européenne et la Belgique (LOB)	2	1	-	1	4
Bureau de liaison avec le Japon (LOJ)	1	1	-	1	3
Bureau de liaison avec la Fédération de Russie (LOR)	1	1	-	1	3

Unité organisationnelle	PTB 2010-11				Total
	D	P	N	G	
<b>Total pour les Bureaux de liaison</b>	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>-</b>	<b>23</b>	<b>43</b>
Bureau régional pour l'Afrique (Accra) (RAF)	1	22	1	39	63
Bureau sous-régional pour l'Afrique orientale (SFE)	1	8	2	6	17
Bureau sous-régional pour l'Afrique australe (SFS)	1	9	2	9	21
Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale (SFC)	1	7	2	3	13
Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest (SFW)	1	7	1	5	14
<b>Total pour la Région Afrique</b>	<b>5</b>	<b>53</b>	<b>8</b>	<b>62</b>	<b>128</b>
Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (Bangkok) (RAP)	2	40	-	75	117
Bureau sous-régional pour les Îles du Pacifique (SAP)	1	6	-	7	14
<b>Total pour la Région Asie et Pacifique</b>	<b>3</b>	<b>46</b>	<b>-</b>	<b>82</b>	<b>131</b>
Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale (Budapest) (REU)	1	11	1	15	28
Bureau sous-régional pour l'Asie centrale (SEC)	1	7	2	6	16
Bureau sous-régional pour l'Europe centrale et orientale (SEU)	1	6	1	5	13
<b>Total pour la Région Europe et Asie centrale</b>	<b>3</b>	<b>24</b>	<b>4</b>	<b>26</b>	<b>57</b>
Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Santiago) (RLC)	1	21	-	48	70
Bureau sous-régional pour les Caraïbes (SLC)	1	6	2	9	18
Bureau sous-régional pour l'Amérique centrale (SLM)	1	7	2	5	15
Équipe multidisciplinaire pour l'Amérique du Sud (SLS)	1	8	1	2	12
<b>Total pour la région Amérique latine et Caraïbes</b>	<b>4</b>	<b>42</b>	<b>5</b>	<b>64</b>	<b>115</b>

Unité organisationnelle	PTB 2010-11				Total
	D	P	N	G	
Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord (Le Caire) (RNE)	1	17	1	29	48
Équipe multidisciplinaire pour l'est du Proche-Orient (Le Caire) (SNO)	1	5	1	5	12
Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord (SNE)	1	8	2	12	23
<b>Total pour la région Proche-Orient et Afrique du Nord</b>	<b>3</b>	<b>30</b>	<b>4</b>	<b>46</b>	<b>83</b>
<b>Total général</b>	<b>142</b>	<b>1,100</b>	<b>192</b>	<b>1,635</b>	<b>3,069</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Notes:</li> <li>• D = Directeurs et catégories supérieures, P = Cadre organique, N = Fonctionnaires recrutés sur le plan national, G = Services généraux.</li> <li>• La structure et les fonctions de plusieurs départements et bureaux sont sujettes à ajustements ultérieurs.</li> <li>• Tandis que le Tableau 4 montrait l'évolution du nombre de postes par lieu d'affectation et par catégorie de personnel, le tableau ci-dessus présente les nombres de postes par catégorie et par unité de l'Organisation. À noter: <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les 30 fonctionnaires du cadre organique détachés dans le PTB 2010-11 (4 commissaires aux comptes, 3 chargés d'information, 3 fonctionnaires techniques et 20 programmeurs/spécialistes des TI sous l'autorité de planification CIO) sont comptabilisés dans les postes de leurs départements respectifs au Siège; et</li> <li>➤ Les postes du Centre des services communs au pôle de Budapest sont comptabilisés dans les postes du département CS du Siège tandis que ceux des pôles de Santiago et de Bangkok du Centre des services communs (respectivement 1 P et 10 G, et 1 P et 12 G) figurent dans le décompte des bureaux décentralisés concernés.</li> </ul> </li> <li>• Les postes du Bureau sous-régional pour les États membres du Conseil de coopération du Golfe et le Yémen (SNG) sont financés par des fonds fiduciaires et n'apparaissent donc pas dans le décompte ci-dessus.</li> </ul>					

**ANNEXE XI: CRÉDITS BUDGÉTAIRES NETS PAR RÉSULTAT DE  
L'ORGANISATION AVANT ET APRÈS LES AUGMENTATIONS DE COÛTS  
(EN MILLIERS D'USD)**

Objectif stratégique/fonctionnel et résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets avant les augmentations de coûts	Augmentations de coûts	Crédits budgétaires nets après augmentations de coûts
A01	18 311	886	19 197
A02	13 139	777	13 917
A03	6 767	358	7 124
A04	9 278	451	9 729
<b>A</b>	<b>47 495</b>	<b>2 472</b>	<b>49 967</b>
B01	10 320	514	10 834
B02	11 774	644	12 418
B03	6 219	349	6 568
B04	2 392	108	2 500
<b>B</b>	<b>30 706</b>	<b>1 615</b>	<b>32 321</b>
C01	18 194	889	19 083
C02	7 333	436	7 770
C03	7 312	367	7 680
C04	9 400	465	9 864
C05	5 196	234	5 430
C06	6 432	290	6 722
<b>C</b>	<b>53 867</b>	<b>2 682</b>	<b>56 549</b>
D01	12 802	601	13 403
D02	3 338	170	3 509
D03	4 168	218	4 386
D04	3 627	186	3 813
<b>D</b>	<b>23 935</b>	<b>1 175</b>	<b>25 111</b>
E01	9 318	378	9 696
E02	5 699	301	6 000
E03	6 413	317	6 729
E04	5 702	267	5 969
E05	7 074	293	7 367
E06	7 082	369	7 452
<b>E</b>	<b>41 288</b>	<b>1 926</b>	<b>43 213</b>
F01	10 348	568	10 916
F02	11 023	669	11 692
F03	4 432	183	4 615
F04	4 866	198	5 064
F05	12 102	626	12 728
F06	8 786	376	9 162
<b>F</b>	<b>51 557</b>	<b>2 619</b>	<b>54 176</b>
G01	9 240	529	9 768
G02	2 786	119	2 905
G03	7 009	434	7 443
G04	20 103	999	21 103
<b>G</b>	<b>39 138</b>	<b>2 081</b>	<b>41 219</b>
H01	15 147	828	15 975
H02	3 922	189	4 110
H03	3 489	185	3 674
H04	11 336	552	11 889

Objectif stratégique/fonctionnel et résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets avant les augmentations de coûts	Augmentations de coûts	Crédits budgétaires nets après augmentations de coûts
H05	23 268	1 036	24 304
<b>H</b>	<b>57 162</b>	<b>2 790</b>	<b>59 952</b>
I01	4 391	206	4 597
I02	1 934	94	2 028
I03	1 072	69	1 141
<b>I</b>	<b>7 397</b>	<b>369</b>	<b>7 766</b>
K01	1 966	76	2 042
K02	2 396	131	2 527
K03	3 057	147	3 204
K04	2 302	116	2 417
<b>K</b>	<b>9 721</b>	<b>469</b>	<b>10 190</b>
L01	10 566	713	11 279
L02	7 666	470	8 136
L03	17 489	1 144	18 633
<b>L</b>	<b>35 722</b>	<b>2 326</b>	<b>38 048</b>
X01	39 887	2 830	42 716
X02	86 661	3 508	90 170
X03	22 217	134	22 351
X04	56 424	2 924	59 347
<b>X</b>	<b>205 188</b>	<b>9 395</b>	<b>214 584</b>
Y01	65 558	3 067	68 625
Y02	24 472	1 417	25 889
Y03	19 211	503	19 714
<b>Y</b>	<b>109 241</b>	<b>4 987</b>	<b>114 228</b>
FAOR01	39 851	6 416	46 267
FAOR02	13 641	884	14 525
FAOR04	14 948	2 514	17 462
FAOR05	6 643	1 152	7 796
FAOR06	0	0	0
FAOR07	2 110	89	2 199
<b>FAOR</b>	<b>77 194</b>	<b>11 055</b>	<b>88 248</b>
TCP01	4 292	297	4 589
TCP02	104 929	2 070	106 999
<b>TCP</b>	<b>109 221</b>	<b>2 367</b>	<b>111 588</b>
601	600	0	600
<b>6</b>	<b>600</b>	<b>0</b>	<b>600</b>
801	1 884	82	1 966
802	1 483	64	1 547
803	5 169	224	5 393
804	1 750	87	1 837
805	10 700	358	11 058
806	2 525	35	2 560
807	4 068	168	4 236
808	(5 000)	0	(5 000)
<b>8</b>	<b>22 579</b>	<b>1 018</b>	<b>23 597</b>
901	11 333	277	11 610
902	14 022	324	14 345
903	(1 400)	0	(1 400)
<b>9</b>	<b>23 955</b>	<b>601</b>	<b>24 556</b>
<b>Total</b>	<b>945 965</b>	<b>49 949</b>	<b>995 914</b>



## Liste des sigles

<b>AADDRD</b>	Alimentation, agriculture et développement rural durables
<b>APD</b>	Aide publique au développement
<b>APEC</b>	Organisation de coopération économique Asie-Pacifique
<b>AQUASTAT</b>	Système mondial d'information sur l'eau et l'agriculture
<b>CCNUCC</b>	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
<b>CCPR</b>	Code de conduite pour une pêche responsable
<b>CDB</b>	Convention sur la diversité biologique
<b>CDD</b>	Commission du développement durable
<b>CFPI</b>	Commission de la fonction publique internationale
<b>CIRADR</b>	Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural
<b>CMC-FC</b>	Centre de gestion des crises pour la filière alimentaire
<b>CMP</b>	Commission des mesures phytosanitaires
<b>COAG</b>	Comité de l'agriculture
<b>CoC-EEI</b>	Comité de la Conférence chargé du suivi de l'Évaluation externe indépendante de la FAO
<b>COFI</b>	Comité des pêches
<b>COFO</b>	Comité des forêts
<b>CountrySTAT</b>	Système national d'informations statistiques pour l'alimentation et l'agriculture
<b>CRGAA</b>	Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
<b>CSA</b>	Comité de la sécurité alimentaire mondiale
<b>DSRP</b>	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
<b>EIU</b>	Economist Intelligence Unit
<b>EMPRES</b>	Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes
<b>ERP</b>	Planification des ressources entrepreneuriales
<b>FAOSTAT</b>	Base de données statistiques fondamentales de l'Organisation
<b>FAS</b>	Système de comptabilité de terrain
<b>FIDA</b>	Fonds international de développement agricole
<b>FIPA</b>	Fédération internationale des producteurs agricoles
<b>FMRA</b>	Forum mondial de la recherche agricole
<b>FNUF</b>	Forum des Nations Unies sur les forêts
<b>GBEP</b>	Partenariat mondial sur les bioénergies
<b>GCRAI</b>	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
<b>GDF</b>	Gestion durable des forêts
<b>GF-TAD</b>	Cadre mondial pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontières
<b>GLEWS</b>	Système mondial d'alerte précoce et d'action pour les maladies animales

---

	transfrontières
<b>IFI</b>	Institution financière internationale
<b>IFPRI</b>	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
<b>IIASA</b>	Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués
<b>INFOODS</b>	Réseau international des systèmes de données sur l'alimentation
<b>IPSAS</b>	Normes comptables internationales pour le secteur public
<b>JAC/MC</b>	Comité consultatif mixte sur la couverture médicale
<b>JMPM</b>	Comité mixte FAO/OMS sur la gestion des pesticides
<b>JMPR</b>	Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides
<b>JMPS</b>	Réunion conjointe FAO/OMS sur les spécifications des pesticides
<b>MASSCOTE</b>	Système et services de cartographie pour les techniques d'exploitation du canal
<b>NFMA</b>	Suivi et évaluation des forêts nationales
<b>NIMP</b>	Normes internationales pour les mesures phytosanitaires
<b>NMSR</b>	Normes minimales de sécurité résidentielle
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>OCDE/CAD</b>	Organisation de coopération et de développement économiques - Comité d'aide au développement
<b>OIE</b>	Organisation mondiale de la santé animale
<b>OIER</b>	Organisations d'intégration économique régionale
<b>OIG</b>	Organisation intergouvernementale
<b>OIT</b>	Organisation internationale du Travail
<b>OMC</b>	Organisation mondiale du commerce
<b>OMD</b>	Objectif du Millénaire pour le développement
<b>OMI</b>	Organisation maritime internationale
<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la Santé
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>ONUDI</b>	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
<b>ORP</b>	Organes régionaux des pêches
<b>OSC</b>	Organisation de la société civile
<b>OTC</b>	Obstacles techniques au commerce
<b>PAM</b>	Programme alimentaire mondial
<b>PCF</b>	Partenariat de collaboration sur les forêts
<b>PEMS</b>	Système de gestion de résultats
<b>PIRES</b>	Système d'appui à la planification et à l'évaluation du programme, ainsi qu'à la présentation de rapports sur son exécution
<b>PMA</b>	Pays les moins avancés
<b>PME</b>	Petites et moyennes entreprises
<b>PMT</b>	Plan à moyen terme

---

<b>PNUAD</b>	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
<b>PNUE</b>	Programme des Nations Unies pour l'environnement
<b>PTB</b>	Programme de travail et budget
<b>REDD</b>	Réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts
<b>RO</b>	Bureau régional
<b>RPGAA</b>	Ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
<b>RSB</b>	Table ronde sur les biocarburants durables
<b>SICIAV</b>	Systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité
<b>SIPC</b>	Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles
<b>SMIAR</b>	Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture
<b>SO</b>	Bureau sous-régional
<b>SOFA</b>	La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture
<b>SOFI</b>	L'état de l'insecurité alimentaire dans le monde
<b>TECA</b>	Technologie pour l'agriculture
<b>TI-RPGAA</b>	Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
<b>UITA</b>	Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
<b>USAID</b>	Agence des États-Unis pour le développement international
<b>WAICENT</b>	Centre mondial d'information agricole
<b>WALS</b>	Gestion de la pénurie d'eau et de terres

